Corsaires et Marchands
Les relations entre Alger et les Pays-Bas 1604 - 1830

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

Puis surgirent les formidables flottes de ces peuples devenus maîtres dans l'art de faire fondre non seulement le cuivre et le plomb, mais aussi le fer et les métaux les plus durs.

Rachid Mimouni, *L'Honneur de la tribu*.

La première édition de cet ouvrage a paru en 1999, chez De Bataafsche Leeuw, Amsterdam, sous le titre
Kapers en kooplieden
De betrekkingen tussen Algiers en Nederland, 1604-1830.

ISBN : 2-912946-35-2
© EDITIONS BOUCHÈNE, 2002.

GÉRARD VAN KRIEKEN

Corsaires et Marchands

LES RELATIONS ENTRE ALGER

ET

LES PAYS-BAS

1604-1830

EDITIONS BOUCHENE

Préface

Aborder l'histoire des relations algéro-néerlandaises durant la période dite ottomane n'est pas chose aisée. Ni la géographie, ni les divergences d'intérêts, ni le mode de vie, ni la culture ne pouvaient rapprocher les deux pays. Et pourtant les rapports furent intenses et vacillaient entre guerre et paix, entre conflits et coopération.

Pour en savoir plus, pour comprendre le déroulement des événements et leur contexte, il faut interroger les documents d'archives, pénétrer leurs secrets car jusqu'à ce jour les historiens des relations entre Alger et les Pays-Bas ignorant la richesse de ces matériaux de travail, avaient exploité légèrement les écrits, français surtout. Lorsqu'on sait quelle fut l'hostilité des rois de France envers la Régence d'Alger et la république du Nord, on applaudit l'exploitation des textes restés à ce jour vaguement connus.

M. Gérard Van Krieken s'y est attelé depuis quelques temps avec bonheur en épluchant tout ce que les Pays-Bas peuvent avoir sur les rapports de nos deux pays. Avec objectivité, il a patiemment et judicieusement présenté les relations de plus de deux siècles en soulignant les causes et les conséquences des succès et des échecs.

Le travail que voici est une louable contribution à la connaissance – sans complaisance – d'un passé commun. S'éloignant des sentiers battus des uns et de l'algérophobie des autres qui firent tant de mal à l'écriture de l'Histoire, et rompant avec les préjugés si répandus, l'auteur nous livre une étude complète et bien présentée que nous saluons.

Lecteurs et chercheurs sauront en tirer tout le profit. Nous l'espérons vivement !

Alger ce 6 juin 2000
Moulay Belhamissi

Introduction

Selon une chanson populaire qui résonne quelquefois dans un stade néerlandais pendant un match de football, le héros «a conquis les galions d'Espagne». Ce héros qui a sa statue dans son lieu de naissance, était Piet Hein. Son exploit était la prise de la flotte espagnole qui cinglait vers l'Espagne, dans la baie de Matanzas, à l'est de la capitale cubaine La Havana. A bord, se trouvait de l'argent mexicain d'une valeur de douze millions de florins. A son retour tout le monde fut content et reçut sa part du butin. Parmi les bénéficiaires se trouvait le stathouder, le président des Pays-Bas, qui avait le droit de donner une lettre de marque à des corsaires comme Piet Hein.

Mais tandis que la mémoire collective néerlandaise se souvient de l'exploit de Piet Hein, elle préfère oublier le fait qu'il était corsaire. Elle ne souligne pas non plus que Michiel Adriaensz de Ruyter fut à un moment donné corsaire. Cette activité ne l'a pas empêché de devenir le commandant le plus respecté de la marine néerlandaise, de visiter plusieurs fois Alger et d'avoir un monument funéraire somptueux dans l'église principale d'Amsterdam.

Cet oubli convenait bien à une nation qui était sûre de faire partie du monde moderne et civilisé. Il lui permettait aussi de considérer les activités des corsaires nord-africains d'un œil défavorable et de souscrire à la «légende barbaresque», selon laquelle les Algériens et leurs collègues barbaresques étaient des pirates invétérés qui ne respectaient pas les traités, employaient des ruses pour surprendre un navire et traitaient leurs prisonniers rudement.

Cette légende noire a été alimentée par l'impact de l'esclavage des marins tombés entre leurs mains qui surpassait souvent celui d'un naufrage. Ce dernier était une catastrophe qui frappait d'un coup dur l'armateur, les marchands et les familles de l'équipage disparu. Mais par la suite la vie reprenait son cours. L'arrivée d'une lettre dans laquelle un marin informait sa famille de sa captivité à Alger était par contre le début d'une longue période pendant laquelle tout un village espérait revoir un jour son fils perdu. Car, il fallait amasser la rançon exigée, somme qu'une famille modeste ne pouvait réunir par ses propres moyens. Elle demandait donc au pasteur et aux notables de l'aider. Le pasteur recommandait une quête spéciale aux croyants et les notables se déclaraient prêts à donner des garanties pour le payement de la somme due. Et quand, après une absence de trois ans, le marin libéré retournait chez lui, le pasteur louait Dieu de sa providence et

tout le village écoutait le récit de sa rencontre sur mer avec ces corsaires farouches, son séjour difficile dans ce monde étranger, sa fierté d'avoir gardé la foi chrétienne et sa joie d'être de nouveau parmi les siens. Par contre nul ne pensait aux corsaires algériens qui avaient été pris par les Néerlandais et vendus comme galériens dans un port espagnol. La peur des Algériens était réelle et fondée.

Au XVII[e] siècle les Pays-Bas possédaient la plus grande flotte commerciale de toute l'Europe. En 1640 il y avait dans la seule région de Hollande, région la plus importante du pays, pas moins de 1750 navires marchands auxquels s'ajoutaient cinq cents bateaux de pêche. Ils étaient une proie tentante pour les corsaires qui, en 1620, avaient pu amener 76 prises néerlandaises à Alger. C'était un record qui ne fut jamais dépassé. Mais un siècle plus tard, quand Alger et les Pays-Bas étaient pour la énième fois en guerre, un capitaine d'un navire marchand, craignant une rencontre avec les corsaires, préférait une traversée aux Antilles à un voyage vers un port méditerranéen. Il savait pourtant qu'il pourrait payer sa rançon, car ses armateurs l'avaient assuré pour la somme de trois mille florins contre les risques d'un séjour forcé à Alger. Ces mêmes armateurs constataient à un moment donné que l'activité des corsaires avait fait monter la prime d'assurance de sept à douze pour cent. La multitude de bateaux de pêche, faciles à prendre, explique aussi que les traités de paix entre Alger et La Haye stipulaient que les corsaires algériens ne s'approcheraient pas de la côte néerlandaise et ne jetteraient pas l'ancre dans un port néerlandais.

Même en temps de paix l'équipage d'un navire marchand redoutait la rencontre avec un corsaire. Bien sûr, son capitaine avait à bord un passeport turc et il savait qu'avant son départ le ra'is algérien s'était rendu au consulat néerlandais pour y recevoir la copie du passeport qui lui permettait de constater que le document montré par les Néerlandais était en règle. Toutefois – tout comme aujourd'hui un étranger préfère éviter le contrôle de son permis de séjour par les policiers – les marins s'attendaient à des problèmes quand un corsaire accostait leur navire. Et, bien que seulement deux Algériens eussent le droit de monter à bord pour y contrôler le passeport, tout le monde était soulagé lorsqu'ils déclaraient que le navire pouvait continuer le voyage et descendaient dans leur chaloupe. Dans le cas contraire, si les corsaires doutaient de l'authenticité du document, plusieurs Algériens montaient à bord et obligeaient le capitaine à se diriger sur Alger.

La politique néerlandaise à l'égard des corsaires algériens a connu des vicissitudes. Au début, le gouvernement de La Haye a cru que ses intérêts pouvaient s'accommoder avec ceux des corsaires, qu'un navire marchand et un corsaire n'étaient pas forcément des ennemis naturels. Il a même cherché une alliance contre l'Espagne, l'ennemi commun. Quand cette politique s'avéra irréaliste, il envoya des escadres pour imposer sa volonté à Alger. Les Algériens n'étaient pas très impressionnés par les activités de

la marine néerlandaise. Et tandis qu'à la fin du XVII^e siècle ils ont cédé devant la pression des Anglais et des Français et leur ont concédé une paix durable, ils n'ont accordé aux Néerlandais que de courtes périodes de paix qui étaient surtout des armistices. Au XVIII^e siècle, comprenant qu'une paix à ces conditions était illusoire et qu'une guerre éternelle était nuisible à ses intérêts, La Haye a opté pour une paix «avec présents». Chaque année une escadre apportait à Alger des présents pour témoigner de l'amitié des Pays-Bas.

Cette politique qui flattait les Algériens, a fortement contribué à tisser une entente durable entre les deux pays. Elle a aussi été suivie par d'autres pays, comme la Suède et le Danemark, qui voulaient vivre en paix avec les corsaires.

L'esclavage de ses sujets n'a pas été au centre des préoccupations de la politique néerlandaise. La Haye a toujours négligé les doléances des familles des prisonniers et, surtout, déclaré qu'elle n'était pas prête à payer rançon. L'esclavage à Alger était considéré comme un risque professionnel. Bien qu'aux Pays-Bas l'esclavage n'existât pas et qu'il fût donc impossible de vendre à Amsterdam des captifs, La Haye n'interdisait pas à ses sujets de les vendre au prix fort en Espagne ou à Livourne.

Les Néerlandais n'envisageaient pas que la «légende barbaresque» défigurât l'histoire, et que de leur côté, les Algériens puissent créer leur légende noire à eux, dans laquelle ils joueraient un grand rôle. Car aux yeux des corsaires, les Néerlandais étaient peu sincères. Leur gouvernement ne respectait pas sa parole, la rançon promise n'arrivait pas et les capitaines de navires marchands s'opposaient trop souvent à l'inspection de leurs navires. En outre, les Néerlandais étaient considérés comme des fraudeurs invétérés et l'on trouvait facilement leurs documents officiels au marché noir, de sorte qu'on ne savait jamais si l'on avait affaire à un navire marchand néerlandais ou à un navire qui, bien que bâtant pavillon néerlandais, était originaire d'une ville allemande ennemie. Ils trouvaient aussi incongru que le consul néerlandais s'opposât toujours à la vente aux enchères d'une prise légale. Enfin, ils soulignaient la rudesse des commandants néerlandais qui contrastait avec le comportement des ra'is. Ces derniers épargnaient la vie des survivants d'un navire pris. Il va sans dire que ce comportement devait moins à leurs sentiments humanitaires qu'à leur désir de les vendre au marché, mais il contrastait avec la cruauté de certains commandants néerlandais qui n'emmenaient pas les corsaires algériens tombés entre leurs mains vers un port européen, mais les jetaient tout simplement à la mer.

CHAPITRE PREMIER

Les débuts

Alger et les bouleversements du XVI^e siècle

La capitulation de la garnison espagnole en 1529 transforma Alger en avant-poste de l'Empire ottoman dans sa lutte contre l'Empire espagnol. Douze ans plus tard, en 1541, Charles Quint s'efforça en vain de reprendre la ville. Il arriva devant Alger avec une flotte de 65 galères et 451 navires à voiles qui avaient ensemble 22.000 soldats à bord. L'attaque se transforma vite en défaite car, après le débarquement des troupes et de l'artillerie, une tempête se déchaîna qui fit couler un grand nombre de navires et obligea Charles Quint à la retraite.

Depuis cette victoire Alger eut la réputation d'être une ville imprenable. Ses habitants renforçaient ce renom par la construction de fortifications redoutables pour la défense du port qui, en outre, pouvait être protégé par des chaînes contre les brûlots. Plusieurs forteresses, à l'est et l'ouest de la ville, montraient qu'Alger ne craignait pas une nouvelle attaque de Charles Quint et qu'une flotte ennemie agirait sagement en gardant ses distances. Dans la ville nul ne parlait à la légère de la possibilité de l'attaque d'une flotte européenne. Encore plus d'un siècle et demi après la défaite espagnole, une femme fut remise au bourreau parce qu'elle avait osé prédire le retour des chrétiens ; bien qu'elle fût considérée comme une sainte – ayant fait trois fois le pèlerinage à La Mecque – elle fut noyée dans le port.

Trente ans après leur défaite, en 1571, les Espagnols prirent revanche en battant la flotte ottomane à Lepante. Cette bataille mit fin à l'espoir des Ottomans de contrôler toute la Méditerranée. Elle ne transforma toutefois pas son bassin occidental en un domaine chrétien. Au contraire, en 1574 les Espagnols durent abandonner le port tunisien de La Goulette et en 1578 la Bataille des Trois Rois (Maroc) montra que la reconquête de l'Afrique du Nord était une chimère. Les dirigeants espagnols refusaient pourtant d'accepter cette réalité. Ils continuaient leur guerre contre l'Empire ottoman et gardaient quelques places fortes sur la côte nord-africaine, parmi lesquelles Oran. De cette hostilité réciproque, qui fut renforcée par l'expulsion en 1609 des Morisques – Espagnols d'origine arabe – il en résulta une guerre de trois cents ans entre Madrid et Alger qui ne prit fin qu'en 1786, et définitivement qu'en 1792 par la reprise d'Oran par les Algériens.

Au début du XVII^e siècle, le pouvoir réel à Alger se trouvait entre les mains d'une caste militaire, les janissaires. Ces soldats disciplinés et aguerris s'étaient engagés à Istanbul ou Izmir pour le service dans cette partie éloignée

de l'Empire ottoman, dans l'espoir d'y faire fortune. Ils se disaient obéissants au pacha, vice-roi qui était nommé par le sultan d'Istanbul, pour une période de trois ans. Mais un pacha intelligent évitait des problèmes en leur payant régulièrement leur solde et en se conformant dans les réunions du Grand et Petit Divan à leurs opinions et désirs.

Le Grand Divan qui se réunissait chaque samedi dans la Casbah, le château, s'occupait de guerre et de paix. En présence de mille cinq cents officiers rangés à droite et à gauche, les ambassadeurs européens s'y présentaient pour demander la paix. Quand les janissaires s'opposaient à la fin des hostilités, l'assemblée était souvent si houleuse que l'ambassadeur était heureux d'avoir la vie sauve. Le Petit Divan qui comptait quarante-huit officiers, se réunissait trois fois par semaine dans le palais du pacha pour traiter des affaires courantes. Comme partout dans l'Empire ottoman, le turc était la langue officielle à Alger.

La milice turque des janissaires se comportait comme une armée en territoire occupé. Elle ne s'intéressait qu'aux impôts et réprimait impitoyablement chaque rébellion. Pour montrer qu'ils entendaient rester les maîtres du pays, les janissaires rentraient quelquefois d'une expédition punitive avec des paniers pleins de têtes coupées. Dans la ville d'Alger elle-même ils étaient plus redoutés qu'aimés. Chacun leur donnait libre passage et le consul néerlandais ne prenait pas le risque de porter plainte après qu'un janissaire ivre lui avait arraché son chapeau. La milice n'avait toutefois pas à craindre que les Algériens s'allient aux Espagnols, ceux-ci ne voulant pas vendre leur âme au diable.

Alger était loin d'Istanbul et il déplaisait aux janissaires d'obéir aveuglement aux ordres du sultan. Ce comportement ne les poussait pourtant pas à une rupture. Ils ne remettaient jamais en cause sa souveraineté et son nom, qui était toujours mentionné dans le sermon du vendredi, figurait sur la monnaie algérienne. Tous les trois ans une délégation se dirigeait vers la capitale de l'Empire ottoman pour y solliciter l'envoi d'un nouveau pacha. En cas de guerre la marine algérienne était prête à assister la flotte ottomane. De son côté le sultan ne s'opposait jamais au recrutement de janissaires et à la livraison d'armes.

Au début Algériens et Espagnols ne se combattaient qu'en Méditerranée. C'était une guerre sans batailles mémorables car les Algériens préféraient la prise de navires marchands et de pêche aux grands combats qui pouvaient les couvrir de gloire mais pas d'or. Comme le produit des impôts ne suffisait ni au paiement de la solde des janissaires ni à l'entretien de la flotte et que, de plus, le sultan refusait de combler le déficit, Alger avait besoin d'autres ressources. Celles-ci provenaient de la course, la chasse aux navires ennemis, leurs cargaisons et leurs équipages. A la recherche de captures, les corsaires ne reculaient même pas devant une descente sur la côte espagnole pour y saisir la population d'un village. Cette guerre était plus profitable aux Algériens

qu'aux Espagnols. La marine espagnole se montrait toujours incapable de supprimer la course algérienne. Par ailleurs, comme il y avait plus de navires marchands espagnols qu'algériens, la course profitait beaucoup plus aux corsaires algériens, bien que leur supériorité soit toutefois limitée. Les succès et les revers alternaient, et les rameurs espagnols sur les galères algériennes avaient toujours des «collègues» algériens dans la marine espagnole.

Grâce à la course – son activité économique principale – Alger était une ville prospère. Après l'arrivée d'un navire pris, le Conseil des prises décidait si c'était une «bonne prise» ou non. Quand la décision était positive, le navire était vendu avec sa cargaison et son équipage, et le produit partagé parmi les intéressés selon un système fixe. La huitième partie revenait au pacha, le reste était partagé en deux portions égales. L'une était pour les armateurs et le commandant du navire, le ra'is, l'autre pour l'équipage. Chacun y avait sa part. Tandis qu'un mousse ne recevait qu'une demi part, un janissaire en recevait deux et demi et un charpentier six. Le résultat de la vente dépendait de l'importance du navire pris, et variait de quelques centaines de florins[1] pour un simple bateau de pêche à plus de deux cents mille florins pour un navire transportant une cargaison précieuse. Dans le deuxième cas, la valeur d'une part était de quarante florins, de sorte qu'un janissaire touchait cent florins. Une partie des marins pris étaient condamnée aux galères où l'on manquait toujours de rameurs, les autres étaient vendus comme esclaves à des maîtres qui espéraient toucher une rançon. C'est que, même en temps de guerre, la libération d'esclaves restait possible et les Pères qui s'occupaient de leur rachat étaient toujours reçus à bras ouverts. En 1579 ils apportèrent deux mille florins pour la libération de Miguel de Cervantes, le créateur de *Don Quichotte*; ce montant était de cinq fois la somme moyenne de l'époque, mais Cervantes, qui était officier et avait été capturé lorsqu'il se rendait de Naples, alors partie de l'Empire espagnol, vers son pays natal, valait ce prix exorbitant.

Une partie des marchandises prises par les corsaires retournaient en Europe après avoir été achetées par des marchands sur place. Des juifs surtout, qui entretenaient des relations avec leurs coreligionnaires à Livourne, s'occupaient de ce trafic. Des relations commerciales existaient avec Marseille, mais contrairement à Alger où séjournaient des commerçants européens, un commerçant algérien n'était le bienvenu ni à Livourne ni à Marseille. Et comme un navire marchand algérien n'y était pas non plus accueilli de bon cœur, ces marchandises étaient transportées par des navires européens.

Il va sans dire qu'il n'y avait pas de relations commerciales officielles entre Alger et l'Espagne de sorte que les navires marchands algériens n'avaient accès qu'aux ports marocains, tunisiens et levantins. Comme le commerce extérieur rapportait moins que la course, le rôle de celle-ci était

1. Le florin valait env. 0,40 peso espagnol et 2 francs-or.

prépondérant. Quand on équipait les corsaires, il était interdit aux navires marchands étrangers de quitter le port.

Au XVIe siècle Alger vivait, comme Istanbul, en paix avec la France. La guerre contre les Espagnols les unissait. Grâce à cette amitié, les Français obtenaient le droit de pêcher du corail sur la côte algérienne et d'y établir quelques postes de commerce, entre autres à Stora et au Bastion de France. Aussi les corsaires n'attaquaient-ils pas les navires français et de leur côté les autorités françaises renvoyaient chez eux les naufragés algériens qui avaient trouvé refuge en France. L'arrivée en 1561 d'un consul français à Alger illustra l'amitié entre les deux pays.

A la fin du XVIe siècle Alger était, après Naples, la ville la plus peuplée du bassin occidental de la Méditerranée. Elle comptait environ cent mille habitants et grâce à la course elle était probablement aussi la ville la plus riche.

Les Néerlandais en Méditerranée

Suivant l'exemple des Anglais, les Néerlandais firent à la fin du XVIe siècle leur apparition en Méditerranée. A cette époque ils étaient, eux aussi, en guerre contre l'Espagne.

Longtemps les Pays-Bas avaient été gouvernés par Charles Quint et son successeur, Philippe II. Mais en 1568 ils se révoltèrent et tandis que les régions méridionales – la Belgique actuelle – restaient sous contrôle espagnol, les régions septentrionales proclamèrent en 1579 leur indépendance comme République des Sept Provinces Unies. Celle-ci ne fut reconnue par Madrid qu'en 1648.

Cette République avait son gouvernement central, les Etats-Généraux, à La Haye. Elle avait aussi un président, le stathouder, qui était commandant en chef de l'armée et de la marine. Les pouvoirs des Etats-Généraux étaient limités car les décisions ne pouvaient être prises qu'à l'unanimité, chacune des sept régions tenant à ses privilèges. Et bien que la politique extérieure fût le domaine des Etats-Généraux, ceux-ci ne s'occupaient pas de la libération des captifs. C'était la tâche du gouvernement (les Etats) de chaque province, si bien que tantôt les Etats de la région de Zélande organisaient le retour de leurs ressortissants et tantôt les Etats de Hollande s'appliquaient au rachat des prisonniers hollandais.

A partir de 1590 des navires marchands néerlandais effectuèrent des transports de blé de la Baltique aux villes italiennes; ils étaient ainsi plus de cent en 1592 à Gênes. Ils se dirigeaient aussi vers les ports levantins; le premier accosta en 1595 à Alep, et en 1606 dix navires bien armés prirent la route du Levant.

Les corsaires néerlandais suivaient le sillage des navires marchands. Aux Pays-Bas la course était, comme à Alger, une activité reconnue, acceptée et bien réglementée, mais, n'y occupait pas la première place, à la différence d'Alger. Avant son départ le commandant d'un corsaire recevait une lettre

de marque signée par le stathouder lui permettant de faire la chasse aux navires ennemis. En déposant une somme d'argent, ses armateurs se portaient garants pour lui. Après son retour il se présentait, comme son collègue algérien, devant le Conseil des prises qui décidait de la légalité du butin apporté. Quand le jugement était positif, le navire et sa cargaison étaient mis aux enchères et, comme le pacha, le stathouder recevait sa part, un dixième de la recette. Après que l'équipage eut reçu ses gages et sa part du butin, les armateurs dressaient le bilan. Et, bien que l'esclavage n'existât pas aux Pays-Bas, des pêcheurs et des marchands pris ne retrouvaient souvent leur liberté qu'en payant une rançon.

Parmi ces corsaires néerlandais se trouvait Simon de Danser qui, contre une caution de vingt mille florins, obtint en 1606 des Etats de Zélande l'autorisation de faire la course contre l'ennemi espagnol.[1] Par expérience ces corsaires savaient que, face à l'ennemi commun, ils étaient bien accueillis dans les ports nord-africains pour y vendre leur butin et se ravitailler.

La flotte suivait les navires marchands et les corsaires. En battant, en 1607, dans le Détroit de Gibraltar une escadre espagnole, elle montra que la République était une puissance maritime.

Les Algériens, qui voyaient d'un bon œil cette victoire, montraient en général de la bienveillance à l'égard des navires marchands néerlandais. Il y avait pourtant des problèmes, car en rencontrant en pleine mer un navire battant pavillon néerlandais, ils ne se contentaient pas de contrôler le congé de navigation, le document officiel qui prouvait qu'il s'agissait réellement d'un navire néerlandais. Ils se donnaient en plus le droit d'inspecter la cargaison et de confisquer les «marchandises ennemies» appartenant à des Espagnols ou à des Italiens. Cette politique était inacceptable pour les Etats-Généraux qui adhéraient à la doctrine de «navire libre-cargaison libre», c'est-à-dire que le pavillon protège marchandises et passagers. Ils ne s'opposaient pas à l'inspection du congé de navigation d'un navire néerlandais mais, selon eux, les corsaires n'avaient pas du tout le droit d'embarrasser le navire quand les documents étaient en règle. Les Algériens ne partageaient pas cette opinion, avançant que, bon nombre de capitaines néerlandais ne rentraient pas chez eux après avoir déchargé leur cargaison de blé, mais se mettaient au service de marchands italiens pour transporter à leur compte cargaisons et passagers. Ils refusaient que les biens et les personnes, partis de Gênes pour un voyage à Naples, fussent protégés par le pavillon néerlandais. A leurs yeux un capitaine qui rencontrait un corsaire, ne devait pas s'opposer à la confiscation des biens et passagers ennemis. En récompense il recevrait le fret manqué. Ils prétendaient même qu'un équipage risquait de se retrouver au marché d'esclaves d'Alger pour refus d'inspection des documents ou de confiscation des biens ennemis.

1. *Resoluties Staten-Generaal (Décisions des Etats-Généraux)* 1-8-1606.

Il est certain que cette inspection n'avait pas toujours lieu sans problèmes car, en 1604, les Etats-Généraux évoquèrent pour la première fois la question de la libération de marins retenus prisonniers à Alger. A cette date, ils détenaient trente-huit Algériens, rameurs à bord d'une galère espagnole, prise pendant le siège de la ville flamande de Sluis. Pour montrer leur bonne volonté, ils décidèrent de les ramener chez eux, espérant que les autorités algériennes, en retour, fassent libérer gratuitement leurs prisonniers néerlandais. Ils confièrent cette affaire à Pieter Gerritsz, leur premier envoyé à Alger. Bien que le pacha lui remît huit de ses esclaves, Gerritsz fut à son départ si mécontent qu'il traita les Algériens de «canaille»[1]. En effet, après avoir été accueilli aimablement, on lui avait fait entendre que les esclaves achetés au marché ne retrouveraient leur liberté qu'en payant la rançon exigée. Les Etats-Généraux ne partageaient toutefois pas son opinion et en 1608 ils notèrent avec plaisir que le pacha avait donné suite à leur demande de donner libre accès au port d'Alger aux navires néerlandais pourchassés par les Espagnols. L'échec de la mission de Gerritsz fut considéré comme un incident sans importance.

Cette bonne disposition du pacha n'empêcha pas toutefois l'augmentation de captifs néerlandais. En 1610 ils étaient plus de cent. En Zélande on voulut organiser une collecte au profit des marins et des commerçants se présentèrent comme intermédiaires pour leur retour.

Cette augmentation était une des conséquences de la trêve des hostilités conclue en 1609 par Madrid et La Haye pour une période de douze ans. Elle ouvrit les ports de l'Empire espagnol aux navires néerlandais qui s'y ruèrent. Leur nombre augmenta jusqu'à huit cents par an. Comme il a déjà été remarqué, des capitaines acceptaient de faire des voyages pour le compte de commerçants italiens. Le transport de blé des îles grecques – qui faisaient partie de l'Empire ottoman – était lucratif mais en même temps dangereux, car formellement interdit par le sultan. Pour les corsaires, un navire avec une cargaison de blés grecs était une «bonne prise». Les Etats-Généraux s'efforçaient de remédier à ce danger en interdisant expressément à leurs sujets de s'occuper de ce trafic. Ils ordonnaient aussi que chaque navire se dirigeant vers un port levantin soit muni d'au moins deux canons[2].

Tandis qu'à Smyrne, Alep et Livourne le commerce néerlandais prospérait, il était moins florissant à Alger et dans les autres ports nord-africains. Dans le port d'Alger ne mouillaient bon an, mal an, que trois navires battant pavillon néerlandais et, comme les commerçants d'Amsterdam préféraient les services de collègues juifs à Livourne, aucune maison de commerce néerlandaise ne s'y établit.

Contrairement aux marchands et aux négociants, les corsaires néerlandais

1. K. Heeringa, *Bronnen tot de geschiedenis van den Levantschen handel (Sources pour l'histoire du commerce du Levant)* (RGP 9 et 10, La Haye 1910) X. 637.

2. *Resoluties Staten-Generaal* 28-9-1609.

s'intéressaient vivement à Alger. Ils y trouvaient une base pour leurs expéditions contre les Espagnols et un débouché pour leur butin. Simon de Danser était parmi les premiers à s'y rendre. Il s'y installa même et – selon la tradition – il montra sa gratitude en enseignant, avec l'Anglais John Ward, l'usage de la voile à perroquet aux corsaires nord-africains. Il en résulta une révolution car les Algériens, tout en utilisant encore les galères, s'habituèrent vite aux voiliers qui leur permettaient de passer le Détroit de Gibraltar et d'opérer dans l'Atlantique.

De Danser n'était pas le seul corsaire néerlandais qui se retrouvât un jour à Alger. D'autres suivirent son exemple, surtout ceux qui ne partageaient pas l'enthousiasme des marchands et capitaines pour une trêve qui leur interdisait, à eux, corsaires, de continuer la chasse à l'ennemi. Parmi eux se trouvaient De Veenboer et Jan Jansz de Haarlem. Et pendant que De Danser gardait la foi de sa jeunesse, De Veenboer et Jan Jansz se convertirent à l'Islam pour s'appeler désormais Sulayman Ra'is et Murad Ra'is.

De Danser ne resta pas à Alger. En 1609 il fut gracié par le roi de France et se réfugia à Marseille. Son départ fut à l'origine d'une longue guerre, car les Français refusaient obstinément de restituer les deux canons de bronze appartenant au pacha et emportés par De Danser. Lorsque, en outre, une foule déchaînée massacra à Marseille une ambassade algérienne, les corsaires jurèrent vengeance et se jetèrent à la chasse aux navires français. Comme les Espagnols, les Français se montraient incapables de les contrecarrer efficacement. Une des conséquences de cette guerre fut la fermeture des postes de commerce français sur la côte algérienne.

Grâce à la modernisation de la flotte et à l'arrivée de corsaires européens comme De Veenboer et Jan Jansz, la course algérienne atteignit son apogée à cette époque. Désormais les corsaires écumaient l'Atlantique entre les Canaries et la Manche. Ils allaient à la chasse aux navires espagnols revenant des Indes ou des Amériques avec de riches cargaisons. En 1617 ils attaquèrent Madère et en 1631 Murad Ra'is s'empara de 109 hommes, femmes et enfants dans le village irlandais de Baltimore. Quatre ans plus tôt, en juin 1627, il avait déjà montré sa vaillance en pillant Reykjavik, la capitale d'Islande dont il revint avec trois cents prisonniers, des «gens très simples».[1] A cette époque les corsaires prenaient annuellement plus de cent petits et grands navires.

La capitulation de 1612

Pour résoudre le problème de l'inspection des navires et obtenir la libération gratuite des prisonniers, les Etats-Généraux ne prirent pas contact avec le pacha à Alger, mais avec son souverain, le sultan d'Istanbul. Ils y envoyèrent Cornelis Haga qui, en 1612, signa une capitulation réglant les relations entre

1. *Algemeen Rijksarchief, Staten-Generaal* 6899, Lias Barbaryen 1627-1628, Verhaer aux Etats-Généraux, 14-9-1627 et Père Dan, *Historie van Barbaryen en deszelfs zeerovers (Histoire de Barbarie et de ses corsaires)* (Amsterdam 1684) 305.

la République et l'Empire ottoman[1]. Elle garantissait aux marchands néerlandais les mêmes droits qu'à leurs collègues vénitiens, français et anglais qui vivaient déjà sous la protection d'un traité. Les droits d'exportation et d'importation étaient fixés à trois pour cent.

Les autorités ottomanes ne s'étaient guère occupées des problèmes entre Alger et les Pays-Bas. Elles s'étaient montrées bienveillantes à l'égard de Haga en acceptant un article sur le principe de «navire libre-cargaison libre» et un autre ordonnant aux capitaines des navires des deux pays de ne pas se gêner mutuellement lors de rencontres. Un autre article décrétait que les prisonniers néerlandais devaient être libérés sans rançon. Quand un représentant néerlandais demandait la libération d'un compatriote, on devait le lui remettre immédiatement. Il va sans dire que Haga était satisfait de cette capitulation. Il se vanta d'avoir remporté ce que nul ambassadeur européen n'avait obtenu avant lui: «navire libre-cargaison libre» et libération gratuite. Il ne se demanda toutefois pas si le sultan était prêt ou même capable d'imposer le respect de ces dispositions à ses sujets algériens. Il n'était probablement ni l'un ni l'autre. Tout comme à Alger, il existait à Istanbul un marché d'esclaves et le sultan n'avait aucune raison de déplaire aux propriétaires en les privant d'esclaves acquis légalement. Il n'avait pas non plus intérêt à faire obstacle à une course qui permettait à ses sujets de continuer leur lutte contre les Espagnols. Il savait aussi que les corsaires n'accepteraient pas qu'il leur fît la loi et qu'un pacha risquerait sa tête en s'opposant à leurs vues.

L'euphorie de Haga fut de courte durée. En 1614-1615 il envoya par trois fois un mandataire à Alger et à Tunis où se trouvaient également des captifs néerlandais. Le résultat fut décevant. Même le stratagème consistant à remettre discrètement deux cents pièces d'or à quelques personnalités pour qu'ils libèrent «gratuitement» leurs esclaves, ne donna pas le résultat escompté; les autres propriétaires refusèrent fermement de suivre l'exemple et les autorités s'opposèrent à une libération forcée. Les esclaves déçus se plaignirent amèrement de leur triste sort. Quand ils tombaient entre les mains des Espagnols ils étaient pendus, tandis que les Français les jetaient à la mer.[2] Entre temps il était également devenu clair à Haga que les Algériens continuaient à confisquer les biens ennemis qu'ils trouvaient à bord de navires néerlandais, et à emmener les équipages qui faisaient obstacle à l'inspection.

En 1615 les Etats-Généraux envoyèrent à Alger deux navires de guerre pour signifier leur mécontentement de la conduite des corsaires. Leur commandant, Jan Pellecoren, devait y expliquer que la République n'aimait pas cette duperie. Pour appuyer leurs arguments les Etats lui ordonnèrent de faire la chasse aux corsaires pendant la traversée et d'échanger les

1. C. Cau, *Groot Placaetboek* (10 vol., Amsterdam-La Haye 1658-1797) III.383-390.
2. Heeringa, *Bronnen*, X. 665-666.

Algériens tombés entre ses mains contre des esclaves néerlandais. Comme il arriva les mains vides, Pellecoren n'obtint rien. A son départ il fit gronder les canons et parla de «pègre». Selon ses instructions il devait jeter à la mer les Algériens rencontrés pendant le voyage du retour, mais à son arrivée aux Pays-Bas il déclara n'avoir rencontré aucun corsaire.

Un consul à Alger

Haga, toujours à Istanbul, n'attendait pas grand chose d'expéditions punitives. Il préférait l'envoi d'un consul qui pourrait insister pour que les corsaires observent la capitulation et qui, le cas échéant, pourrait empêcher la vente d'un navire et son équipage capturés de façon illégitime. De plus, il donnerait, comme les autres consuls européens présents dans la ville, un «acte consulaire» aux corsaires. Cet «acte» attestait que le navire était originaire d'Alger et demandait aux commandants de navires de guerre européens amis de ne pas le gêner.

La Haye donna suite à sa demande et en août 1616 débarqua à Alger le premier consul néerlandais, Wijnant de Keyser. Il devait toucher un salaire annuel de *f* 1.200 à augmenter d'une somme qui devait servir à acheter des cadeaux et à assister les esclaves.

Wijnant de Keyser, qui avait fait ses débuts comme négociant en Espagne et au Portugal, arrivait à Alger dans l'espoir de trouver un Eldorado dans ce centre de la course. Il se voyait à la tête d'une grande maison de commerce, spécialisée dans l'achat de butin qu'il enverrait à son frère Isaäc, installé à Livourne. Mais il n'avait pas prévu que pendant son séjour de onze ans il serait mis trois fois en prison et recevrait une bastonnade en public. De plus, la foule pillerait trois fois sa maison et pour avoir la vie sauve, il serait obligé de se cacher durant tout un mois. Enfin, il ne quitterait la ville qu'après avoir été fouillé comme on le ferait à un contrebandier, pour empêcher qu'il n'emportât des diamants. Son sort n'était pas unique; ses collègues et ses successeurs connurent les mêmes craintes.

Après son arrivée les Algériens firent entendre à Wijnant de Keyser que la capitulation de 1612 ne garantissait pas une entente durable avec la République parce qu'elle ne tenait pas du tout compte de leurs intérêts. Ils lui proposèrent un nouvel accord plus équilibré. De Keyser accepta leur suggestion et, sans prendre contact avec Haga ou les Etats-Généraux, il signa en septembre 1616, un mois après son débarquement, un accord qu'il jugeait plus viable puisque plus réaliste que la capitulation. Cet accord prévoyait la libération gratuite de tous les Néerlandais pris depuis septembre 1615, même s'ils s'étaient opposés à l'inspection de leur navire. Les esclaves pris avant cette date, seraient aussi libérés gratuitement s'ils se trouvaient entre les mains des ra'is et des personnalités qui les avaient reçus comme leur part du butin. Mais ceux qui avaient été achetés au marché devraient rembourser la somme payée par leurs maîtres. Il donnait en outre aux

corsaires le droit d'enlever des biens ennemis et de faire prisonnier l'équipage qui s'y opposait.[1]

De Keyser s'attendait à ce que cet accord réaliste fût une meilleure base pour une entente durable que la capitulation de 1612. Par la suite il continuait à déclarer qu'une paix sans confiscation de biens ennemis et sans esclavage pour les marins opposés à l'inspection, était une chimère[2]. Mais il ne se posait pas la question de savoir si les Etats-Généraux étaient prêts à payer ce prix et à renoncer au principe de «navire libre-cargaison libre».

La réponse vint en mai 1617 alors qu'une délégation algérienne se trouvait à Istanbul pour y chercher un nouveau pacha. Haga, qui avait été informé de l'accord signé par De Keyser, saisit cette occasion pour conclure, avec l'aide des autorités ottomanes, un traité qui ne ressemblait en rien à l'accord de De Keyser. Il répétait les principes de «navire libre-cargaison libre» et de libération gratuite et précisait que lors d'une rencontre en haute mer, le corsaire algérien et le navire marchand néerlandais se salueraient en tirant un coup de canon à blanc. Ensuite les Algériens enverraient une chaloupe avec un équipage de cinq hommes pour vérifier le congé de navigation à bord du navire marchand. Si celui-ci était en règle, ils s'en iraient sans avoir inspecté la cargaison. Les délégués promirent aussi à Haga qu'un navire capturé pour opposition au contrôle du congé, serait remis au consul. Ils n'exigeraient même pas de dommages-intérêts pour la famille d'un corsaire tué pendant une rencontre.[3]

Il va sans dire que Haga était satisfait d'un traité qui confirmait la capitulation de 1612. Il ne se demandait toutefois pas si les Algériens avaient réellement l'intention d'observer un accord conclu sous la pression des autorités ottomanes. Alger était loin d'Istanbul et par sa propre expérience il savait que les corsaires ne respectaient pas une capitulation qu'ils jugeaient contraire à leurs intérêts.

Après la conclusion de son accord, De Keyser s'était mis énergiquement à la recherche et à la libération de captifs néerlandais. En novembre 1616, il avait réussi à faire libérer 54 des 76 compatriotes trouvés en esclavage. L'opération avait été plus difficile et, surtout, plus coûteuse que les Algériens ne l'avaient promis car nul n'avait retrouvé la liberté gratuitement. Pour treize d'entre eux il avait payé le prix d'achat, pour les autres il avait dû discuter le montant de la rançon avec leurs maîtres. Tandis que quatorze esclaves avaient fourni eux-mêmes la somme exigée, il l'avait avancée pour les autres. Il avait tiré des lettres de change sur leurs villes natales, les amirautés et les Etats-Généraux. Quatre d'entre eux avaient été libérés par lui par charité. Dans la République les autorités n'avaient pas du tout approuvé ses efforts. Bien sûr, on compatissait au sort des marins détenus à Alger. Bon

1. Heeringa, *Bronnen,* X.691-692.
2. Heeringa, *Bronnen,* X.777-778
3. *Algemeen Rijksarchief, Staten-Generaal* 6891, Lias Barbaryen 1617, mai 1617.

nombre de villes possédaient une fondation pour contribuer à leur retour et les amirautés y affectaient quelquefois une partie des primes. Souvent l'église réformée, l'église officielle dans le pays, se montrait également prête à donner une contribution. Mais tout le monde se trouvait pris au dépourvu par le consul qui envoyait de son propre chef des lettres de change et pour qui la charité n'avait pas de limites. Ils se réjouissaient quand il empêchait, en dépensant *f* 875, la vente des quinze marins d'un navire de la ville d'Enkhuizen qui s'étaient opposés à l'inspection des documents, mais ils déploraient fortement qu'il leur envoyât la facture. Aux Etats-Généraux on pouvait même entendre que De Keyser faisait le jeu des corsaires, que le seul résultat de ses efforts serait, que pour recevoir plus d'argent, ils effectueraient plus de prises.

Après avoir accepté plusieurs lettres de change, les Etats-Généraux mirent fin en novembre 1618 à cette activité de leur consul. Ils déclarèrent qu'ils n'étaient responsables que du retour des marins pris à bord d'un navire de guerre et non pas de la libération de l'équipage d'un navire marchand et ils lui ordonnèrent de ne plus libérer de marins à crédit. Il devait également rappeler aux Algériens leur promesse de ne pas demander de rançon pour leurs prisonniers néerlandais.[1] Après avoir reçu ces instructions, Wijnant de Keyser se désintéressa de la libération de ses compatriotes.

Par la suite le consul s'occupa surtout de la course. Quand un corsaire arrivait avec un navire néerlandais, il faisait de son mieux pour empêcher qu'il ne fût déclaré de «bonne prise», sa cargaison confisquée et son équipage vendu aux marché d'esclaves. Pendant la première année de son séjour à Alger, quinze navires néerlandais y arrivèrent contre leur gré. Plusieurs d'entre eux purent continuer leur voyage après que les Algériens, tout en payant le fret dû, eurent confisqué les biens ennemis. Le *Pommier* dut toutefois rester à Alger. Il venait de Venise et son équipage s'était opposé avec acharnement à l'inspection. Pour empêcher que les marins de ce navire ne se retrouvent en esclavage, De Keyser dut faire de grosses dépenses. Deux autres navires étaient amenés parce que les corsaires doutaient de l'origine du navire et de la nationalité du capitaine. Dans un cas il dut reconnaître que le congé néerlandais avait été acheté à Lisbonne par le capitaine d'un navire originaire de la ville allemande de Hambourg, dans l'autre il sut convaincre les Algériens que le navire était en règle. Bien que libéré, ce navire restait à Alger, son capitaine acceptant l'offre de le vendre pour la somme de *f* 3.200. Cinq des navires pris avaient été abandonnés par leurs équipages qui, de peur d'une rencontre avec les Algériens, s'étaient sauvés à terre dans leurs chaloupes. Dans un autre cas, les corsaires avaient déposé leurs prisonniers sur la côte espagnole. Mais de leur côté les Algériens avaient dû accepter que les Espagnols se fussent emparés d'une de leurs prises néerlandaises.

1. Heeringa, *Bronnen,* X.790.

Pendant le séjour de De Keyser à Alger, les corsaires prirent au total 216 navires néerlandais, dont 82 furent capturés en 1620 quand Alger et les Pays-Bas étaient en guerre. Par contre en 1622, alors que les deux pays parlaient de paix, les Algériens n'en amenaient qu'un seul. Leur plus grand succès fut la prise de deux navires naviguant pour le compte de l'Espagne par une flotte de dix-sept corsaires sous le commandement de De Veenboer qui s'appelait à ce moment-là Sulayman Ra'is. Après l'incendie de leurs bateaux, les survivants – 29 marins néerlandais et 480 soldats espagnols en route de Carthagène pour Naples – se rendirent.

Grâce aux efforts du consul, 25 de ces 216 navires furent libérés. Parmi eux se trouvait le *Bélier*, originaire de la ville hollandaise d'Enkhuizen mais soupçonné d'être un navire allemand de Hambourg. Aux dires du capitaine il avait pour destination Livourne et sa cargaison – entre autres du poivre et du hareng – appartenait à des commerçants juifs de cette ville. Pendant que les corsaires se préparaient au déchargement du navire, De Keyser se rendit chez le pacha qui, séduit par la promesse d'une forte récompense, permit au *Bélier* de partir. Les corsaires, furieux et se comportant comme «des fous et des possédés», durent accepter la décision de leur pacha.

Consul, Wijnant de Keyser était aussi marchand, ce qui lui permettait de vivre honorablement car il ne recevait son salaire que rarement et avec beaucoup de retard. Après son retour aux Pays-Bas, les Etats-Généraux ne lui devaient pas moins de *f* 36.000 pour salaire et indemnités ! A Alger il avait toujours besoin d'argent pour des frais supplémentaires. Comme il n'existait dans la ville aucune auberge pour les Européens, les marins néerlandais libérés séjournaient dans sa maison tant qu'ils n'avaient pas trouvé de passage. Quelquefois il leur avançait de l'argent pour leur voyage de retour. Une fois il dépensa f 750 pour empêcher la vente d'un équipage qui s'était opposé à l'inspection, et à une autre occasion il réussit, en donnant *f* 250 à des «amis», à obtenir la remise en liberté de quelques marins qui se trouvaient déjà au marché d'esclaves. Il donna aussi au bourreau d'un esclave *f* 7,50 pour assurer son enterrement au cimetière des chrétiens.

La course n'était pas d'un mince profit pour la maison De Keyser. Il est sûr que ses contacts avec les autorités lui permettaient d'acquérir bon nombre de biens confisqués qui revenaient ensuite en Europe par les soins de son frère Isaäc à Livourne. Il posséda jusqu'à trois navires à certain moment, dont l'un, dans lequel il avait investi vingt mille florins, fut pris par des corsaires maltais. Il connut aussi d'autres revers car son désir de rentrer en homme fortuné ne se réalisa pas. Wijnant de Keyser était le seul commerçant néerlandais à Alger. Il n'aimait pas les concurrents de sorte qu'il nota sèchement que le capitaine d'un navire néerlandais qui était arrivé à la recherche d'un chargement, n'y trouverait aucun «profit».

Guerre

Les accords conclus par De Keyser en 1616 à Alger et par Haga en 1617 à Istanbul ne pouvaient dissimuler que les deux partis divergeaient sur le principe de «navire libre-cargaison libre» et que la présence d'un consul à Alger ne limitait guère l'activité des corsaires. Cette réalité ne poussait pas les Etats-Généraux à un changement de politique. Ils tenaient à la capitulation de 1612 et s'opposaient à l'opinion algérienne selon laquelle la confiscation de biens ennemis n'était pas du tout en désaccord avec une paix honorable et durable. Ils repoussaient également l'observation des corsaires que les navires marchands néerlandais, en entrant au service de marchands italiens, s'attiraient eux-mêmes des problèmes. Au contraire, après qu'un navire transportant du blé grec avait été déclaré de «bonne prise», ils protestèrent également contre la prise d'un navire néerlandais naviguant sous le pavillon de Hambourg, une ville allemande qui ne vivait pas en paix avec Alger.

Ils ne montrèrent aucune complaisance non plus lorsque les Algériens se fâchèrent en apprenant en mai 1617 les méfaits de Jacob Jansz van Edam. Ce commandant d'un navire de guerre prit, fin 1616, à peu de distance de Livourne, un corsaire qui était dûment muni de «l'acte consulaire» signé par Wijnant de Keyser. Il se dirigea ensuite vers Lisbonne pour y vendre les survivants pour deux cents florins par personne. Une partie du profit fut réservée à la rançon de prisonniers à Alger et une autre à la prime des marins.

A la nouvelle de l'action de Van Edam, on cria vengeance à Alger. De Keyser fut la première victime: il fut mis en prison avec les capitaines de deux navires amenés et n'en sortit qu'en payant une grosse somme. Rentré chez lui, il dit en soupirant que Van Edam lui aurait épargné beaucoup de difficultés en noyant tous ses prisonniers. Les navires néerlandais furent eux aussi victimes de la fureur des corsaires. Si, pendant les premiers mois de 1617, ils ne prirent que cinq navires, ce ne fut pas moins de vingt-huit pendant le reste de cette année.

La République s'efforça de montrer que les Algériens feraient mieux de respecter la capitulation de 1612 et l'accord de 1617 en envoyant une escadre de huit navires sous les ordres de Hillebrant Quast. En route pour Alger, où il mouilla en février 1618, il prit un corsaire de sorte qu'il arriva avec 70 prisonniers que les autorités algériennes se montrèrent prêtes à échanger contre des Néerlandais. Des 121 esclaves néerlandais trouvés par De Keyser, 71 retrouvèrent leur liberté. Les autres devaient rester car les Algériens firent la sourde oreille lorsque Quast parla de libération sans rançon et de «navire libre-cargaison libre». Il partit sans tirer le canon mais l'équipage d'un corsaire capturé pendant le voyage du retour, fit les frais de l'échec des négociations. En guise de déclaration de guerre il fut jeté à la mer.

Nul ne prévoyait, à ce moment, que cette action serait le début d'une guerre de plus de cent ans. Avant de signer en 1726 un accord durable, la République et Alger devaient se battre pendant 89 ans et ne devaient vivre

en paix que pendant les années 1622-1630, 1662-1664, 1680-1686 et 1712-1715. Les questions de «navire libre-cargaison libre» et de la libération gratuite de prisonniers étaient à l'origine de cette guerre. Ce n'était pas une guerre religieuse entre les Néerlandais chrétiens et les Algériens musulmans. Au fond, les Pays-Bas préféraient la paix avec Alger à une guerre qui nuisait à leurs intérêts commerciaux et, de leur côté, les Algériens attaquaient les navires battant pavillon néerlandais par besoin de butin.

La République prit la guerre contre les corsaires au sérieux. Après le retour de Quast elle n'équipa pas seulement une escadre de treize navires mais elle prit, en plus, contact avec Madrid, l'ennemi juré des Algériens. Madrid s'empressa de joindre ses forces à celles de la République qui étaient sous le commandement de Lambrecht Hendricxsz. En juin 1618 cette flotte mixte rencontra dans le Détroit de Gibraltar vingt navires algériens qui se dirigeaient de l'Atlantique vers la Méditerranée. Dans un combat de 48 heures les Algériens perdirent douze bateaux. Ce fut le plus grand succès jamais obtenu par les Néerlandais dans leur lutte contre les corsaires. Tandis que les Espagnols conduisirent leurs prisonniers aux galères, Hendricxsz ne se rendit pas, comme Quast, avec les siens à Alger, pour les échanger contre des prisonniers mais – selon ses instructions – les jeta à la mer.[1] Cette décision n'eut aucun résultat positif car sa visite à Alger fut infructueuse. Les Algériens refusèrent d'entrer en pourparlers. Hendricxsz, considérant la ville trop bien protégée pour risquer une attaque contre les trente navires mouillés dans son port, se limita à une canonnade. La réponse algérienne lui causa du chagrin car après qu'un coup de canon eut frappé en plein le carré de son vaisseau, il ne retrouva plus son coffre-fort contenant plus de cent pièces d'argent. Wijnant de Keyser subit le contrecoup du succès de Hendricxsz dans le Détroit. Il eut une «rencontre avec la mort»[2], fut jeté pour la deuxième fois en prison et constata à sa libération que sa maison avait été pillée.

Le départ de Hendricxsz fut suivi d'une période où la paix semblait irréalisable parce que les deux partis campaient tous les deux sur leurs positions. Les Etats-Généraux comptaient sur leur force navale pour mettre les corsaires à la raison. Ceux-ci se montraient d'autant moins impressionnés que le bilan de cette guerre était positif pour eux. Ils constatèrent que malgré le succès obtenu en 1618, les flottes espagnole et néerlandaise ne poursuivirent pas leur coopération, et qu'en 1619 et 1620 les Néerlandais ne capturèrent que deux navires algériens. Les corsaires, par contre, pouvaient se vanter de la prise de douze navires marchands néerlandais en 1619 et de 76 en 1620. On dit qu'il y avait alors à Alger trois cents esclaves néerlandais. Deux ans plus tard, en 1622, il en restait encore cent cinquante.

1. R.E.J. Weber, *De Beveiliging van de zee tegen Europeesche en Barbarijsche zeerovers, 1609-1621 (La protection de la mer contre les corsaires européens et barbaresques, 1609-1621)* (Amsterdam 1936) 123-124.

2. Heeringa, *Bronnen*, X. 785.

Malgré ces exploits les Algériens recherchaient la paix avec la République. A cette époque ils étaient en guerre non seulement avec les Pays-Bas et l'Espagne, mais aussi avec la France et l'Angleterre. Même aux yeux des corsaires, une guerre avec l'Europe entière semblait dangereuse. Ils avaient été totalement surpris par l'alliance temporaire entre La Haye et Madrid et le bruit courait d'une action commune des flottes anglaise, néerlandaise et espagnole. Pour empêcher cette coalition ils informèrent La Haye dès 1619 de leur désir de renouveler la paix. Jugeant que leur position était forte, ils ne soufflèrent pourtant mot de la libération gratuite de prisonniers et du principe «navire libre-cargaison libre» convenus dans la capitulation et l'accord de 1617, et ils ne parlèrent que d'un traité basé sur l'accord conclu en 1616 avec de Keyser.

Déjà en juin 1619, au deuxième séjour de Quast à Alger, les corsaires obtinrent un premier résultat: en attendant la réponse des Etats-Généraux aux propositions algériennes, les deux pays convinrent d'observer une trêve de six mois. Pendant cette période la flotte néerlandaise ne ferait plus la chasse aux corsaires qui, de leur côté, cesseraient d'inquiéter les navires marchands qui se soumettaient l'inspection et à la confiscation des biens ennemis.

Pendant le séjour de Quast à Alger, Wijnant de Keyser constata, à ses regrets, que tout le monde manifestait beaucoup d'intérêt pour sa personne. Après avoir passé trois ans dans cette ville le consul était fatigué. Comme représentant de la République il ne s'estimait pas respecté par les autorités qui le jetaient si facilement en prison et n'empêchaient pas le pillage de sa maison. De plus, elles ne l'écoutaient que rarement quand il s'opposait à la saisie d'un navire, à la vente d'un marin ou à la circoncision d'un mousse. Il se sentait également incompris par les Etats-Généraux qui ne rendaient nullement justice à ses efforts. Ils lui avaient ordonné de ne plus libérer ses compatriotes à crédit et avaient refusé l'accord de 1616 qui, bien qu'il ne comblât pas les vœux de la République, aurait pu être la base d'une paix durable parce qu'il tenait compte de la réalité et de l'intérêt des corsaires. Ils ne lui versaient son salaire qu'irrégulièrement et prêtaient même l'oreille à des rumeurs l'accusant de coopérer avec les corsaires pour se procurer des marchandises à bon marché. Le seul point positif de ces trois années à Alger, où il était arrivé veuf, était qu'il y avait trouvé une nouvelle épouse, une veuve originaire des Canaries. Il l'avait probablement rencontrée lorsqu'il était à la recherche d'esclaves néerlandais et l'avait épousée après sa libération. Elle lui avait donné un fils. Maintenant il en avait assez et il le montra en se rendant secrètement à bord d'un des navires de guerre néerlandais.[1]

1. Selon le Père Dan (*Historie* 116-118) cet événement eut lieu en 1624. Il se trompe aussi en racontant que tous les esclaves néerlandais retrouvèrent la liberté après l'exécution de 125 prisonniers algériens. Cette exécution imaginaire a été immortalisée par le graveur Jan Luyken.

Son désir de vivre paisiblement quelque part en Europe ne se réalisa pas. Pour les Algériens la présence d'un consul était le signe visible de la paix. C'était lui qui fournissait aux corsaires à leur départ «l'acte consulaire» qu'ils montraient comme signe d'amitié aux capitaines de navires de guerre. A leurs yeux la fuite de Wijnant de Keyser était de mauvaise augure et annonçait la rupture des négociations avec Quast ainsi que la fin de la trêve. Pour montrer leurs inquiétudes, le pacha et d'autres personnalités se présentèrent au port pour demander son retour à terre tandis qu'en même temps les corsaires se préparèrent au combat. L'intérêt néerlandais prévalut sur l'intérêt personnel du consul car, sur les instances de Quast, il rentra à terre où il fut reçu avec joie et signes de respect. Regrettant pourtant son retour, De Keyser, par la suite, se plaignit régulièrement de sa situation parmi les corsaires et supplia les Etats-Généraux de faciliter son départ. Ceux-ci ordonnèrent même à leurs capitaines de garder les officiers trouvés à bord d'un navire algérien capturé pour les échanger contre le consul. Mais, hélas pour Wijnant de Keyser, cet ordre resta sans résultat.

Comme les deux pays campèrent sur leurs positions respectives, la trêve acceptée par Quast n'aboutit pas à un accord de paix. Au contraire, en 1620 les hostilités recommencèrent. Ils étaient à l'avantage des corsaires qui prirent cette année-là, 76 navires néerlandais, sur un total de 125 prises. Quant à leurs pertes, elles se limitèrent à un seul navire avec à bord 84 hommes qui furent échangés contre des Néerlandais.

L'année suivante, 1621, n'apporta rien de nouveau. Les corsaires continuèrent leurs activités sans que l'escadre néerlandaise – cette fois sous le commandement de Willem de Zoete, seigneur de Haultain – pût leur faire obstacle. Des vents contraires empêchèrent même l'escadre, qui comptait quelques brûlots, de se présenter devant la ville.

Mais, tandis que la guerre continuait, des voix s'élevèrent, aussi bien aux Pays-Bas qu'à Alger, plaidant pour le rétablissement de la paix.

A la Haye les Etats-Généraux considérèrent en 1621 les Algériens avec plus de sympathie qu'en 1618. La raison de ce changement ne fut pas le comportement des corsaires mais la fin de la trêve de douze ans conclue avec l'Espagne en 1609. Les négociations avec Madrid n'avaient pas abouti à un accord définitif de sorte que l'Espagne et les Pays-Bas reprirent la lutte. Pendant cette trêve les Algériens avaient entravé le commerce néerlandais sans que la flotte de la République put mettre fin à leurs activités, mais, grâce à la puissance de feu de leurs canons, les rencontres entre les bâtiments de guerre néerlandais et les corsaires finirent à l'avantage de la marine néerlandaise. Sans perdre un seul navire, elle avait anéanti quatorze navires algériens dont douze avec l'appui de la marine espagnole. Mais ce succès n'avait guère gêné les corsaires qui, dans la période 1618-1620, avaient pris plus de cent navires marchands néerlandais. Cette différence n'impliquait toutefois pas que le nombre de prisonniers néerlandais fût plus élevé que celui des algériens, car

à bord d'un corsaire se trouvaient généralement deux cents hommes ou plus, tandis qu'un navire marchand n'en comptait rarement plus de vingt.

A la fin de la trêve, le plus grand danger pour le commerce néerlandais ne venait plus du côté algérien mais du côté espagnol. En avril 1621 le roi Philippe IV ferma les ports de ses royaumes aux navires néerlandais ce qui causa de grandes difficultés. Dans cette situation on parla à La Haye d'un accommodement avec les corsaires. Afin de faciliter une alliance avec eux, le stathouder Maurits suggéra même de leur donner le droit de confisquer les biens ennemis, mais aux Etats-Généraux nul n'appuya sa proposition. Ses membres tenaient au principe de «navire libre-cargaison libre» arrêté dans la capitulation de 1612 en expliquant qu'il n'y avait aucune raison de l'abandonner puisqu'ils avaient déjà expressément interdit aux capitaines néerlandais de se rendre dans les ports espagnols ou de transporter des biens ennemis. [1]

L'attitude des Algériens fut influencée par l'apparition de la flotte anglaise devant leur ville. En novembre 1620 une escadre de dix-huit navires sous le commandement de Sir Robert Mansell s'y était présentée pour exiger la libération immédiate et gratuite de tous les prisonniers anglais. Mansell avait aussi réclamé un dédommagement pour les 150 navires anglais pris depuis 1616 ainsi que l'autorisation aux navires anglais mouillés dans le port de partir avec leurs cargaisons. En outre il avait demandé que la justice algérienne lui remît ou jugeât elle-même les corsaires qui avaient torturé ses compatriotes. Il attendit en vain une réponse favorable. Les Algériens se montrèrent aussi durs envers les Anglais qu'envers les Néerlandais et rejetèrent catégoriquement l'idée d'une libération sans rançon ou d'une indemnisation. A son départ Mansell n'avait à bord que dix-huit esclaves anglais libérés par le pacha pour montrer sa bonne volonté. Il revint en mai 1621 et, cette fois-ci, il passa à l'action : dans un effort pour détruire la flotte des corsaires, il voulut diriger quelques brûlots vers le port. Des averses empêchèrent la réalisation de ce dessein avant que le port ne fut fermé par les chaînes. La manifestation anglaise inquiéta les Algériens qui n'avaient pas oublié le succès de l'escadre néerlando-espagnole de 1618. Et bien qu'en 1621 on ne parlât plus d'une coopération entre Madrid, Londres et La Haye, ils redoutaient une alliance entre les deux puissances maritimes nord-européennes. Pour conjurer ce danger ils informèrent à la fois les Pays-Bas et l'Angleterre de leur volonté de mettre fin aux hostilités.

Pendant les négociations entre Alger et La Haye, le secrétaire de Wijnant de Keyser, Jan Manrique, servit d'intermédiaire. Tandis que le consul était retenu à Alger, il put quitter la ville pour y rentrer en octobre 1621 avec l'information que la République désirait, elle aussi, la paix. Comme réponse les autorités algériennes demandèrent en décembre aux Etats-Généraux l'envoi d'un ambassadeur mandaté pour conclure un accord, promettant la

1. Weber, *De Beveiliging*, 152.

libération des prisonniers. Ils parlèrent aussi d'une action commune contre les Espagnols. En signe de bonne volonté ils libérèrent dix captifs.

Avant de retourner aux Pays-Bas, Manrique passa par Tunis pour y sonder les intentions de Yusuf, à l'époque l'homme fort de ce pays, car tout comme leurs collègues algériens, les corsaires tunisiens donnaient la chasse aux navires néerlandais. Celui-ci se prononça également pour un accord et une alliance maritime mais insista sur son droit de confisquer les biens ennemis. Après son retour à La Haye, Manrique fit savoir aux Etats-Généraux que Wijnant de Keyser n'avait plus l'intention de quitter Alger. En effet, une fois la paix rétablie, il s'attendait à un brillant avenir dans un pays dont les trésors égalaient, à ses yeux, ceux des Indes.

La première mission de Cornelis Pijnacker

Satisfaits du résultat du voyage de Jan Manrique, les Etats-Généraux décidèrent d'envoyer un ambassadeur à Alger et à Tunis. Pour cette mission ils choisirent Cornelis Pijnacker, professeur de droit à l'université de Groningue et – selon ses dires – amateur de langues orientales. C'était sa première mission diplomatique. Le voyage aller prit deux mois. Comme la Belgique actuelle était sous contrôle espagnol, il se rendit, le 7 juillet 1622, par voie de mer à Calais d'où il traversa la France. A Marseille il trouva deux navires de guerre pour le transporter à Alger où il arriva le 3 septembre. Lorsque les Algériens ne répondirent pas aux saluts de mer, que Wijnant de Keyser ne se présenta pas et qu'il n'aperçut même nulle part de la fumée, il prit peur. C'est qu'il avait appris à Marseille que la peste avait exterminé presque toute la population et qu'il n'y avait que 1.500 survivants. Mais une chaloupe envoyée à terre revint avec le message que le consul était bien vivant et que l'épidémie, après avoir emporté cinq mille victimes, avait cessé. Rassuré, Pijnacker débarqua avec ses gens pour s'installer dans la maison du consul.

Parmi les gens de sa suite se trouvait un certain Ali Alabasco, un corsaire qui, après avoir été pris près de Malaga, avait passé un an et demi dans la ville d'Enkhuizen. Il avait été libéré par les Etats-Généraux et à présent, pour montrer sa gratitude, il racontait partout que Pijnacker était un confident du stathouder Maurits. Il ajoutait que les Néerlandais étaient dignes de confiance et grands ennemis du roi d'Espagne, qu'on voyait dans leurs ports d'innombrables navires et qu'Amsterdam était aussi riche qu'Istanbul. Il affirmait même avoir rencontré Maurits plusieurs fois personnellement. Ces remarques d'Ali Alabasco, présentant Pijnacker et les Pays-Bas sous un jour favorable, étaient utiles à l'ambassadeur, car les négociations s'avéraient difficiles.

A son départ les Etats-Généraux lui avaient donné des instructions claires. Ils préféraient vivre en paix avec les corsaires, mais pas à n'importe quel prix. Tenant à la capitulation de 1612 et à l'accord de 1617, ils réclamaient que les

Algériens libèrent tous les captifs néerlandais gratuitement et acceptent le principe de «navire libre-cargaison libre». Au sujet de la question de l'inspection, Pijnacker expliqua que le contrôle du congé de navigation devait suffire puisqu'un capitaine ne le recevait qu'après avoir juré qu'il ne prendrait pas à bord de marchandises ennemies. En outre, depuis que le roi d'Espagne avait fermé ses ports aux navires néerlandais, il leur était presque impossible de charger des marchandises ennemies. Quant aux blés grecs, il déclara que les Etats venaient d'interdire à leurs sujets d'en acheter ou transporter sans permission expresse des autorités locales. Il proposa aussi que l'inspection du congé de navigation n'eût plus lieu à bord du corsaire mais à bord du navire marchand. En échange d'une acceptation par les Algériens de ces exigences, il put leur offrir un traité de paix et une alliance contre les Espagnols. Enfin, pour faciliter les négociations, il eut quatre mille florins à sa disposition.

Après avoir été reçu par le pacha, Husayn, et le chef des janissaires, Hamid Agha, Pijnacker se rendit le samedi 10 septembre au Grand Divan qui s'occupait des questions de guerre et de paix. Ce fut en vain, car ce jour-là le Divan était trop occupé par les problèmes avec l'Angleterre pour l'accueillir. A son retour au consulat, il apprit que les Algériens avaient accusé le consul anglais, Richard Ford, de mettre en péril la paix avec Londres en préparant secrètement son départ comme l'avait fait Wijnant de Keyser. Ils avaient montré leur mécontentement en le jetant en prison d'où il n'en sortit qu'en décembre. Le lendemain Pijnacker se présenta au Petit Divan. Sa déclaration, lue en italien, fut reçue favorablement et on entendit «tuto è buono» et «sta pace». Mais ensuite se présentèrent les familles de douze Algériens pour présenter leurs doléances. Ces Algériens avaient été pris par l'équipage d'un navire de guerre néerlandais et transportés à Malte. En présence de ces familles Husayn fit entendre à Pijnacker que sans leur retour la paix serait impossible. Le samedi suivant, 17 septembre, l'ambassadeur fut reçu au Grand Divan avec tous les honneurs. Le pacha, tout en exprimant son désir de vivre en paix avec les Pays-Bas, insista encore une fois sur le retour des prisonniers de Malte.

Toutefois, les jours suivants les Algériens ne s'empressèrent nullement de faire aboutir les négociations. Le premier octobre seulement Pijnacker se retrouva au Grand Divan où, après avoir promis solennellement le retour des prisonniers, il obtint la promesse qu'on s'occuperait du texte d'un traité de paix. Afin de s'assurer de l'appui de Husayn et de Hamid Agha, il se rendit personnellement chez eux. Le pacha se plaignit des difficultés à payer à temps la solde de soixante mille janissaires. Il se lamenta également au sujet de ses dettes contractées à Istanbul et de la somme nécessaire pour réduire au silence ses détracteurs après son retour. Il se calma toutefois quand Pijnacker lui promit *f* 1.500 en échange de son aide pour la conclusion d'un accord. L'écrivain du pacha recevrait pour son concours *f* 300. Hamid Agha

lui manifesta son désir de vivre en paix avec les Pays-Bas et lui assura que le Grand Divan ne s'y opposerait pas parce que la course ne valait à Alger, outre la colère de Dieu et du sultan, que l'opprobre du monde entier. En écoutant ces propos, Pijnacker admira le bon sens de Hamid Agha. Pourtant, malgré la bonne volonté de Husayn et de Hamid Agha, l'ambassadeur ne fut invité que le 15 octobre au Grand Divan pour y recevoir l'accord. Après que Husayn l'eût scellé en échange de la somme promise, Pijnacker, satisfait, partit pour Tunis le 18 octobre.

A première vue sa satisfaction était bien fondée car l'accord qu'il emportait était conforme aux demandes des Etats-Généraux.[1] Les Algériens y reconnurent la capitulation de 1612 et l'accord de 1617 et déclarèrent par deux fois (les articles 8 et 11) que leurs corsaires n'inquiéteraient plus les navires marchands néerlandais tant que la République interdirait le commerce avec l'ennemi espagnol. Ils promirent aussi d'inspecter le congé de navigation avec bienveillance. Les deux parties s'étaient également mises d'accord sur la libération des prisonniers néerlandais. Sans faire la moindre allusion à une rançon, les Algériens affirmaient qu'ils les renverraient chez eux. Mais, en attendant le retour des douze prisonniers algériens de Malte, ils devaient rester dans la maison de Wijnant de Keyser. Enfin, les Algériens s'étaient déclarés favorables à une alliance contre l'Espagne.

Pourtant, en étudiant de près les clauses du traité, on comprend que les Etats-Généraux aient des motifs de mécontentement. C'est que, malgré les références à la capitulation de 1612 et l'accord de 1617, les Algériens avaient en réalité refusé d'accepter le principe de «navire libre-cargaison libre» de sorte que ce traité s'accordait plus avec l'accord conclu par De Keyser en 1616 qu'avec celui de 1617. Tandis qu'en 1616 les corsaires avaient promis de libérer une partie de leurs prisonniers en échange de leur droit de confisquer des biens ennemis, ils y avaient renoncé en 1617. Maintenant ils promettaient de libérer les esclaves néerlandais et de ne pas inquiéter les navires marchands à condition qu'ils ne transportent pas de biens ennemis espagnols.

Ce traité n'était pas le fruit de l'influence des corsaires néerlandais comme De Veenboer et Jan Jansz qui avaient élu domicile à Alger. Au début ils étaient très estimés. De Veenboer, maintenant Sulayman Ra'is, dont l'équipage ne comprenait que des marins néerlandais, avait même porté le titre d'amiral d'Alger. Il s'était aussi proposé comme médiateur entre Alger et La Haye. Mais à sa mort en 1620, causée par la perte d'une jambe dans un combat avec un navire marchand battant pavillon néerlandais, leur crédit était déjà en déclin. Peu après Jan Jansz préféra même quitter Alger pour s'installer à Salé. Le traité n'était pas non plus dû aux talents diplomatiques de Cornelis Pijnacker. Ceux-ci étaient si minces qu'il rentrait avec un accord qui donnait *de facto* aux corsaires le droit de confisquer des marchandises ennemies.

1. Cau, *Groot Placaetboek*, I.2289-2294.

L'architecte de la paix était Wijnant de Keyser, qui n'avait jamais cru au principe de «navire libre-cargaison libre». Il a expliqué aux Algériens qu'ils profiteraient, eux aussi, d'un traité de paix parce que, bien que celui-ci diminuât les revenus de la course, il rendrait possible une alliance militaire et une action commune contre l'Espagne. A Alger on savait qu'une coopération militaire n'était pas une chimère. Les Pays-Bas avaient déjà fourni au Maroc des navires et des armes modernes et à l'instigation de De Keyser, Pijnacker avait déclaré que les Etats-Généraux envisageaient le don d'un navire de guerre. De Keyser leur a même fait miroiter des avantages pécuniaires. Il leur a expliqué qu'une guerre avec les Pays-Bas n'était plus profitable parce que, depuis la fermeture des ports sous contrôle espagnol, bien peu de navires néerlandais naviguaient encore dans les eaux où opéraient généralement les corsaires. Un des résultats de la paix serait donc un commerce florissant. Bon nombre de navires marchands néerlandais se présenteraient dans le port d'Alger et chacun payerait les droits dus. Il a également discuté avec Husayn du sort de l'ancienne concession française à Stora. Depuis qu'Alger et la France étaient en guerre, les concessions étaient abandonnées et ne rapportaient plus. Il lui a suggéré de louer la concession de Stora à la République en ajoutant que grâce à ces revenus il lui serait plus facile de payer la solde des janissaires. Les explications de Wijnant de Keyser ont sans doute convaincu les dirigeants algériens qui ont décidé d'investir dans la paix avec les Pays-Bas en libérant sans rançon leurs prisonniers néerlandais.

Pour éviter des confrontations avec l'Angleterre, Alger conclut l'année suivante, en 1623, un traité avec Londres. Comme l'accord de 1617 avec Haga, il fut signé à Istanbul avec des émissaires algériens. De retour à Alger, ils le présentèrent au Grand Divan qui l'accepta en insistant sur le droit des corsaires de confisquer des biens espagnols à bord de navires anglais. L'accord passait sous silence la libération gratuite de prisonniers anglais. Il stipulait par contre que même les captifs qui avaient payé leur rançon, ne pouvaient quitter Alger qu'après le retour de quarante Algériens qui se trouvaient entre les mains des Anglais.[1] Le gouvernement de Londres ne fut pas contrarié que ses sujets eussent à payer leur libération. Ainsi les navires marchands néerlandais et anglais qui transportaient des marchandises espagnoles, couraient le même risque.

Pijnacker arriva à La Goulette le 28 octobre 1622. Après un séjour de cinq semaines, qui lui donna l'occasion de visiter les ruines de Carthage, il partit le 4 décembre avec un traité qui ressemblait beaucoup à celui conclu avec Alger.[2] Il avait été signé par Yusuf. Pendant les négociations celui-ci avait assuré être un serviteur fidèle du sultan à Istanbul et souscrire à la capitulation

1. Heeringa, Bronnen, X. 943 en D.D. Hebb, *Piracy and the English government*, 1616-1642 (Aldershot 1994) 186-187.

2. Cau, *Groot Placaetboek*, I. 2294-2296.

de 1612. Il ne s'était pas non plus opposé à la libération gratuite des prisonniers néerlandais. Mais, tandis qu'à Alger Husayn Pacha avait en apparence accepté le principe «navire libre-cargaison libre», Yusuf avait insisté sur le droit de confisquer des biens ennemis. Pijnacker ne s'y était pas opposé de sorte que l'accord donnait expressément aux corsaires tunisiens le droit de confisquer, en payant le fret au capitaine, des biens espagnols et italiens. Il stipulait également qu'un équipage s'opposant à l'inspection des documents ou à la confiscation des biens ennemis, se retrouverait au marché d'esclaves et que le navire et sa cargaison seraient de «bonne prise». Pijnacker retourna à La Haye, le 23 mars 1623.

Les Etats-Généraux étaient satisfaits du résultat de la mission de Cornelis Pijnacker. Ils ratifièrent les traités avec Alger et Tunis, se prononcèrent pour une action commune des flottes algérienne et néerlandaise et approuvèrent, à condition qu'ils n'eussent rien à payer, la livraison d'un navire de guerre à Alger.

En examinant les deux traités ils avaient constaté que les corsaires se donnaient le droit de confisquer des marchandises ennemies. Mais, tant qu'ils étaient en guerre avec l'Espagne, ils ne jugeaient pas que ce fut là un inconvénient majeur. Pour éviter des problèmes, ils publièrent en juin 1623 un décret, *l'Ordre op de Straatvaart (Décret concernant les navires se dirigeant vers le Détroit de Gibraltar)*[1] qui ordonnait qu'avant son départ chaque capitaine devait promettre sous serment de ne pas avoir à bord de biens ennemis. De plus, il s'obligeait à ne pas rendre service à des négociants espagnols ou italiens et de ne pas falsifier ses documents. Il promettait également de permettre aux corsaires le contrôle des documents et, au cas où il jetterait l'ancre dans le port d'Alger, de ne faciliter d'aucune manière l'évasion d'esclaves ou de renégats.

Comme ils n'avaient pas trop de confiance en la bonne conduite des corsaires et en leur promesse de ne pas malmener les navires dont les documents étaient en règle, les Etats-Généraux n'abrogèrent pas le décret de 1621, *l'Ordre op 't bevaren van de Middelantsche Zee (Décret concernant la navigation en Méditerranée)*[2] qui prescrivait à chaque capitaine de ne pas naviguer seul dans les eaux où se trouvaient généralement les corsaires mais de ne s'y rendre qu'accompagné d'au moins deux autres navires. Il les obligeait aussi d'armer leurs navires et de les équiper d'un minimum de marins pour résister avec succès à une attaque. Un navire jaugeant deux cents tonnes devait avoir à bord au moins vingt marins et être muni, outre de mousquets et de sabres, de seize canons. Pour un navire de quatre cents tonnes, trente-quatre marins et vingt-deux canons étaient prescrits. Ce décret eut la vie longue: en 1741 les Etats-Généraux le rappelaient encore aux capitaines et armateurs.

1. Cau, *Groot Placaetboek*, I. 911-915.
2. Cau, *Groot Placaetboek*, I. 896-904.

Les Algériens espéraient beaucoup du traité de 1622 et de l'entente avec les Pays-Bas. En février 1623, avant le retour de Pijnacker à La Haye, ils témoignèrent de leur bonne volonté dans une lettre aux Etats-Généraux.[1] Ils y affirmaient à nouveau qu'ils libéreraient leurs prisonniers néerlandais après le retour de leurs compatriotes de Malte et répétaient leur interprétation du principe de «navire libre-cargaison libre»: les navires marchands néerlandais n'avaient rien à craindre tant qu'ils ne touchaient pas aux ports espagnols ou italiens, mais les biens ennemis transportés seraient toutefois considérés comme de «bonne prise».

Les Algériens ont tenu leur promesse de libérer les captifs néerlandais, qui ont pu rentrer chez eux après qu'un navire de guerre battant pavillon néerlandais eût ramené de Malte les douze prisonniers algériens. Il s'agissait d'esclaves pris à bord de navires néerlandais et non-néerlandais. Leur nombre est inconnu. On ne sait pas aussi si cette libération concernait tous les Néerlandais, y compris les prisonniers achetés au marché par des particuliers. En 1616 De Keyser avait convenu de libérer ces esclaves au prix d'achat et comme nul n'avait intérêt mécontenter leurs maîtres, il est probable qu'ils n'ont pas été libérés gratuitement. De Keyser n'en parle pas. Il a noté seulement que pendant l'été de 1624 il n'y avait à Alger que trois esclaves néerlandais. Pourtant, cinq ans plus tard, en 1629, on y trouvait encore cinq captifs qui étaient déjà là quand Pijnacker était arrivé en 1622.

En mer les affrontements entre corsaires algériens et navires marchands néerlandais étaient alors rares. L'attitude des corsaires était bienveillante et dans la République les autorités appliquaient sérieusement le décret sur le *Straatvaart.* En outre, après la reprise de la guerre contre l'Espagne, peu de navires marchands néerlandais se dirigeaient vers la Méditerranée et ceux qui s'y aventuraient, préféraient naviguer en convoi. Pourtant certains capitaines fraudaient en se procurant un congé de navigation de Hambourg qui leur permettait d'entrer sans risques dans un port espagnol, tout en ayant également à bord un congé néerlandais qu'ils montraient aux corsaires, en cas de besoin. Le résultat fut qu'en 1623 et 1624 quatre navires néerlandais seulement étaient pris par les Algériens. Deux d'entre eux étaient des contrebandiers naviguant sous le pavillon de Hambourg, le troisième, venant du Levant, se dirigeait vers Marseille. Le quatrième, qui naviguait seul, était en route pour Gènes et Livourne avec à bord une cargaison ennemie, selon les corsaires. Dans tous les cas les Algériens se montraient souples et, tout en confisquant les biens ennemis, ils libéraient, à la demande de De Keyser, les navires, les marins et une partie de la cargaison.

L'entente fut toutefois de courte durée. Bientôt les Algériens eurent l'impression qu'ils avaient fait un marché de dupes, que les Etats-Généraux ne voulaient pas subir les inconvénients de la paix. En effet, tandis que les

1. Heeringa, *Bronnen,* X. 881-882.

corsaires ménageaient les navires néerlandais et que les prisonniers pouvaient rentrer chez eux, La Haye tardait à envoyer le navire de guerre promis par Pijnacker. L'ambassadeur avait suggéré que ce serait un don, récompensant la bonne conduite des Algériens, mais il se révéla qu'ils devaient l'acheter. En plus, l'escadre navale servant à une opération commune contre la flotte espagnole n'arrivait pas non plus parce qu'on craignait à La Haye qu'un telle alliance ne fît scandale à Londres, à Paris et à Venise et ne nuisît à la réputation de la République. Les escadres néerlandaises se limitaient donc au convoi de navires marchands pour les protéger contre les Espagnols et à une action commune, en 1625, avec la flotte anglaise contre Cadix. Les Algériens s'aperçurent également que les navires marchands n'affluaient pas du tout et que la perte de butin n'était nullement compensée par un commerce florissant. Un navire apportant des planches resta une exception, comme un autre partant pour Livourne avec une riche cargaison. Un troisième mécontenta les Algériens en partant avec à bord plusieurs fugitifs anglais.

On s'est également demandé à Alger pourquoi la République s'intéressait à Stora. Alors que cette concession n'avait été pour les Français qu'un entrepôt, De Keyser parlait d'une base où des navires de guerre auraient la possibilité de caréner et où les navires marchands pourraient attendre un convoi. Il considérait également Stora comme base d'expéditions contre les Espagnols. Mais ce n'était pas tout. Il se proposait même d'en faire le port d'attache de plusieurs corsaires néerlandais qui opéreraient sous pavillon algérien. Il en avait parlé avec Pijnacker et lui avait fait entrevoir de telles possibilités que l'ambassadeur avait embrassé le projet. A son retour aux Pays-Bas, Pijnacker, tout en évitant de parler de la course, fit miroiter aux Etats-Généraux les avantages de la concession de Stora. Convaincus des avantages d'une base en Méditerranée, ils chargèrent Haga de sonder à Istanbul le gouvernement ottoman. Pijnacker a, par contre, ouvertement parlé de la course dans sa famille où son frère et deux beaux-fils se sont montrés prêts à y investir. Sûr de leur appui financier, il a ensuite demandé à Wijnant de Keyser de lui procurer trois lettres de marque algériennes. Il est possible que De Keyser les eût obtenues si la République avait envoyé le navire de guerre promis et si les deux flottes s'étaient réunies pour une opération. Mais tant que La Haye manquait à ses promesses, Alger faisait la sourde oreille.

Le traitement des corsaires dans les ports néerlandais n'a pas non plus convaincu les Algériens de l'amitié des Etats-Généraux. En novembre 1623 Jan Jansz – qui s'appelait Murad Ra'is – arriva avec deux navires dans le port de Veere, une ville de la province de Zélande. Il voulait s'y ravitailler et réparer ses navires. Comme l'un des deux se trouvait être irréparable, il devait partir en décembre avec un seul. Informés de l'arrivée de Jan Jansz, les Etats-Généraux examinèrent la politique à suivre. Selon le traité de 1622 les ports néerlandais étaient ouverts aux Algériens, mais ils se demandèrent

s'il fallait exiger la libération des esclaves à bord et mettre les renégats en prison ou s'il était préférable de ne pas provoquer de difficultés aux deux navires qui naviguaient sous pavillon ami.[1] Ils décidèrent de ne pas renvoyer les prisonniers qui réussiraient à s'évader, mais pour ne pas choquer les Algériens, ils préféraient abandonner à leur sort ceux qui se trouvaient à bord au lieu de les libérer de force. De plus, ils permettaient aux renégats d'origine néerlandaise de descendre impunément à terre et même de retourner librement à leur ville ou village d'origine s'ils voulaient revenir au christianisme, mais les renégats non-néerlandais seraient mis en prison s'ils débarquaient ; ils devaient donc rester à bord. Murad Ra'is désapprouva cette décision. Il était mécontent qu'un renégat espagnol mis sous les verrous après son débarquement, ne lui fût remis qu'au moment du départ. Il parla également de «mauvaise charité» lorsque les autorités refusèrent en effet de lui renvoyer quelques fugitifs espagnols. Il admit qu'on garda les prisonniers néerlandais évadés, mais à ses yeux il était incompréhensible qu'on ne lui rende pas les esclaves ennemis.

Par la suite, en 1625 et 1626, trois autres corsaires jetèrent l'ancre dans un port néerlandais. Ils furent accueillis froidement. Le séjour d'un des trois à Rotterdam finit même par la pendaison de trois Algériens qui avaient abusé d'un orphelin qu'ils avaient attiré à bord en lui promettant des figues.

Aux yeux des Algériens ce mauvais comportement envers les corsaires était significatif de l'attitude de la République à leur égard. Ils voyaient un rapport entre l'accueil de Murad Ra'is et la fâcheuse conduite de l'amiral L'Hermite qui, pendant l'hiver de 1623, obligea un corsaire, muni d'un «acte consulaire» signé par Wijnant de Keyser, de lui rendre les treize captifs néerlandais qui se trouvaient à bord. Ils n'étaient pas moins fâchés quand ils apprirent qu'un corsaire néerlandais qui s'était emparé d'un navire algérien et avait vendu les 43 survivants dans le port français de Brest, n'avait pas été puni.

Wijnant de Keyser, l'architecte du traité de 1622, fit les frais de leur mécontentement. On lui reprocha que les Etats-Généraux ne tenaient pas leurs promesses. En outre, Pijnacker, irrité parce que les trois lettres de marque n'arrivaient pas, le calomniait aussi bien à La Haye qu'à Alger où l'on racontait que le consul avait été rappelé et serait condamné au bûcher, dès son retour aux Pays-Bas. Début 1625 il connut de graves ennuis, étant accusé de contrarier la paix entre Alger et l'Angleterre. Il s'opposait en effet à un accord entre ces deux pays dont il redoutait les répercussions sur les relations entre Alger et La Haye. Il craignait que les corsaires, désireux de compenser la perte de prises anglaises, ne s'attaquent aux navires néerlandais. Sommé de s'expliquer au Grand Divan, il frappa un janissaire qui l'accusait d'être un «boche». Un Algérien aurait payé de sa vie cet acte inexcusable,

1. *Resoluties Staten-Generaal,* 22-12-1623.

le consul sauva sa tête. Il fut fouetté et renvoyé chez lui où il constata que sa maison avait, de nouveau, été pillée.

La deuxième mission de Cornelis Pijnacker

Au moment de la punition de Wijnant de Keyser, les Etats-Généraux avaient déjà pris la décision de renvoyer Cornelis Pijnacker à Alger et Tunis. Une protestation de Paris contre l'action de Murad Ra'is était à l'origine de cette décision ; ce dernier, après son départ de Veere, avait montré son mécontentement sur l'attitude des autorités néerlandaises en prenant dans la Manche quelques bateaux de pêche français. Il les avait surpris naviguant sous pavillon néerlandais. La France avait insisté sur la libération de ses pêcheurs, et de peur de mettre l'amitié avec Paris en danger, les Etats-Généraux avaient mis *f* 16.000 à la disposition de l'ambassadeur.

Ils lui avaient aussi ordonné d'expliquer à Alger que tant que se trouvaient à bord des captifs et des renégats, les navires algériens n'étaient pas les bienvenus dans les ports néerlandais. Pour ne pas déplaire à Alger, ils avaient permis à Murad Ra'is de partir avec ses esclaves et renégats mais désormais les autorités néerlandaises libéreraient, à leur arrivée, tous les esclaves d'un corsaire et mettraient les renégats entre les mains de la justice, qui pouvait les condamner à mort, la même peine qui attendait les musulmans convertis au christianisme.

Tandis qu'ils passaient sous silence la coopération entre les marines algérienne et néerlandaise, les Etats-Généraux avaient autorisé Pijnacker à s'appliquer à obtenir la concession de Stora. Pourtant, il devait faire savoir aussi que La Haye ne voulait pas qu'Alger donnât à ses sujets des lettres de marque. Avant son départ, qui n'avait lieu qu'en octobre 1624 – un an après avoir parlé pour la première fois de cette mission – il lui recommandèrent aussi d'exiger des réparations de l'affront fait à Wijnant de Keyser.

Le but principal du deuxième voyage de Pijnacker était toutefois d'expliquer aux Algériens qu'une paix sans le principe «navire libre-cargaison libre» était inacceptable et que l'inspection des marchandises à bord était contraire à l'honneur et la réputation de la République. Il devait parvenir un nouvel accord qui, contrairement au traité de 1622, leur interdirait de confisquer des marchandises ennemies. Désormais ils devraient se contenter d'une inspection du congé de navigation à bord du navire marchand et ne plus s'occuper de l'origine des marchandises mais permettre au navire de continuer son voyage en toute liberté.

Dans ces instructions à Pijnacker les Etats-Généraux se montraient arrogants. Comme les corsaires comptaient parmi l'équipage non seulement des marins algériens et des janissaires, mais également des esclaves et des renégats, ils déclaraient implicitement que les ports néerlandais leur étaient fermés. Ils ne tinrent pas compte de l'éventuelle réaction d'Alger devant un tel comportement, et ils ne se posèrent pas non plus la question de savoir

si les Algériens étaient encore intéressés à la paix avec la République depuis qu'ils avaient conclu un accord avec Londres. A La Haye nul n'avait pensé que la République posait une bombe à retardement sous l'accord de 1622 en exigeant des corsaires l'acceptation pure et simple du principe de «navire libre-cargaison libre».

Pijnacker lui-même ne s'est posé aucune question. A ses yeux Wijnant de Keyser qui ne lui avait pas procuré les trois lettres de marque, était à l'origine de tous les problèmes. A son instigation les Etats-Généraux l'avaient rappelé et remplacé par Pieter Maertensz Coy, qui avait représenté la République au Maroc entre 1605 et 1609. Ce dernier faisait le voyage d'Alger avec l'ambassadeur.

A bord d'un navire de guerre, convoyé par un deuxième, Pijnacker se rendit directement à Alger où il arriva le 19 décembre 1625. A son départ, le 28 mars 1626, les deux pays avaient conclu un nouvel accord. Il était probablement le fruit inattendu de l'opération anglo-néerlandaise contre Cadix de 1625. Les corsaires redoutaient la présence de navires de guerre néerlandais et anglais ennemis dans les eaux où ils étaient actifs. Pour éviter qu'ils nuisent à la course, ils avaient en 1622 mis fin à la guerre avec la République et en 1623 à celle avec l'Angleterre. La présence d'une flotte anglo-néerlandaise combinée a dû être pour eux un cauchemar et afin de conjurer ce danger, ils étaient et restaient prêts à vivre en paix avec les Néerlandais. Ce n'est que par la suite qu'ils commencèrent à opposer les deux pays l'un à l'autre.

Cet accord n'était pas le fruit d'une coopération entre Cornelis Pijnacker et Wijnant de Keyser. Au contraire, les deux hommes se détestaient ouvertement. Leur animosité était claire pour tout le monde depuis que l'ambassadeur, à son arrivée, avait refusé de s'installer dans la maison du consul. Par la suite il déclinait ses invitations à dîner et le tenait en dehors des négociations. Les deux hommes se calomniaient aussi mutuellement. Pijnacker, ennuyé parce qu'il n'avait pas reçu ses lettres de marque, racontait à qui voulait l'entendre que De Keyser ne se comportait pas comme le représentant de la République mais comme un négociant qui, au lieu de s'employer à la libération de navires amenés, était de mèche avec le pacha et profitait personnellement de chaque prise. De son côté, De Keyser, convaincu que les coups de fouet avaient été le résultat des machinations de l'ambassadeur, rapportait que les Algériens ne prenaient pas Pijnacker au sérieux et le traitaient en accusé.

Il est vrai que Pijnacker se trouvait dans le banc des accusés. En attendant d'être admis au Grand Divan, il se présenta plusieurs fois au Petit Divan. Il lui reprocha que la plupart des promesses, faites pendant sa première visite, ne s'étaient pas réalisées. Le navire de guerre n'avait pas été livré et les navires marchands néerlandais n'avaient pas du tout afflué. Pendant l'année écoulée seulement trois navires marchands néerlandais avaient jeté l'ancre

dans le port d'Alger. On le tenait aussi pour responsable de la mauvaise conduite de l'amiral L'Hermite et de la vente à Brest du navire algérien avec son équipage. Le 13 janvier 1626 il fut confronté à l'armateur d'un navire d'où, alors qu'il se trouvait dans un port néerlandais, avait déserté un renégat français. Quand Pijnacker répondit que cette affaire avait déjà été réglée par le consul, on décida de faire venir celui-ci. Arrivé, Wijnant de Keyser confirma les propos de l'ambassadeur, mais après son départ, quelqu'un se présenta et exigea que Pijnacker lui remboursât la somme de cinq cents florins que le consul lui devait. A son refus De Keyser fut mis aux fers.

L'emprisonnement du consul ne fut pas le seul malheur ce jour-là. Dans l'après-midi Pijnacker et Coy se présentèrent au palais pour y demander en vain à Sharif Pacha la mise en liberté du consul. Ils étaient accompagnés du frère de Wijnant, Isaäc, qui séjournait dans la ville. A la sortie du palais Isaäc reçut trois coups de poignard dans le dos portés par un ami de l'armateur qui s'était plaint ce matin-là. Comme Isaäc ne succomba pas à ses blessures, le malfaiteur ne fut pas mis à mort. Il reçut une bastonnade de six cents coups qui le força à rester plusieurs jours chez lui. Wijnant de Keyser lui-même retrouva la liberté après quelques jours.

Quand Pijnacker se plaignit de ce traitement indigne d'un consul, traitement qui d'ailleurs était un outrage à l'honneur des Etats-Généraux, Sharif Pacha répliqua froidement que Wijnant de Keyser aurait même mérité le supplice du feu, et qu'une bastonnade n'était pas du tout un affront.

Le Grand Divan, occupé par la guerre contre Tunis, ne reçut Pijnacker que le 31 janvier 1626, six semaines après son arrivée. L'ambassadeur exprima le désir des Etats-Généraux que les Algériens respectassent les accords de 1612, de 1617 et de 1622, la capitulation, l'accord avec Haga et le traité de paix. La réponse algérienne fut le nouvel accord conclu deux semaines plus tard.[1] Il n'était pas conforme aux désirs de la République et montrait clairement que Pijnacker avait dû faire des concessions. En effet, il avait explicitement accordé aux corsaires le droit de confisquer les biens espagnols qu'ils trouveraient à bord de navires marchands néerlandais. En échange de cette renonciation au principe de «navire libre-cargaison libre» Pijnacker avait obtenu la garantie que les Algériens n'empêcheraient plus le départ d'un consul après l'arrivée de son successeur. Ils s'obligeaient aussi à ne pas circoncire de mousses ni de marins néerlandais contre leur gré et promettaient que, pour éviter des problèmes, les renégats resteraient à bord du corsaire qui aurait jeté l'ancre dans un port néerlandais. Comme, depuis 1622, Wijnant de Keyser avait empêché avec succès la mise en vente de marins néerlandais, le nouvel accord ne parlait pas de la libération d'esclaves.

Quand Pijnacker se présenta chez Sharif Pacha pour sceller le nouveau traité, celui-ci lui demanda *f* 2.500. A ce moment-là il était à court d'argent,

1. Texte néerlandais dans L. van Aitzema, *Saken van staet en oorlogh (Affaires d'état et de guerre)* (6 vol, La Haye 1669-1672) I. 518-519; texte italien dans Heeringa, *Bronnen,* X.984-985.

les janissaires ayant exigé leur solde; il demanda en vain aux juifs de lui procurer la somme nécessaire. Les notables juifs avaient payé leur refus de deux cents coups de bâton. Il ordonna même de faire vendre aux enchères les bijoux de sa femme, acte dont s'étaient moqué les Algériens, qui se disaient qu'il jouait la comédie et voulait rentrer à Istanbul le plus riche possible. Quoi qu'il en soit, les janissaires reçurent leur solde et le nouvel accord fut ratifié gratuitement par l'agha, mais par contre pour mille florins par Sharif Pacha.

Ce n'est qu'après la conclusion du traité que Pijnacker parla de la concession de Stora. Sans souffler mot des lettres de marque, il expliqua à Sharif Pacha que la République se proposait d'y construire un «magasin fortifié». A ce moment l'ambassadeur avait déjà été informé par Haga que le gouvernement à Istanbul ne s'opposait pas à la location de l'ancienne concession française par les Etats-Généraux. On s'y demandait toutefois quelle était la différence entre un «magasin fortifié» et une forteresse et on désapprouvait la présence éventuelle de militaires néerlandais. La réaction de Sharif Pacha était positive. Sous réserve de l'accord du sultan et à la condition que la protection du «magasin fortifié» soit confiée à des soldats algériens, il était prêt à donner Stora à la République, moyennant un loyer annuel de *f* 18.750. Comprenant que son projet était irréalisable, Pijnacker n'insista plus.

Pour des raisons inconnues Pijnacker ne partit que le 28 mars 1626, plus d'un mois après la certitude que Stora ne serait jamais une base pour les corsaires néerlandais. Pendant ce temps il obtenait des renseignements pour une étude sur Alger et faisait personnellement l'expérience des difficultés qu'un consul avait à affronter, difficultés causées par le comportement des capitaines qui ne respectaient pas les décrets des Etats-Généraux. Avant son départ les corsaires amenèrent deux navires avec des capitaines et équipages néerlandais. L'un, battant pavillon de la ville allemande de Dantzig, venait d'un port espagnol. Ses passagers espagnols furent vendus comme esclaves, le navire et l'équipage de sept hommes libérés après payement de *f* 875. L'autre, avec un équipage de quatre hommes, battait pavillon d'une autre ville allemande, Emden. Bien que Pijnacker déclarât que cette ville était alliée de La Haye, le navire fut déclaré de «bonne prise» et la vente des marins ne fut évitée que contre la somme de *f* 875. Le sort d'un des mousses valut à Pijnacker quelques moments pénibles. En effet, ce mousse, membre de l'équipage d'un des deux navires de guerre transportant l'ambassadeur, s'était rendu à terre où – aux dires des Algériens – il avait volontairement embrassé l'Islam. Il était toutefois retourné à bord de son navire où, peu après, les Algériens se présentèrent pour exiger qu'il leur fût remis. Pijnacker accéda à leur demande et se présenta au Petit Divan avec le garçon qui affirma vouloir rester chrétien. Malgré cette déclaration l'ambassadeur l'abandonna à son sort quand les Algériens déclarèrent qu'ils voulaient encore examiner son cas et ne chercha pas à le rencontrer quand il apprit qu'il avait été circoncis.

Cette mésaventure permit à Wijnant de Keyser de prendre sa revanche. Il fit entendre finement à Pijnacker qu'il aurait réussi là où l'ambassadeur avait échoué et qu'il aurait facilement pu empêcher que ce mousse ne fût circoncis contre son gré. Pijnacker, de son côté, soupçonnait le consul de conspirer avec Sharif Pacha pour ternir sa réputation.

La situation de Wijnant de Keyser était d'ailleurs des plus désagréables. Il avait été remplacé par Coy et Pijnacker avait impunément pu raconter que les Etats-Généraux l'avaient rappelé parce qu'ils étaient mécontents de lui. En outre il n'avait plus de crédit et, bien qu'il y eût un successeur pour fournir «l'acte consulaire», les autorités ne lui permettraient pas de quitter Alger tant qu'il n'aurait pas payé ses dettes, dont le montant s'élevait à *f* 6.500, cinq fois son salaire annuel. Quoiqu'il assurât à ses créanciers, dont le trésorier Hammuda, que les Etats-Généraux lui devaient un montant plus élevé, ils lui refusèrent le départ tant qu'il ne les aurait pas désintéressés.

A son départ Pijnacker était accompagné de trente-huit esclaves français. Parmi eux se trouvaient vingt-cinq pêcheurs français pris par Murad Ra'is et libérés aux frais des Etats-Généraux. Le voyage de retour mena Pijnacker de nouveau à Tunis où il visita pour la deuxième fois les ruines de Carthage. Il y conclut aussi un nouvel accord qui comparé à celui de 1623, était favorable à la République.[1] En effet, les Tunisiens qui, en 1623, avaient insisté sur leur droit de confisquer des biens ennemis, acceptaient maintenant l'explication de Pijnacker que l'inspection de la cargaison était inutile puisque La Haye avait interdit aux navires néerlandais l'accès aux ports sous contrôle espagnol. Le nouveau traité stipulait néanmoins que des biens ennemis éventuels devaient être remis entre les mains des corsaires.

De Tunis Pijnacker alla à Toulon d'où il se dirigea vers Paris. Il y fut reçu par Louis XIII qui lui exprima sa gratitude pour les efforts des Etats-Généraux en faveur de la libération de ses sujets. Le 19 novembre 1626 il était de retour à La Haye.

A son retour Pijnacker ne fut pas reçu à bras ouverts par les Etats-Généraux qui jugeaient que la durée de son voyage était sans rapport avec le résultat. Sa carrière diplomatique en resta là. Pijnacker utilisa les informations recueillies en Afrique du Nord pour écrire sa *Description historique des villes de Tunis, d'Alger et d'autres se trouvant en Barbarie (Historysch Verhael van den steden Thunes, Algiers ende andere steden in Barbarien gelegen)*[2] et finit ses jours professeur à l'université de Franeker dans la région de Frise.

Les Etats-Généraux trouvaient des aspects positifs dans le deuxième traité apporté par Pijnacker. Ils constataient avec plaisir que les Algériens ne parlaient plus d'une alliance militaire et n'insistaient plus sur l'envoi d'un navire de guerre, et qu'en outre les navires algériens évitaient désormais les

1. Heeringa, *Bronnen,* X.989-990.

2. Editée par G.S. van Krieken, Werken uitgegeven door de Linschoten-Vereeniging, vol. 75, La-Haye 1975.

ports néerlandais. Et, vu qu'ils n'avaient jamais considéré une base navale en Méditerranée comme une nécessité absolue pour la République, ils ne regrettaient pas trop que l'ambassadeur n'eût pas obtenu la concession de Stora. Mais tous ces point positifs ne compensaient pas le fait que Pijnacker ait cédé aux corsaires en abandonnant le principe «navire libre-cargaison libre». Par le passé ce principe avait été la pierre angulaire de la politique néerlandaise. Les Etats-Généraux y avaient tenu en ne prêtant pas attention à l'accord de Wijnant de Keyser de 1616 ni à la lettre des Algériens de février 1623 dans laquelle ceux-ci se donnaient le droit de confisquer des biens ennemis. Les Etats-Généraux conclurent que le traité de 1626 était inacceptable et refusèrent de le ratifier.

Quand les Etats-Généraux se penchèrent sur le traité de 1626, ils se demandèrent aussi pour la première fois si la paix avec les Algériens était réellement à l'avantage de la République. Autrefois, les traités avaient toujours accentué les droits des Néerlandais et insisté sur la libération gratuite de prisonniers et le principe de «navire libre-cargaison libre». Dans l'accord de 1626, on parlait pour la première fois ouvertement des droits des corsaires. Aux yeux des Etats-Généraux qui étaient encore en guerre avec l'Espagne et n'avaient pas aboli le décret de 1623 interdisant le commerce avec l'ennemi espagnol, l'appui des Algériens dans cette lutte n'était toutefois pas nécessaire. Ils savaient aussi que le danger des corsaires pour les navires marchands restait limité et ils en tiraient la conclusion que la République n'avait plus besoin de bonnes relations avec Alger.

Entre temps les Etats-Généraux ne se demandaient pas si, à Alger, les corsaires préféraient une guerre ouverte à une paix impopulaire. En effet la promesse faite en 1622 par Pijnacker que le manque de butin serait compensé par une augmentation de revenus commerciaux et une alliance militaire ne s'était pas réalisée. Les Algériens ne cherchaient toutefois pas la guerre. Tant qu'il y avait dans la ville un consul néerlandais, ils s'en tenaient loyalement au traité de 1626.

Depuis le départ de Pijnacker la fonction de consul était assurée par Pieter Maertensz Coy. Il touchait un salaire plus important que son prédécesseur. A condition qu'il ne s'occupât pas de commerce, il recevait annuellement *f* 3.000, à augmenter de *f* 2.500 destinés à l'achat de présents et à l'assistance aux marins malheureux. Jusqu'à sa mort, en juin 1629, Coy n'eut pas de grands problèmes à résoudre. Sa tâche principale était la libération de navires marchands néerlandais pris transportant des biens ennemis ou naviguant sous pavillon étranger. Chaque année, en moyenne, cinq navires étaient amenés dans le port d'Alger. Quand il s'agissait d'un navire avec à bord des biens espagnols, Coy s'efforçait d'empêcher la confiscation de la cargaison ennemie en donnant de l'argent à des personnages bien placés. Il y réussissait quelquefois, mais dans le cas du *Licorne* qui transportait des marchandises précieuses, la somme de *f* 7.500 ne suffit pas. Il fut également

impuissant quand les corsaires amenèrent le *Dauphin*. Le capitaine de ce vaisseau, Simon Bobert, avait éveillé les soupçons de ra'is Ali Desmirne parce qu'au moment où les corsaires s'apprêtaient au contrôle de son congé, il avait jeté des documents à la mer. Pour lui faire reconnaître qu'il s'agissait de documents italiens ennemis Ali Desmirne lui avait fait donner des coups de bâton et après son arrivée dans le port il refusa l'offre de quatre mille florins de Coy. Les Algériens s'en tinrent pourtant à l'accord de paix. Après la confiscation de la cargaison ils payèrent le fret et permirent à Bobert et à ses marins de continuer leur voyage à bord du *Dauphin*. Les vingt et un marins d'un navire néerlandais battant pavillon génois, devaient toutefois rester à Alger, leur navire étant de «bonne prise» ; ils furent ainsi vendus au marché d'esclaves.

Pour Coy l'argent plus que la course était source d'ennuis. Comme De Keyser, il ne recevait son salaire qu'irrégulièrement, de sorte que sa cassette était souvent vide. Et il avait toujours besoin d'argent. Ainsi, pour nourrir quatre-vingts marins de navires amenés qui, en attendant leur départ et faute d'hôtels pour Européens, séjournaient dans sa maison. Une autre fois il eut à payer cinq cents florins pour apaiser la colère de Husayn Ra'is qui voulait se venger de la vente, à Brest, de membres de son équipage par des Néerlandais. Il donna aussi *f* 250 au maître d'un esclave qui s'était échappé quand son navire avait accosté dans un port néerlandais. Il craignit pour sa vie un jour que le bruit courut que les Néerlandais avaient vendu aux Canaries des prisonniers algériens. Convoqué au Petit Divan, il y fut confronté avec les femmes des victimes qui exigèrent le retour de leurs époux. Lorsqu'il affirma qu'il ne s'agissait pas de corsaires néerlandais mais de corsaires de Dunkerque au service du roi d'Espagne et qu'il lui était impossible de garantir leur libération, elles se jetèrent sur lui et lui arrachèrent ses habits. Mais après cet incident il put rentrer chez lui et sa maison ne fut jamais pillée.

Il savait faire face aux difficultés financières en empruntant l'argent payé pour le fret des biens confisqués. Le capitaine du *Licorne* lui prêta par exemple trois mille florins. Mais à sa mort les Etats-Généraux lui devaient encore quinze mille florins.

Comme il eut beaucoup de peine à satisfaire ses créanciers, Wijnant de Keyser ne reçut la permission de quitter Alger qu'en juin 1627. La dernière année de son séjour à Alger avait été difficile pour l'ancien consul. Un navire transportant pour lui des marchandises, avait péri et sa maison avait été pour la troisième fois mise à sac. Ce pillage était dû à l'affaire Knaep. Jan Cornelisz Knaep était le capitaine d'un navire qui, en 1622, avait été pris lorsqu'il se livrait sans permission au commerce sur la côte algérienne. Grâce aux efforts de De Keyser il avait alors pu partir avec son navire. Mais cette fois il était accusé d'avoir pris un navire algérien transportant du sucre et d'avoir jeté l'équipage à la mer. Knaep lui-même et son capitaine furent condamnés à

mort, l'un fut pendu, l'autre roué de coups. Ses vingt marins se retrouvèrent au bagne. Accusé de complicité avec Knaep, De Keyser aurait subi le même sort s'il n'avait trouvé refuge dans la maison d'un ami algérien. Comme ils ne l'avaient pas trouvé chez lui, les autorités avaient scellé sa maison, après en avoir chassé son épouse et son enfant. Le lendemain ils l'avaient livrée au pillage. De Keyser n'était sorti de sa cache qu'après un mois. Entre temps le navire de Knaep avait été déclaré de «bonne prise» mais ses marins avaient été libérés. Peu après ces événements l'ancien consul conclut un accord avec ses créanciers et quitta enfin Alger. Cet accord était humiliant car, tant qu'il n'aurait pas payé ses dettes, son épouse et son enfant devaient rester à Alger. De plus, avant son embarquement il fut fouillé pour l'empêcher d'emporter clandestinement des diamants.

L'expédition de Jan Wendelsen

Avec la mort de Pieter Maertensz Coy en 1629 il devint clair que ni La Haye ni Alger ne s'intéressait plus à une entente.

Depuis le retour de Pijnacker aux Pays-Bas en 1626 des voix s'y étaient élevées contre une paix qu'on jugeait «boiteuse». Selon ces critiques les corsaires tiraient plus de profit de la présence d'un consul néerlandais que les Néerlandais eux-mêmes, car tandis qu'en temps de guerre le capitaine d'un navire marchand connaissait les risques d'une rencontre avec les Algériens, il n'était jamais sûr de leur bienveillance en temps de paix. Ceux-ci se servaient de «l'acte consulaire» et de «paroles douces» pour aborder un navire mais, une fois à bord, l'équipage était exposé à leurs caprices.

De leur côté, les Algériens ont reconsidéré leur politique étrangère et conclu que, pour le moment, ils n'avaient pas à redouter grand-chose des deux puissances maritimes, les Pays-Bas et l'Angleterre. Comme il leur semblait impossible de mettre fin à leur guerre contre les Espagnols, ils décidèrent de vivre en paix avec la France. En 1628 ils conclurent un traité avec l'envoyé français Sanson Napollon et rendirent Stora et les autres concessions aux Français. Les Anglais s'aperçurent les premiers de ce changement de politique. En 1629 Alger leur déclara la guerre.

Quoi qu'en disent les commentateurs, tant que Coy donnait aux corsaires «l'acte consulaire», les navires marchands néerlandais n'avaient pas trop à redouter des corsaires. Cela changea avec sa mort, car les Algériens, partant désormais sans «acte», jugeaient qu'ils avaient les mains libres. Dans les derniers mois de 1629 ils prirent cinq navires avec au moins cent marins qui se retrouvèrent au marché d'esclaves. Pour se justifier ils pouvaient alléguer que la République, en n'envoyant pas de successeur à Coy, montrait elle-même son indifférence à la paix.

Afin de s'éclairer sur les vraies intentions des Algériens, les Etats-Généraux envoyèrent deux navires de guerre. Ils ne transportaient pas un nouveau consul mais Jan Wendelsen et Antonio de Keyser. Le premier avait insisté

sur cette expédition comme moyen d'obtenir la libération de son fils, prisonnier en Afrique du Nord. Antonio, fils du premier lit de Wijnant, s'embarqua pour mettre fin au séjour involontaire de sa belle-mère et son demi-frère. La Haye leur avait permis de déclarer la guerre aux Algériens si ceux-ci refusaient de libérer tous leurs prisonniers néerlandais sans rançon et de garantir une observation stricte de l'accord de paix.

Le 24 juillet 1630 Wendelsen arriva à Alger où depuis 1626 aucun navire de guerre néerlandais n'avait jeté l'ancre. Le résultat de sa visite fut que presque un mois plus tard, le 21 août, la guerre devint une réalité. Entre temps les deux parties avaient échangé des reproches, s'accusant mutuellement de refuser la paix. Dès son arrivée, les Algériens firent entendre à Wendelsen qu'ils n'étaient plus intéressés à un accord avec les Néerlandais tant que les marchandises promises par Pijnacker n'arrivaient pas. Ils lui expliquèrent également que sans la présence d'un consul, un traité était sans valeur. Quand, par la suite, Wendelsen porta la discussion sur la prise de navires néerlandais, ils lui répliquèrent que, dernièrement, les Néerlandais avaient eux-mêmes pris et vendu un navire algérien avec une cargaison valant plus de *f* 90.000. Interrogés sur le sort des captifs, ils lui montrèrent qu'ils avaient mérité leur esclavage en s'opposant à l'inspection de leurs navires. Ils déclarèrent aussi qu'il était impossible de demander à leurs maîtres, qui les avaient achetés au marché, de les libérer gratuitement. Toutefois, à condition que Wendelsen nommât un successeur de Coy, ils encourageraient les propriétaires à relâcher ces esclaves contre le «premier prix», le montant payé au marché.

La dernière illusion de Wendelsen sur les vraies intentions des Algériens se dissipa au moment où le renégat Murad Ra'is, le Louche, apparut avec l'*Hirondelle*. Convaincu que les corsaires lui permettraient de continuer son voyage, le capitaine de ce navire de la Compagnie des Indes occidentales, dont l'équipage comptait trente-six personnes, avait accepté l'inspection de son congé de navigation. Mais, une fois à bord, Murad et les autres corsaires s'étaient sans coup férir emparés du navire. Bien que le congé fût parfaitement en règle et que nul coup de feu n'ait été tiré, l'*Hirondelle* fut déclaré de «bonne prise» et ses marins envoyés au marché d'esclaves. Après un tel acte d'hostilité, Wendelsen parla d'un «pays barbare».[1] A ce moment il avait déjà appris que son fils se trouvait à Tunis et, après mille atermoiements, s'était mis d'accord avec les créanciers de son père.

La guerre éclata après que les Algériens eurent donné à Wendelsen le choix entre une déclaration de guerre et le retour d'une dizaine d'esclaves qui avaient réussi à s'échapper à la nage vers les deux navires de guerre. Soutenu par ses marins qui s'opposaient au renvoi des fugitifs, il choisit la

1. *Algemeen Rijksarchief, Staten-Generaal* 12.578-21, Journael ende declaratie raeckende Jan Wendelsen tot Salée, Safy, Thunis ende Algiers geweest sijnde, 1630 en 1631. (Journal et notes concernant Jan Wendelsen qui a visité Salé, Safi, Tunis et Alger en 1630-1631).

guerre. Il promit de revenir avec cinquante navires, et partit après avoir arboré le pavillon rouge.

Avant de rentrer, Wendelsen se dirigea vers Tunis où son fils se joignit à lui. Pendant son voyage de retour aux Pays-Bas, où il arriva en décembre 1630, il tenta de prendre des corsaires et de capturer des Algériens pour les échanger contre des esclaves néerlandais. Le résultat fut décevant, une seule prise française avec à bord, outre neuf Français et deux Néerlandais, seulement quatre Algériens.

L'expédition de Jan Wendelsen marqua la fin de la période durant laquelle Alger et la République se demandaient s'ils avaient suffisamment d'intérêts communs pour vivre en paix. La réponse était négative. Leurs opinions différentes sur le principe de «navire libre-cargaison libre» et la libération de prisonniers montraient que la course algérienne et le commerce néerlandais étaient incompatibles. Chacun en tira ses conclusions. Les Algériens ne s'intéressaient plus à une paix qui était nuisible à la course et la République n'acceptait plus un accord donnant aux corsaires le droit d'amener des navires marchands et d'asservir des marins.

Après le départ de Wendelsen les Algériens firent clairement voir que pour eux la course était de loin plus profitable que la paix. En effet, dans les derniers mois de 1630 ils prirent vingt-trois navires néerlandais. On parlait alors d'un total de cinq cents prisonniers néerlandais en Afrique du Nord. Les Etats-Généraux, trop occupés avec les corsaires de Dunkerque, laissaient faire les Algériens et tant qu'ils étaient en guerre avec l'Espagne, ils ne purent envoyer d'escadres pour les combattre. Jugeant que le retour des prisonniers ne concernait que les différentes régions, leurs familles et la bienfaisance, ils ne s'occupaient pas de leur libération non plus.

CHAPITRE II

Une relation triangulaire

La situation en 1650

Après le départ de Jan Wendelsen, vingt-cinq ans passèrent avant qu'en 1655 des navires de guerre néerlandais retournent à Alger. Tant qu'ils étaient en guerre avec l'Espagne, les Etats-Généraux ne se souciaient plus des relations avec Alger et n'envoyaient plus d'escadres au Détroit de Gibraltar ou en Méditerranée pour y combattre la course algérienne. Le seul danger que les Algériens eussent à redouter de la part de la République des Sept Provinces Unies venait des corsaires néerlandais qui, de temps en temps, s'emparaient d'une prise. Comme il a déjà été remarqué, les Etats-Généraux ne s'occupaient pas non plus du retour des prisonniers. Ils s'en tenaient à leur décision de 1618 selon laquelle la libération des captifs n'était pas une affaire d'Etat ; ainsi, discutant d'une lettre dans laquelle les parents de plusieurs esclaves imploraient leur aide, déclarèrent-ils ouvertement ne pas pouvoir «donner conseil» à ce sujet.[1]

Ils ne s'opposaient toutefois pas aux projets qui avaient pour but la libération de compatriotes et qui furent présentés par des particuliers. Parmi eux se trouvait un certain Gerrit Coenen, un pilote qui – selon ses dires – était tombé par trois fois entre les mains des Algériens et avait dû participer à au moins vingt voyages. Son idée, présentée en 1633, était aussi simple que géniale. Connaissant par son séjour parmi les corsaires, l'endroit sur la côte atlantique du Maroc où les Algériens avaient l'habitude de caréner leurs navires, il se proposait de s'y rendre avec une escadre et d'y capturer quelques navires ennemis. Ces navires se joindraient, montés de marins libérés, à l'escadre et ensemble ils se dirigeraient vers Alger pour y échanger leurs prisonniers algériens contre des Néerlandais. Si les autorités refusaient l'échange, l'exécution de quelques Algériens les ferait sans doute changer d'avis.[2] Bien que les Etats-Généraux décidèrent d'aider Coenen en mettant quelques navires à sa disposition, tout indique que son projet ne connut même pas un début de réalisation.

Pourtant, même une expédition couronnée de succès n'aurait pas forcé les Algériens à chercher la paix avec la République et tant que les escadres néerlandaises ne menaçaient pas leurs activités, les corsaires continuaient leur guerre profitable contre les navires marchands.

---

1. *Resoluties Staten-Generaal*, 31-1-1643.

2. *Algemeen Rijksarchief, Staten-Generaal* 12.578-23, Voorslach tot lossinge der slaven in Turckien, 1633 (Proposition afin de libérer les esclaves qui se trouvent en Turquie, 1633).

D'ailleurs, à cette époque les Algériens étaient convaincus qu'ils n'avaient pas grand-chose à craindre de la part des Européens. Les guerres qui opposaient alors les divers Etats européens, rendaient une alliance anti-algérienne inconcevable et permettaient en même temps aux Algériens de choisir leurs alliés et leurs ennemis. Tandis qu'ils continuaient la guerre contre l'Espagne et les Pays-Bas, ils vivaient entre 1628 et 1643 en paix avec la France. La déclaration de guerre de 1643 fut le début d'un conflit qui ne prit fin qu'en 1666. En 1646 les Algériens acceptaient par contre de conclure un accord avec Londres quand Edmond Cason leur promit de payer pour la libération de 244 prisonniers anglais.

La course algérienne était alors florissante. En 1650 la flotte comptait, en plus de deux galères, trente-trois voiliers, dont le plus important, qui était muni de trente-six canons, avait un équipage de quatre cents hommes. Régulièrement une flotte de dix-huit frégates passait le Détroit de Gibraltar pour aller croiser dans l'Atlantique. Le butin était considérable. En temps de guerre les Anglais perdaient bon an mal an vingt navires avec quatre cents marins et les Français une douzaine avec cent cinquante hommes.[1] Pendant l'automne de 1656 il arriva à Alger en moins d'un mois dix-sept prises, dont six néerlandaises.[2] A cette époque, entre mille et deux mille Européens tombaient annuellement entre les mains des corsaires. Au total on trouvait alors à Alger plus de dix mille esclaves.[3] Parmi eux les prisonniers néerlandais n'étaient qu'une minorité; en 1643 trois cents Néerlandais s'adressèrent aux Etats-Généraux en les priant de favoriser le retour d'un de leurs parents. Trois ans plus tard, en 1646, Cason constata que six cents de ses compatriotes se trouvaient en esclavage.

Les Algériens subirent aussi des contretemps. A bord des galères espagnoles et françaises se trouvaient toujours des rameurs algériens pour qui la chasse aux richesses s'était terminée en désastre. En 1638, quand ils secoururent en liaison avec les Tunisiens le sultan dans sa lutte contre les Vénitiens, ils essuyèrent un grave échec. Selon les Vénitiens l'ennemi compta alors 1.500 morts tandis que plus de 3.600 rameurs chrétiens retrouvèrent la liberté.

La paix qui, en 1648, mit fin au conflit avec l'Espagne, confirma la République des Sept Provinces Unies comme grande puissance commerciale et navale. Le commerce avec le monde méditerranéen s'épanouissait de nouveau. Faute de marins locaux, beaucoup de matelots allemands et scandinaves s'enrôlèrent à cette époque sur des navires marchands néerlandais.

La guerre terminée, les Etats-Généraux se penchèrent enfin sur leurs relations avec les corsaires nord-africains. Ils ne parlèrent plus d'une alliance

1. Hebb, *Piracy*, 138 et Dan, *Historie*, 312.
2. *Europische Mercurius* (1656) 129.
3. Le nombre de 25.000 esclaves fourni par Dan, *Historie* 311, est peu probable. Le Portugais Joao Mascarenhas qui était prisonnier entre 1621 et 1626, raconte dans *Esclave à Alger* (Paris 1993) qu'il y avait dans la ville quatre bagnes avec en total huit mille esclaves catholiques.

militaire avec eux et constatèrent que les navires marchands néerlandais ne fréquentaient que rarement les ports nord-africains. Ils voulaient toutefois vivre en paix avec les corsaires qui pouvaient nuire au commerce et conclure des accords qui assureraient, outre le retour des prisonniers, l'application du principe de «navire libre-cargaison libre» aux navires néerlandais. Pour donner du poids à leurs exigences ils envoyèrent des escadres au Détroit de Gibraltar et en Méditerranée.

Comme les deux parties avaient des intérêts opposés, une paix durable entre Alger et la République était alors impossible. Les Algériens, qui sans les revenus de la course, ne pouvaient pas payer la solde de leurs janissaires, rejetaient l'idée que les navires marchands néerlandais puissent se rendre en toute liberté dans les ports espagnols et italiens ennemis pour y commercer. Ils étaient aussi convaincus de leur supériorité : à leurs yeux il était inimaginable que la marine néerlandaise puisse anéantir leur flotte, et une alliance néerlando-espagnole ne leur semblait plus une menace redoutable. Par le passé ils avaient craint que les deux puissances maritimes de l'époque, l'Angleterre et les Pays-Bas, ne réunissent leurs forces pour les combattre. Mais maintenant ils constatèrent avec satisfaction que Londres et La Haye étaient des concurrents qui pouvaient être opposés l'un à l'autre. Les deux pays se disputèrent la suprématie navale en trois guerres entre 1652 et 1674. Pendant leur première ils se combattirent même en Méditerranée. En 1653 une escadre néerlandaise sous le commandement de Jan van Galen détruisit près de Livourne six navires anglais. Cette victoire rendit la République – selon les Néerlandais – «maîtresse de la Méditerranée»,[1] mais n'impressionna toutefois pas les Algériens.

Ils choisirent de diviser pour régner, en faisant la paix tantôt avec Londres tantôt avec La Haye. Ils savaient qu'une entente avec les Néerlandais incommodait les Anglais. En effet, tandis qu'à La Haye tout le monde se réjouissait d'une paix profitable au commerce néerlandais, les Anglais, jaloux, grinçaient des dents. C'est que, à cause du danger des corsaires, les primes d'assurance pour les navires marchands s'élevèrent et, par surcroît, beaucoup de négociants préféraient confier leurs cargaisons aux navires néerlandais. A Londres on applaudissait par contre chaque fois que les Algériens donnaient la chasse aux Néerlandais.

Le résultat était une sorte de ménage à trois. Pendant trente ans Alger se comporta comme une femme avec deux amants qu'elle caressait à tour de rôle. Elle eut certes par moments des problèmes avec les deux à la fois et, à parfois, son comportement était même si intolérable que les deux se mettaient d'accord pour la remettre à sa place.

1. *Europische Mercurius* (1653) 28.

La première expédition de Michiel Adriaensz de Ruyter

Après l'accord de paix de 1648 avec l'Espagne la flotte néerlandaise ne se hâta pas de mettre le cap vers Alger où, depuis le départ de Jan Wendelsen en 1630, aucun navire de guerre néerlandais n'avait mouillé. Les Etats-Généraux s'occupèrent d'abord des relations avec Salé d'où partaient également des corsaires à la chasse aux Néerlandais. Après que des escadres commandées par Jan van Galen s'étaient montrées devant cette ville, en 1649 et 1650, les Salétins acceptèrent en 1651 un traité qui garantissait le principe de «navire libre-cargaison libre» mais comprenant aussi une concession de la part de la République. En effet, les Etats-Généraux qui avaient autrefois toujours insisté sur la libération gratuite de leurs sujets, consentirent maintenant au paiement au prix d'achat, la somme payée par le maître au marché.[1]

La guerre qui éclata en 1652 entre Londres et La Haye exigea toute l'attention des Etats-Généraux, et empêcha la marine néerlandaise de se montrer cette année-là devant Alger. Elle prit fin en 1654, avec la victoire de Van Galen sur les Anglais à Livourne, et la prise de 1.200 navires marchands néerlandais par des corsaires anglais.

Après le retour à la paix les flottes anglaise et néerlandaise trouvèrent, en 1655, le temps de s'occuper des Algériens. Robert Blake, le commandant de l'escadre anglaise, fut le premier à passer à l'action. Avant d'aller à Alger, il fit un détour à Porto Farina où il détruisit neuf navires tunisiens. Les Algériens qui, depuis l'accord passé avec Cason, en 1646, n'avaient pas eu de sérieux problèmes avec les Anglais, se montrèrent prêts à renouveler la paix. George Browne resta à Alger comme consul et, fin avril, Blake partit satisfait. Le premier août, se trouvant près des côtes espagnoles, il rencontra Michiel Adriaensz De Ruyter, commandant de l'escadre néerlandaise, en route pour Alger. Ils échangèrent du vin du Rhin contre des fruits confits et Blake informa son collègue du résultat de son expédition en Méditerranée.

Au moment où ils donnèrent leurs instructions à De Ruyter, les Etats-Généraux avaient déjà été informés de l'accord conclu par Blake à Alger. Ils en avaient tiré la conclusion que les Algériens ne voulaient plus vivre en paix avec la République et que, par conséquent, les Etats-Généraux devaient envoyer une expédition punitive. Le reflet de cette pensée se retrouvait dans les instructions qui ne parlaient ni de paix, ni de la libération de prisonniers où du principe de «navire libre-cargaison libre». Au contraire, ils ordonnèrent à De Ruyter d'aller à Alger pour y «capturer, brûler ou couler» la flotte des corsaires.[2] Il avait pour mission de faire la chasse aux

1. Cau, *Groot Placaetboek* I.127-130.

2. *Algemeen Rijksarchief, collectie De Ruyter* 59, Missiven van de Staten-Generaal ontvangen gedurende zijn tocht naar de kust van Barbarije en de Middellandse Zee, (Lettres des Etats-Généraux reçues pendant son voyage aux rivages des pays barbaresques et de la Méditerranée) 29-6-1655.

navires ennemis. Ses prises devaient être transportées aux Pays-Bas ou vendues dans un port espagnol où il pourrait également se débarrasser des Algériens tombés entre ses mains. La moitié de leur prix de vente – en moyenne deux cents florins par personne – serait versée dans la «caisse des primes» dont une partie était destinée à la rançon d'esclaves néerlandais. Il ne devait pas vendre les renégats pris, ceux-ci méritant la peine capitale. Toutefois, au cas où les esclaves à bord d'un navire algérien témoigneraient du comportement honnête de leurs anciens coreligionnaires, il lui était permis de leur pardonner et de les laisser rentrer à leur lieu d'origine.

Les Etats-Généraux ne se sont pas souciés des risques d'une attaque du port d'Alger. De Ruyter, se souvenant du résultat des tentatives de Lambrecht Hendrixsz et de Robert Mansell pendant les années 1618-1621, n'a pas pris de grands risques et préféré la prudence à la gloire. Lorsqu'il se trouva, le 29 août 1655, à peu de distance d'Alger, il ordonna, afin de tromper l'adversaire, aux huit navires et aux deux brûlots de son escadre d'arborer le drapeau anglais. Puis il envoya trois navires en avant pour reconnaître la situation. A bord d'un de ces trois navires se trouvait un marin qui avait passé quatorze années dans la ville d'Alger comme esclave. A leur retour les commandants firent savoir à De Ruyter qu'ils s'étaient rapprochés de la ville, y avaient vu des gens sur le môle et y avaient dénombré onze navires, dont cinq dans le bassin protégé par ce môle. A ces nouvelles De Ruyter décida de tenter son coup et de diriger cette nuit-là ses brûlots dans le port. Il n'eut pas de chance car des orages et des pluies empêchèrent toute action. Le lendemain, le 30 août, toute l'escadre, arborant encore le pavillon anglais, se présenta devant la ville où, grâce aux informations fournies par le consul George Browne, tout le monde savait qu'il ne s'agissait pas d'une flotte anglaise amie. De Ruyter, qui tenait ses navires hors de portée des canons algériens, voulut encore une fois tenter sa chance et promit deux cent cinquante florins aux éventuels volontaires, prêts à se risquer dans le port avec les brûlots. Cette nuit il faisait toutefois calme plat et le lendemain, quand il constata que les onze navires algériens se trouvaient dans le bassin, il comprit qu'une attaque par surprise était impossible. Sans qu'un coup eût été tiré, il ordonna de partir.

L'escadre néerlandaise mit le cap sur le Détroit de Gibraltar où, jusqu'au mois de novembre, elle fit la chasse aux corsaires. A bord du premier navire pris se trouvait le renégat espagnol Amando Dias à qui l'on imputait l'enlèvement sur la côte espagnole de deux mille de ses anciens compatriotes. A la demande des autorités espagnoles il fut pendu à la vergue d'un des navires néerlandais dans le port de Malaga. Ce fut le seul renégat mis à mort par les Néerlandais. Par la suite l'escadre néerlandaise neutralisa encore onze navires algériens. Pour échapper à l'ennemi et sauver la vie de l'équipage, trois d'entre eux se jetèrent sur la côte marocaine. L'un des trois était le *Dattier d'or*, armé de trente cinq canons, et appelé autrefois, quand

il naviguait encore sous le pavillon néerlandais, le *Tourniquet*. Tandis que les Algériens s'empressèrent de gagner la côte, dix esclaves s'enfuirent à la nage vers les navires néerlandais. Parmi ces navires se trouvaient aussi deux prises dont l'une, un navire portugais, valait à la vente six mille florins et l'autre, un navire allemand, cinq mille.

Le plus grand succès fut la prise du *Harderin* avec à bord, outre trente canons, 296 hommes, dont trente renégats et cinquante-deux esclaves. Sulayman Ra'is, né Jan Leendertsz à Amsterdam dans l'auberge *Les Corbeaux noirs*, en était le commandant. Le navire fut pris après une lutte féroce qui coûta la vie à 120 Algériens. Et tandis que les esclaves retrouvèrent la liberté, les survivants algériens furent vendus, les valides rapportèrent deux cents florins par personne, les blessés la moitié. Les renégats eurent la vie sauve car De Ruyter leur fit grâce ; craignant la peine capitale, ils avaient menacé de faire sauter le navire. Ils furent envoyés aux galères. De Ruyter permit à deux renégats néerlandais, Jan Leendertsz et un certain Dirck Hendricksz, né à Monnickendam, rentrer aux Pays-Bas, des esclaves lui ayant assuré qu'ils avaient toujours été traités humainement par eux.

De Ruyter était satisfait du résultat de cette expédition. Il nota avec plaisir que les Algériens avaient perdu quatre grands navires, que quatre-vingt-dix esclaves avaient été libérés et que deux cents Algériens et quarante et un renégats avaient été faits prisonniers. Aussi proposa-t-il de stationner dans le Détroit une escadre de vingt-quatre fins voiliers. Leur présence et les pertes essuyées montreraient aux Algériens que la course n'était plus profitable et cela «les rendrait raisonnables».[1] Il ne parla pas des avantages d'une base navale à proximité du Détroit. A ses yeux celle-ci n'était pas nécessaire pour assurer le succès dans la lutte contre les corsaires tant que les escadres néerlandaises étaient accueillies dans les ports espagnols.

Il s'opposa par contre à une nouvelle action contre Alger. A ses yeux un bombardement de la ville était voué à l'échec parce que les navires de guerre, de peur des canons algériens, n'osaient pas s'approcher de la ville. Et comme le port lui-même pouvait être fermé au moyen d'une chaîne, l'idée qu'on pourrait anéantir la flotte des corsaires au moyen de brûlots était illusoire. Il ne croyait pas non plus à un blocus du port car, surtout en hiver, les navires de guerre risquaient d'être jetés par les vents sur la côte ennemie.

L'opinion de De Ruyter n'était pas originale. Elle aurait été partagée par des commandants comme Lambrecht Hendricxsz qui avaient lutté autrefois contre les corsaires. Elle n'était pas non plus critiquée par les Etats-Généraux qui, au contraire, se conformeraient en 1670 à son point de vue en envoyant une escadre au Détroit pour y combattre les Algériens.

Bien que De Ruyter tînt cette expédition pour un grand succès, elle n'impressionna nullement les Algériens. Au contraire, elle les confirma

1. G. Brandt, *Het Leven en bedrijf van den heer Michiel de Ruyter (Vie et actes du Sieur Michiel de Ruyter)* (Amsterdam 1684) 623.

dans leur opinion que la ville était imprenable et ils jugèrent la perte de leurs navires pas du tout catastrophique. Quelques petits corsaires qui avaient échoué, pouvaient être réparés et la perte de navires comme le *Dattier d'or* était compensée par de nouvelles prises. En plus, pendant les premiers mois de 1656 De Ruyter ne sut prendre aucun navire algérien. Contrarié par les vents il ne se montra pas non plus devant la ville pour y montrer la détermination de la République de continuer la guerre. Quand les Etats-Généraux le rappelèrent en mars 1656, les Algériens furent soulagés et, surtout, résolus de continuer la chasse aux navires marchands néerlandais. C'était une guerre profitable. Pendant la période de 1656-1661 ils prirent trente-cinq navires néerlandais, et en 1661, selon un rapport, on trouvait à Alger mille marins néerlandais et mille étrangers ayant servi à bord d'un navire néerlandais. Toutefois, les corsaires essuyèrent aussi des revers. En 1660 ils perdirent dans le Détroit trois navires avec neuf cents hommes, capturés par le commandant Jan van Campen.

La deuxième expédition de De Ruyter

Ce n'est qu'en 1661 que les Etats-Généraux envoyèrent De Ruyter de nouveau en Méditerranée. A cette époque les relations entre Alger et Londres étaient si tendues, que La Haye était plus ou moins convaincue que les Algériens, craignant une coalition anglo-néerlandaise, seraient prêts à mettre fin à leur guerre avec la République.

C'était une méprise parce que la politique étrangère des Algériens était alors plutôt impulsive[1]; en effet, un observateur contemporain écrivit qu'Alger, «bien qu'elle ne fût qu'une ville» était en guerre avec le monde entier.[2] A l'origine de cette politique agressive se trouvait la Révolution des Aghas de 1659 durant laquelle les janissaires avaient destitué Ibrahim Pacha, le représentant du sultan, et avaient confié le pouvoir à leur chef, l'agha. Mais, tandis que le pacha se contentait désormais de son titre honorifique, l'agha s'aperçut bientôt que son pouvoir était limité et qu'il devait compter avec l'opinion des lieutenants des janissaires qui s'intéressaient plus au paiement de la solde qu'aux relations avec les pays européens. A l'occasion ils faisaient entendre leurs opinions au Grand Divan hebdomadaire et un agha qui ne s'y opposait pas, risquait sa vie. En 1660, après un règne d'un an, Khalil Agha, qui avait pourtant régulièrement payé la solde, fut assassiné. Son successeur, Ramadan Agha, fut déposé en septembre 1661 et remplacé par Sha'ban Agha, un renégat portugais qui demeura au pouvoir jusqu'aux premiers mois de 1664. Dans l'espoir de rester en vie, chacun de ces aghas se montrait généreux envers les janissaires de sorte que pour ceux-ci les revenus de la course l'emportaient sur la paix avec Londres, La Haye ou Paris.

1. P. Boyer, «La Révolution dite "des Aghas" dans la Régence d'Alger (1659-1671)», *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée* 13-14 (1973) 166.

2. Van Aitzema, *Saken van staet en oorlogh*, V.161.

Le consul anglais Robert Browne s'aperçut rapidement que la Révolution des Aghas avait des conséquences sur les relations entre Alger et Londres. Quand il proposa à Khalil Agha de renouveler le traité conclu avec Blake, celui-là exigea que les navires algériens fussent désormais bien accueillis dans les ports anglais et, surtout, que ses corsaires eussent le droit d'inspecter la cargaison de navires marchands anglais. Pour appuyer leurs revendications, les Algériens amenèrent cinq navires anglais qui avaient des passagers «non-libres» à bord. Trois d'entre eux transportaient des soldats français au Portugal. Le gouvernement anglais accepta l'ouverture de ses ports aux corsaires mais refusa catégoriquement l'inspection de la cargaison car, comme les Etats-Généraux, il tenait à la doctrine de «navire libre-cargaison libre». Pour montrer leur détermination, les Anglais décidèrent un déploiement de forces et envisagèrent même une opération anglo-néerlandaise. Les Etats-Généraux ne réagirent toutefois pas à l'initiative de Londres de sorte qu'en août 1661 Edward Montagu se présenta seul avec son escadre à Alger. Ramadan Agha insistant sur le droit d'inspection, Montagu se rendit bientôt compte qu'un nouvel accord était irréalisable. Après trois jours de négociations infructueuses il décida de partir. Les Algériens interprétant son départ comme une déclaration de guerre, ouvrirent le feu auquel les canons anglais ripostèrent. Ce jour-là les Anglais comptèrent quatorze morts. La chaîne à l'entrée du bassin empêcha les brûlots anglais de faire des dégâts dans le port.

La Haye avait rejeté l'offre anglaise d'une opération commune parce qu'elle avait entre temps reçu des informations selon lesquelles les Algériens étaient prêts à vivre en paix avec la République. Elles émanaient de Henrico d'Azevedo, un marchand juif établi à Amsterdam qui était en contact avec ses coreligionnaires nord-africains et s'occupait de l'envoi des rançons pour les captifs à Alger. En 1659, quand il s'y était rendu, il avait reçu, à sa demande, l'autorisation de sonder les intentions des Algériens à l'égard de la République.

Après le retour de D'Azevedo, les Etats-Généraux décidèrent d'envoyer De Ruyter pour la deuxième fois en Méditerranée. Cette fois-ci il ne s'agissait pas d'une expédition punitive mais d'une mission de paix qui le mènerait, outre à Alger, à Tunis et à Tripoli. Ils ne désiraient toutefois pas la paix à tout prix. Ils tenaient encore à la capitulation de 1612 et, donc, au principe de «navire libre-cargaison libre». Pourtant, en consentant au paiement du montant payé par le maître, ils avaient en 1651, dans le traité avec Salé, renoncé à la libération gratuite de prisonniers et cette fois aussi ils autorisèrent De Ruyter à accepter que les prisonniers néerlandais ne retrouveraient leur liberté qu'en remboursant leur prix d'achat. Pour obtenir la libération gratuite du plus grand nombre possible de captifs, ils lui ordonnèrent toutefois de ne pas vendre les Algériens pris pendant son voyage aller, mais de les garder à bord pour les échanger contre des Néerlandais. Ils lui

demandèrent aussi de ne plus mettre à mort les renégats pris, mais de les envoyer aux galères espagnoles.

Lorsque De Ruyter se trouva fin août 1661 avec son escadre de dix-huit navires à Cadix, il y rencontra Montagu qui lui raconta ses mésaventures à Alger. Celles-ci ne l'incitèrent pas à s'y précipiter pour s'informer de la volonté des Algériens de conclure un traité avec la République. Au contraire, convaincu qu'il était préférable de s'y présenter en position de force et avec beaucoup de prisonniers, il resta dans le Détroit à la recherche de corsaires algériens. Comparé au résultat de sa mission de 1655, quand il avait neutralisé douze navires, la récolte fut cette fois décevante: seulement deux navires avec en total 180 hommes dont la plupart fut, malgré ses instructions, vendue à Majorque. De Ruyter se désespéra et nota qu'il était plus facile de trouver une aiguille dans une botte de foin que de trouver un corsaire en pleine mer «où manquent les chemins battus».[1] Pour comble de malheur il ne put même pas conquérir un navire algérien rencontré parce qu'un calme plat l'empêcha de s'en approcher. Il s'efforça d'avancer en utilisant une chaloupe à dix avirons comme remorqueur mais, à la nuit tombante, il se trouva encore à plus d'un mille du corsaire et le lendemain il ne retrouva nulle part ce navire qui était trop fin voilier.

Ce n'est qu'en février 1662, après que son escadre eut quitté le Détroit, que De Ruyter eut enfin du succès. Dans les eaux italiennes il prit un corsaire tunisien et quand il se présenta avec les quatre-vingt-treize survivants, le gouvernement tunisien se montra prêt à les échanger contre les soixante-sept prisonniers néerlandais qui se trouvaient à Tunis, et à signer un accord garantissant l'application du principe de «navire libre-cargaison libre».

A son départ de La Goulette De Ruyter avait à bord, outre un accord de paix, soixante Algériens, membres de l'équipage du *Trois Croissants.* Ce navire, muni de dix-huit canons, avait un équipage de 250 Algériens et de quarante esclaves. Pourchassé par des navires de guerre néerlandais, il échoua sur la côte à Hammam Lif où il fut incendié après une lutte âpre où les Néerlandais comptèrent onze morts et trente blessés. Tandis qu'une partie des corsaires se sauva à terre, soixante Algériens et les quarante esclaves se trouvèrent entre les mains des Néerlandais.

Après un détour par la Sardaigne où neuf de ces soixante Algériens furent vendus, De Ruyter arriva le 5 avril 1662 à Alger. Il y resta huit jours et partit le 13 avril. Le début des négociations semblait prometteur car De Ruyter apprit par quelques visiteurs algériens que deux corsaires s'étaient réfugiés dans le port de peur des Néerlandais et que l'équipage d'un troisième navire n'était sorti que contre promesse qu'il serait rançonné au cas où il tomberait entre les mains de l'ennemi.

Au nom de De Ruyter, qui ne descendit pas à terre, Gilbert de Vyanen

1. Brandt, *Het Leven en bedrijf*, 227.

engagea les négociations. A sa première rencontre avec Sha'ban Agha il comprit que les Algériens n'avaient aucune envie de céder aux demandes néerlandaises et que de durs pourparlers étaient à prévoir. L'échange de prisonniers se déroula sans problèmes. Tandis que les hommes valides de l'équipage du *Trois Croissants* furent échangés un contre un, Sha'ban Agha ne donna pour trois Algériens blessés qu'un seul captif néerlandais. Comme quinze esclaves purent payer eux-mêmes leur rançon, au total cinquante cinq Néerlandais retrouvèrent la liberté. Les deux parties s'entendirent sur la libération des prisonniers néerlandais pour la somme payée au marché. Supposant qu'on trouvât dans la ville mille esclaves néerlandais qui valaient chacun cinq cents florins, leur rachat rapporterait un demi million de florins. De Vyanen et Sha'ban Agha n'évoquèrent pas le sort des marins non-néerlandais pris à bord de navires néerlandais, mais les Algériens ont probablement cru que ceux-ci seraient libérés en même temps que les marins néerlandais. Un accord sur l'inspection s'avéra plus difficile car les Algériens rejetaient avec véhémence le principe de «navire libre-cargaison libre». Sha'ban Agha déclara rondement à son interlocuteur que l'acceptation de cette idée équivaudrait au naufrage de sa flotte et à la misère pour ses marins et soldats. Pour le convaincre du bien-fondé de son refus, il tira d'une armoire le traité signé par Pijnacker en 1626 qui permettait aux corsaires de confisquer des biens espagnols trouvés à bord de navires néerlandais.

Sha'ban Agha sortit vainqueur des négociations, car à son départ De Ruyter avait accepté, en plus d'une trêve de sept mois, un accord provisoire. [1] La trêve protégeait les corsaires contre les navires de guerre néerlandais, l'accord provisoire leur donnait le droit de confisquer, en payant le fret dû, les marchandises espagnoles et italiennes qu'ils trouvaient à bord de navires marchands néerlandais. Pour observer l'application de l'accord, De Ruyter avait installé comme consul Andries van der Burgh, commandant des soldats d'un de ses navires. Il lui avait demandé d'évaluer le nombre d'esclaves originaires de navires néerlandais présents à Alger et de donner, comme ses prédécesseurs, «l'acte consulaire» aux corsaires qui partaient.

Sha'ban Agha avait des motifs d'être satisfait de cet accord qui, en lui garantissant des rançons et des revenus maritimes, s'accordait parfaitement avec une bonne relation avec ses janissaires. Il a sans doute eu la conviction que la position algérienne était des plus fortes quand le 2 mai, trois semaines après le départ de De Ruyter, les Anglais également acquiescèrent à la confiscation des marchandises ennemies à bord de leurs navires.

Entre temps De Ruyter était moins sûr de son affaire. Il était conscient d'avoir outrepassé ses instructions en permettant aux corsaires la confiscation de biens ennemis et redoutait les réactions aux Pays-Bas. Il a probablement

1. *Europische Mercurius* (1662) 8-10.

longuement discuté avec Gilbert de Vyanen et d'autres collaborateurs des avantages et désavantages d'un accord avec les Algériens et conclu qu'une paix boiteuse était préférable à une guerre ouverte. Cet accord empêcha en tout cas Sha'ban Agha de s'allier aux Anglais et de concentrer l'action de ses corsaires contre les navires néerlandais.

Sa peur de réactions négatives s'avéra bien fondée. En 1626 les Etats-Généraux avaient déjà refusé de ratifier l'accord conclu par Pijnacker parce qu'il accordait aux corsaires le droit de confisquer des biens ennemis. Maintenant il y eut un tollé général. On fit remarquer que les Pays-Bas et l'Espagne vivaient en paix et que le gouvernement espagnol attendait des capitaines néerlandais qu'ils protègent les marchandises de ses sujets espagnols et italiens contre les attaques des corsaires. On ajouta que le succès de la marine néerlandaise en Méditerranée était étroitement lié à la confiance des marchands dans les assurances données par les capitaines néerlandais. Si l'on ne pouvait plus garantir l'application du principe «navire libre-cargaison libre», la marine néerlandaise perdait du terrain. Cet avertissement fut confirmé par la nouvelle qu'à Messine des marchands arméniens avaient refusé d'embarquer leurs marchandises sur un navire néerlandais. D'autres déclarèrent que cet accord était plus dangereux qu'une guerre pour la marine néerlandaise. En temps de guerre tout le monde connaissait les risques d'une rencontre des corsaires. Mais cet accord leur donnait le droit de monter en pleine mer à bord d'un navire pour l'inspection de la cargaison et une fois à bord ils trouveraient certainement des prétextes pour l'amener à Alger pour un examen plus minutieux dont le résultat était toujours incertain.

Ces réactions expliquent que De Ruyter retourna dès le 6 juillet à Alger pour y expliquer au nom des Etats-Généraux que la République ne pouvait accepter un accord excluant le principe de «navire libre-cargaison libre». Sha'ban Agha se montra conciliant et promit que jusqu'à la fin de la trêve de sept mois, le 7 novembre 1662, ses corsaires ne confisqueraient plus de biens ennemis. En même temps il demanda à De Ruyter d'insister à La Haye sur l'introduction d'un congé de navigation néerlandais uniforme qui prendrait la place des différents modèles fournis par les régions et les villes. Ses corsaires n'avaient pas de difficulté à reconnaître un congé de navigation anglais ou français parce que ces pays ne connaissaient qu'un seul modèle. Les congés néerlandais étaient par contre à l'origine de beaucoup de problèmes. Délivrés par, entre autres, la région de Zélande et les villes d'Amsterdam, Rotterdam et Hoorn, les modèles avaient des caractéristiques propres de sorte que, pour les corsaires, il était presque impossible de les identifier comme des lettres néerlandaises et, surtout, de les distinguer des congés de navigation d'une ville allemande ennemie comme Hambourg. Avec la mise en place d'un congé néerlandais unique, à l'exemple de l'anglais et du français, un navire néerlandais ami ne risquait plus d'être confondu

avec un ennemi. Ce congé de navigation uniforme faciliterait aussi la lutte contre les fraudeurs, alors qu'un capitaine hambourgeois pouvait se procurer facilement – selon les dires – un congé néerlandais sur le marché noir d'Amsterdam ou de Lisbonne.

Après avoir été informé par Andries van der Burgh que les corsaires avaient jusqu'à ce jour respecté scrupuleusement la trêve et n'avaient pris aucun navire néerlandais, De Ruyter partit le 18 juillet confiant dans les bonnes intentions de Sha'ban Agha. Le consul lui avait dit aussi qu'une consultation des livres de vente lui avait appris qu'il n'y avait pas deux mille esclaves pris à bord de navires néerlandais mais que leur nombre n'était que de sept cents, quatre cents marins néerlandais et trois cents étrangers. Il avait ajouté que les Algériens le traitaient avec le respect dû au représentant de la République, mais il avait pourtant un grief: les autorités l'avaient obligé à se porter garant pour le paiement de la rançon d'un chirurgien vénitien qui s'était évadé pendant la visite de De Ruyter en avril dernier.

Après une visite infructueuse à Tripoli où l'on se montra hostile à la République, De Ruyter rentra à Alger le 13 novembre, une semaine après l'expiration de la trêve. Il y apprit que, le 29 octobre, John Lawson, le commandant de l'escadre anglaise, avait conclu avec Sha'ban Agha un accord avantageux garantissant aux navires anglais le principe de «navire libre-cargaison libre». Sha'ban Agha avait probablement fait cette concession de peur d'une alliance anglo-néerlandaise car, grâce à cet accord, ses corsaires ne couraient plus le risque d'affronter les deux flottes les plus puissantes de l'époque. Ses janissaires l'avaient accepté après qu'il leur eût révélé la promesse de Lawson de libérer tous les prisonniers anglais à leur prix d'achat.

Au début des négociations, la délégation néerlandaise, avec à sa tête de nouveau Gilbert de Vyanen, eut l'impression que Sha'ban Agha ne s'intéressait plus à de bonnes relations avec La Haye. Quand il présenta au Grand Divan les volontés, et exigences de la République, les janissaires lui firent clairement entendre leur opposition à un accord avec les Pays-Bas. Rappelant le trafic de congés de navigation, ils déclarèrent que le seul résultat serait que «les ennemis d'Alger... s'abriteraient sous les ailes néerlandaises».[1] Malgré cette critique il y eut le 18 novembre un traité de paix dont les articles essentiels étaient identiques à ceux de l'accord conclu avec Londres. Après avoir promis que les sept cents captifs pris sur navires néerlandais, Néerlandais et étrangers, seraient libérés contre rançons au prix d'achat, Sha'ban Agha consentit au principe de«navire libre-cargaison libre». Bien qu'il n'eût plus à craindre l'alliance des flottes anglaise et néerlandaise, il avait vraisemblablement été impressionné par la présence

1. *Algemeen Rijksarchief, collectie De Ruyter* 33, Register van missiven en acten (Registre de lettres), De Ruyter aux Etats-Généraux, 25-11-1662.

régulière de l'escadre de De Ruyter devant Alger. Il était convaincu que De Ruyter n'osait plus s'en retourner avec un accord excluant le principe de «navire libre-cargaison libre» et qu'il n'avait le choix qu'entre une guerre et une paix répondant aux exigences des Etats-Généraux. Et, comme dans le cas de Lawson, il put convaincre le Grand Divan que cet accord était à courte échéance profitable à Alger puisque, tandis qu'en avril dernier De Ruyter n'avait promis que de payer rançon que pour les prisonniers néerlandais, il s'était maintenant engagé à libérer tous les esclaves et à envoyer une rançon non pas pour quatre cents, mais pour sept cents prisonniers. Il avait en plus garanti que l'argent arriverait dans les quinze mois, donc au plus tard en février 1664[1], et promis de joindre à la rançon quatre canons de bronze. A ce moment les Algériens ne doutaient pas du sérieux des engagements de De Ruyter et du désir des Néerlandais de libérer leurs prisonniers. Quand son escadre était mouillée devant la ville, il arriva en effet un navire de guerre avec à bord *f* 42.000 pour la rançon d'une centaine d'esclaves originaires de la région de Zélande. Comme il y avait aussi des prisonniers qui pouvaient fournir eux-mêmes la somme exigée par leurs maîtres, De Ruyter partit avec au total 130 esclaves libérés.

A la fin de l'année 1662 La Haye, Londres et Sha'ban Agha avaient tous les trois des motifs d'être satisfaits. La Haye et Londres, parce qu'ils vivaient en paix avec Alger et que, grâce au respect du principe de «navire libre-cargaison libre», leurs navires marchands ne risquaient plus d'avoir des démêlés avec les corsaires, Sha'ban Agha parce qu'il attendait l'arrivée d'une somme considérable pour le rachat de prisonniers et qu'il n'avait plus à redouter les flottes néerlandaise et anglaise. Sa satisfaction était partagée par les maîtres de prisonniers qui se réjouissaient à la perspective de les échanger contre des pièces d'argent, et ils leur interdisaient même de partir avec un corsaire, comme marin, charpentier ou pilote. Cette euphorie n'était toutefois pas partagée par tout le monde. Les janissaires et les marins qui recevaient leur part du butin en argent, n'étaient pas concernés par l'arrivée de la rançon. Ils constataient que leurs revenus diminuaient s'il n'avaient plus le droit de s'attaquer aux navires néerlandais et anglais.

Nul ne s'imaginait que les deux traités de 1662 seraient respectés éternellement. Pour Alger ils étaient provisoirement avantageux en attendant l'arrivée des rançons promises par Lawson et De Ruyter et tout le monde savait qu'un jour ou l'autre la course reprendrait. Mais nul ne prévoyait pourtant que les janissaires et les corsaires, après avoir déposé Sha'ban Agha au printemps de 1664, reprendraient dès cette année la chasse aux navires néerlandais et anglais.

1. Cau, *Groot Placaetboek*, IV. 292-294.

La troisième expédition de De Ruyter

Pendant l'hiver de 1662-1663, Andries van der Burgh menait une vie calme car les corsaires, pourvus de «l'acte consulaire», respectaient la paix. Mais Gilbert de Vyanen qui arriva pour une visite de courtoisie à Alger en avril 1663, signala un changement d'attitude. La ville était à ce moment atteinte de la peste qui faisait, parmi les esclaves aussi, beaucoup de victimes. Pas moins de cent prisonniers succombèrent, en un seul jour, le 12 avril, douze d'entre eux furent enterrés. Mécontent de la baisse de la rançon à attendre, Sha'ban Agha reprocha à De Vyanen que la République n'honorait pas la promesse de libérer ses prisonniers à courte échéance et au Grand Divan les officiers se comportèrent comme des «sauvages» qui ne voulaient pas accepter que depuis le départ de De Ruyter ne s'étaient écoulés que cinq des quinze mois accordés. De Vyanen avait le sentiment que le départ pour les Pays-Bas de l'escadre, qui avait hiverné à Cadix, n'avait pas renforcé la position néerlandaise. Cela devint clair lorsque le 21 avril, quelques jours après que De Vyanen eut quitté Alger, Van der Burgh fut informé que, tant que la rançon et les canons tardaient à venir, les corsaires se donnaient de nouveau le droit d'inspecter la cargaison des navires marchands néerlandais et d'y enlever des biens ennemis.

Entre temps, aux Pays-Bas, les Etats-Généraux discutaient de la libération des prisonniers, surtout de celle des étrangers, les marins allemands et scandinaves servant à bord de navires néerlandais. De Ruyter s'était engagé à leur rachat, mais ils n'avaient pas de parents s'occupant de leur retour et la charité ne s'intéressait pas à leur sort. Pour ne pas brusquer Alger, le gouvernement proposa de subventionner leur rachat en puisant dans les fonds publics trois cents mille florins[1], somme qui suffisait pour payer la rançon de tous les étrangers. Mais la région d'Utrecht, d'où ne venaient que peu de marins, s'opposa à ce gaspillage de sorte que cette proposition fut rejetée et les marins étrangers abandonnés à leur sort. En ce qui concerne les marins néerlandais, les Etats-Généraux se limitèrent à une coordination des activités de charité régionales et locales. En mars 1663 ils demandèrent dans une proclamation d'être informés des sommes réunies et promises pour le retour des esclaves. Leur appel d'organiser dans toute la République une quête à leur profit ne fut guère suivi. Elle n'eut lieu que dans la région de Hollande. La Zélande avait déjà organisé en 1662 le retour de ses prisonniers et les autres régions ne s'en préoccupaient pas. Le résultat de tous les efforts était que De Ruyter, à son départ, le 11 avril 1664, avait à sa disposition, en plus des quatre canons, quatre-vingt mille florins pour le rachat des prisonniers hollandais. Moyennant une rançon de cinq cents florins par personne, cette somme suffisait pour libérer tous les esclaves hollandais qui avaient survécu à la peste.

1. *Resoluties Staten-Generaal,* 15-10-1663.

A ce moment Andries van der Burgh désirait vivement le retour de De Ruyter à Alger. Au début il s'était attendu à un séjour plus agréable que ceux de ses prédécesseurs Wijnant de Keyser et Pieter Maertensz Coy. Mais son optimisme s'évanouit dès que Sha'ban Agha eût permis à ses corsaires de saisir les passagers et biens ennemis qu'ils trouvaient à bord de navires néerlandais. En moins de douze mois pas moins de trente navires néerlandais, avec chacun une douzaine de marins, avaient été amenés. Il avait réussi à empêcher la vente des navires et à libérer les équipages. Mais les marchandises et passagers ennemis avaient dû rester à Alger. Un des navires quittait Alger sans les cinq juifs et la compagnie de soldats espagnols qu'il transportait, un deuxième sans mille livres de poudre et une somme de soixante-dix mille florins. Il était aussi embarrassé par la présence de marins qui, faute d'une hôtellerie pour les Européens, séjournaient dans sa maison en attendant l'occasion de quitter la ville. Plus d'une fois ils s'enivrèrent et à une occasion il avait même dû mettre deux marins à la chaîne.

Il craignait aussi que ses problèmes financiers ne le fassent mettre en prison car, comme ses prédécesseurs, il ne recevait que rarement son salaire de sorte qu'il vivait du fret des biens saisis, que les autorités, malgré l'opposition des capitaines intéressés, lui payaient. Sha'ban Agha le tenait en plus pour personnellement responsable du payement de *f* 13.500, montant de la rançon pour cinq capitaines libérés à crédit à la demande de De Ruyter et De Vyanen.

La mort de Sha'ban Agha, au printemps de 1664, pouvait remettre en cause l'entente algéro-néerlandaise. Sha'ban Agha avait été considéré comme ami de la République et il craignit que son successeur, Ali Agha, ne pût résister à la demande des corsaires et des janissaires de déclarer la guerre aux Pays-Bas. En avril 1664 leur désir de plus de liberté avait déjà abouti à une guerre avec Londres. Ali Agha avait informé le consul anglais, Robert Browne, que ses corsaires n'étaient plus tenus à respecter le principe de «navire libre-cargaison libre» ce qui avait eu pour conséquence que soixante navires anglais avaient été amenés. Cette décision avait été suivie par une déclaration de guerre après qu'Ali eut appris la prise d'un navire algérien par les Anglais et le transfert de l'équipage à Tanger, depuis peu base anglaise. Pour montrer son mécontentement il avait jeté Robert Browne en prison et l'avait obligé à tirer la charrette qui servait pour le transport des pierres utilisées pour l'entretien du môle. C'était un travail dur et pénible car ses gardiens l'incitaient à plus de diligence en se servant de leurs bâtons et les gamins lui jetaient des ordures. Après avoir subi ce sort, il avait été jeté au bagne.

Van der Burgh n'était pas du tout convaincu que la guerre avec l'Angleterre renforçât la position de la République et qu'Ali Agha reculât devant une guerre contre les deux puissances maritimes à la fois. Au contraire, il craignait que celui-ci ne cherchât à renforcer sa position parmi les janissaires et les

corsaires par une politique extérieure agressive. En outre, les Algériens avaient alors la conviction que toute l'Europe conspirait contre eux. Les Français préparaient l'expédition de Djidjelli et le comportement de Cornelis Tromp montra que les Néerlandais, comme les Anglais, n'étaient guère intéressés à la paix. En effet, Tromp s'était emparé de deux prises algériennes, et avait enlevé d'un navire anglais 150 passagers algériens, et, en janvier 1664, il avait pris deux corsaires, le *Fortune* et le *Perle* avec un équipage total de 272 hommes. Quand ces méfaits furent connus à Alger, Van der Burgh avait été informé que les Algériens étaient disposés à applanir les difficultés avec La Haye, mais qu'il subirait personnellement les conséquences de la vente des prisonniers de Tromp dans un port espagnol.

L'espoir du consul que Tromp se présenterait – comme De Ruyter l'avait fait avec les prisonniers du *Trois Croissants* – pour échanger ses captifs contre des esclaves néerlandais, fut déçu. Au contraire, Tromp avait vendu la plupart d'entre eux, et en conséquence, les autorités, informés de leur sort, avaient jeté le consul en prison. Il en était sorti quelques jours après, mais sa maison fut surveillée par dix janissaires. En plus, les autorités avaient déclaré que les marins de navires néerlandais pris partageraient le sort des Algériens tombés entre les mains de Tromp.

De Ruyter arriva à Alger commandant une escadre de douze navires, le 19 juin 1664, quatre mois après l'expiration du délai de quinze mois fixé pour le paiement de la rançon. Il y trouva un climat de méfiance et d'hostilité, nourri – comme il a été remarqué – par le comportement de Tromp et les préparations de l'expédition française du Duc de Beaufort qui, un mois après, descendrait à Djidjelli. Il subit toutefois un échec et se retirera en laissant 1.400 morts et un grand nombre de canons.

Les négociations furent laborieuses et prirent du retard du fait de la mort subite, le 26 juin, de Gilbert de Vyanen, le négociateur le plus expérimenté des Néerlandais. Le lendemain il fut enterré au cimetière des chrétiens où se trouvait, avec les sépultures des esclaves, la tombe de Pieter Maertensz Coy. De Vyanen n'y trouva pas le repos éternel car des brigands, à la recherche de bijoux, violèrent sa tombe quelques jours après. Il fut remplacé par Robert de Mortaigne, le successeur désigné d'Andries van der Burgh. Les Néerlandais comprirent que les Algériens ne se préoccupaient plus de l'entente avec la République quand Ali Agha montra au Grand Divan du 28 juin le texte de l'armistice d'avril 1662 accordant aux corsaires le droit de saisir des biens ennemis. Il déclara qu'Alger n'avait jamais renoncé à ce droit et exigea, en outre, une compensation pour le comportement scandaleux de Tromp. La réponse de De Mortaigne selon laquelle les Etats-Généraux n'y voyaient qu'une réaction justifiée à la décision algérienne de reprendre l'inspection des cargaisons, ne le persuada pas. Et il ne fut pas du tout impressionné lorsque les Néerlandais lui montrèrent le texte turc du traité de novembre 1662, où figurait la stipulation qui garantissait l'application du

principe de «navire libre-cargaison libre». A ce moment-là tout indiquait que les négociations n'aboutiraient pas.

Le seul résultat des négociations fut la libération d'Andries van der Burgh. A l'arrivée de De Ruyter, le consul ne fut pas autorisé à rencontrer l'amiral à bord de son navire et il craignit de partager le sort de Wijnant de Keyser. Ali Agha, en effet, lui avait déclaré qu'il ne pouvait partir qu'après le règlement de ses dettes et la descente à terre d'un successeur. Comme il prenait cette menace au sérieux, De Ruyter décida de ne courir aucun risque et proposa l'échange du consul contre vingt-cinq prisonniers algériens. Ali Agha accepta son offre de sorte que Van der Burgh, son secrétaire et trois serviteurs, tout en emportant leurs literies, purent monter à bord d'un des navires de l'escadre. N'espérant aucun résultat des négociations, De Ruyter refusa l'installation de De Mortaigne comme consul de la République.

Ce climat de méfiance n'empêcha pas le rachat d'esclaves. De Ruyter n'en parla que le 30 juin, après qu'il lui fut devenu clair que les Algériens abandonnaient l'application du principe de «navire libre-cargaison libre». Ce jour-là il informa Ali Agha qu'il voulait racheter tous les prisonniers hollandais à leur prix d'achat et qu'il était prêt à payer une rançon d'en moyenne cinq cents florins par personne. Ce prix maximum et une libération au prix payé au marché s'avérèrent illusoires. Le premier jour il dépensa en moyenne par personne *f* 575, le deuxième *f* 595 et le troisième même *f* 720. La rançon la plus élevée, *f* 850, fut payée pour un charpentier ; de ce montant, *f* 690 revenait à son maître, le reste était pour les taxes. Après ces trois jours De Ruyter racheta cinquante-cinq esclaves et déboursa cinquante mille florins. Il aurait encore employé au rachat des Hollandais les trente mille florins qui lui restaient si, le 4 juillet, Ali Agha ne lui avait pas demandé de libérer pour des sommes élevées quatre esclaves étrangers. Ce fut la goutte qui fit déborder le vase. Subitement, sans attendre d'autres propositions ou exigences, il fit savoir à Ali Agha que la République ne voulait plus vivre en paix avec les corsaires. Sans qu'il eût tiré un seul coup de canon, il partit le lendemain, le 5 juillet. Les quatre canons qui auraient dû servir de cadeaux se trouvaient encore à bord. Cinq prisonniers, trois Néerlandais, un Espagnol et un Vénitien, se sauvèrent en nageant vers l'escadre qui se préparait au départ. Le nombre de prisonniers hollandais abandonnés à leur sort est inconnu. De Ruyter n'ouvrit pas la chasse aux corsaires algériens car, à l'approche d'une nouvelle guerre contre l'Angleterre (1665-1667), les Etats-Généraux lui ordonnèrent de quitter la Méditerranée.

A la fin de 1664, les Etats-Généraux devaient constater que les trois expéditions de De Ruyter n'avaient eu pour résultat que trois années de paix. Cet échec était dû en partie au comportement de Cornelis Tromp qui avait au moins suggéré que La Haye ne s'intéressait plus à de bonnes relations avec les corsaires. L'impuissance à libérer les marins étrangers y avait également contribué. En novembre 1662 les Algériens n'avaient accepté le

traité de paix qu'après l'engagement de De Ruyter que la République enverrait une grosse somme et à son retour en 1664 ils devaient constater l'inconsistance de sa promesse. Toutefois, même si De Ruyter était revenu avec les rançons pour les marins étrangers et que Tromp n'eût pas pris de corsaires, la guerre aurait éclaté tôt ou tard. En effet, l'accord de 1662, qui garantissait aux navires néerlandais l'application du fameux principe de «navire libre-cargaison libre» portait préjudice aux intérêts des corsaires. Pour assurer la rentabilité de la course, ils avaient besoin d'adversaires et Ali Agha, qui venait de prendre le pouvoir, n'avait aucune raison de continuer la politique de Sha'ban Agha, son prédécesseur déchu qui avait conclu des traités avec l'Angleterre et les Pays-Bas. Il contenta les corsaires en les autorisant à reprendre la chasse aux navires anglais et, par la suite, à la marine marchande néerlandaise. Mais lui aussi préféra ne pas lutter contre les deux puissances maritimes à la fois, et bien que la nouvelle guerre entre Londres et La Haye rendît une action commune peu vraisemblable, il signa en octobre 1664 un nouvel accord avec le commandant anglais John Lawson. Celui-ci sut convaincre Ali Agha du sérieux de sa promesse de racheter tous les captifs anglais car, depuis 1641, existait en Angleterre l'*Algiers duty*, une taxe d'un pour cent sur la valeur des importations et exportations et dont le revenu était destiné à la libération de prisonniers et à la lutte contre les corsaires.

Après la déclaration de guerre de 1664, dix ans s'écoulèrent avant qu'Alger et La Haye ne prennent de nouveau officiellement contact. Les Etats-Généraux sachant la priorité qu'accordaient les Algériens à de bonnes relations avec les Anglais, se sentaient impuissants à imposer leur volonté aux corsaires. Ils se rendaient compte également du fait que le traité conclu en 1666 entre Alger et Paris, ne renforçait pas non plus leur position. Ce traité, accordant aux navires français le respect du principe de «navire libre-cargaison libre», était le résultat tardif de l'expédition contre Djidjelli. En effet, bien que cette entreprise fût un échec, elle avait montré que la France était devenue une grande puissance méditerranéenne avec laquelle les Algériens devaient compter. Dans cet accord, qui tint jusqu'à 1681, les deux gouvernements promettaient d'échanger leurs prisonniers et il n'y était pas question de rançon.[1]

Sans avoir mis fin à leurs actions contre les Néerlandais, les corsaires entrèrent en 1668 en guerre avec les Anglais. Cette fois Londres et La Haye décidèrent de coopérer pour punir les Algériens de leur orgueil. Après l'attaque par les corsaires d'un navire de guerre néerlandais escortant six navires et la capture d'un de ces navires, les Etats-Généraux prirent contact avec le gouvernement anglais. Il en résulta l'envoi d'une escadre mixte, composée de cinq navires anglais sous le commandement de Richard Allen

1. E. Rouard de Card, *Les Traités avec les pays de l'Afrique du Nord* (Paris 1906) 32-36.

et de quatre navires néerlandais sous le commandement de Willem van Gent. Suivant les conseils de De Ruyter l'escadre prit position dans le Détroit de Gibraltar où elle rencontra en août 1670 une flotte algérienne quittant l'Atlantique en direction de son port d'attache. Elle comptait sept grands navires munis chacun d'au moins trente canons. A bord se trouvaient au total 1.800 Algériens et plus de deux cents esclaves. Pour échapper aux Européens les corsaires jetèrent six de leurs navires sur la côte marocaine et se sauvèrent à terre. Van Gent et Allen, qui incendièrent les navires échoués, durent se contenter de la prise d'un nombre d'Algériens blessés et de la libération d'une partie des esclaves.

Aux Pays-Bas, les Etats-Généraux considérèrent ce succès comme une grande victoire. Ils firent imprimer et diffuser la relation de Van Gent des événements et des poètes de circonstance publièrent des versets comme: «Alger, l'échafaud ensanglanté par la course... a enfin été dépouillée de sa couronne».[1]

Cette victoire ne força pourtant pas au respect les corsaires. Ils se rendirent compte que le gouvernement à La Haye n'envoyait pas d'autres escadres au Détroit ou en Méditerranée et décidèrent de faire la paix avec les Anglais qui, en 1671, détruisirent dix navires au port de Béjaïa. Pour Alger, où, après l'avènement du premier Dey, al-Hadjdj Muhammad (1671-1682), la vie politique devint moins tumultueuse, cet accord était le fruit d'une considération rationnelle. Les corsaires qui s'opposaient toujours à une paix avec la République et l'Angleterre à la fois, comprirent que Londres avait pris le dessus sur La Haye. Pour eux l'attaque de Béjaïa n'était que la suite logique de la transformation de Tanger en base navale anglaise. Cette présence anglaise contrastait avec l'absence néerlandaise. Dans la région il n'y avait pas de base néerlandaise, depuis le départ de De Ruyter nul navire de guerre néerlandais ne s'était montré à Alger et, à l'exception de l'expédition de 1670, les escadres néerlandaises préféraient le convoi de navires marchands à la chasse aux corsaires.

Les Etats-Généraux acceptaient cette situation. En effet, bien que la guerre contre Alger exposât les marins à un danger réel, elle n'était pas une menace sérieuse pour le commerce néerlandais. Les corsaires n'attaquaient que rarement un convoi protégé par des navires de guerre et l'*Ordre* de 1621 qui prescrivait l'armement des navires, était pour les armateurs sud-européens une garantie suffisante contre le risque corsaire. De mauvaises langues disaient même qu'il était préférable de confier ses marchandises à un navire d'un pays qui était en guerre avec Alger, puisque, de peur de l'esclavage, l'équipage se battrait avec acharnement. Par contre, si le navire était originaire d'un pays en paix avec Alger, l'équipage ne s'opposait pas à la confiscation de la cargaison ennemie.

1. *Koninklijke Bibliotheek*, pamphlet 9821, Nederlaeg der Turken (La Défaite des Turcs) (Amsterdam 1670).

Thomas Hees à Alger

En 1674, après une guerre de dix ans, Alger prit l'initiative de renouer les contacts. En mai de cette année-là al-Hadjdj Muhammad adressa aux Etats-Généraux une lettre dans laquelle il exprima son désir de rétablir les bonnes relations entre les deux pays. La réaction fut positive, et, en avril 1675, on décida d'envoyer Thomas Hees à Alger comme commissaire de la République. Il était médecin, célibataire, et son frère Johannes, marchand de métaux à Amsterdam, s'occupait du rachat de prisonniers.

Quatre navires de guerre mirent le cap vers Alger où Thomas Hees débarqua, le 13 octobre 1675. Ils faisaient partie de l'escadre qui sous le commandement de De Ruyter et en collaboration avec la flotte espagnole, devait combattre la flotte française dans la Méditerranée. Comme présent ils avaient deux canons à bord. Le jour de son arrivée Hees fut reçu par al-Hadjdj Muhammad. Le dey lui fit savoir que son gendre Baba Hasan, qui s'occupait de la politique étrangère, se trouvait à Tlemcen pour y combattre des rebelles. Quand Baba Hasan serait de retour, Hees le trouverait sans doute prêt à conclure un traité. Après avoir reçu cette information les capitaines des navires de guerre décidèrent de ne pas attendre le retour de Baba Hasan et sans avoir déchargé les canons, ils partirent le 16 octobre.

Baba Hasan ne retourna à Alger que le 9 décembre. Il se montra bienveillant et accepta avec plaisir un présent en or, une chaîne et un bijou orné d'émeraudes. Mais quand Hees parla d'un accord, il ne fut pas intéressé du tout. Il expliqua à Hees qu'il avait pu renouveler la paix avec son beau-père qui s'occupait des «affaires de la mer» tandis que personnellement il dirigeait les «affaires intérieures». Ensuite il entra dans le vif du sujet: tant qu'il vivait en paix avec la France et l'Angleterre il ne voulait pas priver ses corsaires du butin pris aux Néerlandais. Hees aurait dû répliquer en lui demandant quel était alors le véritable motif de l'envoi de la lettre de mai 1674 dans laquelle Alger avait exprimé sa volonté de paix mais il ne le fit pas. Il ne se dit pas non plus qu'il valait mieux quitter une ville où l'on se moquait de la République.

Il est probable que la lettre de mai 1674 ait été le fruit des efforts de Jacob de Paz, un marchand juif qui, après un séjour à Amsterdam, s'était établi à Alger en 1671. A l'instar d'Henrico d'Azevedo qui s'était fait médiateur en 1659 entre Alger et La Haye, il s'intéressait au rachat de prisonniers et il se montra pour Thomas Hees un adjoint capable et utile.

C'est De Paz qui fit miroiter aux yeux de Baba Hasan, le véritable homme fort en place, les avantages d'un traité de paix qui lui rapporterait, outre l'argent pour la libération d'esclaves, des canons, des munitions et du matériel de gréement. De tels bénéfices étaient pour les Algériens le seul motif de s'adresser aux Etats-Généraux, car à cette époque-là la République ne menaçait nullement la course. Elle venait de survivre aux événements de l'année affreuse 1672 quand l'Angleterre et la France avaient uni leurs forces

dans un effort de mettre fin à sa puissance et rien n'indiquait que La Haye eût pour le moment la volonté et la force de s'occuper des corsaires. L'escadre néerlandaise qui, en 1675-1676, combattit la flotte française dans la Méditerranée, ne se montra même pas devant Alger et après son retour aux Pays-Bas les corsaires n'eurent plus rien à redouter de la République.

Bien que ceux-ci ne risquaient pas grand chose en attaquant des navires marchands néerlandais, Baba Hasan leur ordonna de les laisser en paix tant que la flotte de De Ruyter serait présente en Méditerranée. Après la victoire néerlandaise sur les Français à Stromboli il parla même d'une rupture avec Paris, mais dès qu'il fut informé de la mort de De Ruyter, il permit la réouverture de la chasse aux Néerlandais. Thomas Hees se savait impuissant devant l'arrivée de «bonnes prises» et la vente de compatriotes.

En attendant le moment où Baba Hasan changerait d'opinion, Hees n'avait pas grand-chose à faire. Il jouait aux cartes avec le consul anglais Samuel Martin, recevait chez lui des capitaines capturés et organisait dans sa maison pour les esclaves réformés le culte où l'on chantait des psaumes et où un garde-malade lisait une prédication. Invité par Jacob de Paz, il se rendait de temps en temps chez des juifs. Les maisons des musulmans lui restaient toutefois fermées. Il n'était pas grand voyageur et ne s'aventura pas plus loin que Blida, à une journée d'Alger.

Pour les esclaves, l'arrivée de Hees avait nourri l'espérance que les deux parties se mettraient bientôt d'accord et que, en plus, comme cela avait été le cas en 1662, la République consentirait au rachat de tous les marins pris à bord de navires néerlandais pour la somme payée au marché. En attendant le rétablissement de la paix, ils refusèrent de discuter avec leur maîtres du prix de rachat et demandèrent à leurs parents de ne pas envoyer d'argent pour leur libération. Leur comportement irrita leurs maîtres qui se plaignirent auprès de Baba Hasan. Pour les calmer celui-ci interdit à Hees d'organiser le culte dans sa maison et lui offrit même un navire pour le reconduire. Il ne joignit toutefois pas l'action aux paroles. Hees resta à Alger et peu après, les psaumes retentirent de nouveau.

Ce n'est que dix-huit mois après son arrivée, le 9 mai 1677, que Hees put informer les Etats-Généraux de la conclusion d'un traité.[1] Il ne s'agissait que d'un accord sur la libération d'esclaves car, tant qu'il était en paix avec l'Angleterre et la France, Baba Hasan ne voulait pas entendre parler d'un traité de paix. L'accord stipulait qu'un esclave et son maître devaient s'entendre sur le montant de la rançon et fixa à *f* 99,50 le total des taxes à payer. Les maîtres, qui n'avaient jamais été partisans d'une libération au «premier prix», le prix d'achat, se félicitèrent de cette convention qui leur assurait un rachat profitable. Les prisonniers par contre, mécontents,

1. S. de Vries, *Handelingen en geschiedenissen voorgevallen tusschen den Staet der Vereenighde Nederlanden en dien van de zeerovers in Barbaryen (Histoire de ce qui s'est passé entre les Pays-Bas et les Etats barbaresques)* (Amsterdam 1684) 129-130.

reprochèrent à Hees de n'avoir pas obtenu grand-chose et de n'avoir pas exiger le rachat au «premier prix». Leur jugement négatif était plutôt fondé car, depuis toujours, un esclave pouvait, même en temps de guerre, rentrer chez lui après avoir versé la rançon convenue. Les taxes fixes étaient toutefois une nouveauté et, en général, une réduction. En 1664 un prisonnier qui avait déjà payé une rançon de cinq cents florins, n'avait pu quitter la ville qu'après avoir versé cent cinquante florins au trésor. Les Etats-Généraux qui n'avaient jamais été partisans d'un rachat obligatoire, se contentèrent de cet accord. En décembre 1677 ils publièrent même une proclamation informant les intéressés de la possibilité de libérer les prisonniers «à un prix réduit d'un tiers». Pour en profiter il suffisait de confier la rançon à Johannes Hees ou à Louis d'Azevedo, fils d'Henrico et partenaire de De Paz, qui garantissaient le transfert à Alger.

Cette proclamation ne plut pas du tout à Thomas Hees, qui jugea qu'elle présentait les faits sous un jour beaucoup trop favorable puisqu'en réalité cette réduction d'un tiers serait seulement possible si La Haye désignait un navire de guerre pour transporter la rançon à Alger et assurer le retour des captifs libérés. Ainsi on économiserait la commission de vingt pour cent demandée par les marchands qui s'occupaient du rachat, des frais du transport d'Alger à Livourne, de la quarantaine au lazaret et du voyage aux Pays-Bas. Mais tant qu'il n'y eut pas d'accord de paix, La Haye n'envoya pas de navire de guerre. D'ailleurs, elle n'y était pas sollicitée par les parents des esclaves, car ceux-ci hésitaient devant les promesses de la proclamation. En mai 1678 Johannes Hees reçut les rançons pour dix-huit personnes seulement.

Lorsqu'en mai 1677 fut signé l'accord sur la libération des prisonniers, il y avait à Alger 590 captifs pris à bord de soixante-dix navires néerlandais, 420 d'entre eux originaires de la République, les autres étant des marins allemands et scandinaves. La plupart d'entre eux, 328 personnes, étaient tombés entre les mains des corsaires après l'envoi de la lettre de mai 1674. La peste qui sévit en 1678 fit de nombreuses victimes parmi eux, de sorte que leurs maîtres craignaient même qu'il ne restât plus personne à libérer.

Après la rupture entre Alger et Londres, en octobre 1677, qui, en 1678, permit aux corsaires la capture d'au moins cinquante navires anglais, Thomas Hees s'attendit à ce que Baba Hasan soit enfin prêt à conclure un traité de paix avec la République. Mais, tant qu'aucun navire de guerre néerlandais ne passait le Détroit en direction d'Alger et que la flotte anglaise sous le commandement de John Narbrough s'y présentait régulièrement, il n'en fut rien. Ce ne fut qu'en janvier 1679 que Baba Hasan dit à Hees vouloir mettre fin à la guerre contre la République, à condition qu'elle lui donnât dix grands canons, cinq mille tonneaux de poudre et une grande quantité de boulets. Thomas Hees, qui espérait que Baba Hasan accepterait des pots-de-vin, se montra réticent mais Baba Hasan lui fit entendre qu'il préférait

une bonne réputation à l'argent. L'arrivée avec des propositions de paix de l'escadre anglaise de Narbrough faillit encore brouiller les cartes, mais à la joie de Hees, les Algériens ne voulaient pas garantir le principe de «navire libre-cargaison libre» de sorte que les Anglais partirent en tirant leurs canons.

Après que Baba Hasan eût accepté de n'obtenir que la livraison de huit canons, la paix fut renouvelée le 29 avril 1679.[1] L'accord reprit la convention de 1677 sur la libération de prisonniers: pas de rachat obligatoire, des taxes fixes et discussion préalable entre l'esclave et son maître sur le montant de la rançon. Il garantit, en outre, l'application du principe de «navire libre-cargaison libre». Quand les corsaires rencontreraient en haute mer un navire marchand néerlandais, les corsaires enverraient deux officiers pour examiner le congé de navigation. Après la constatation que celui-ci était en règle, ils rentreraient et permettraient au navire de poursuivre son voyage. Pendant leur séjour à bord du navire ils ne dérangeraient personne quel que soit son pays d'origine. L'accord assurait au consul le droit de monter à bord d'un navire de guerre néerlandais en visite à Alger, d'organiser le culte dans sa maison et de quitter la ville avec sa famille, en cas de guerre. Il stipulait aussi que les esclaves qui réussiraient à s'enfuir vers des navires néerlandais de guerre mouillés devant la ville, devaient être renvoyés. Les capitaines pouvaient éventuellement payer une rançon au maître concerné, qui n'avait pourtant pas le droit d'exiger du consul la moindre compensation.

Comparé au traité conclu par De Ruyter, en novembre 1662, cet accord était favorable à la République. Pour obtenir en 1662 la garantie du principe de «navire libre-cargaison libre», De Ruyter s'était obligé à payer rançon pour tous les marins pris à bord de navires néerlandais et cette fois huit canons suffirent. Baba Hasan comprit que sans cette garantie ni les Etats-Généraux ni aucun autre gouvernement européen ne désirait vivre en paix avec les corsaires. Par la suite Alger ne chercha pas à y revenir. C'était un des premiers indices du déclin de la course.

Pour le correspondant de *La Gazette de France* à Alger ce traité fut d'abord le fruit des efforts «d'un juif nommé Pompéo Pas qui jouit d'un grand prestige auprès de Babassan».[2] En effet, son influence se trouvait reflétée dans le texte même. Tandis que dans les traités conclus avec Londres et Paris il s'agissait toujours de «sujets anglais» ou de «marchands français», l'accord de 1679 parlait de «sujets qu'ils soient chrétiens ou juifs». Cette assimilation était avantageuse pour De Paz et d'autres négociants juifs faisant le commerce avec les Pays-Bas parce qu'elle leur garantissait le même traitement de la part des autorités qu'aux autres négociants néerlandais et européens sur place. De Paz était satisfait également de la nomination par Baba Hasan de Louis d'Azevedo comme représentant algérien dans la République. Baba Hasan

1. Cau *Groot Placaetboek*, III.379-383.
2. G. Turbet-Delof, *La Presse périodique française et l'Afrique barbaresque* (Genève 1973), 80.

le chargea d'acquérir des armes et du gréement, un commerce avantageux dont il comptait profiter lui-même.

Après la signature de l'accord, Baba Hasan déclara à Thomas Hees que le traité n'entrerait en vigueur qu'après la livraison des huit canons et que, tant qu'il ne les avait pas reçus, il permettait à ses corsaires de poursuivre leurs actions contre les navires néerlandais. Hees parla de méfiance mais il se savait impuissant devant l'arrivée de vingt-trois navires avec à bord 240 personnes tombées entre les mains des Algériens jusqu'au moment où, le premier mai 1680, un navire de guerre apporta enfin les canons. Alors Baba Hasan ordonna à ses corsaires de traiter les Néerlandais en amis. Une semaine plus tard, le 8 mai, le même navire de guerre partit avec à bord Thomas Hees. Jacob de Paz resta à Alger.

A son départ Hees fut salué par un nouveau consul néerlandais, Jacobus Tollius qui était arrivé en même temps que les canons. Il était ancien directeur du lycée de la ville de Gouda et maître de conférences à l'université de Leyde. Les Etats-Généraux lui accordèrent *f* 3.150 comme traitement annuel et la même somme pour compenser ses frais. Tollius doit avoir été un érudit dépourvu de tout réalisme car il était sûr d'avoir trouvé à Alger le paradis terrestre et de ne pas avoir besoin des conseils de Jacob de Paz. Peu après son arrivée il écrivit aux Etats-Généraux que les Algériens repoussaient les intrigues, avaient horreur de l'ivresse, préféraient la personnalité à la richesse et traitaient leurs supérieurs avec tout le respect dû.[1] Sa naïveté ne porta pas de bons fruits. Il choqua Baba Hasan, quand, lors d'une audience, il ne resta pas debout mais s'assit à côté de lui, ce que nul consul avant lui n'avait jamais osé faire. Il refusa aussi des cadeaux offerts par Baba Hasan et envoya son serviteur quand celui-ci manda le consul en personne. Il s'attira aussi des problèmes financiers en se portant personnellement garant du paiement de la rançon pour cinq esclaves, pour la somme de *f* 7.500. Et quand Baba Hasan lui suggéra qu'il avait droit, en plus des canons, à des présents, il fit un signe affirmatif de la tête et demanda à La Haye d'envoyer une commode japonaise et quelques poignards malais.

Ce comportement agaça Baba Hasan. Déjà en juillet 1680, alors que Tollius se trouvait depuis deux mois à peine à Alger, pour éviter le pire, Baba Hasan demanda aux Etats-Généraux de le rappeler. Ceux-ci s'empressèrent d'acquiescer à sa demande. Ils remboursèrent la somme de *f* 7.500 pour laquelle Tollius s'était porté garant et en septembre il put monter à bord d'un navire de guerre néerlandais. Tant que son successeur n'était pas arrivé Jacob de Paz s'occupa des intérêts de la République. Celui-ci était sans doute soulagé par le départ de Tollius qui lui coûta d'ailleurs personnellement six cents florins. C'est que, malgré l'accord de paix, les autorités l'obligèrent

1. *Algemeen Rijksarchief, Staten-Generaal* 6913, Lias Barbaryen 1678-1680, Tollius aux Etats-Généraux, 4-5-1680.

à payer cette somme à un maître, dont l'esclave avait réussi à s'enfuir avec le navire qui rapatriait le consul infortuné.

Le successeur de Tollius, Carel Alexander van Berck, débarqua à Alger en juin 1681. A son départ les Etats-Généraux lui avaient suggéré de suivre les conseils de Jacob de Paz qui connaissait «les intrigues et les humeurs» des Algériens. Mais dès son arrivée il préféra l'avis d'un renégat néerlandais, Ali le Tonnelier. Ali lui souffla que De Paz s'occupait, comme Wijnant de Keyser, du trafic de marchandises confisquées par les corsaires et qu'il négligeait les intérêts de la République. Ce que lui disaient les esclaves qui venaient le voir, semblait confirmer l'opinion négative d'Ali. Ils lui déclarèrent carrément que Jacob de Paz sabotait leur libération sur laquelle on s'était mis d'accord en 1677, parce qu'elle ne lui rapportait rien. Ils lui assurèrent également que De Paz était un ancien criminel qui après le meurtre de son beau-frère avait quitté Amsterdam et cherché refuge à Alger. Ils ajoutèrent que son associé Johannes Hees, à qui les Etats-Généraux avaient confié l'administration de la rançon réunie, avait fait banqueroute après avoir dissipé tout l'argent. Leur désespoir était d'ailleurs souvent réel, à en juger par le grand nombre d'entre eux qui se convertirent à l'Islam à cette époque; à certain moment ils étaient vingt-cinq.

Convaincu des mauvaises intentions de Jacob de Paz, Van Berck proposa de remplacer la «paix juive» de 1679 par une «paix néerlandaise» dans laquelle on ne parlait plus de «chrétiens et juifs». Il voulut aussi interdire aux négociants juifs d'obtenir un congé de navigation néerlandais et exclure les navires affrétés par eux du convoi des navires de guerre.

Le résultat de ces intrigues ne fut pas seulement une querelle passionnée entre Van Berck et De Paz mais aussi, en juin 1682, une lettre d'al-Hadjdj Muhammad et Baba Hasan aux Etats-Généraux, dans laquelle ils réclamèrent l'envoi de rançon. Ils y exprimèrent aussi leur déception causée par le fait que depuis le rétablissement de la paix, seuls deux navires marchands néerlandais avaient jeté l'ancre dans les eaux du port d'Alger. Tous les deux avaient été affrétés par des juifs, qui avaient demandé des prix trop élevés pour leurs marchandises. Afin de remettre cette missive aux Etats-Généraux et d'insister sur l'envoi de gréement et d'armes et sur la visite de plus de navires marchands, Van Berck quitta Alger. Pendant son absence Jacob de Paz le remplaça comme consul de la République.

Le retour de Thomas Hees

Carel Alexander van Berck et Thomas Hees furent sans doute surpris lorsqu'ils se rencontrèrent à Cadix, le 27 septembre 1682. Hees était en route pour Alger pour libérer enfin les prisonniers. Il devait se rendre aussi à Tunis et à Tripoli pour y conclure des accords de paix.

Après son retour à La Haye en septembre 1680 les Etats-Généraux n'avaient pas voulu donner beaucoup d'attention au rachat des captifs. Ils tenaient

encore à leur point de vue de 1618 lorsqu'ils avaient décidé que le retour de marins pris à bord de navires marchands n'était pas de leur ressort et que ce n'était pas à eux de financer leur rachat. Au contraire, les familles concernées devaient trouver quelque part la somme nécessaire au retour de leur mari ou de leur fils. Cette fois-ci ils n'étaient pas non plus pour une collecte générale, telle qu'ils l'avaient organisée en 1663. Ils y voyaient une récompense pour la mauvaise conduite de capitaines qui ne respectaient pas l'*Ordre*. En effet, en naviguant sur des navires qui n'étaient pas munis de l'armement prescrit dans cet *Ordre*, ils s'exposaient volontairement au danger de tomber entre les mains des corsaires. Personnellement ils ne couraient pas trop grand risque car, grâce à l'assurance contractée par eux, ils pouvaient en général payer la rançon exigée. Mais leurs matelots non assurés risquaient par contre de ne jamais revoir leurs familles. Un membre des Etats-Généraux pensait même que le seul résultat d'une collecte, serait l'enrichissement de ces «barbares» algériens.

Sans l'intervention, en 1681, du maire d'Amsterdam Nicolaas Witsen, une collecte n'aurait jamais été organisée. Grâce à ses efforts elle eut lieu dans les Provinces de Hollande, d'Overijssel et dans la région du Brabant. Les Etats de la Province de Groningue s'y opposèrent. A leurs yeux la Hollande était seule responsable du retour de marins originaires de leur région, puisqu'ils étaient partis à bord de navires hollandais.

Il va sans dire que les Etats de Hollande ne partagèrent pas ce point de vue. A Amsterdam Johannes Hees s'occupa de la collecte. Au résultat on ajouta l'argent ramassé par les parents des prisonniers et la somme non dépensée par De Ruyter en 1664. A son départ, Thomas Hees avait à sa disposition une somme d'environ *f* 170.000 dont *f* 115.000 étaient destinés aux esclaves originaires de la ville d'Amsterdam. Cette fois aussi, la région de Zélande préféra faire cavalier seul. Elle organisa une collecte qui permit, peu avant l'arrivée de Thomas Hees à Alger, le rachat de 42 des 82 esclaves zélandais.

Le 17 octobre 1682 Thomas Hees mit pour la deuxième fois pied à terre à Alger. Il y fut salué par Jacob de Paz qui l'informa de la bonne conduite des corsaires et de la prise du pouvoir par Baba Hasan qui avait récemment déposé al-Hadjdj Muhammad. Il lui apprit aussi qu'en avril de la même année, Alger et Londres avaient mis fin aux hostilités.[1] Ils s'étaient entendus sur le principe de «navire libre-cargaison libre», une libération sans contrainte et un montant fixe pour le trésor. Le traité n'était pourtant pas identique à celui conclu avec La Haye. Tandis que la République s'était obligée à renvoyer un esclave évadé ou à indemniser son maître, le traité avec Londres, en effet, stipulait seulement que les Algériens n'importuneraient jamais le consul anglais, en cas d'une évasion. Enfin de Paz expliqua à Hees les conséquences de la guerre entre Alger et Paris qui avait éclaté en octobre 1681.

1. Clive Parry, *The consolidated Treaty series* (New York 1969-1986) XVI. 205-211.

En août dernier, la flotte française, sous le commandement de Duquesne, avait bombardé la ville. Par le passé, les Algériens, derrière leurs fortifications, n'avaient jamais été impressionnés par la présence de flottes ennemies, toujours tenues à distance, de sorte que les dégâts causés par un bombardement étaient toujours limités. Mais Duquesne avait utilisé des navires bombardiers dont l'intensité de feu surpassait celle des navires néerlandais et anglais et les Algériens avaient compté cinq cents morts et plus de cinquante maisons détruites.

Pendant son séjour qui ne prit fin que le 6 février 1683, Hees racheta 197 esclaves qui rentreraient aux Pays-Bas, à bord de deux navires de guerre. Afin d'obtenir la bonne grâce de Baba Hasan il commença par lui payer cinq mille florins pour la libération de quatre prisonniers étrangers. Après cette transaction Baba Hasan lui donna carte blanche pour négocier avec les maîtres des esclaves, comme «on le fait au marché aux chevaux». En moyenne il paya *f* 750 par personne. Un marin valait environ *f* 550, un mousse *f* 650 et un maître d'équipage *f* 725. Les capitaines de navires, dont quelques-uns s'étaient assurés pour la somme de *f* 2.500 contre les risques de l'esclavage à Alger, payèrent entre *f* 1.500 et *f* 5.000. Toutes ces sommes devaient être augmentées de *f* 150, le montant nécessaire pour l'acquittement des taxes et des frais divers. A son départ, de Hees laissait quatre-vingts de ses compatriotes à Alger, dont quarante esclaves zélandais auxquels il ne sétait pas intéressé; pour le rachat des autres il laissa sur place *f* 12.500 ce qui leur permit de retrouver la liberté peu après. Comme la collecte avait uniquement concerné les esclaves néerlandais, Hees n'avait pas racheté de captifs allemands et scandinaves pris à bord de navires néerlandais.

Les relations entre Alger et la République s'amélioraient au moment du départ de Hees. A plusieurs occasions Baba Hasan s'était montré favorable à de bonnes relations avec La Haye et il évitait les problèmes avec les Néerlandais tant qu'il était en guerre avec la France et qu'il n'avait pas reçu les présents promis par Londres au moment du renouvellement de la paix avec l'Angleterre. Il ne croyait pourtant pas en une amitié sans entraves. En effet, il n'avait pu empêcher la vente d'un navire chargé de sel, capturé par des corsaires tunisiens, bien que l'accord de 1679 interdisait expressément une telle vente. Mais il ne se demandait pas si Baba Hasan, après avoir reçu la rançon pour les esclaves néerlandais, ne voudrait pas faire plaisir à ses corsaires en leur permettant de rouvrir la chasse aux navires néerlandais dès l'arrivée des présents anglais.

Il aurait été sans doute moins optimiste s'il avait entre temps été informé du licenciement de Louis d'Azevedo, l'agent algérien aux Pays-Bas. Baba Hasan l'avait rappelé parce que sa présence à La Haye n'avait pas entraîné la livraison de grandes quantités de munitions, ni de canons, ni de mâts. Il n'avait pas non plus réussi à convaincre un fondeur de canons expérimenté à s'installer à Alger.

Cette fois-ci, Hees, à son départ, était accompagné de Jacob de Paz qui après un séjour de douze ans à Alger, voulait finir ses jours au sein de sa famille installée à Livourne. Baba Hasan avait accepté que dans l'attente d'un nouveau consul néerlandais, l'agent de la maison De Paz donne «l'acte consulaire» aux corsaires. Ensemble ils se dirigèrent vers Tunis et Tripoli. Après y avoir conclu des traités ils se quittèrent à Livourne, Hees continua sa route et arriva à Gênes où, à son étonnement, il rencontra de nouveau l'ancien consul Van Berck qui, après avoir remis aux Etats-Généraux la lettre de Baba Hasan de juin 1682, voulait rentrer à Alger. Van Berck lui fit savoir qu'en juin 1683 la flotte française avait réapparu devant Alger et qu'un deuxième bombardement avait forcé Baba Hasan à faire la paix et à libérer gratuitement 546 prisonniers français. Pour Paris c'était un grand succès car jusqu'à cette date, la République, l'Angleterre et d'autres gouvernements européens avaient toujours dû racheter leurs sujets. Cette défaite était d'ailleurs à l'origine de la chute de Baba Hasan. Son successeur Husayn, surnommé Mezzomorte, recommença la guerre. Pour se venger du bombardement, il mit le feu à un canon auquel avait été attaché le Père français Jean le Vacher. Hees sut convaincre Van Berck qu'il était inutile et dangereux de se rendre à Alger dans les circonstances actuelles. De Gênes il rentra par voie de terre aux Pays-Bas, où il arriva en décembre 1683.

La troisième visite de Hees à Alger

Hees retourna déjà le 21 février 1685 à Alger pour une visite d'amitié. Bien qu'il apportât 240 barils de poudre et d'autres présents d'une valeur totale de cinq mille florins, Husayn n'était pas du tout pressé de le recevoir. D'abord il était trop malade pour lui donner audience, ensuite il était occupé de l'envoi d'argent aux villes saintes. Ce n'est que le 17 mars qu'il trouva le temps de l'accueillir.

Entre temps le successeur de Van Berck, Christoffel Mathias, avait informé Hees de la situation. Le nouveau consul, juriste et issu d'une famille de négociants, arriva à Alger en mars 1684. Il pouvait lui assurer que Husayn, qui en avril 1684 avait fait la paix avec la France, avait à plusieurs occasions déclaré vouloir vivre en paix avec la République. Il avait toutefois ajouté que La Haye risquait la guerre car les navires marchands néerlandais évitaient de se rendre à Alger. En effet ils ne se montraient que rarement dans ce port. En 1684 un navire zélandais avait «renforcé la paix» en arrivant avec une cargaison de munitions et de matériel de gréement. Pour Mathias cette visite avait pourtant été une source d'ennuis, le comportement de l'équipage l'ayant forcé à mettre trois matelots aux fers dans sa maison et à leur faire donner à chacun trois cents coups. Il avait aussi été vexé par le capitaine d'un deuxième navire, qui, bien qu'originaire de Rotterdam, avait hissé le pavillon anglais et avait montré aux autorités, au lieu d'un congé de navigation néerlandais, un congé anglais qu'il avait pu se procurer. Tant que les navires

marchands néerlandais ne jetaient pas régulièrement l'ancre dans les eaux du port d'Alger, il était, selon Mathias, nécessaire que la marine de guerre néerlandaise y montrât de temps en temps ses couleurs.

Le consul ne se plaignit pas du comportement des corsaires. Au contraire, depuis son arrivée il n'avait pas dû se rendre au palais pour y demander la libération d'un navire amené. Les seules dissonances avaient été la conduite malveillante d'un corsaire et la vente d'une prise dans un port marocain par un autre corsaire algérien.

Pendant l'audience, Husayn se montra bienveillant. Il loua l'amitié avec la République, promit de punir ses corsaires coupables et invita expressément les navires néerlandais à faire escale à Alger. En réponse Hees fit décharger les barils de poudre et racheter dix des esclaves hollandais, non-libérés en 1682. Il devait toutefois laisser à leur sort les derniers prisonniers zélandais qui sombraient dans le désespoir.

Pendant la visite d'adieu du 24 mars Husayn aborda les problèmes concernant le congé de navigation néerlandais. Comme son prédécesseur Sha'ban Agha, il insista sur la nécessité d'introduire à l'instar des Anglais et Français, un modèle uniforme remplaçant les différents types fournis par les Provinces et les villes. De cette façon les Néerlandais éviteraient en tout cas d'être confondus avec les Hambourgeois. Il se demanda aussi pourquoi les Etats-Généraux étaient incapables de suivre l'exemple des gouvernements anglais et français. Hees qui durant son séjour avait personnellement constaté que la grande diversité des congés néerlandais était à l'origine de beaucoup de litiges, lui donna raison et promit de favoriser l'introduction d'un congé de navigation uniforme.

Avant de rentrer, Hees visita Tripoli et Tunis pour y remettre les présents promis et conclure des accords de paix. A Tripoli l'accueil fut chaleureux mais à Tunis, où sévissait une guerre civile, personne ne s'intéressait à de bonnes relations avec La Haye. On le lui montra en demandant des prix exorbitants pour la libération de prisonniers, pas moins de *f* 2.500 pour un simple matelot et *f* 10.000 pour un capitaine.

De retour à La Haye, Thomas Hees demanda en effet la mise en place d'un congé de navigation uniforme, en ajoutant qu'une telle mesure n'assurerait pas du tout une entente éternelle avec les Algériens. Comme celle-ci n'était pas non plus garantie par l'arrivée d'un grand nombre de navires marchands ni par un commerce florissant et lucratif, il proposa de créer un fonds destiné au financement de présents pour Alger. Des cadeaux permettraient peut-être d'obtenir ce que la République n'avait pas su arracher avec des canons: une paix durable. La Province de Zélande, toujours jalouse de son particularisme, s'opposa aux projets, mais en avril 1686 elle changea d'opinion de sorte que les Etats-Généraux purent se mettre d'accord sur un congé de navigation uniforme, le «passeport turc». En même temps ils décidèrent de créer la Caisse des passeports turcs dont les revenus serviraient au

financement de présents. Elle aurait à sa disposition un capital de soixante mille florins, somme fournie par les armateurs de tous les navires marchands qui risquaient de rencontrer un corsaire algérien. La somme à payer variait, selon la destination, de quatre florins pour un navire se dirigeant vers un port français sur la côte atlantique, à cent florins pour un navire de la Compagnie des Indes orientales.

Au moment où les Etats-Généraux se prononcèrent pour l'introduction d'un congé uniforme, ils n'avaient pas encore été informés de la déclaration de guerre algérienne du 5 mars. Husayn Dey se décida alors à mettre fin à la paix parce que, malgré les promesses faites par Hees, il avait l'impression que la République ne prenait pas sa demande au sérieux. Son mécontentement ne manquait pas de fondement, car, en attendant le consentement zélandais, les Etats-Généraux avaient déjà introduit un nouveau modèle. Ils en avaient envoyé un certain nombre au consul Mathias lui demandant d'en remettre un exemplaire, joint à «l'acte consulaire», aux corsaires partants. Mais à leur retour ceux-ci déclarèrent qu'aucun capitaine des navires néerlandais rencontrés ne disposait du nouveau type. En informant Mathias de la déclaration de guerre, Husayn lui donna un délai de quarante jours durant lequel ses corsaires n'attaqueraient pas les navires néerlandais. Ce délai lui permettrait d'informer les consuls néerlandais dans les ports européens du danger que les Néerlandais couraient à partir de mi-avril. Husayn montra le sérieux de ses paroles en libérant trois navires pris avant l'expiration du délai de quarante jours. Il les autorisa à quitter le port d'Alger fin mai contre paiement d'une somme de *f* 10.500 aux corsaires et après qu'un des trois navires eût fait un voyage à Béjaïa pour y chercher du bois. Avec les cinquante marins de ces trois navires partit Paulus Timmerman, le secrétaire et neveu de Christoffel Mathias qui assurait l'intérim du consulat.

C'est que Mathias lui-même, après avoir reçu des Etats-Généraux l'autorisation de partir en permission, avait quitté son poste début 1686. Son départ n'avait pas eu lieu sans problèmes car Husayn, mécontent de la fuite d'un esclave qui avait réussi à s'évader sur un des rares navires marchands néerlandais visitant Alger, avait exigé de Mathias un dédommagement de cinq mille florins. Vu que cet esclave faisait partie de sa maison, il n'avait pas accepté l'argumentation du consul que – selon l'accord de paix – celui-ci n'était pas obligé de donner satisfaction au maître d'un évadé. Mais une lettre des Etats-Généraux, dans laquelle ils le félicitaient du grade de pacha, à lui donné par le sultan d'Istanbul, fit merveille. Husayn se désista de l'indemnité et permit à Mathias de partir.

Du point de vue d'Alger la déclaration de guerre de 1686 était une décision raisonnable. La paix avec les Pays-Bas, la France et l'Angleterre à la fois, n'était pas dans l'intérêt des corsaires et, bien que les relations avec les Français fussent souvent tendues, les Algériens évitaient la confrontation depuis le

bombardement par Duquesne de 1682. En outre, l'expérience leur avait appris que la marine anglaise était plus à redouter que celle de la République. En outre, les efforts de Louis d'Azevedo pour faire des Pays-Bas un fournisseur d'armes et de gréement étaient restés sans suite, et depuis la libération des prisonniers par Hees, ils n'avaient plus de rançon à attendre. Dans cette situation Husayn décida de rouvrir la chasse aux navires néerlandais.

Cette déclaration de guerre sonna aussi le glas de la relation triangulaire entre Alger, les Pays-Bas et l'Angleterre. Les Algériens optèrent définitivement pour Londres et contre La Haye. C'était un choix inévitable car tandis que la marine anglaise se montrait régulièrement devant Alger, les escadres néerlandaises brillaient par leur absence depuis 1670. Le désir de vivre en paix avec la République aurait peut-être été renforcé par un commerce florissant et lucratif ; la nomination de Louis d'Azevedo comme agent avait montré que les Algériens y portaient de l'intérêt. Mais les Etats-Généraux avaient refusé d'être les fournisseurs préférés des corsaires et, pour obtenir avec des présents la paix durable qui était hors d'atteinte par les armes et le commerce, ils avaient préféré créer la Caisse des passeports turcs. Après la rupture de 1686 elle fut toutefois laissée à l'état de projet.

CHAPITRE III

A la recherche de la paix

L'échec des médiateurs

A Alger tout le monde se félicitait de la décision de Husayn de déclarer la guerre à la République. Fin mai 1686, au moment du départ de Paulus Timmerman, treize corsaires avaient déjà pris neuf navires néerlandais avec à bord 120 hommes au total. La plupart d'entre eux avaient été surpris dans le Golfe de Gascogne et leurs capitaines, qui étaient partis d'un port néerlandais au début du mois d'avril, ne s'étaient pas opposés à l'action des Algériens, parce que, contrairement à leurs collègues, qui avaient été mis au courant de la décision algérienne dans un des ports sud-européens, ils n'étaient pas informés de la nouvelle situation. Ils ne se doutaient donc de rien lorsque, en rencontrant un corsaire algérien, ils virent s'approcher une chaloupe. Et quand ils comprirent que, cette fois-ci, les Algériens ne se contenteraient pas de l'inspection des documents à bord, c'était trop tard. En 1686 les corsaires prirent ainsi au total vingt-quatre navires néerlandais.

En 1686 et 1687 les corsaires, à la surprise générale, s'aventurèrent dans la Mer du Nord où ils ne s'étaient plus montrés depuis l'époque de Jan Jansz de Haarlem. Après la prise de trois navires marchands et de deux bateaux de pêche près de la côte néerlandaise, les Etats-Généraux sonnèrent l'alarme et se hâtèrent d'envoyer un navire de guerre vers la flottille de pêche qui se trouvait en pleine mer.

Si les Algériens n'évitaient plus la Mer du Nord, c'est que le gouvernement de Londres, pour renforcer ses liens d'amitié avec Alger, avait ouvert ses ports aux corsaires en leur permettant d'y relâcher et de s'y abriter. Cette politique irritait La Haye, notamment lorsqu'en septembre 1686 un corsaire poursuivi par quelques navires de guerre néerlandais, trouva refuge dans le port anglais de Harwich. Les Algériens y furent accueillis à bras ouverts, et après que quelques prisonniers anglais aient été libérés à bas prix, les autorités ne s'intéressèrent plus au sort des autres esclaves qui faisaient partie de l'équipage de trois cents hommes. Tandis que les Néerlandais surveillaient le port, les Etats-Généraux demandèrent l'extradition du corsaire. Londres refusa de donner suite à cette demande et ordonna à six navires de guerre d'accompagner le corsaire pendant son voyage vers l'Atlantique par la Manche.

Pour montrer aux Algériens que la paix avec la République était préférable à la guerre, les Etats-Généraux décidèrent en février 1687 de suivre les conseils de De Ruyter et d'envoyer une escadre de huit navires vers le

Détroit de Gibraltar. Ils s'attendaient qu'elle renouvelle l'exploit de l'escadre anglo-néerlandaise de 1670 et surprenne les corsaires quand ceux-ci rentreraient à Alger après une expédition en Atlantique. Leur espoir ne se réalisa pas. Comme les corsaires rencontrés s'échappaient tous facilement grâce à leurs «qualités de fins voiliers», les Néerlandais quittèrent les lieux sans avoir capturé ou détruit un seul navire. La Guerre de la Ligue d'Augsbourg qui éclata en 1688 ruina le commerce néerlandais dans la région méditerranéenne, et obligea les Etats-Généraux à se concentrer dans leur lutte contre les Français et à négliger les corsaires. Ce ne fut qu'en 1717 qu'ils envoyèrent de nouveau des navires de guerre dans le Détroit.

Toutefois des efforts de médiation furent entrepris entre La Haye et Alger. En juillet 1687 deux négociants juifs d'Amsterdam, Isaäc Saportas et David Torres, informèrent La Haye de leur intention de se rendre à Alger pour y libérer des captifs et parler de paix. Les Etats-Généraux acceptèrent leur offre et leur confièrent la rançon qui n'avait pas été dépensée par Thomas Hees.

Saportas et Torres n'étaient pas les premiers négociants juifs qui s'offraient comme médiateurs. En 1659 Henrico d'Azevedo avait reçu des Etats-Généraux l'autorisation de s'informer des intentions des Algériens. Il était revenu sans accord, mais Alger l'avait plus tard récompensé de ses efforts en nommant en 1680 son fils Louis agent algérien dans la République. Ni Louis ni Alger n'en avaient obtenu le résultat escompté. Les Etats-Généraux avaient refusé de traiter Louis en représentant officiel d'un gouvernement étranger et les Algériens avaient dû constater que la présence d'un agent ne garantissait nullement la livraison d'armes et de gréement. Déçus, ils l'avaient renvoyé en 1683. Comparé à celui de Louis de Paz, le rôle joué par les D'Azevedo, père et fils, fut peu important. Comme il a été remarqué, De Paz se trouvait à l'origine de la première mission de Thomas Hees et sans son influence, l'accord de 1679 n'aurait pas expressément assuré le même traitement aux Néerlandais chrétiens et juifs.

S'inspirant de D'Azevedo et de De Paz, Saportas et Torres comptaient avoir plus de succès que la marine de guerre néerlandaise. Il va de soi qu'ils comptaient en même temps favoriser leurs activités commerciales. Leurs espoirs ne furent toutefois pas réalisés. Il n'est pas certain qu'ils se soient rendus personnellement à Alger, mais au printemps de 1692 ils informèrent les Etats-Généraux avoir reçu des informations selon lesquelles les corsaires n'étaient pas du tout intéressés à un accord avec la République.

Les efforts du consul néerlandais à Livourne, Giacomo Calckberner, pour mettre fin aux hostilités restèrent également sans résultat. En 1689 il notifia à La Haye avoir appris d'un négociant anglais vivant à Alger, un certain Robert Cole, qu'al-Hadjdj Sha'ban, successeur de Husayn, désirait restaurer la paix. Il ajouta qu'il obtiendrait plus facilement la fin des hostilités que Saportas et Torres parce qu'ils étaient, comme tous les juifs, peu estimés par

les Algériens et que, de plus, ils se préoccupaient surtout de leur affaires personnelles. Les Etats-Généraux l'autorisèrent à prendre contact avec al-Hadjdj Sha'ban et à lui promettre, en échange d'un accord, outre des présents d'une valeur de *f* 17.500, la livraison de 1.500 barils de poudre et d'une quantité de bombes. L'influence de Calckberner s'avéra toutefois aussi négligeable que celle des deux négociants juifs.

Il est d'ailleurs probable que les informations concernant la volonté d'Alger de vivre en paix avec la République n'étaient que rumeurs sans fondement. Depuis le troisième bombardement français – par d'Estrées en 1688 – les Algériens, qui évitaient déjà les conflits avec les Anglais, étaient convaincus des avantages d'une entente avec les Français, et comme la flotte néerlandaise ne faisait nullement obstacle à leurs activités, rien ne les empêchait de continuer la chasse aux navires néerlandais. Celle-ci était profitable ; en 1692, une année de bon rapport, ils en prirent douze. Ils connurent pourtant des revers, car parfois des équipages leur opposaient de vives résistances. Ainsi, lorsque le *Romain* qui, après avoir quitté le port de Lisbonne, rencontra trois navires algériens. Préférant faire sauter leur navire et gagner le ciel en refusant de se rendre à ces «chiens», ses quinze marins repoussèrent cinq abordages et se battirent avec un tel acharnement qu'après une lutte de onze heures les corsaires se retirèrent.

L'odyssée de Juda Cohen

En 1702, pendant la Guerre de la Succession d'Espagne, suivit une troisième tentative de médiation. Cette fois un certain Juda Cohen fut autorisé à entrer en contact non seulement avec Alger, mais aussi avec Tunis et Tripoli qui avaient également déclaré la guerre à la République.

Juda Cohen était probablement le fils d'une des relations de Saportas et de Torres. En 1699, quand il se trouva à Tunis, il prit l'initiative d'informer Murad, le maître du pays, qu'en échange d'un accord de paix, les Etats-Généraux étaient prêts à lui fournir, outre des bombes, des fusils et du gréement, mille barils de poudre, douze mâts et douze canons. Peu après il se présenta comme ambassadeur de Tunis à La Haye. Bien qu'il y montrât une lettre de recommandation de Murad, les Etats-Généraux, qui avaient entre temps reçu de Calckberner des renseignements peu favorables à son sujet, se moquèrent de lui. Leur attitude changea toutefois quand Cohen leur déclara avoir reçu d'Alger une lettre selon laquelle il y était le bienvenu. La même lettre assurait aussi que, à condition qu'il apportât huit canons, il recevrait un traité de paix en bonne et due forme. Les Etats-Généraux prirent cette information au sérieux et décidèrent d'engager Cohen. En juin 1702 il fut autorisé à se rendre en Afrique du Nord et d'y dépenser quarante mille florins pour amadouer les maîtres d'Alger, de Tunis et de Tripoli. Il voyagerait toutefois à ses risques et périls et ne serait récompensé de ses efforts qu'après la conclusion des accords.

A son départ, en octobre 1702, Juda Cohen ne s'attendait pas à ce qu'il ne rentre à La Haye qu'en 1708. Après un voyage par voie de terre il s'embarqua à Livourne sur un navire anglais qui le transporta à Tripoli où personne ne s'opposa au renouvellement de la paix avec les Pays-Bas. De Tripoli, il se dirigea par voie de mer à Tunis où il réussit également à conclure un nouvel accord. Ne voulant pas voyager par voie de terre, il y monta à bord d'un navire à destination Alger. C'était une décision malheureuse car ce navire, poursuivi par des Français, fut détourné sur Livourne. Malgré lui, il y séjourna deux ans. C'est que, en raison de la Guerre de Succession d'Espagne, la Méditerranée était pleine de navires de guerre et de corsaires, dont un bon nombre de navires zélandais. Leurs activités rendaient la mer si dangereuse que nul navire ne risquait la traversée de Livourne à Alger et que les communications avec cette ville étaient interrompues. Tant que les Etats-Généraux n'envoyèrent pas un navire de guerre à Livourne pour le mener à son lieu de destination, Cohen y demeura. Il y tomba malade, se plaignit de l'indifférence du consul Calckberner et ne put payer ses frais de séjour qu'en mettant en gage les présents destinés au dey algérien. Pour comble de malheur un corsaire zélandais, le *Maison de Nassau* captura un navire transportant des marchandises d'une valeur de trois mille florins que Cohen avait achetées à Tunis. Malgré ses protestations énergiques les Zélandais les considérèrent de bonne prise.

A Livourne Cohen constata que les corsaires zélandais qui prirent pendant la Guerre de Succession d'Espagne pas moins de 350 navires marchands ennemis, parmi lesquels bon nombre de navires français, ne se souciaient pas des nouveaux traités avec Tripoli et Tunis. Ceux-ci contenaient un article selon lequel les corsaires néerlandais n'arrêteraient pas les passagers tunisiens et tripolitains trouvés à bord d'un navire français capturé. Pourtant, lorsque le capitaine d'un corsaire zélandais trouva à bord d'une prise quelques Tripolitains qui étaient en route pour Istanbul avec 51 esclaves noirs, il négligea les instances de Calckberner et les vendit tous au marché d'esclaves livournais. Le consul fut plus heureux quand un autre corsaire arriva avec vingt Tunisiens âgés. Comme ils ne valaient que vingt-cinq florins par personne, son capitaine accéda à la demande de Calckberner de les libérer.

Cohen ne critiqua nullement la vente d'Algériens. Selon lui ils méritaient de partager le sort des esclaves néerlandais retenus à Alger. Pourtant, afin de préserver l'entente avec le sultan à Istanbul, Calckberner s'opposa plusieurs fois à la vente d'Algériens. Pour échapper à l'esclavage ces prisonniers se faisaient passer pour des Tunisiens ou Egyptiens, donc des amis, et à Livourne il arrivait même des envoyés d'Istanbul et du Caire munis de documents prouvant que les prisonniers n'étaient pas des Algériens. Le consul ne mettait pas publiquement en doute la véracité de ces papiers et favorisait la mise en liberté de prisonniers qui, quelquefois, avaient déjà offert de l'argent pour pouvoir rentrer chez eux.

Un autre problème se présenta quand un corsaire zélandais arriva avec à bord six juifs originaires d'Alger. Calckberner se prononça pour leur vente, car selon lui il s'agissait d'Algériens juifs qui méritaient l'esclavage parce que leurs coreligionnaires à Alger s'occupaient aussi du trafic d'esclaves. Pour éviter les litiges, il consulta pourtant les Etats-Généraux. Ceux-ci interdirent la vente puisque ces prisonniers n'étaient pas des Algériens mais des membres de la nation juive avec laquelle la République vivait en paix.

Au printemps de 1706 Cohen fit savoir à La Haye qu'il avait reçu des nouvelles d'Alger confirmant qu'il y était toujours attendu. Les Etats-Généraux décidèrent enfin de venir au secours de leur envoyé malchanceux. Comme il était impossible d'envoyer un navire de guerre à Livourne pour le transporter à Alger, ils ordonnèrent à Thomas Slicher, successeur du consul Calckberner, d'affréter un corsaire zélandais. Slicher prit contact avec Gerrit van der Post, le commandant du *Prospérité de Zélande*. Celui-ci ne voulut risquer la traversée à Alger à aucun prix, mais pour mille florins il se montra prêt à aller à Annaba d'où Cohen passerait facilement à Alger par voie de terre. Le voyage fut un calvaire car Van der Post ne parvint pas à jeter l'ancre dans les eaux du port d'Annaba. Au contraire, après avoir navigué pendant 76 jours dans la Méditerranée, il déposa Cohen à Majorque. L'envoyé y affréta un navire, à bord duquel il arriva, après un voyage de 56 jours, sain et sauf à Alger, le 13 mars 1707.

A son étonnement il y trouva un certain Mozes Tobiana qui – selon ses dires – avait été autorisé par les Etats-Généraux à conclure un nouvel accord en dépensant *f* 375.000. A sa joie ces propos ne furent pas pris au sérieux par le dey Hasan Khudja (1705-1707), qui le renvoya après lui avoir infligé une peine de trois cents coups de bâton. Cohen contenta le dey en distribuant des présents, entre autres un carrosse acheté pour *f* 1.700 à Majorque, de sorte que le 2 avril 1707 la paix fut renouvelée. L'accord portait, outre les signatures de Hasan Khudja et de Juda Cohen, celles de plusieurs esclaves néerlandais.[1] Le 25 juin Cohen rentra à Livourne d'où il retourna en février 1708 à La Haye.

A l'examen des trois traités conclus par Cohen, les Etats-Généraux approuvèrent sans objections ceux avec Tunis et Tripoli. Ils s'étonnèrent toutefois de l'accord avec Alger qui n'était qu'une lettre dans laquelle Hasan Khudja, sans qu'il fît aucune référence au traité conclu par Thomas Hees en 1679, promit d'accorder à la République les mêmes droits que ceux donnés à l'Angleterre. Il avait pourtant ajouté que ses corsaires continueraient la chasse aux navires néerlandais tant qu'un nouveau consul ne serait pas arrivé et que La Haye n'aurait pas envoyé de présents.

Le premier décembre 1708 les Etats-Généraux ratifièrent les trois traités rapportés par Juda Cohen. Ils lui accordèrent une rémunération de cinq mille florins, lui remboursèrent ses frais en lui payant *f* 36.500 et lui permirent

1. Cau, *Groot Placaetboek*, V.422-423.

de se rendre à Alger à bord d'un des navires affrétés pour le transport des présents. Dans un effort de mettre fin aux activités des corsaires et de convaincre les Algériens des bonnes intentions de la République, ils dépêchèrent Cornelis Schrijver avec quelques navires de guerre à Alger. C'était peine perdue car les corsaires qui, entre avril 1708 et juin 1709, avaient pris sept navires néerlandais, déclarèrent carrément ne cesser leurs activités contre les navires néerlandais qu'après l'arrivée d'un consul et de présents.

La paix rétablie

Le 27 novembre 1709, un an après la ratification des traités, les Etats-Généraux votèrent un crédit de cent mille florins destiné à l'achat d'un «grand cadeau» pour les Algériens. Par le passé la République n'avait envoyé que de modestes présents. En 1662 elle avait promis quatre canons et en 1679 huit. Mais cette fois-ci elle voulait en livrer vingt-quatre auxquels s'ajoutaient entre autres vingt-cinq mâts, six cents barils contenant chacun cent livres de poudre, huit cents canons de fusil, huit câbles et une quantité de bombes. Cette décision illustrait la volonté de la République d'acheter désormais l'amitié des Algériens.

L'achat des présents par le nouveau consul, Jan van Baerle, prit toute une année. Celui-ci avait, comme ses prédécesseurs Tollius et Mathias, un salaire annuel de *f* 3.150 par an et les Etats-Généraux lui avaient alloué le même montant pour couvrir les frais du consulat et les dépenses nécessaires pour contenter les autorités. Ce n'est que le 25 décembre 1710 que le nouveau consul, accompagné de sa femme, ses deux enfants et trois domestiques, s'embarqua sur le *Zélande*, le navire de guerre qui escortait les deux navires marchands transportant les présents. Les trois navires se rendraient d'abord séparément à Port Mahon dans l'île de Minorque d'où ils se dirigeraient ensemble vers leur destination. Juda Cohen, qui n'avait pas oublié la promesse qu'on lui avait faite, ne se trouvait pas à bord du *Zélande*. Il s'était embarqué sur le *Grande Unité*, un des deux navires marchands affrétés.

A la mi-avril 1711, le *Zélande* arriva à Port Mahon, où, comme à Gibraltar, flottait à cette époque le drapeau anglais. Bientôt l'un des deux navires marchands arriva, mais le *Grande Unité* tardait à venir. Dans la Manche les trois navires avaient essuyé une tempête qui les avait séparés et qui avait forcé le *Grande Unité* à se réfugier dans le port irlandais de Cork pour y réparer ses avaries. En inspectant la cargaison, Cohen constata que l'eau de mer avait mouillé la poudre et que les canons des fusils se rouillaient. Les fusils pouvaient être nettoyés mais la poudre était devenue inutilisable. Après les réparations nécessaires le navire partit pour le port anglais de Portmouth car Cohen n'osa pas risquer une rencontre avec l'ennemi. A Plymouth il trouva un convoi anglais pour Lisbonne où il passa tout l'hiver avant que trois navires de guerre anglais ne l'escortent à Port Mahon où il

arriva, enfin, fin mars 1712. Il n'y trouva pas le *Zélande* dont le commandant avait refusé d'attendre éternellement. L'arrivée d'un autre navire de guerre néerlandais permit pourtant à Van Baerle et Cohen de continuer leur voyage de sorte vers Alger, où ils débarquèrent le 16 juin 1712.

Le dey Baba Ali (1710-1718), les reçut avec bienveillance et après que Van Baerle lui eût promis de remplacer la poudre mouillée, il se montra satisfait des présents et prêt à mettre fin aux hostilités. Le 25 juin 1712, Van Baerle, qui avait entre temps distribué des bijoux d'une valeur de mille florins reçut un nouvel accord.[1]

Comme Hasan Khudja, prédécesseur de Baba Ali, l'avait promis à Cohen en 1707, l'accord qui contenait vingt-deux articles était identique à celui conclu avec l'Angleterre.[2] Il y avait pourtant une exception notable concernant le sort des prisonniers évadés. L'accord donnait au commandant d'un navire de guerre anglais le droit de garder un fugitif et ne parlait pas de réparation; son collègue néerlandais par contre, devait payer une rançon au maître ou bien renvoyer à terre le fugitif. Le traité parlait de sujets néerlandais et non plus – comme en 1679 – de «sujets qu'ils soient chrétiens ou juifs».

A La Haye nul ne s'opposa à cet accord. Il fut toutefois à l'origine d'un conflit entre Van Baerle et Cohen dans lequel le consul déclara ouvertement que Cohen était un «déloyal» qui avait trahi les intérêts néerlandais. L'affaire remontait à 1708 quand Cohen, de retour à La Haye, assura aux Etats-Généraux qu'Alger était prêt à diminuer à trois pour cent les taxes d'importation qui, depuis le traité de 1662, étaient fixés à dix pour cent, trois pour cent étant le pourcentage accordé dans la capitulation de 1612. L'accord les fixa toutefois à cinq pour cent, pourcentage payé par les négociants anglais. Van Baerle accusa Cohen d'avoir menti sciemment. Ce dernier répliqua que les Algériens avaient été favorables au pourcentage de trois pour cent, mais que Van Baerle avait personnellement insisté auprès de Baba Ali pour qu'il donnât aux négociants néerlandais les mêmes droits qu'à leurs collègues anglais.

Il est probable que Cohen ait été trop optimiste en assurant aux Etats-Généraux que les Algériens lui avaient promis un droit de trois pour cent, pourcentage qu'on retrouvait dans les accords avec Tunis et Tripoli. Mais, de leur côté, les Etats-Généraux ne prirent pas la peine de consulter le texte du traité entre Alger et Londres pour constater que les marchands anglais payaient une taxe de cinq pour cent.

Cette querelle n'empêcha pas Van Baerle et Cohen de se rendre ensemble à Tunis et Tripoli pour y remettre les présents, promis en 1703-1704. Après un voyage de trois mois ils retournèrent en octobre 1712 à Alger où ils se quittèrent sans regrets. Pour Juda Cohen c'était la fin d'une carrière

1. Cau, *Groot Placaetboek*, V. 449-452.
2. Clive Parry, *The consolidated Treaty series*, XXIV. 479-480.

diplomatique d'une douzaine d'années. Cette carrière, il ne la devait pas à ses capacités extraordinaires, mais à la négligence des Etats-Généraux à l'égard des relations avec les Etats nord-africains. En effet, pendant la Guerre de Succession d'Espagne, La Haye ne s'occupait que de la lutte contre la France et les escadres néerlandaises envoyées vers la Méditerranée ne devaient pas combattre les Algériens mais se joindre à la marine anglaise dans la lutte commune contre les Français. Dans ces circonstances ils permirent à Juda Cohen de se rendre à Alger, à Tunis et à Tripoli comme représentant de la République. Il va sans dire qu'il y a favorisé ses intérêts privés, ce qui était d'ailleurs inévitable pour un envoyé chargé de représenter la République à ses propres frais. Mais, malgré les jugements défavorables de Calckberner et de Van Baerle, il n'a pas porté préjudice aux intérêts néerlandais, et presque aux regrets du nouveau consul, aucun Algérien ne lui a dit que Juda Cohen avait joué double jeu. Peu après son arrivée, les corsaires firent connaître à Van Baerle leur opposition à l'accord de paix avec les Pays-Bas. A leurs yeux la République n'était plus la grande puissance maritime redoutable d'autrefois. Se rendant compte du fait que la marine néerlandaise n'avait pas pris un navire algérien depuis quarante ans et convaincus de son impuissance, ils considéraient le traité comme une concession unilatérale de Baba Ali. A cette opinion s'ajoutait le sentiment que la course elle-même était en déclin. Par le passé les Algériens décidaient eux-mêmes s'ils étaient en guerre ou non avec les Anglais, les Français ou les Néerlandais. Mais cette époque était révolue. Depuis les bombardements français d'Alger et la prise de Gibraltar par les Anglais, conquête qui illustrait que l'Angleterre était désormais la seule grande puissance navale dans la Méditerranée, ils évitaient les conflits avec Londres et Paris. Pendant la Guerre de Succession d'Espagne la lutte entre les Etats européens avait laissé aux corsaires algériens les mains libres, mais depuis la fin des hostilités, en 1713, ils se trouvaient en position de faiblesse. En paix avec la France, l'Angleterre et les Pays-Bas, ils ne pouvaient capturer que des navires espagnols, portugais, italiens, scandinaves et allemands, dont des hambourgeois. Les divers traités signés avec les Etats européens illustraient l'affaiblissement de la puissance algérienne. Tandis que les corsaires avaient toujours insisté sur leur droit de confisquer les marchandises ennemies, ils admettaient à présent dans tous les traités le principe de «navire libre-cargaison libre».

En informant les Etats-Généraux du sentiment des corsaires, Van Baerle souligna qu'en l'absence d'escadres réaffirmant la puissance de la République, la paix ne serait préservée que par le rachat d'esclaves, un commerce florissant et un congé de navigation uniforme.

Ce congé, le «passeport turc», vit le jour en 1712 lorsque les Etats-Généraux décidèrent de réaliser le projet présenté par Thomas Hees en 1684. Les tarifs étaient toutefois réduits, un navire de la Compagnie des Indes orientales ne payerait pas cent mais seulement trente florins. Ils arrêtèrent aussi que ce

«passeport turc» n'était valable que pour un seul voyage et qu'il devait être remis aux autorités après le retour du navire dans un port néerlandais. La durée de validité était également variable, le capitaine d'un navire à destination de Cadix devait le rendre dans les huit mois, son collègue qui se dirigeait vers les Caraïbes dans les quinze mois. Le congé de navigation d'un navire à destination aux Indes orientales était toutefois valable pour une durée illimitée. Le capitaine qui ne remettait pas son «passeport» dans les délais fixés risquait une amende de six cents florins.

Ce nouveau congé de navigation néerlandais suivait le modèle anglais: une seule feuille avec en haut la représentation d'un navire et en bas un texte. Pour permettre aux corsaires de contrôler son authenticité, l'image du navire était coupée en deux. Des exemplaires de cette partie supérieure devaient être envoyés à Alger de sorte qu'un ra'is, avant son départ, se rendrait au consulat néerlandais pour y recevoir, outre «l'acte consulaire», sa partie du «passeport turc». En inspectant un navire néerlandais, il n'aurait qu'à joindre cette partie à celle du capitaine pour constater que les deux faisaient un navire complet et qu'il avait donc affaire à un vaisseau ami. La Haye ne tarda pas à envoyer des parties supérieures à Alger; début 1713 Van Baerle put les donner aux corsaires.

Ce système a bien fonctionné et n'a pas été changé durant tout le XVIII^{e} siècle. Il donna lieu pourtant à des pratiques frauduleuses. Les armateurs de Hambourg, ville allemande en guerre avec les Algériens, cherchaient à se procurer le «passeport turc» néerlandais. Ils y réussissaient quelquefois en simulant la vente d'un navire à un de leurs capitaines qui, par la suite, élisait domicile à Amsterdam et s'y faisait nationaliser afin d'obtenir un «passeport turc». Ces pratiques encourraient de fortes amendes: un armateur pouvait être condamné à une amende de cinq mille florins et son capitaine à une de six cents. Un tiers des amendes était réservé au dénonciateur.

La guerre entre le Maroc et la République qui éclata en 1715, était pourtant à l'origine de plus de difficultés entre corsaires algériens et navires néerlandais, que ces pratiques frauduleuses. C'est que parmi les capitaines néerlandais le bruit courait que les Marocains naviguaient sous pavillon algérien et s'approchaient, en faisant semblant de vouloir contrôler le «passeport turc» à bord du navire marchand, pour n'arborer qu'au dernier moment le pavillon marocain. Van Baerle craignait que cette inquiétude ne fût source d'ennuis, et que les Algériens ne capturent des navires néerlandais ayant ouvert le feu de peur d'avoir affaire à des Marocains déguisés. Toutefois, tant qu'il était consul à Alger, il ne se posa pas de problèmes sérieux.

Deux fois seulement le consul dut se rendre chez le dey Baba Ali, pour implorer la libération d'un navire néerlandais. L'un, le *Helena Galley*, avait été pris parce qu'accusé de voyager sans «passeport turc». Van Baerle put toutefois convaincre Baba Ali de la malhonnêteté des corsaires qui, après être montés à bord du *Helena Galley*, avaient tout simplement confisqué les

documents de bord. Baba Ali libéra le navire et montra sa bonne volonté en proposant au consul de faire étrangler le ra'is coupable. Van Baerle, qui craignait de provoquer la colère des corsaires, rejeta cette offre.

L'autre navire venait des Antilles néerlandaises et n'était muni que d'un congé de navigation signé par le gouverneur de ces îles. Cette fois Baba Ali ne fut pas aussi complaisant. Il rejeta l'argumentation du consul qui affirmait qu'une telle lettre équivalait à un «passeport turc» et confisqua la cargaison composée de cacao et de bois, tout en autorisant à l'équipage à continuer le voyage.

Tout comme par le passé, les navires marchands néerlandais évitaient le port d'Alger même en période de paix. Leur absence inquiétait Van Baerle qui déclara ouvertement que sans l'arrivée de navires, avec à bord des mâts et du gréement, une entente sincère et durable entre les deux pays était irréalisable. Pour renforcer la position néerlandaise il s'occupait personnellement du commerce, avec l'approbation des Etats-Généraux. Il vendit à Baba Ali quatre cents planches de chêne achetées par son frère Charles pour *f* 4.257. Les frais de transport s'élevaient à *f* 1.500. Après la libération du *Helena Galley* La Haye permit au dey l'achat de vingt-cinq mâts et de plusieurs câbles. Van Baerle faisait aussi du commerce avec d'autres Algériens ; au ra'is Boukandor il vendit des cordages d'une valeur de *f* 6.500 et le ra'is Ben Abdi en acheta pour *f* 360. Il vendit aussi des draps, du fil de fer et des noix de muscade, et à son départ ses créanciers lui devaient quarante mille florins. A son retour aux Pays-Bas on lui reprocha d'avoir eu des intérêts personnels à la course. Pour se justifier, il souligna que les Etats-Généraux avaient bien autorisé la livraison de mâts et du gréement, et qu'il avait seulement suivi l'exemple des Anglais, qui s'appliquaient à renforcer leur position à Alger en livrant aux corsaires tout ce dont ils avaient besoin, et notamment, dans le but d'affaiblir la position néerlandaise, avaient promis dernièrement à Baba Ali la livraison de quarante mâts.

Plus que l'absence de navires, l'ajournement de la libération des prisonniers néerlandais compromettait l'entente algéro-néerlandaise. En effet, après la fin des hostilités, on s'attendait à Alger à ce que la République libérât ses prisonniers. Certaines personnes achetaient des esclaves néerlandais dans l'espoir de les libérer avec profit. Mais à son arrivée Van Baerle annonça qu'il n'avait pas l'argent pour le rachat de ses compatriotes et que les Etats-Généraux s'en tenaient toujours à leur point de vue selon lequel la libération des esclaves était l'affaire des familles concernées. Il ajouta qu'au moment de son départ personne n'avait encore proposé d'organiser – comme en 1663 et en 1681 – une collecte générale. Il dressa toutefois une liste des captifs néerlandais qui se trouvaient alors à Alger. Il en dénombra 161 qui avaient été pris dans vingt-trois navires néerlandais. En y ajoutant les prisonniers qui se trouvaient à ce moment-là à bord de navires partis en course, il serait parvenu à un total de deux cents, représentant une valeur

d'au moins *f* 150.000. Lorsque leurs maîtres comprirent que la libération n'était pas imminente, ils montrèrent leur mécontentement en maltraitant leurs esclaves dans la rue où se trouvait le consulat. Le «gémissement de ces misérables»[1] était si douloureux que, ce jour-là, le consul ne quitta pas sa maison. Il va sans dire que les captifs étaient aussi déçus que leurs maîtres. Ils pensaient que le consul avait bien la rançon et qu'il voulait l'employer pour lui-même. Ces bruits inquiétèrent Van Baerle qui eut peur qu'ils ne montrent leur colère en organisant un attentat contre lui ou en s'emparant d'un navire algérien. Mais, bien que la rançon n'arrivât pas, ses craintes se révélèrent injustifiées.

La fuite de huit esclaves qui se sauvèrent à bord du navire de guerre avec lequel Van Baerle était arrivé à Alger, lui causa plus de problèmes que le mécontentement des autres, car après le départ du navire leurs maîtres se présentèrent chez lui et réclamèrent une compensation de vingt mille florins. Ils s'étaient assurés de l'appui de Baba Ali, qui lui indiqua l'article du traité selon lequel le maître d'un esclave échappé avait droit à une indemnité. Van Baerle n'était pas convaincu de la sincérité des maîtres et du dey. Selon lui le navire de guerre avait jeté l'ancre à une telle distance de la ville que même un nageur expérimenté n'aurait pas risqué de s'y rendre à la nage. Baba Ali, qui devait calmer «une meute barbare agitée»[2], répliqua qu'ils avaient pu s'échapper avec l'aide des marins de la chaloupe qui faisait la navette entre le navire et la côte. Bien que des recherches aux Pays-Bas n'eurent donné aucun résultat, le consul finit par payer une indemnité de *f* 5.600.

Il déboursa la même somme à un ra'is dont le navire avait été pris par un corsaire zélandais. Ce ra'is, qui avant son départ s'était muni d'un «acte consulaire» signé par Van Baerle, avait été retenu pendant huit jours et n'avait pu continuer son voyage qu'après avoir été détroussé.

Ce n'étaient que des incidents mineurs, ce qui explique que Van Baerle fut pris au dépourvu quand Baba Ali le convoqua le 21 décembre 1715 pour lui annoncer qu'il avait permis à ses corsaires de prendre des navires néerlandais. Le dey ne lui donna aucune explication, mais lorsque le premier janvier 1716 le *Sancta Maria* fut amené, le consul comprit qu'il voulait apaiser les ra'is. Ce navire néerlandais avait été capturé par un des onze corsaires qui se trouvaient en mer. Alors qu'après la rupture de 1686, le dey avait accordé un délai de quarante jours, qui laissait le temps au consul d'informer les capitaines des navires néerlandais des dangers qu'ils couraient en rencontrant un corsaire algérien, Baba Ali se hâta maintenant de déclarer qu'il s'agissait d'une «bonne prise». Le *Sancta Maria* fut suivi par cinq autres navires néerlandais qui avaient été pris facilement parce que leurs capitaines, eux

1. *Algemeen Rijksarchief, Staten-Generaal* 6931, Lias Barbaryen 1712, Van Baerle aux Etats-Généraux, 8-1712.

2. *Algemeen Rijksarchief, Staten-Generaal* 6932, Lias Barbaryen 1713, Van Baerle aux Etats-Généraux, 10-8-1713.

non plus, n'étaient pas au courant de la déclaration de guerre. Van Baerle et sa famille partirent le 7 février, le jour où Alger connut un tremblement de terre. Avant son départ il avait contenté Baba Ali en lui donnant *f* 1.865 pour la libération de trois esclaves. Après avoir débarqué à Marseille, il rentra à La Haye, en juin 1716.

Les observateurs de l'époque furent moins surpris par la déclaration de guerre que Van Baerle. Ils avaient déjà remarqué que depuis l'arrivée du consul à Alger aucun navire de guerre ne s'y était montré et que la République n'était pas le seul fournisseur de mâts et de gréement. Ils savaient aussi que Baba Ali et bon nombre de maîtres étaient furieux que La Haye n'ait pas encore remplacé les six cents barils de poudre mouillée et n'ait rien fait pour faciliter le rachat des prisonniers. Tout cela expliquait à leurs yeux que le dey n'ait pas résisté au désir de ses corsaires de rouvrir la chasse aux navires néerlandais.

La dernière épreuve

Bien que les Etats-Généraux aient été informés de la déclaration de guerre algérienne depuis le 29 février 1716, ce n'est qu'en 1717 qu'ils envoyèrent une escadre de trois navires de guerre sous le commandement de Matthias Bodaan vers le Détroit de Gibraltar pour y contrecarrer les activités des corsaires.

A bord de l'un d'eux se trouvait Isaäc Bueno de Mesquita, qui avait proposé ses bons offices «par amour de la patrie».[1] Ce négociant juif, sans doute une relation de Juda Cohen, avait déclaré avoir reçu des informations selon lesquelles le dey était prêt à restaurer la paix, à condition que les Etats-Généraux ne réclament pas d'indemnités. Sans s'inquiéter de la véracité des dires de De Mesquita, les Etats-Généraux l'avaient autorisé à se rendre à Alger et à y annoncer que la rançon pour les prisonniers néerlandais arriverait sous peu.

Cet optimisme sur l'arrivée de la rançon était fondé car à cette époque on discutait sérieusement à La Haye de la création d'une «caisse» pour la libération des esclaves en Afrique du Nord. Tandis que par le passé les Etats-Généraux ne s'étaient jamais sentis responsables de la libération des marins pris à bord de navires marchands néerlandais, ils étaient convaincus à présent qu'une entente durable avec Alger était impossible tant que la République ne les rachèterait pas tous. On parlait aussi d'armateurs qui exposaient l'équipage au péril en n'appliquant pas les règlements concernant l'armement et la navigation en convoi. Ces armateurs eux-mêmes ne couraient pas de grands risques. Ils avaient assuré leurs navires et percevaient une indemnité pour un navire perdu, soit par naufrage, soit par capture par les corsaires. Dans ce dernier cas les marins ordinaires étaient les vrais perdants. Contrairement aux capitaines et pilotes ils n'étaient pas assurés

1. *Resoluties Staten-Generaal*, 19-7-1717.

contre les risques d'esclavage à Alger, aussi ne retrouvaient-ils leur liberté que contre paiement par leurs familles de la rançon exigée. Les armateurs s'opposaient à la création d'une telle caisse. Selon eux les équipages de leurs navires, sûrs de leur libération, se rendraient sans résistance aux corsaires qui, informés de l'existence d'une «caisse», exigeraient en plus des sommes exagérées.

Les Etats-Généraux proposèrent en 1717 la création d'une «caisse» pour le rachat de prisonniers dans laquelle les armateurs verseraient la dixième ou douzième partie du salaire mensuel de leurs marins. La réalisation de ce projet aurait donné à la République une «caisse d'esclaves» comme celle qui existait à Hambourg. Mais, bien que la Province de Hollande donnât son approbation, cette «caisse» ne vit pas le jour. Trois ans plus tard, en 1720, on proposa de nouveau la fondation d'une «caisse» alimentée par les marins eux-mêmes avec dix pour cent de leurs gages, mais cette initiative ne connut pas de suite non plus, de sorte que, officiellement, les Pays-Bas n'eurent jamais de «caisse».

Entre temps, en 1718, Bodaan était revenu les mains vides. Il n'avait rencontré que quatre navires algériens, qui, étant de meilleurs voiliers que les navires de guerre néerlandais, s'étaient échappés facilement. Il n'avait même pas réussi à déposer De Mesquita à Alger. Celui-ci proposa d'y aller en passant par Marseille mais les Etats-Généraux refusèrent, mettant fin ainsi à une tradition d'un demi-siècle durant lequel des juifs comme Jacob de Paz et Juda Cohen avaient joué un grand rôle dans les relations entre La Haye et Alger.

L'année suivante, 1718, lorsque le manque d'argent empêcha l'envoi d'une nouvelle escadre vers le Détroit, la marine néerlandaise limita ses activités au convoyage de navires marchands. Les Etats-Généraux attendaient alors beaucoup de l'intervention du sultan ottoman qui depuis toujours était le souverain des Algériens. Ses bons offices ne donnèrent pourtant aucun résultat positif. Les Algériens firent entendre à l'envoyé du sultan, Husayn Agha, qu'à l'origine de tous les problèmes avec la République se trouvait le refus de La Haye d'envoyer des mâts, câbles, boulets et barils de poudre et, surtout, l'abus du passeport turc par des capitaines suédois, danois et allemands. Ils ajoutèrent que les Néerlandais ne reculaient pas devant la vente de prisonniers algériens en Espagne. Mais, avant son départ, ils firent entendre à Husayn Agha qu'ils pouvaient mettre fin aux hostilités avec la République, si Istanbul, en payant la solde des janissaires, les dédommageait de la perte de revenus.

En 1720, La Haye n'envoyant toujours pas d'escadre pour combattre les corsaires, des critiques se levèrent pour accuser la faiblesse des Etats-Généraux. Ils se plaignirent aussi des succès des Algériens qui avaient pris, entre 1715 et 1720, 37 navires néerlandais montés de plus de trois cents marins au total, entraînant ainsi une perte annuelle d'environ un million de

florins. De plus, à cause de ces pertes, nombre de marchands espagnols et italiens préféraient confier leurs marchandises à des navires anglais et français qui ne risquaient pas d'être pris par les corsaires.

Parmi ces critiques se trouvaient des marchands zélandais qui présentèrent un plan pour l'éradication de la course. Ils se déclarèrent prêts à investir un million de florins dans la construction de six frégates fins voiliers qui feraient une guerre sans merci aux corsaires. Deux d'entre elles prendraient position dans le Détroit, les autres croiseraient dans la Méditerranée. Pour couvrir leurs frais ils recevraient des Etats-Généraux une prime pour chaque navire algérien pris ou coulé. La Haye refusa ce plan.

Après avoir étudié un deuxième projet qui comprenait la proposition d'attaquer Alger avec des bombardiers, à l'exemple des Français, les Etats-Généraux votèrent en 1721 sept cents mille florins pour l'équipement d'une escadre de huit navires. En même temps ils décidèrent la construction de six frégates fins voiliers. A la tête de cette escadre se trouvait François van Aerssen van Sommelsdijck qui devait collaborer avec les Espagnols, ennemis jurés des Algériens. Comme la République se trouvait alors aussi en guerre avec le Maroc, Van Aerssen devait également faire la chasse aux navires marocains. Mais ses instructions qui lui laissaient toute liberté de se montrer devant Alger, parlaient pas d'une attaque contre la ville.

Il est certain que Van Aerssen n'était pas mécontent de cette lacune, car depuis l'attaque ratée par De Ruyter en 1655 tous les commandants néerlandais étaient du même avis que ce dernier selon lequel le Détroit de Gibraltar était de loin le meilleur lieu pour combattre les corsaires. Van Aerssen rejeta aussi le plan d'affaiblir la milice algérienne en empêchant le recrutement de nouveaux janissaires par le stationnement de plusieurs navires de guerre dans les eaux entre Malte et la Sicile.

A son retour aux Pays-Bas en décembre 1721, Van Aerssen put informer les Etats-Généraux des premiers succès obtenus contre les Algériens depuis 1670. Avec l'aide des Espagnols, il avait réussi à détruire trois petits navires algériens, dont les équipages s'étaient sauvés sur la côte marocaine, et à libérer trois prises ayant à bord une cinquantaine de corsaires. A l'exception de quatre hommes ils furent tous vendus en Espagne. Trois de ces quatre hommes, des officiers, furent mis dans une prison espagnole pour être échangés contre des Néerlandais. Le quatrième, Hasan Ra'is, put rentrer chez lui après avoir solennellement promis de racheter pour cinq cents florins un certain Frans Bon, capitaine qui se trouvait à Alger depuis septembre 1720. Pourtant, il s'avéra que le dey, maître de Bon, exigeait une rançon de cinq mille florins, somme que Hasan ne put fournir, de sorte que Frans Bon resta en esclavage.

Le manque de vitesse avait empêché Van Aerssen de remporter une victoire lorsqu'il rencontra en octobre 1721, trois corsaires, montés de plus de mille hommes, en route pour Alger. Il s'était mis en chasse de l'un d'entre

eux mais quand, après une poursuite de 36 heures, un calme plat immobilisa les deux navires, les Algériens purent s'échapper à l'aviron. A bord de ce corsaire se trouvait un prisonnier néerlandais qui fit remarquer plus tard que les Algériens avaient non seulement l'avantage de la vitesse de leurs navires mais encore celui d'être informés sur la position de l'ennemi par des capitaines anglais et français hélés en pleine mer.

Les escadres envoyées en 1722 et en 1723 n'obtinrent pas non plus des résultats impressionnants. En 1722 les Néerlandais ne prirent, en plus d'un petit navire marocain, qu'un seul corsaire algérien, le *Rose Dorée* avec à bord 117 hommes. A l'instigation du gouvernement espagnol, les navires néerlandais accompagnèrent aussi une escadre espagnole dans un effort de bloquer le port d'Alger. Mais après avoir constaté que la ville et son port étaient toujours bien fortifiés, cette flotte mixte se retira.

Parmi les neuf navires qui formaient l'escadre qui fit son apparition en novembre 1723 dans le Détroit, se trouvait la nouvelle frégate *Wageningen* commandée par Cornelis Schrijver. Le commandant de l'escadre, Carel Godin, espérait que ce fin voilier soit une assurance de succès. Il fut déçu car, quand les Néerlandais rencontrèrent en janvier 1724 quatre grands navires algériens se dirigeant vers Alger, trois d'entre eux se réfugièrent sans problèmes à Oran, ville qui était à cette époque entre les mains des Algériens. Le quatrième, le *Cheval Blanc*, avec à bord 540 hommes et armé de 48 canons, put échapper au *Wageningen* qui était pourtant plus fin voilier que lui.

Après cette poursuite manquée l'escadre se dirigea vers le port de Cadix pour y caréner les navires. C'est là-bas que Godin reçut l'ordre des Etats-Généraux de se diriger à Alger pour y négocier un traité de paix avec le dey désireux de mettre fin aux hostilités. Ils lui ordonnèrent de ne pas s'y présenter comme quémandeur, mais au contraire d'exiger des réparations pour tous les navires et cargaisons perdus depuis 1715. En outre il devait faire accepter une rançon fixe de *f* 750 pour chaque esclave néerlandais. Il informerait le dey de l'intention des Etats-Généraux de lui donner annuellement vingt mille florins en compensation. Celui-ci devait toutefois se contenter de pièces d'argent car La Haye n'était pas disposée à lui envoyer des bijoux, des armes ou du matériel de gréement.

Par cette attitude les Etats-Généraux prirent des risques, car les Algériens n'étaient nullement convaincus que depuis le retour des escadres néerlandaises dans le Détroit la chance avait tourné. Bien sûr, depuis 1721 ils avaient perdu quatre navires et 167 Algériens étaient tombés entre les mains des Néerlandais, mais cette perte était compensée par la prise de 25 navires néerlandais montés de 129 marins, butin s'ajoutant aux 37 navires et trois cents marins pris durant la période 1715-1720. De plus, les corsaires, qui craignaient le déclin de leur profession, n'avaient jamais été partisans d'une paix avec un adversaire qui se montrait incapable d'anéantir la flotte

algérienne ou d'attaquer leur ville. Et, comme le consul Van Baerle l'avait déjà fait remarquer, un traité de paix entre les deux pays était seulement viable si La Haye compensait le manque de butin par l'envoi de rançon et la livraison régulière de mâts, de câbles et de poudre.

Le 4 mai 1724, Godin arriva à Alger avec cinq navires de guerre. Cinq jours plus tard, le 9 mai, il repartit les mains vides car les Algériens, qui en sa présence avaient recherché vainement le texte de l'accord de 1712 «dans toutes les armoires, coffres et parmi tous les livres et documents», avaient catégoriquement rejeté les exigences néerlandaises. Le dey Kurd Abdi (1724-1730) avait déclaré qu'il était absurde de demander la restitution de navires et de cargaisons qui avaient été vendus et dont le produit avait été distribué parmi les intéressés depuis longtemps. N'acceptant pas non plus la demande de libérer les prisonniers pour une somme fixe, il avait insisté sur une rançon qui était le résultat de négociations entre le maître et son esclave. Il avait ajouté les mêmes reproches en ce qui concerne le refus de la République d'envoyer régulièrement des armes et du gréement, que l'envoyé turc, Husayn Agha, avait entendus en 1719. Il avait aussi exigé que La Haye remplaçât enfin les barils de poudre mouillée, livrés par Van Baerle en 1712. Enfin il assura ne pas vouloir vivre en paix avec la République tant que les Etats-Généraux se montraient incapables d'empêcher que des capitaines allemands ne se procurent des «passeports turcs» néerlandais. Lorsque, pendant une audience particulière, Godin l'informa de l'intention de La Haye de lui donner annuellement vingt mille florins en pièces d'argent, il rétorqua qu'il serait «honteux» d'accepter de l'argent mais qu'il ne s'opposerait pas à l'envoi de bijoux. Se rendant compte de l'échec des négociations, Godin se retira à bord de son navire et partit pour le Détroit.

Là, les Néerlandais avaient enfin du succès. Il était surtout dû au *Wageningen* du commandant Cornelis Schrijver qui d'abord captura en juin 1729, l'*Oranger*, corsaire armé de quarante bouches à feu. De l'équipage de 270 hommes, 212 se retrouvèrent au marché d'esclaves de Cadix. Ensuite, en octobre de la même année, Schrijver rencontra le *Cerf Rouge*, un navire également muni de quarante canons. Son commandant, Corali Ra'is, préféra faire naufrage aux environs de Tetouan plutôt que se laisser prendre par l'ennemi. Après que l'équipage se fut sauvé à terre, il fit sauter son navire pour empêcher qu'il ne tombât entre les mains des Néerlandais. Aux Pays-Bas on se réjouit de ces exploits qui avaient mis fin à une période pendant laquelle les escadres néerlandaises s'étaient montrées impuissantes. Un poète assura même que Schrijver «dictera sa loi aux Algériens». Ces derniers, nullement impressionnés, continuaient toutefois leur chasse aux navires néerlandais. Après en avoir conquis en 1724 deux avec au total seize marins, ils prirent en 1725, année où les Néerlandais ne purent libérer que deux prises avec à bord 62 Algériens, dix navires avec en tout 76 hommes d'équipage.

Mais au printemps de 1726 les Algériens eurent de quoi s'inquiéter car la

prise de cinq navires néerlandais avec à bord 34 marins ne compensait pas la perte de trois corsaires dont deux, le *Soleil Doré* et le *Cheval Blanc* étaient chacun armés de cinquante bouches à feu. Après une rencontre avec des navires de guerre néerlandais, les trois corsaires se jetèrent sur la côte marocaine plutôt que de se laisser prendre. Les équipages eurent la vie sauve mais les trois navires étaient perdus. Un quatrième, le *Rose Jaune*, muni de quarante canons, fut à l'origine de difficultés entre La Haye et Londres. Poursuivi par le navire de guerre *Vreedenhof*, il trouva refuge dans le port de Gibraltar où flottait le drapeau anglais. Le gouverneur de la place accorda sa protection aux Algériens de sorte qu'Elias, le commandant du *Vreedenhof* qui n'osait pas brusquer les Anglais, monta la garde. Pour empêcher les Algériens de sortir, il envoyait chaque jour une chaloupe à l'entrée du port pour examiner la situation. Après une attente de plusieurs semaines, Elias fut informé que les corsaires se préparaient au départ et quand, après le coucher du soleil, un navire quitta le port il se lança à sa poursuite. Mais, hélas, le lendemain matin il dut constater qu'il s'agissait d'un navire marchand anglais et de retour à Gibraltar il apprit que le *Rose Jaune* avait levé l'ancre à l'aube.

La protection accordée au *Rose Jaune* indigna le gouvernement à La Haye. Déjà en 1717, peu après le début de la guerre, il avait demandé avec insistance aux Anglais de fermer leurs ports aux Algériens et de ne plus leur offrir refuge comme ils l'avaient fait en 1686. Le gouvernement anglais, préférant des relations amicales avec les corsaires, avait toutefois rejeté cette demande et en 1724 un navire algérien qui avait essuyé une tempête, avait été accueilli à Plymouth avec beaucoup d'égards. Pour le protéger contre des navires ennemis il avait même été convoyé par des navires de guerre anglais. Faisant fi des protestations néerlandaises, les Anglais reçurent le même navire quand il se présenta de nouveau en 1725. Londres ne s'opposa pas non plus à la vente à Gibraltar d'une prise néerlandaise pour la somme de quatre mille florins. Mais quand après l'évasion du *Rose Jaune* La Haye envoya une protestation dans laquelle elle s'étonnait de la bienveillance anglaise à l'égard de ces «pirates», Londres calma la République par la promesse de fermer les ports de Gibraltar et de Port Mahon aux Algériens, lorsque ceux-ci étaient en guerre avec les Néerlandais. Par la suite les Anglais ont tenu parole.

Une paix durable

En juillet 1726 les Etats-Généraux reçurent des informations selon lesquelles les Algériens, frappés par la perte du *Soleil Doré* et du *Cheval Blanc*, étaient prêts à entamer des négociations sérieuses. Pour ne pas perdre cette occasion ils se hâtèrent d'ordonner à Van Aerssen, qui se trouvait à Cadix, d'aller à Alger. Il y arriva le 4 septembre, commandant une escadre de huit navires, et quatre jours plus tard, le 8 septembre, les deux pays se mirent d'accord

sur la fin de la guerre.[1] Ce succès était le fruit de l'attitude souple des Etats-Généraux qui, en discutant leurs instructions pour Van Aerssen, se décidèrent à tout faire pour mettre un terme à cette guerre. Ils levèrent donc les obstacles qui, en 1724, avaient empêché l'aboutissement des négociations menées par Godin. Celui-ci avait dû exiger la restitution des navires et des cargaisons et un rachat à prix fixe. De plus, il avait repoussé la demande du dey de présents annuels. Van Aerssen fut par contre autorisé à promettre au dey Kurd Abdi des présents annuels et à convenir avec lui qu'un maître pouvait négocier librement avec son esclave de la rançon à payer. Il se garderait aussi de lui demander la restitution des prises et il pouvait même lui promettre qu'en retour d'un traité, les Etats-Généraux enverraient, comme en 1712, un «grand présent»: des armes, des munitions et du gréement, le tout d'une valeur de cent mille florins. La Haye ajouta une demande: qu'on permette à un pasteur de présider, les dimanches, le culte pour les esclaves protestants dans le consulat néerlandais. Kurd Abdi qui n'avait aucun motif de s'opposer à ces propositions, les fit lire, en présence des négociateurs néerlandais, au Grand Divan. Comme aucune voix ne s'éleva contre le rétablissement de la paix, on put hisser les pavillons et tirer des salves.

A son départ Van Aerssen laissa sur place un consul, Ludovicus Hameken, un négociant qui avait passé quelques années à Tetouan où il s'était efforcé en vain de mettre un terme à la guerre entre le Maroc et les Pays-Bas.

L'accord de 1726 mit fin à un siècle durant lequel la République et Alger s'étaient affrontés presque continuellement. Longtemps le principe de «navire libre-cargaison libre» et la libération de prisonniers avaient été des obstacles insurmontables à une coexistence pacifique. En 1679 les deux parties semblaient avoir trouvé un compromis, quand les Algériens, tout en concédant aux Néerlandais l'application du principe de «navire libre-cargaison libre», reçurent la garantie que tous les prisonniers pris à bord de navires néerlandais, seraient libérés à un prix qui serait fixé après des négociations libres entre le maître et son esclave. Cet accord n'avait toutefois pas tenu, parce que, à la réflexion, les corsaires l'avaient trouvé contraire à leurs intérêts. En effet, outre que la République manquait à sa promesse de racheter tous les marins intéressés, les Algériens avaient aussi constaté que les Néerlandais ne compensaient pas le manque de butin par un commerce florissant et lucratif. Sachant en plus que la marine néerlandaise était impuissante à leur nuire réellement, ils avaient rouvert la chasse aux navires marchands néerlandais.

L'accord de 1726 n'était qu'en partie dû à l'envoi d'escadres au Détroit qui, à partir de 1721, avaient démontré que la République était encore une puissance maritime. Bien qu'elles eussent causé des pertes à la course algérienne, elles n'avaient pas réussi à la ruiner. L'attitude algérienne n'était

1. Cau, *Groot Placaetboek*, VI. 311-315.

pas moins influencée par le consentement des Etats-Généraux d'envoyer non seulement le «grand présent» pour le rétablissement de la paix, mais de compenser encore le manque de butin par l'envoi annuel d'objets de prix au dey et à d'autres hauts fonctionnaires. Chaque année un navire de guerre les apportait, montrant ainsi à la fois la puissance navale de la République et sa volonté d'entretenir l'entente avec Alger. A La Haye des critiques jugeaient ces présents annuels comme une illustration de la faiblesse de la République. Selon eux les Etats-Généraux ne se comportaient pas comme des seigneurs imposant leur volonté à l'adversaire, mais comme des négociants s'occupant de calculs. Les Etats-Généraux eux-mêmes étaient contre cette appréciation, car à leur yeux ils avaient tout simplement adopté un politique réaliste. Ils n'avaient plus, comme à l'époque de De Ruyter, la volonté de mettre fin à la course ni l'illusion de pouvoir, comme les Anglais et les Français, dicter la paix aux Algériens. Leur seul but était à présent d'assurer la sécurité aux navires marchands néerlandais et ils étaient donc prêts à l'acheter. A l'encontre de leurs censeurs pour qui cette politique était honteuse, ils la considéraient, en fin de compte, moins onéreuse que l'envoi d'escadres au Détroit.

En 1726, les Pays-Bas bénéficiaient encore d'un certain prestige à Alger. Il n'y avait que trois représentants d'un pays européen à Alger, et l'un des trois était le consul de la République! Mais en réalité la République n'y était plus l'égale de l'Angleterre et de la France. Désormais elle devait rivaliser avec la Suède et le Danemark et tandis qu'Alger évitait les problèmes avec Londres et Paris, La Haye craignait toujours que les corsaires, après avoir conclu un traité avec les Suédois ou Danois, ne lui déclarent la guerre.

Cette position forte des Algériens envers les Néerlandais ne pouvait toutefois pas masquer le déclin de la course. En 1724 la marine algérienne, qui comptait, en 1655, une quarantaine de voiliers, n'en comprenait plus que vingt-quatre qui étaient armés d'au moins dix canons. Et tandis qu'en 1656, en une vingtaine de jours, dix-sept prises arrivèrent à Alger et qu'en 1661, les corsaires prirent dans les seules eaux portugaises seize navires avec à bord – selon les dires – cinq cents hommes et femmes, le rapport de la course n'était en 1727 que de vingt-cinq navires et de 249 prisonniers. Les années suivantes les Algériens, qui s'apercevaient que les cargaisons précieuses se faisaient de plus en plus rares, devaient se contenter du même résultat.

Avec le temps leur marge de manœuvre avait également diminué. En 1650 les corsaires s'attaquaient sans vergogne à tous les navires européens. Maintenant ils laissaient tranquilles les navires anglais, français et néerlandais. En 1727, la moitié des captifs provenaient d'Espagne, quarante pour cent étaient originaires du Portugal et d'Italie, le reste d'Allemagne et des pays scandinaves.

Au début du XVII^{e} siècle, à l'époque des premières relations entre les corsaires algériens et les Néerlandais, la course était, pour ces derniers, un

instrument dans leur lutte contre les Espagnols, et tant qu'Alger et Madrid étaient en conflit, cette activité gardait droit d'existence. Mais au XVIII^{e} siècle, la bataille héroïque pour le contrôle de la partie occidentale de la Méditerranée s'était dégradée en une lutte entre deux adversaires fatigués qui ne savaient pas mettre fin à leur querelle.

CHAPITRE IV.

Pas de paix sans présents

Coexistence pacifique

La paix qui s'instaura entre Alger et la République à partir de 1726, ne se transforma jamais en alliance, faute d'un ennemi et d'intérêts économiques communs. Les navires marchands néerlandais visitant Alger, restaient rares. Dans les années 1726-1728 ils n'étaient que deux, l'un venait du Levant avec à bord des passagers turcs, l'autre avait été affrété par des négociants suédois. La paix était toutefois durable parce que les deux pays la considéraient favorable à leurs intérêts, les Algériens n'ayant pas à craindre la perte de corsaires et le danger d'une alliance entre les Pays-Bas et l'Espagne, les Néerlandais évitant la prise de navires marchands et l'envoi d'escadres coûteuses au Détroit.

Cette paix, maintenue à l'aide de présents, illustrait le fait que les Etats-Généraux acceptaient de ne plus être une grande puissance qui, comme l'Angleterre et la France, imposait sa volonté aux corsaires. Pour compenser la baisse des revenus de la course algérienne, ils devaient envoyer des objets précieux. Pour les Algériens, toutefois, ces envois n'étaient qu'une demie victoire car ils ne pouvaient ignorer le déclin de leur ville : Alger, qui devait sa puissance et son importance aux exploits de ses corsaires, se transformait de plus en plus à l'image d'un simple rentier tirant profit de son ancienne réputation.

Ce déclin se remarque par le changement de la politique algérienne sur le principe de «navire libre-cargaison libre». Durant le XVII^e^ siècle les corsaires avaient toujours insisté sur leur droit de confisquer les passagers et biens ennemis qu'ils trouvaient à bord de navires marchands européens amis. Mais à présent ils étaient devenus des partisans fervents du principe même auquel ils s'étaient si longtemps opposés et exigeaient que les gouvernements anglais, français et néerlandais garantissent la sécurité des passagers algériens, embarqués sur leurs navires marchands. A l'origine de ce changement de point de vue se trouvait la décision espagnole de ne plus respecter la «règle» de «navire libre-cargaison libre» et de saisir tous les Nord-Africains rencontrés à bord de n'importe quel navire. Quarante Tunisiens firent les frais de cette décision. Partis à bord d'un navire néerlandais, ils se retrouvèrent prisonniers dans un port espagnol. Dans les ports nord-africains régnait la panique et des pèlerins et négociants algériens ne se risquaient plus à bord d'un navire européen. Pour montrer sa colère, le dey Ibrahim (1732-1745) ne menaça pas seulement d'une rupture

les Pays-Bas, mais diminua encore la ration quotidienne des derniers captifs néerlandais et leur interdit même d'acheter de la nourriture à leur propre compte. Quand le consul se plaignit de cette mesure, Ibrahim lui dit que «nul prisonnier ne mourrait d'une ration de trois petits pains par jour».[1] Pour ne pas indisposer Londres et La Haye, qui avaient clairement critiqué sa politique, le gouvernement espagnol promit d'ajourner de six mois l'application de la mesure, mais il refusa toutefois de renoncer à son droit de saisie des passagers et biens ennemis. Les Etats-Généraux qui avaient entre temps assuré et payé le retour des Tunisiens, firent savoir à Ibrahim qu'ils ne lui donneraient pas la garantie demandée. L'affaire n'eut pas de conséquences car le dey recula devant une déclaration de guerre et par la suite les Espagnols ne saisirent plus de passagers à bord d'un navire néerlandais.

L'expérience avait appris aux Etats-Généraux que sans l'envoi d'objets précieux, sans la libération de tous les prisonniers concernés et sans un système infaillible de passeports turcs, la paix ne serait que de courte durée.

Ils commencèrent par la réintroduction du passeport turc qui, bien qu'il existât depuis 1712 déjà, avait été laissé à l'abandon après la réouverture des hostilités en 1715. En janvier 1727, La Haye, où l'on avait appris en octobre 1726 que la paix avait été rétablie en mai de cette année-là, rendit public que «pour être protégé contre ceux d'Alger» tous les navires marchands se rendant dans l'Atlantique par la Manche, devraient se munir de nouveau d'un passeport turc.[2] Le modèle était nouveau mais les tarifs n'avaient pas changé et les revenus étaient, comme par le passé, réservés à l'entretien de l'entente avec Alger et les autres pays nord-africains.

Pour empêcher la fraude, l'introduction du nouveau modèle fut accompagnée de mesures strictes. L'amende pour un capitaine qui, après son retour, ne remettait pas son document aux autorités, fut augmentée de six cents florins à mille et celle pour un armateur qui le vendait à un étranger, à dix mille. Un falsificateur serait «sans aucune pitié» puni de la peine capitale. Le passeport était numéroté et portait le nom du capitaine et de son navire. Le contrôle était sérieux. A une occasion, quand les autorités néerlandaises craignirent qu'un passeport turc eût été vendu illégalement, elles en informèrent Alger et ajoutèrent expressément qu'elles ne s'opposeraient nullement au châtiment de l'acheteur. Deux mois après l'introduction du nouveau modèle, en mars 1727, le consul Hameken reçut un nombre de parties supérieures qui permettaient aux corsaires de vérifier en pleine mer si le capitaine d'un navire marchand était muni d'un passeport turc authentique.

A ce moment, Hameken put aussi informer le dey de la décision des Etats-

1. *Algemeen Rijksarchief, Staten-Generaal* 6944, Lias Barbaryen 1735-1736, Paravicini aux Etats-Généraux, 17-2-1735.

2. *Resoluties Staten-Generaal*, 4-1-1727.

Généraux de lui envoyer un «grand présent» qui serait identique à celui de 1712. Deux mois plus tard arriva en effet un navire marchand escorté par deux navires de guerre avec à bord vingt-quatre canons, vingt-cinq mâts, six cents barils de poudre et bon nombre de canons de fusil, de bombes et de câbles. Il apporta aussi le «petit présent» annuel qui avait coûté dix mille florins. Le dey Kurd Abdi reçut outre douze ronds en argent, douze tasses de café en porcelaine et cent flacons d'eau de senteur, une quantité de textiles : quatorze aunes (à 69 centimètres) de brocart d'or et d'argent, dix-huit aunes de velours rouge et vingt aunes de drap rouge et vert. Dix-neuf hauts fonctionnaires reçurent également des présents, quelques-uns d'entre eux devant toutefois se contenter de deux aunes de drap. Quand le dey fit savoir qu'il s'intéressait à une longue-vue en argent et une montre en or, les Etats-Généraux ne tardèrent pas à les lui envoyer. Ce «petit présent» auquel s'ajoutaient par la suite du thé, du sucre et du tabac à priser, fut apporté chaque année par quelques navires de guerre. Leur commandant était reçu en audience par le dey, les deux parties exaltaient l'amitié entre les deux pays et, quelquefois, les trompettistes néerlandais jouaient en présence du dey et d'autres autorités algériennes. En contrepartie le commandant recevait des ceintures, des couvertures et des peaux, quelques chevaux et parfois un lion ou un tigre. Les animaux étaient destinés au stathouder, tandis que les peaux, ceintures et couvertures étaient mis en loterie parmi les membres des Etats-Généraux. De temps en temps le dey faisait un plaisir au commandant en lui donnant un cheval pour lui-même.

La libération des prisonniers prit, comme en 1712, plus de temps que l'envoi des présents. Ce n'est qu'en juin 1728 que les Etats-Généraux demandèrent à Hameken de dresser une liste des noms de tous les esclaves, Néerlandais et étrangers, pris à bord d'un navire néerlandais. Elle fut reçue en janvier 1729 et comprenait 256 noms. Les Etats-Généraux se demandèrent alors quelle était la meilleure politique à suivre. Devaient-ils s'en tenir à l'idée que le retour des esclaves était avant tout l'affaire des familles concernées et qu'ils n'avaient qu'à organiser une collecte générale et à envoyer un navire à Alger pour le transport des esclaves rachetés ? Ils comprenaient que cette attitude risquait de compromettre les relations avec Alger, car le dey s'attendait au rachat de tous les prisonniers. En outre, l'expérience leur avait appris que les maîtres s'opposaient à la paix quand celle-ci ne leur rapportait pas la rançon tant attendue. Bien que le traité ne leur en fasse pas obligation, ils se décidèrent à ne pas mettre la paix en danger et à racheter tous les esclaves, Néerlandais et étrangers.[1] Cette décision n'impliquait toutefois pas que la rançon vînt du trésor. Ils demandèrent d'abord aux parents des captifs, de les informer des sommes ramassées pour le rachat de leur mari ou de leur fils, puis ils tirèrent quarante mille florins de la Caisse des passeports turcs dans laquelle était versé le rapport de ce passeport et d'où venait également l'argent pour

1. *Secrete Resoluties Staten-Generaal (Décisions secrètes des Etats-Généraux)*, 25-3-1730.

les présents. Cette décision signifiait que la République avait enfin – officieusement – sa caisse d'esclaves.

En mars 1730 Cornelis Schrijver reçut l'autorisation de se rendre à Alger pour y libérer les prisonniers. Il n'y libéra que 66 esclaves, en payant en moyenne *f* 925 par personne. Le manque d'argent n'était pas la seule raison pour laquelle la plupart des prisonniers ne purent pas rentrer chez eux. C'est que, à l'étonnement de Schrijver, Kurd Abdi s'opposa au rachat d'un certain nombre de ses esclaves. Il lui déclara ne pas vouloir se séparer de ses pilotes néerlandais qui assuraient la bonne conduite de ses corsaires. Quant au dix charpentiers œuvrant à la construction d'un navire, il ne voulut leur rendre la liberté qu'après le lancement du bâtiment. Les esclaves non-libérés n'étaient pas abandonnés à leur sort. Entre 1731 et 1735, 110 d'entre eux furent libérés à des prix élevés. En 1735, la rançon à payer pour un marin était de *f* 875 et celle pour un pilote, un charpentier ou voilier de *f* 1575. Lorsqu'on y ajoutait les droits dûs, la moyenne était de *f* 1265 par personne, quarante pour cent de plus que la somme moyenne payée en 1683 par Thomas Hees. Après la libération des derniers captifs en 1736, les Algériens, pour la première fois depuis 1604, n'avaient plus aucun prisonnier originaire d'un navire néerlandais.

La présence d'un consul néerlandais à Alger était au XVIII^e^ comme au XVII^e^ siècle le signe le plus évident de l'entente entre les deux pays. A «l'acte consulaire», dans lequel il certifiait que son détenteur était un Algérien ami, il ajoutait maintenant la partie supérieure du passeport turc. Aux yeux des Etats-Généraux sa présence était une garantie contre la saisie de navires marchands pris pas des corsaires malhonnêtes. Ils le considéraient aussi comme leur informateur sur l'évolution de la politique algérienne et comme guide des commandants qui apportaient les présents annuels. En récompense pour ses activités il recevait un salaire annuel de *f* 3.150 et le même montant pour ses dépenses consulaires. Outre leurs fonctions de représentants des Etats-Généraux, les consuls étaient également des négociants mais dans leurs correspondances avec La Haye ils ne disaient mot de cette activité.

L'influence du consul sur la politique algérienne a toujours été minime et aucun n'a pu empêcher qu'un dey belliqueux ne déclarât la guerre. Son rôle se limitait à entretenir de bonnes relations en visitant régulièrement le dey et d'autres hauts fonctionnaires et en distribuant, le cas échéant, des présents à des personnages influents. Tandis que ses contacts avec les Algériens restaient toujours limités, il entretenait des relations assidues avec les autres représentants européens, car parmi les Européens libres tout le monde se connaissait et s'espionnait. Le consul néerlandais savait que ses collègues ne perdaient aucune occasion de nuire à la réputation et aux intérêts de la République. Ainsi le consul anglais disait régulièrement au dey que malgré les assurances des Etats-Généraux, il était assez facile de se procurer un passeport turc au marché noir d'Amsterdam et que bon nombre de navires

hambourgeois ennemis battaient pavillon néerlandais. Comme parfois des épidémies de peste sévissaient, ils étaient, comme les autres consuls, toujours préoccupés de l'état sanitaire. Quand la peste se déclarait, ils se retiraient avec leurs familles dans leurs maisons de campagne et évitaient tout contact avec l'extérieur. En 1741, période où la peste causa chaque jour la mort de cinq cents personnes, ils y restèrent à partir du mois d'avril jusqu'en août.

Ludovicus Hameken était le premier des sept consuls représentant la République depuis le rétablissement de la paix en 1726. Bien que son séjour à Tetouan eût fait croire qu'il serait à sa place à Alger, il se montra dès son arrivée un mauvais avocat des intérêts néerlandais. Bientôt il fut en désaccord avec tout le monde et pendant une audience, le dey Kurd Abdi lui fit même savoir que ses mots n'étaient que du vent. Ses relations avec le consul suédois, George Logie, qui représentait son pays depuis l'accord de paix entre Alger et Stockholm de 1729, étaient carrément hostiles puisque Hameken l'accusait de souhaiter une rupture entre Alger et La Haye. Il se querellait également avec Hermanus van Gempt, le pasteur réformé qui arriva à Alger en 1728 pour s'occuper du salut des esclaves protestants. Leur différend amena même le pasteur à ne plus présider le culte au consulat. Van Gempt et les autres Européens lui reprochaient aussi de vivre avec une Anglaise de mauvaise réputation et de recevoir des Mauresques dans sa maison de campagne. Quand Cornelis Schrijver, de passage à Alger pour y remettre des présents, lui parla en 1729 de sa conduite, Hameken promit de s'améliorer. Les Mauresques furent renvoyées et son amie anglaise s'embarqua pour un port européen. La séparation toutefois fut de courte durée car une tempête obligea son navire à rentrer dans le port d'Alger pour y réparer les avaries. Elle descendit à terre en espérant être reçue les bras ouverts mais, hélas, l'amour de Hameken «s'était entre temps transformé en haine». Trouvant la porte du consulat fermée, elle se rendit chez le dey pour s'y plaindre du comportement de son ancien amant qui – selon elle – lui avait fait des promesses de mariage. Sommé de s'expliquer Hameken répondit que l'Anglaise était une menteuse sans vergogne et qu'il l'avait seulement accueillie dans sa maison parce qu'elle risquait d'embrasser l'Islam. Grâce aux efforts de Logie, elle quitta Alger peu après, mais depuis cet incident Hameken fut considéré comme un lépreux par les Européens et n'eut pour seul ami qu'un renégat portugais, un certain Muhammad Granda. Ce comportement incita les Etats-Généraux à congédier en 1732 ce représentant qui, bien qu'il dépensât ses efforts pour le rachat des esclaves et la libération de quelques navires marchands, s'était mis au ban. Il quitta Alger pour y revenir en 1746 comme consul du Danemark, se montrant alors comme un digne représentant. Le dey ne s'opposa pas à son départ parce que, en attendant l'arrivée d'un nouveau consul, Van Gempt, le pasteur, assurait le service du consulat. Son successeur, Paulus Paravicini débarqua en juin 1733. Sans se compromettre, il restera à Alger jusqu'à 1755.

Les deux pays respectaient les traités si bien que les incidents étaient rares à partir de 1726; à l'occasion, ils montraient en général tous les deux leur bonne volonté. C'était clairement le cas en 1729-1730 quand les corsaires prirent quatre navires non pas munis du nouveau modèle de passeport turc sur lequel Alger et La Haye s'étaient entendus en 1729. Après leur arrivée Hameken se rendit immédiatement chez le dey Kurd Abdi pour se plaindre du comportement de ces corsaires qui avaient volontairement oublié que, après l'introduction du nouveau modèle, l'ancien restait valable pendant six mois. Le dey lui donna raison et ordonna la remise en liberté des équipages, des navires et de leurs cargaisons. Dans sa bienveillance il remit même la somme de deux cents mille florins en pièces sonnantes qui avaient déjà été versées au trésor. En présence des consuls français et anglais l'argent fut compté et confié à Hameken. Un cinquième navire, l'*Agneau blanc*, pris par les corsaires qui avaient trouvé à bord l'ancien modèle du passeport, n'arriva pas à Alger. En cours de route, l'équipage maîtrisa les six Algériens à bord et se dirigea vers Livourne, où ils furent confiés au consul néerlandais qui, aux frais des Etats-Généraux, assura leur transport à Alger.

Alger et la République montrèrent également leur désir d'apaisement quand, en juin 1730, deux navires de la Compagnie des Indes arrivèrent contre leur gré à Alger. Ces navires, le *Purmerlust* et le *Ter Horst*, étaient tous les deux munis de vingt-deux canons et avaient à bord, 160 marins et cinquante soldats. Le 15 mai 1730, quand ils se trouvaient sous la côte anglaise, ils rencontrèrent quatre navires algériens dont les capitaines manifestèrent le désir de monter à bord pour inspecter les documents. Alors les commandants des deux navires se comportèrent – au dire de Kurd Abdi – comme «des poules» car bien qu'ils n'eussent pas de passeports turcs, ils permirent aux corsaires de monter à bord et ne s'opposèrent même pas quand les Algériens, après avoir constaté l'absence des passeports, montrèrent leur intention d'emmener les deux navires pour une inspection plus détaillée. Pour se prémunir contre une révolte des équipages, ils transférèrent une centaine de Néerlandais dans les quatre corsaires. Les Algériens arrivèrent le 19 juin devant leur port d'attache où se trouvait depuis quelques jours une escadre de quatre navires de guerre néerlandais sous le commandement de Cornelis Schrijver, à qui les Etats-Généraux avaient confié le transport de la rançon. Ce jour-là Schrijver, accompagné par Hameken, était descendu à terre pour rendre visite au dey et lui parler du rachat des prisonniers. Il comprit que quelque chose se tramait quand Kurd Abdi, en l'informant de l'arrivée des six navires, coupa court à l'entretien. Il rentra immédiatement à bord mais n'intervint pas quand deux barques à rames conduisirent le *Purmerlust* et le *Ter Horst* dans le port. Deux jours après Schrijver se rendit de nouveau chez le dey. Entre temps vingt-deux caisses contenant des pièces d'argent valant *f* 137.000 avaient été enlevées des deux navires et transportées à terre. Le résultat des pourparlers fut que onze des caisses restèrent entre les

mains du dey et que le 25 juin les deux navires repartirent avec les autres. La seule victime humaine de cette affaire était un janissaire qui fut étranglé parce qu'il s'était opposé farouchement à la libération des navires de la Compagnie des Indes orientales. Informés de cette affaire, les Etats-Généraux, tout en condamnant sévèrement la décision des Directeurs de la Compagnie des Indes orientales de ne pas acheter de passeports turcs pour leurs navires, parlèrent de mesquinerie. En passant sous silence l'avarice de la Compagnie, ils se plaignirent dans une lettre à Kurd Abdi du comportement de ses corsaires qui avaient dû comprendre que le *Purmerlust* et le *Ter Horst* étaient, comme tous les navires de la Compagnie des Indes orientales, au service de l'Etat, de sorte qu'ils étaient, comme les navires de guerre, dispensés de l'obligation d'avoir un passeport turc. Les Algériens refusèrent cette explication et par la suite les navires de la Compagnie des Indes orientales furent aussi dûment munis d'un passeport turc.

Dans la pratique de chaque jour, le passeport turc a donné satisfaction à tout le monde de sorte que les conflits entre corsaires algériens et navires néerlandais ne se sont produits que rarement – en moyenne une fois tous les deux ans – et qu'en temps de paix aucun marin néerlandais ne s'est retrouvé esclave à Alger. La plupart de ces incidents étaient dûs à la guerre entre la République et le Maroc, car de temps en temps un capitaine néerlandais, craignant avoir affaire à un navire marocain ayant arboré le pavillon algérien, ouvrait le feu sur un corsaire algérien. L'incident le plus grave eut lieu en 1735 entre Muhammad Ra'is, un homme court et gros et ayant «à une main deux pouces»[1], et Dirk Manon, le capitaine du *Johanna Elisabeth*. Manon, muni d'un passeport en bonne et due forme, il était en route pour les Antilles avec une cargaison d'une valeur de *f* 350.000. Quand il se trouva près des îles Canaries, il rencontra un navire battant pavillon algérien. Craignant qu'il ne s'agît en réalité d'un navire marocain, il ne hissa pas le pavillon néerlandais mais celui de Hambourg ce qui entraîna un combat de 48 heures, la prise du *Johanna Elisabeth* et la mort de huit membres de son équipage de vingt-et-un hommes. Quand Muhammad Ra'is comprit avoir capturé un navire ami, il montra sa fureur en exécutant le pilote après lui avoir fait couper les deux mains. Ensuite il amena le navire à Alger où le consul Paravicini se présenta immédiatement chez le dey Ibrahim, le successeur de Kurd Abdi, pour lui démontrer que c'était Muhammad Ra'is qui avait commencé le combat et pour exiger la libération du navire. Ibrahim rejeta cette explication et ordonna de décharger la cargaison du *Johanna Elisabeth*, ce qui selon Paravicini était une «action inouïe» dont le but n'était que de remplir le trésor vide. Ensuite il permit à l'équipage de quitter Alger avec le navire. Dans un autre cas, qui eut lieu dans le Détroit de Gibraltar en 1744, le capitaine du *Femme Maria* refusa l'inspection de son passeport

1. *Algemeen Rijksarchief, Staten-Generaal* 6944, déclaration de l'équipage du navire Johanna Elisabeth, 24-3-1735.

de peur des Marocains. Il s'ensuivit un bref combat dans lequel les Néerlandais comptèrent trois blessés et qui finit par la prise du *Femme Maria*. La cargaison ne valant pas grand-chose, les corsaires se contentèrent des vêtements des membres de l'équipage. A leur retour à Alger, ils déclarèrent que le *Femme Maria* n'avait pas de passeport, mais cette fois-ci Paravicini sut convaincre le dey de leur mensonge. Le dey fit preuve de justice en punissant le ra'is et en permettant au *Femme Maria* de partir dans les 24 heures. Les Etats-Généraux comprirent que des incidents comme ceux du *Johanna Elisabeth* et du *Femme Maria* pouvaient mettre l'amitié avec Alger en danger et en 1746 ils ordonnèrent expressément à leurs sujets de montrer leur bonne volonté en acceptant de plein gré l'inspection du passeport turc.

Parfois cependant, c'était la marine néerlandaise qui se trompait. En 1738, une escadre qui sous le commandement de Willem van Wassenaer se trouvait dans le Détroit pour y combattre l'ennemi marocain, découvrit sur la côte marocaine une prise abandonnée par son équipage. Cette prise, un navire portugais, fut renflouée et, bien que Van Wassenaer doutât qu'il s'agît d'une prise marocaine, fut vendue pour neuf mille florins à Cadix. Ses doutes se révélèrent bien fondés car l'équipage algérien, de retour à Alger, se plaignit amèrement du comportement des Néerlandais qui les avaient pourchassés. Les Etats-Généraux ne prirent pas de risques et envoyèrent deux navires de guerre pour y remettre, outre le rapport du navire, des objets de prix, entre autres un poignard malais et une bague ornée de diamants. Le dey Ibrahim en était si ravi qu'il ne contrôla même pas le contenu des deux sacs pleins d'argent en présence des Néerlandais mais les accepta sans hésitation.

Les Etats-Généraux montrèrent aussi en d'autres occasions leur volonté de préserver l'entente. Le capitaine d'un navire de guerre qui trouva une barque algérienne en difficultés sous la côte espagnole, la prit en remorque pour la conduire à son port d'attache. Un autre sauva les rescapés algériens d'un combat entre Espagnols et Algériens, tout en refusant de les rendre à leurs ennemis. Et le commandant d'un navire de guerre en visite à Alger accepta la demande du dey d'assurer le transport de plusieurs marchands qui voulaient se rendre à Londres pour s'y plaindre du comportement d'un corsaire anglais qui les avait dépouillés. Cette bienveillance n'était pourtant pas illimitée: comme les navires de guerre n'étaient pas un «refuge», les Etats-Généraux avaient expressément interdit à leurs commandants de faire monter à bord des prisonniers algériens qui avaient pu s'enfuir d'Espagne où ils étaient en captivité.

Les navires de guerre néerlandais qui faisaient escale à Alger n'étaient pas non plus un refuge pour les esclaves européens. L'accord de paix prescrivait leur renvoi à terre et, pour éviter des difficultés, les navires restaient toujours à distance du port. Avant le départ, le commandant faisait même chercher les passagers clandestins qui se cachaient de préférence dans les magasins à voiles. Il y eut pourtant des prisonniers qui purent s'évader, comme en 1728

quand, après le départ d'une escadre, le dey réclama le retour de quatre esclaves. Bien que le commandant déclarât ne pas avoir trouvé trace d'eux, La Haye paya une récompense.

Le «petit présent» annuel payé par le Fonds des passeports turcs était et restait la meilleure illustration de la volonté des Néerlandais de vivre en paix avec les corsaires algériens. Il y avait aussi des présents extraordinaires, comme ceux envoyés après l'affaire des deux navires de la Compagnie des Indes orientales, mais ceux-ci restaient une exception. Au «petit présent» s'ajoutait de temps en temps le «présent consulaire» qui était distribué par un nouveau consul à son arrivée. En 1733, le consul Paulus Paravicini distribua trois montres en or, six cents bouteilles d'eau de senteur, vingt-cinq livres de tabac à priser et une quantité de drap. L'argent pour leur achat, six mille florins, était aussi fourni par le Fonds des passeports turcs.

Avec le temps les objets de prix devenaient de plus en plus coûteux, des bijoux en or ornés de diamants remplaçant par exemple les ronds en argent. La République n'envoyait pas des présents plus précieux pour montrer sa reconnaissance du comportement des corsaires mais pour compenser l'affaiblissement de sa position et éviter une rupture. En 1726 les corsaires pouvaient faire la chasse à tous les navires marchands européens à l'exception de ceux battant pavillon anglais, français ou néerlandais. Mais par la suite le dey concluait des traités avec d'autres gouvernements européens, limitant ainsi la marge de liberté de ses corsaires. En 1727 il conclut un accord avec l'empereur à Vienne qui mettait aussi les navires livournais à l'abri des corsaires, et deux ans plus tard, en 1729, un autre avec les Suédois. Pour convaincre les corsaires des avantages d'un traité avec Stockholm le dey avait déclaré qu'ils n'avaient capturé aucun navire suédois depuis vingt-deux ans de sorte qu'un «grand présent» et des «présents annuels» suédois étaient préférables. Ce «grand présent» était, avec entre autres quarante canons et cinquante mâts, plus important que celui envoyé par les Etats-Généraux en 1726.

Moyennant l'envoi annuel de mâts, de câbles et de poudre, les Danois purent conclure en 1746 un accord avec Alger. Il était le résultat de l'entremise du gouvernement français et fit craindre au consul néerlandais, Paravicini, qu'à l'instigation du même gouvernement français les Algériens ne déclarent la guerre à la République. C'est qu'à cette époque Paris et La Haye s'opposaient dans la Guerre de Succession d'Autriche et un conflit entre Alger et la République n'était pas seulement souhaité par Paris mais aussi par les corsaires qui avaient accepté à contrecœur un accord limitant encore plus leur liberté d'action. La rupture n'eut pas lieu, mais il était alors clair qu'Alger pouvait opposer le Danemark, la Suède et les Pays-Bas les uns aux autres. Après sa prise de pouvoir le dey Ibrahim Kudjuk (1745-1748) profita de la peur néerlandaise. Il fit savoir à Paravicini ne vouloir renouveler la paix avec La Haye qu'à condition de recevoir le «grand présent», le même qui avait été

envoyé après les accords de 1712 et 1726. Les Etats-Généraux acceptèrent cette exigence et en novembre 1746 trois navires marchands, escortés par quelques navires de guerre avec à bord le «petit présent» annuel, apportèrent des canons, des mâts, des câbles et de la poudre. C'était un présent coûteux car Ibrahim Kudjuk ne resta pas longtemps au pouvoir et son successeur, Muhammad Ibn Bukayr (1748-1754) menaça, lui aussi, d'une déclaration de guerre quand la République ne renouvela pas l'amitié en lui envoyant le «grand présent». Cette fois aussi les Etats-Généraux accédèrent à la demande algérienne et affrétèrent quatre navires marchands pour le transport de trois cents poutres, six cents planches, seize câbles, cent mille livres de plomb et une quantité de boulets. Cette année-là une bague ornée de diamants ainsi qu'une pendule munie d'une sonnerie faisaient partie du «petit présent». Le nouveau dey ne fut pas impressionné par ces objets de prix et refusa même d'accepter la bague, mais quand le commandant de l'escadre, Willem van Wassenaer, se montra prêt à la remplacer par une autre – qui n'arriverait qu'une année plus tard – il déchanta.

Quand Alger conclut en 1751 un traité de paix avec Hambourg, les Etats-Généraux permirent à Paravicini de calmer les mécontents en distribuant des objets de prix pour une valeur de huit mille florins. Le dey qui reçut une tabatière en or et une montre ornée de diamants, manifesta son amitié pour la République, mais à La Haye tout le monde fut satisfait quand Hambourg, pour éviter des difficultés avec Madrid, dénonça le traité en 1752.

A Alger les corsaires applaudirent également cette décision hambourgeoise. Surtout les marins et les soldats qui n'avaient pas droit à une partie des présents, étaient opposés à des accords qui les privaient de revenus. Ils partagèrent l'opinion du trésorier quand celui-ci se prononça pour une déclaration de guerre à un autre pays européen et même le dey Muhammad Ibn Bukayr souhaita ouvertement que l'exemple hambourgeois fût suivi.

Paravicini avait insisté sur la livraison des présents supplémentaires parce qu'à ses yeux la République achetait la paix à un prix très raisonnable: les dépenses annuelles ne surpassaient pas la valeur d'un seul navire marchand et la rançon pour dix esclaves.

Vu la situation de la course, le désir des Algériens d'avoir plus d'ennemis était bien compréhensible. En 1753, une année moyenne, la flotte des corsaires qui comprenait en tout quatorze voiliers et trois frégates à rames, ne prit que douze navires espagnols avec à bord 209 personnes. La valeur des prisonniers surpassait celle des navires car tandis qu'un navire transportant une modeste cargaison rapportait environ *f* 20.000, on payait pour un esclave aisément une rançon de *f* 1.400. En 1751 les Pères espagnols rachetèrent 333 prisonniers et en 1754 les Portugais relâchèrent 226 compatriotes en dépensant en total un demi million de florins.

Le choc de 1755

Le mécontentement des janissaires les mena à la révolte, le 11 décembre 1754, jour de la paye. Le dey Muhammad Ibn Bukayr et son trésorier furent achevés à coups de pistolet et le chef des insurgés, après s'être assis sur le siège deylical, déclara: «Je suis le nouveau dey et nous sommes tous des frères». Toutefois il ne conserva pas longtemps sa nouvelle position car sous le commandement d'Ali, le chef de la cavalerie maure, l'insurrection fut écrasée. Pourtant le calme ne revint qu'après plusieurs jours.

Le jour où la milice fit allégeance à Ali, Paravicini se rendit au palais pour lui remettre une montre en or et une pièce de brocart. Bien que le nouveau dey l'eût assuré de son amitié pour la République, le consul revint chez lui la mort dans l'âme, constatant l'impertinence voire le vandalisme des janissaires et doutant qu'Ali puisse maîtriser la situation. Il savait que le désintérêt pour la course de Muhammad Ibn Bukayr était à l'origine de la révolte, et il craignait que son successeur n'essayât de calmer les esprits en déclarant la guerre à un gouvernement européen. Dans ce cas la République se trouvait dans une position inconfortable car les Algériens ne risqueraient pas une guerre avec la France ou l'Angleterre. Depuis toujours le consul suédois distribuait généreusement des présents et le Danemark était en faveur parce que ce pays apportait annuellement des mâts, des câbles et de la poudre au lieu d'objets de prix.

La crainte de Paravicini qu'Ali ne cédât à la pression des janissaires, se vérifia. D'abord, le 18 février 1755, il déclara la guerre à l'empereur d'Autriche, qui était aussi le souverain de Livourne. Dans un dernier effort pour éviter le pire, le consul se rendit auprès du ministre de la Marine qui s'occupait aussi des Affaires étrangères. Celui-ci, lui apprenant que les soldats parlaient ouvertement dans les boutiques de coiffeurs d'une guerre contre la République, ne lui donna pas grand espoir et deux jours plus tard, le 20 février, le dey lui fit en effet savoir que Paravicini devait rentrer en Hollande. Ses corsaires respecteraient le délai convenu, mais à partir du 20 avril les navires néerlandais seraient de «bonnes prises». Après avoir confié ses documents officiels à la garde de son secrétaire George Chalmers, Paravicini monta avec sa famille à bord d'un navire anglais loué qui le transporta à Toulon d'où – après la quarantaine – il se rendit par voie de terre à La Haye où il arriva fin avril. Les Etats-Généraux avaient déjà été informés le 17 mars de la déclaration de guerre algérienne. Ils votèrent *f* 674.000 pour l'équipement d'une escadre de huit navires de guerre pour l'escorte de navires marchands et la lutte contre les corsaires. En plus, ils demandèrent à Londres de fermer les ports de Gibraltar et de Port Mahon aux navires algériens et proposèrent à Madrid une alliance. Londres consentit à la demande néerlandaise mais l'alliance avec l'Espagne ne vit pas le jour.

A son arrivée à Cadix en août 1755, le commandant de l'escadre, Jan Boudaan, apprit que les corsaires n'avaient pris que huit navires, cinq

livournais et trois néerlandais avec à bord de ces derniers vingt-neuf marins. Ces prises décevantes étaient le résultat du délai observé par les Algériens. La nouvelle de la rupture étant déjà parvenue à Marseille, le 8 mars, les navires marchands néerlandais purent se joindre à temps à des convois escortés par des navires de guerre espagnols.

Un des trois navires néerlandais pris était le *Maria Louiza* dont l'équipage comptait quatorze hommes et qui était muni du même nombre de canons. Son capitaine, Adriaan van der Kam, était parti de Venise avec une cargaison de blés pour le port espagnol de Vigo, fin février. Ignorant la rupture, il fut surpris, le 14 avril, près de l'île d'Ibiça par trois navires algériens qui, bien que le délai ne fût pas encore arrivé à son terme, s'emparèrent de son navire sans rencontrer d'opposition. Les marins néerlandais furent transportés aux corsaires et le *Maria Louiza* se dirigea vers Alger avec un équipage algérien. Le ra'is du navire où se trouvait prisonnier Van der Kam, le consola en l'invitant à élire domicile à Alger où l'on «trouvait facilement des femmes».[1] Pourtant, les trois corsaires n'y arrivèrent pas, car le 16 avril, à la hauteur d'Alicante, ils rencontrèrent cinq navires de guerre espagnols. Après une lutte âpre qui coûta la vie à deux cents Algériens, les cinq cents survivants se rendirent. Après sa capitulation le ra'is remarqua laconiquement que la chance avait tourné, que les Néerlandais étaient désormais libres et les Algériens prisonniers. Il demanda aussi à Van der Kam d'informer les Espagnols du traitement humain de l'équipage du *Maria Louiza* par les corsaires.

Les marins d'un autre navire se sauvèrent plus miraculeusement. Après la capture de ce navire les Algériens durent affronter une tempête si violente qu'ils prièrent leurs prisonniers de leur sauver la vie en les conduisant à un port sûr. Ceux-ci, après avoir agréé cette demande, arrivèrent sains et saufs dans le port sicilien de Trapani où ils vendirent les quatre-vingt-dix Algériens.

Malgré la rupture avec la République et l'empereur à Vienne, le bilan de la course de 1755 était négatif pour les Algériens qui perdirent encore un cinquième navire dans un combat avec la marine papale. Cette année-là au moins huit cents marins et soldats algériens ne retournèrent pas chez eux, une perte qui ne fut pas compensée par l'arrivée triomphale à Alger de deux galères napolitaines, à bord desquelles les rameurs musulmans avaient réussi à prendre le pouvoir.

Entre temps les escadres néerlandaises se montraient impuissantes. A son retour Boudaan fit savoir aux Etats-Généraux qu'il avait protégé effectivement les navires marchands mais qu'il n'avait pas vu un seul navire algérien. Son successeur, Willem van Wassenaer, bien qu'il se montrât devant Alger

1. A. van der Kam, *Merkwaardig Relaas van den kommandeur Adriaan van der Kam wegens het neemen van zijn schip de Maria Louiza door de Algerynen en zyne verlossing uit de macht deezer barbaaren (L'Histoire étonnante d'Adriaan van der Kam, capitaine du Maria Louiza, qui, après que son navire avait été pris par les Algériens, a été libéré des mains de ces barbares)* (La Haye 1755) 17.

en décembre 1756, n'obtint pas de succès non plus. Des vents contraires le forcèrent vite à quitter la baie d'Alger et lui non plus ne rencontra aucun corsaire.

Pendant l'été de 1757 le dey Ali surprit tout le monde en annonçant aux Etats-Généraux la fin de la guerre. Par la même occasion il les informa de la présence d'un nouveau consul qui, comme ses prédécesseurs, pourrait donner «l'acte consulaire» aux corsaires partants.

Ce nouveau représentant était François Levett, ancien consul de la République à Tunis. En 1756, quand Ali ne s'intéressait plus à la guerre avec la République et discutait déjà avec l'empereur du rétablissement de la paix, celui-là avait envoyé son armée vers Tunis. Après la prise, le 2 septembre, la ville avait été pillée. Même le consulat néerlandais n'avait pas été épargné, les murs avaient été percés et les soldats algériens avaient donné la bastonnade au consul pour lui faire avouer où il avait caché son argent et ses objets de prix. Privés de leurs biens, Levett, sa famille et tous les autres Européens, 870 esclaves et 60 gens libres, furent envoyés à Alger. Après un voyage de douze jours jusqu'à Constantine où ils passèrent tout un mois, ils se rendirent en dix-huit jours à Alger, où ils arrivèrent fin novembre 1756. Ali s'était alors montré bienveillant en n'envoyant pas Levett au bagne, comme les esclaves, mais en le confiant avec sa famille au consul anglais.

En avril 1757 Ali renseigna Levett qui n'avait pas encore retrouvé la liberté, sur son désir de rétablir de bonnes relations avec La Haye. Il posa pourtant quelques conditions car en plus du «grand présent» pour le nouvel accord de paix, il exigea que les Etats-Généraux lui envoient désormais un «petit présent» annuel agrandi qui devait comprendre, en plus d'objets de prix, dix mâts, deux mille planches, cent barils de poudre, du gréement, des boulets et de la toile à voile. Sans donner de détails, il lui déclara aussi s'opposer au retour du consul Paravicini qu'il tenait pour responsable de la rupture. Deux mois plus tard, le 26 juin, il annonça à Levett, en même temps que la fin de la guerre, sa mise en liberté. Il lui permit de louer une maison, lui envoya, en plus de deux chevaux et deux mulets, quelques esclaves comme serviteurs et lui demanda de fournir aux corsaires «l'acte consulaire».

Les Etats-Généraux jugeaient le comportement de Levett «très imprudent». A leurs yeux il avait outrepassé ses pouvoirs en fournissant des «actes consulaires» avant la fin officielle de la guerre. Le fait que Van Wassenaer, toujours à la recherche de navires ennemis, n'avait pas été informé des derniers développements les inquiétait également. S'il rencontrait un corsaire en pleine mer, il l'attaquerait sans se demander s'il y avait un «acte» à bord et Levett se retrouverait en prison dès que la nouvelle du combat se serait répandue dans la ville. Ils ne comprenaient pas pourquoi Ali s'opposait si farouchement au retour de Paravicini qui avait toujours entretenu de bonnes relations avec les autorités locales et n'avait rien fait pour provoquer la

haine deylicale. Ils décidèrent toutefois de répondre positivement à la demande d'Ali de lui envoyer désormais un «petit présent» qui comprendrait, outre des bijoux et objets précieux, du matériel de gréement, de la poudre et de la toile à voile, le tout pour une valeur de *f* 35.000. Mais il refusèrent la livraison annuelle de mâts et de planches qui les obligerait à affréter des navires marchands et en contrepartie ils s'attendirent à ce qu'Ali renonçât au «grand présent» et acquiesçât au retour de Paravicini. La libération des prisonniers ne posa aucun problème car la Caisse des passeports turcs était assez bien remplie pour les racheter tous.

Afin de discuter un nouvel accord, Joost Sels fut envoyé à Alger avec trois navires de guerre. Les négociations qui ne prirent pas moins de trois semaines, furent difficiles. A un moment donné, après une déclaration de Sels selon laquelle la rupture n'avait pas été le fruit des machinations de Paravicini mais de la volonté des Algériens eux-mêmes, ceux-ci se montrèrent si irrités que les Néerlandais préférèrent rentrer à bord de leurs navires. Pourtant, le 24 novembre 1757, Ali et Sels se mirent d'accord sur un nouveau traité de paix. [1]

Les deux parties avaient toutes les deux des raisons d'être satisfaites du résultat. Ali parce que le «petit présent» lui garantissait désormais l'arrivée annuelle de deux cents barils de poudre, cent rouleaux de toile à voile et, en plus de 35 câbles, 50.000 livres de matériel de gréement. En outre, il avait contraint Sels à accepter Levett comme consul et à rentrer avec Paravicini qui, d'ailleurs, n'avait pas reçu l'autorisation de descendre à terre. De son côté Sels était satisfait parce qu'Ali n'avait pas insisté sur l'envoi du «grand présent» et s'était contenté d'un «petit présent» sans mâts et sans planches. Il va de soi que Sels s'était empressé de répondre favorablement à la demande du dey de lui envoyer des grains de fleurs et de choux. Il avait toutefois quelques doutes sur les capacités de Levett. Le nouveau consul s'était montré très coopératif mais il avait été difficile de discuter avec quelqu'un qui était plus versé en italien et en turc qu'en néerlandais. Par la suite, aux Pays-Bas, des critiques s'élevèrent contre la livraison régulière de gréement et de poudre qui – selon elles – illustrait la capitulation des Etats-Généraux devant la «grandeur» du dey. Il va de soi que les Etats-Généraux ne partageaient pas ce point de vue, car l'accord de 1757 n'était pas le fruit de faiblesse ou de lâcheté, mais de la volonté de protéger au mieux le commerce. Selon eux la paix avec les corsaires algériens était utile, d'autant plus que pendant la Guerre de Sept Ans (1756-1763), durant laquelle Français et Anglais se combattaient, les corsaires anglais ne respectèrent pas la neutralité néerlandaise[2] et firent des dégâts pour une valeur de cinq millions de florins pour la seule année de 1758. Cette justification ne cachait toutefois pas que la République avait perdu la lutte. Il ne s'agissait pas d'une défaite militaire ou économique car les Algériens n'avaient pris que trois navires et n'avaient

1. Cau, *Groot Placaetboek*, VIII. 272-277.
2. *Secrete Resoluties Staten-Generaal*, 25-9-1772.

reçu que quarante mille florins comme rançon, mais d'un échec politique. En effet, tandis que la France et l'Angleterre tenaient à leur refus d'envoyer périodiquement des présents, la République s'était obligée à suivre l'exemple suédois et danois et à envoyer désormais chaque année du matériel de guerre. Ali était sorti vainqueur de l'épreuve. Il avait réussi à renforcer sa position intérieure en donnant aux corsaires leur guerre et en obtenant de la République un «petit présent» agrandi. En plus, il n'avait renoncé au «grand présent» que temporairement.

Rétrospectivement les Etats-Généraux regrettèrent que Joost Sels ait accepté le remplacement de Paulus Paravicini par François Levett. Leur mécontentement ne fut toutefois pas provoqué par son comportement après la confiscation d'une cargaison de plomb qui se trouvait à bord du navire *Catharina Cornelia.* A son plaidoyer où il avança que les Algériens devaient respecter le principe de «navire libre-cargaison libre», le dey avait répondu que le *Catharina Cornelia* était en route pour Venise, ville ennemie, et que ses corsaires avaient seulement suivi l'exemple des Espagnols qui, en saisissant à bord d'un navire danois des armes à destination d'Alger, n'avaient pas non plus respecté la règle de «navire libre-cargaison libre». A l'origine de leur insatisfaction se trouvait une lettre du 8 avril 1758 dans laquelle Levett demandait au nom d'Ali la livraison annuelle de dix mâts.[1] Les Etats-Généraux, furieux que Levett se comportât comme garçon de courses du dey et non pas comme représentant de la République, rejetèrent cette demande et ordonnèrent à Willem Crul, qui devait apporter cette année-là le «petit présent», d'informer le dey de leur refus.

Informé de l'attitude de La Haye, Ali évoqua l'envoi du «grand présent» que la République avait toujours donné après le rétablissement de la paix et exigea des sommes exorbitantes pour le rachat des prisonniers néerlandais : *f* 1.750 pour un marin et *f* 2.275 pour un menuisier ou voilier. Quand Crul lui proposa une rançon de *f* 1.050 par personne, il répondit sèchement qu'il «avait assez de pain pour les garder chez lui»[2]. Finalement ils se mirent d'accord sur la somme de *f* 1.400 par personne, à augmenter de *f* 180 de droits. Des vingt-neuf marins pris en 1754, vingt-sept retrouvèrent la liberté. Les deux autres étaient morts de la peste. Comme ils appartenaient tous au dey, Crul n'eut pas à discuter avec d'autres maîtres.

Crul et Levett ne se quittèrent pas en amis, le 27 septembre 1758. Le commandant qui avait une liste où figuraient les autorités qui recevaient habituellement quelque présent, n'avait pas du tout apprécié la proposition de Levett d'y ajouter les 24 ra'is, car ceux-ci pouvaient causer des ennuis aux navires marchands. Il l'avait jugée comme un signe de crainte.

---

1. *Algemeen Rijksarchief, Staten-Generaal* 6961, Lias Barbaryen 1758, Levett aux Etats-Généraux, 8-4-1758.

2. *Algemeen Rijksarchief, Staten-Generaal*, 8855 Commissiën naar Algiers 1758-1794, (Commissions à Alger), Rapport de Crul, 11-9-1758.

Après le retour de Crul, les Etats-Généraux préférèrent céder à la demande algérienne plutôt que de créer de nouvelles difficultés. En mai 1760 le commandant Pieter Hendrik Reijnst apporta le «grand présent», entre autres dix mâts, cent poutres et deux mille planches, dont le déchargement prit trois semaines. Afin de sauver la face, les Etats-Généraux n'avaient pas voulu donner de canons. Ali qui ne fit pas d'objections, montra sa satisfaction en donnant six chevaux au stathouder.

Reijnst remit aussi à Levett sa lettre de démission. Avec Ludovicus Hameken, il était le seul consul néerlandais congédié. Sa destitution était méritée. D'abord il avait créé des problèmes en donnant en temps de guerre des «actes consulaires» aux corsaires. Ensuite il avait contrecarré la politique des Etats-Généraux en insistant sur la livraison de mâts. Le dey ne disait donc pas vrai lorsqu'il déclara à Reijnst que «le comportement de Levett n'avait été profitable ni à la République ni à Alger».[1]

Pendant une rencontre avec Ali, Reijnst souleva la question de la saisie de la cargaison de plomb du *Catharina Cornelia*. Ali lui répondit tout bonnement qu'il était impossible de rembourser ou de payer une indemnisation parce que le plomb avait été vendu et son rapport partagé parmi l'équipage du corsaire qui avait pris ce navire. Mais pour faire plaisir au commandant il accepta d'insérer dans le traité un nouvel article garantissant expressément aux Néerlandais l'application du principe de «navire libre-cargaison libre».[2]

Davantage de présents

Pendant les dernières années d'Ali, qui mourut paisiblement dans son lit en 1766, et le règne de Muhammad Ibn Uthman (1766-1791) les relations entre Alger et la République furent en général au beau fixe. Les consuls néerlandais étaient des représentants compétents et aucun d'entre eux ne devait être rappelé, les navires marchands étaient dûment munis du passeport turc et à la joie des Algériens des navires de guerre apportaient régulièrement les présents dus. Pourtant, avec le temps ces présents devenaient de plus en plus coûteux car, tandis que les revenus de la course diminuaient, les Algériens s'efforçaient de vendre la paix le plus cher possible.

Le successeur de François Levett, Robbert Guthrie, arriva à son poste en 1760 à bord du navire de Reijnst. Il n'avait pas le «présent consulaire» mais après que le dey lui eût fait comprendre qu'il fallait entretenir l'amitié, il dépensa en ville six mille florins pour l'achat de sept montres en or, trois pendulettes et une montre à gaine. Ces présents qui valaient à Amsterdam quatre mille florins, avaient sans doute été convertis en argent par leurs propriétaires algériens.

1. *Algemeen Rijksarchief, Staten-Generaal* 6962, Lias Barbaryen 1759, Ali Dey aux Etats-Généraux, 13 djumada II 1172 / 11-2-1759.
2. Cau, *Groot Placaetboek*, VIII. 277.

Après la mort de Guthrie en septembre 1761 La Haye désigna Pieter Ellinkhuysen comme son représentant à Alger. Il y resta jusqu'à 1773. A son arrivée il apporta un «présent consulaire» d'une valeur de huit mille florins. Ali en était si content qu'il demanda aux Etats-Généraux de lui donner désormais, à l'instar du Danemark, un «présent consulaire» bisannuel. Ceux-ci firent un effort pour calmer l'appétit du dey en ajoutant en 1764 50.000 livres de poudre au «petit présent» annuel. Ali ne fléchit toutefois pas et il eut raison des Etats-Généraux qui finirent par réserver la somme de dix mille florins pour un «présent consulaire» bisannuel.

L'envoi des 50.000 livres de poudre en 1764 n'eut pas non plus le résultat escompté puisque le dey se plaignit alors que la République n'eût pas livré tous les présents dus et qu'il eût encore droit à 2.600 livres de poudre et 4.000 livres de cordage. Les Etats-Généraux furent surpris par cette réclamation, mais quand Ellinkhuysen leur eût écrit que la livre algérienne pesait dans la balance douze pour cent de plus que la livre néerlandaise, ils décidèrent de s'en tenir désormais à la livre algérienne et d'envoyer la poudre et le cordage qui manquait.

Quand, après la mort d'Ali, Muhammad Ibn Uthman prit le pouvoir, les Etats-Généraux dépensèrent *f* 121.000 pour le «grand présent». Peu après ils déclinèrent toutefois sa suggestion de lui envoyer le «petit présent» selon le calendrier musulman.

Ellinkhuysen prit sa retraite en 1773, et fut remplacé par Simon Rijs, un ancien capitaine qui, après avoir passé quatre ans à Alger comme secrétaire consulaire, avait été pendant dix ans consul néerlandais à Tripoli où il s'était marié avec une Grecque qui parlait l'arabe et portait des vêtements orientaux. Il resta à Alger jusqu'à sa mort en 1784.

Depuis les années trente, le nombre d'Algériens recevant des présents avait fortement augmenté. En 1776, quand c'était à Rijs de distribuer le «petit présent» et le «présent consulaire», 109 personnes avaient droit à un cadeau. Après que la toile à voile, les câbles, le gréement et la poudre eussent été transportés aux magasins d'Etat, il répartit 1.100 aunes de drap, 230 aunes de toile et 48 aunes de brocart, vingt livres de thé et une quantité de sucre. En outre, il fit plaisir aux hauts fonctionnaires en leur distribuant douze montres en or, dont trois ornées de diamants, et cinq bagues également ornées de diamants. Le dey Muhammad Ibn Uthman reçut, avec des textiles, une montre ornée, une bague, un service à thé et trois livres de thé. Son ministre de la Marine dut se contenter d'une montre ornée, un service à thé et seulement deux livres de thé. Les ra'is aussi recevaient maintenant un présent. Tout comme le barbier du dey, chacun d'entre eux avait droit à quatre aunes de drap. Rijs distribua aussi de l'argent; quinze florins au bourreau et six aux trompettistes.

La guerre qui éclata entre la République et l'Angleterre en 1780 empêcha l'envoi de présents à Alger. Informé du retard par Rijs, le dey répondit

laconiquement qu'il avait une confiance totale en la postérité de De Ruyter qui «avait angoissé les Anglais» et qu'il recevrait tôt ou tard tous les présents promis. La Haye, en lui livrant les cadeaux arriérés après le rétablissement de la paix en 1784, ne le déçut pas.

Dès son arrivée, en avril 1785, le successeur de Rijs, Antoine Pierre Fraissinet distribua des cadeaux valant plus de *f* 21.000. Les Etats-Généraux avaient déjà décidé d'augmenter de *f* 3.500 à *f* 7.000 par an le montant que le consul avait à sa disposition pour donner de petits présents à des fonctionnaires. Au total la République dépensait alors annuellement *f* 50.000 en présents pour Alger, somme qui provenait intégralement de la Caisse des passeports turcs.

Cette libéralité n'empêcha pas Muhammad Ibn Uthman d'irriter les Etats-Généraux en ordonnant à ses secrétaires de faire le bilan des dons néerlandais. Déjà en 1781 il avait dit à Rijs que les Danois avaient accepté de faire chaque année le compte de leurs présents. Mais quand il lui proposa que la République suivît l'exemple danois, le consul répliqua que les Etats-Généraux étaient un gouvernement souverain qui entretenait l'amitié et non pas une compagnie commerciale qui recevait des commandes. Toutefois en 1788 Fraissinet devait écrire à La Haye que les Algériens, en dressant le bilan, avaient constaté un solde créditeur de *f* 11.000, car bien qu'il manquât des planches, il y avait un surplus de toile à voile et de matériel de gréement. Les Etats-Généraux reprochèrent à leur représentant de ne pas avoir fait honneur à la République, mais malgré cette remontrance les Algériens dressèrent désormais chaque année le bilan des présents néerlandais.

Grâce au passeport turc la plupart des rencontres entre corsaires et navires marchands se passaient sans incidents et si parfois un navire était amené, le consul en obtenait facilement la libération. Seuls deux navires, le *Princesse de la Mer* en 1762 et le *Maria Louisa* en 1788, connurent de graves difficultés. Le *Princesse de la Mer* tomba entre les mains de corsaires-mutins qui tuèrent huit membres de l'équipage. Les quatre marins survivants se retrouvèrent à Tunis où le consul néerlandais prit soin d'eux. Le *Maria Louisa* fut capturé par des corsaires qui s'étaient jurés de ne pas rentrer les mains vides. En inspectant le passeport turc, le ra'is constata que cinq millimètres avaient été coupés aux ciseaux. Cela suffit pour amener le *Maria Louisa* à Alger. Dans ses efforts pour libérer le navire, le consul Fraissinet se heurta à ses collègues qui, pour ne pas contrarier le dey, déclarèrent que le passeport n'était effectivement pas en règle. Bien qu'il eût été délivré à Amsterdam, le consul anglais, Charles Logie, alla même jusqu'à dire qu'il s'agissait d'un document hambourgeois. Sûr du consentement de la plupart des consuls, Muhammad Ibn Uthman ordonna alors de décharger la cargaison du *Maria Louisa*, 240 caisses de sucre et une charge de bois, le tout valant deux cent mille florins. Après le départ du navire, Fraissinet remarqua que les corsaires ne l'auraient jamais amené s'il avait été chargé de sel.

Comme par le passé, pas plus de deux navires marchands néerlandais mouillaient alors annuellement dans le port d'Alger. L'un vint avec six passagers de Gênes, l'autre d'Istanbul avec 225 janissaires et un habit d'honneur pour le dey. Un autre apporta quatre canons et 48 mâts d'Istanbul et y retourna avec quatre passagers turcs et vingt-huit esclaves noirs.

En 1765, le *Paysan Frison*, un navire à destination d'Alger, mit le consul Ellinkhuysen dans l'embarras. Ce navire avait été affrété par deux négociants habitant Alger, le Grec Giovanni Xenos et l'Anglais Pieter Cruise, pour le transport d'une charge de bois du port adriatique de Fiume à Alger. Son capitaine préféra toutefois le port espagnol de Cartagène à Alger. Informé de ce méfait, le dey demanda à Ellinkhuysen de payer à Xenos et à Cruise une indemnisation de *f* 31.700. Celui-ci répondit que l'accord de paix stipulait que le consul n'était pas responsable des faits et gestes de ses compatriotes et que les deux hommes devaient demander justice aux Pays-Bas. Comme aucune personnalité algérienne n'avait investi d'argent dans cette charge de bois, le dey n'insista pas et recommanda à Xenos de se rendre aux Pays-Bas. En 1769 celui-ci s'y présenta et un juge décida que «cette affaire était trop compliquée pour être tranchée». Depuis cette date Cruise fut un adversaire acharné de la République et il ne manqua aucune occasion de rappeler l'affaire du *Paysan Frison*. Encore en 1778 il se querella avec le successeur d'Ellinkhuysen, Simon Rijs, qui, un jour, lui lança à la figure qu'il était prêt à lui «faire sauter la cervelle avec un pistolet».

L'affaire du *Paysan Frison* n'a pas pesé sur les relations entre Alger et La Haye, à une exception près : la nomination d'un nouvel interprète. Chaque consul avait son interprète qui était aussi son agent de liaison avec les autorités. Comme cet interprète était un personnage respecté et avait, en plus, droit à des présents, la fonction était recherchée par des officiers et des ra'is retraités parlant une langue européenne. Le «petit présent» ne rapportait à «l'interprète de la nation néerlandaise» qu'une pièce de drap mais le «présent consulaire» biennal lui réservait une montre d'or, vingt-quatre aunes de drap et une quantité de sucre. Bien que selon les traités les consuls eussent toute liberté de choisir un interprète, nul officier ou ra'is ne risquait de se présenter sans le consentement du dey, de sorte que chaque interprète était en même temps «l'œil et l'oreille» des autorités. Le consul Paravicini acceptait toujours sans grogne l'interprète désigné par le dey. En 1741 il s'agissait d'un certain Mustafa Ra'is qui, après avoir été prisonnier à Malte, en Espagne et dans la ville néerlandaise de Flessingue, avait une certaine connaissance de la langue néerlandaise. Le consul français lui offrant plus d'argent, il changea de consulat après un an déjà. Après la mort de l'interprète Hamid Ra'is – au moment où Xenos se trouvait au Pays-Bas – le consul Ellinkhuysen proposa au dey Muhammad Ibn Uthman la nomination d'Isma'il Umar Khudja qui s'était montré compétent pendant la maladie de Hamid Ra'is et qui, en plus, était le propriétaire du jardin où Ellinkhuysen et sa famille

passaient l'été. Le dey, qui à cette époque imposait aussi les interprètes de son choix aux consuls danois et suédois, lui proposa par contre la nomination d'un ancien officier bavard et buveur qui n'avait aucune connaissance de l'Europe. Ce n'est qu'après avoir perdu tout intérêt dans l'affaire du *Paysan Frison*, que le dey permit à Isma'il Umar Khudja d'accepter sa nomination comme «interprète de la nation néerlandaise».

La rupture de 1793

A la mort du dey Muhammad Ibn Uthman en 1791, la course algérienne était en pleine décadence. La flotte délaissée ne comptait, outre cinq galiotes à rames, que neuf voiliers dont le plus grand était une frégate munie de 34 canons. Selon le consul Fraissinet, elle avait dernièrement plus souffert de la pluie et du soleil dans son port d'attache que de l'ennemi.

A ce moment-là la flotte espagnole ne faisait plus la chasse aux corsaires algériens. Le traité de paix de 1785 avait mis fin à la guerre quasi éternelle qui avait longtemps justifié la course. Comme les Espagnols avaient consenti au paiement de *f* 2.500.000, les Algériens s'étaient déclarés vainqueurs. La prise d'Oran en 1792 renforça leur conviction d'avoir battu l'ennemi.

L'accord avec Madrid eut toutefois des répercussions sur la course car depuis l'établissement de la paix avec l'Espagne les corsaires devaient se limiter aux navires portugais, napolitains, génois et hambourgeois, auxquels s'ajoutèrent les navires américains qui depuis la déclaration d'indépendance des Etats-Unis n'étaient plus protégés par le pavillon anglais. En 1785 les Algériens avaient pris leur premier navire américain. Mais la diminution des revenus soulignait le déclin de la course. De *f* 200.000 en 1785 le rapport diminuait à *f* 140.000 en 1786 et à seulement *f* 77.000 en 1787. Grâce à la prise du *Maria Louisa* déjà mentionnée il monta à *f* 289.000 en 1788.

Le déclin de la course donna des chances aux négociants algériens. Par le passé le commerce entre Alger et l'Europe avait toujours été monopolisé par des négociants européens et juifs. Mais à cette époque des marchands algériens musulmans commencèrent à s'en occuper eux-mêmes. Un des premiers était l'ancien interprète Isma'il Umar Khudja qui monta en 1773 à bord du navire de guerre néerlandais qui avait apporté des présents, pour une visite aux Pays-Bas. Il s'y rendit comme ambassadeur algérien et comme négociant. Le premier fut reçu par les Etats-Généraux qui lui offrirent un présent valant deux mille florins, le deuxième put importer librement entre autres cent sacs de noix de galle. En 1784 suivit un certain Sidi Mustapha qui acheta du matériel de gréement et affréta un navire danois pour le transport. Ce navire jeta l'ancre à Alger en 1786. L'année suivante un autre navire apporta une quantité de carreaux de Delft que Sidi Mustapha avait commandés pour le compte de l'Agha. Les Algériens en furent si contents que le consul Fraissinet écrivit en 1788 que le ministre de la Marine lui avait demandé la livraison de 25.000 carreaux et que par la suite, un oncle du dey,

Umar, se rendrait aux Pays-Bas pour en assurer le transport. En 1791 Umar rentra avec les carreaux. Pendant son séjour il avait commandé quelques «tableaux de carreaux» qui arrivèrent à destination avec les présents annuels en décembre 1792. Plus tard, en 1797 et 1803, les Algériens reçurent encore des carreaux de Delft. Tandis que sur les carreaux figuraient des navires, les «tableaux» représentaient des vases à fleurs. On peut les voir encore aujourd'hui dans dâr Mustapha Pacha. A cette époque des commerçants algériens se rendirent plus ou moins régulièrement aux Pays-Bas. En 1795 ils affrétèrent un navire suédois pour le transport de dix-neuf caisses de fusils et 1.500 planches, et en 1807 un navire américain, loué par des Algériens, quittait le port d'Amsterdam.

Malgré la diminution du rapport de la course, aucun Algérien ne songeait à sa suppression. Au contraire, le successeur de Muhammad Ibn Uthman, Hasan (1791-1796), la considérait comme le meilleur moyen d'exercer une pression sur les Européens. D'abord, en 1791, il déclara la guerre à la Suède et bien que les corsaires ne prissent aucun navire suédois, les Suédois lui payèrent *f* 350.000 pour un nouvel accord et lui promirent l'envoi de plus de présents annuels. Content de ce succès, le 14 janvier 1793, Hasan fit savoir au consul Fraissinet qu'il avait ordonné à ses corsaires d'ouvrir la chasse aux navires néerlandais à partir du 14 février. Après avoir succédé à Muhammad Ibn Uthman, Hasan avait informé Fraissinet qu'en échange du «grand présent» il était prêt à renouveler la paix avec la République. A cette occasion il lui avait aussi demandé de lui envoyer les «tableaux de carreaux» déjà mentionnés. En décembre 1793 le navire marchand *Concordia*, accompagné par un navire de guerre, arriva avec le «grand présent» et les tableaux. L'amarrage du *Concordia* coûta la vie au pilote et à trois marins. Les tableaux plurent à tout le monde mais les mâts qui faisaient partie du «grand présent» furent une source d'ennuis, car parmi ceux apportés dernièrement par les Danois il s'était trouvé des exemplaires de mauvaise qualité. Cela explique que Hasan, qui avait – selon Fraissinet – de brusques humeurs, se montra irrité lorsqu'il apprit que le *Concordia* n'avait à bord que vingt mâts longs de quarante aunes au lieu des 32 mâts de 45 aunes escomptés. Sa colère redoubla quand il découvrit que le bout d'un des mâts était si pourri que – selon le ministre de la Marine – il n'était même plus utilisable comme hampe. Aussi lorsque les Algériens trouvèrent encore d'autres exemplaires pourris, Hasan fit savoir à Fraissinet qu'il avait décidé de déclarer la guerre à la République. Le consul et sa famille partirent alors pour Livourne à bord du navire de guerre qui avait accompagné le *Concordia*.

La guerre de 1793 fut plus profitable aux corsaires que celle de 1755 quand ils ne prirent que trois navires et vingt-neuf prisonniers. Après avoir libéré quelques navires capturés avant le 14 février, Hasan déclara que cinq navires néerlandais et 62 marins étaient de «bonne prise». En plus, à bord de trois des navires pris se trouvait une cargaison de valeur. L'un transportait des blés

estimés à cent mille florins, les deux autres du sucre et du café, valant ensemble sept cents mille florins. Suite à cette prise le prix du sucre baissa à sept dirhams la livre, et fut même vendu aux enfants sous forme d'eau sucrée.

Informés de la rupture le 20 février, les Etats-Généraux se demandèrent ce qu'il fallait faire. Ils ne croyaient pas à une expédition punitive contre la ville. Celle des Danois en 1770 avait été improductive, car de peur des canons algériens, les quatre navires danois s'étaient tenus à une telle distance qu'aucune bombe n'avait causé de dégâts. Avec deux cents morts, trois cents blessés et trois cents maisons touchées, le bombardement espagnol de 1783 avait été plus efficace, grâce à une flotte de 76 navires. Ils ne se résolurent pas non plus à l'envoi d'une escadre dans le Détroit de Gibraltar. Une escadre était non seulement coûteuse, mais celles envoyées en 1755 et en 1756 après la rupture de 1755 étaient rentrées sans avoir pris ou détruit un seul navire algérien. Comme ils avaient aussi les mains liées par la guerre avec la France révolutionnaire, ils décidèrent d'attendre les propositions algériennes. Celles-ci ne tardèrent pas à arriver. Déjà pendant l'été de 1793 Hasan fit connaître ses intentions de renouveler l'entente, à condition que la République lui envoyât, outre des objets précieux, 31 mâts non-pourris et un million de florins. La réponse des Etats-Généraux fut l'envoi de trois navires de guerre à Alger. A la disposition de son commandant, Pieter Melvill, ils mirent quatre cents mille florins, somme qui était aussi destinée à la libération des prisonniers. En retour, Hasan devait comprendre que tant que la République était en guerre avec la France, la livraison de mâts était impossible. En attendant l'arrivée de Melvill, Hasan montra en automne sa bonne volonté en déclarant une trêve de trois mois.

Melvill ne mit pas immédiatement le cap sur Alger. Il accompagna d'abord quatre-vingt-dix navires marchands vers Livourne où Fraissinet s'embarqua. Ensemble ils arrivèrent le 22 mars 1794 à Alger. Heureux d'avoir mené à bien «une mission difficile et désagréable»[1], Melvill leva l'ancre le 19 avril. Les négociations avaient été difficiles en effet. Fraissinet se lamenta du «caractère avide» des Algériens, et Melvill, qui parla même d'un blocus du port, les compara à des chiens enragés qui se calment seulement quand on leur jette des morceaux. Cette fois-ci ces morceaux étaient des bijoux d'une valeur de vingt mille florins qui n'étaient cependant pas toujours acceptés par le destinataire. Hasan renvoya une bague en or ornée de diamants et une chaîne en or d'une valeur de *f* 2.150, parce qu'elles n'étaient pas assez «riches».

En dépit de ces obstacles, Melvill rentra avec un accord de paix[2]. Pour y arriver il avait, avec le consentement de son conseil de guerre, outrepassé ses instructions. Ensemble ils avaient jugé qu'il était préférable de conclure un traité plutôt que de rompre les négociations et de continuer la guerre. Sûr

1. *Algemeen Rijksarchief, Staten-Generaal* 12.578-40, Rapport van de schout-bij-nacht P. Melvill (Rapport du contre-amiral P. Melvill), 19-4-1793.

2. Texte dans *Algemeen Rijksarchief, Staten-Generaal* 12.578-40.

de l'appui de son conseil de guerre, il avait ensuite promis à Hasan de lui envoyer tous les présents et les mâts en retard. Il avait aussi consenti à l'augmentation de la valeur du «petit présent» annuel à cinquante mille florins et avait assuré au dey que la République lui enverrait annuellement des munitions et du gréement, mais pas de pièces d'argent. Il avait également payé la rançon, pour cinq mille florins par personne, des 51 marins qui avaient survécu à une épidémie de peste.

Revenant avec un accord ayant coûté *f* 557.300 au lieu de *f* 400.000, les Etats-Généraux n'étaient pas du tout satisfaits du résultat de la mission de Melvill. Leur mécontentement s'accrût encore quand ils s'aperçurent qu'à cause de la mauvaise situation économique, la Caisse des passeports turcs était vide. Ils ratifièrent toutefois le traité, constatant par la suite, qu'en 1795, les Etats-Unis avaient dépensé quant à eux deux millions de florins pour mettre fin à leur guerre avec Alger.

A partir de 1793, quand les corsaires prirent quinze navires d'une valeur de *f* 1.350.000, la course algérienne connut un nouvel essor, notamment en 1799, avec 42 navires capturés et un rapport de plus de *f* 1.500.000. Entre 1793 et 1800 son rapport annuel fut en moyenne d'un million de florins. C'était une aubaine, car l'activité avait longtemps décliné, et n'avait rapporté en moyenne, pendant la décennie 1770-1780, que *f* 160.000 par an, et *f* 275.000 pendant la décennie suivante. Cette nouvelle prospérité était le résultat des guerres qui ravageaient l'Europe à partir de 1793. Les Algériens en tiraient le plus grand profit possible. Avec l'aide d'un constructeur maritime espagnol ils construisirent trois navires qui, grâce à leur doublage de cuivre, étaient de fins voiliers et dont le plus grand était muni de 44 canons.

L'époque française

Les munitions et le cordage promis par Melvill n'étaient pas encore rassemblés quand en janvier 1795, à la suite de la conquête française, la République des Sept Provinces Unies devint la République Batave. Informé des événements par Fraissinet, le dey ne se montra pas impressionné par la chute du stathouder. Il émit seulement l'espoir que la fin des hostilités entre la France et les Pays-Bas faciliterait la livraison de tous les présents arriérés et futurs. Pour exhorter La Haye à plus de zèle, il envoya en juillet Fraissinet avec une lettre dans laquelle il insistait sur l'expédition rapide de tous les présents dus et répétait en même temps qu'il n'avait pas besoin d'argent mais de munitions et de cordage. Après un voyage par Livourne, où il passa trois semaines en quarantaine, et par l'Allemagne, Fraissinet arriva à La Haye fin octobre.

Les présents – gréement, planches et toile à voile – furent livrés à Alger en février 1797. Comme la nouvelle République Batave, alliée à la France, était en guerre avec l'Angleterre, ils avaient été transportés par un navire suédois neutre, le même qui apportait, emballés en 111 caisses, les 46.700

carreaux de Delft déjà mentionnés. Ce navire transportait également, pour le compte de Fraissinet, quatre caisses pleines de meubles, quelques tonneaux de fromage, de beurre et de bière, une douzaine de pipes en terre et quatre béliers. Le consul ne s'embarqua pas sur ce navire. Il se rendit par voie de terre à Marseille d'où il rentra à Alger le premier juillet. A son retour il distribua le «présent consulaire» pour 1796 et informa Hasan de l'impossibilité de lui envoyer des mâts, tant que son gouvernement était en guerre avec l'Angleterre. A ce moment-là nul ne prévoyait que le dey ne recevrait plus jamais de mâts, de planches, de gréement ni de toile à voile du gouvernement néerlandais.

Par la suite Fraissinet réussit tant bien que mal à distribuer régulièrement le «présent consulaire» biennal. En 1798 un navire neutre – cette fois-ci battant pavillon danois – l'apporta de Marseille, où, à ce moment, on ne trouvait ni sucre, ni thé ni porcelaine. Le successeur du dey Hasan, Mustapha (1798-1805) s'en offensa. Il était si mécontent de la montre en or «pauvre» qu'il demanda au consul s'il était devenu «fou». Deux ans plus tard, en 1800, Fraissinet se procura les objets précieux sur place. Chez le banquier local le plus important, Micaia Bacri, il acheta pour la somme de *f* 47.624 des objets précieux, qui provenaient probablement du trésor deylical.

Ses efforts ne pouvaient cacher que le «petit présent» annuel se faisait attendre. Début 1799 Mustafa fit venir le consul pour lui expliquer que les Pays-Bas négligeaient l'amitié et que La Haye lui devait pas moins de *f* 424.000, cinq «petits présents» de cinquante mille florins chacun, la somme de *f* 157.300 promise en 1794 par Melvill, et encore quelques petites sommes, sans parler du «grand présent» dû pour le renouvellement de la paix après son arrivée au pouvoir; comprenant qu'il était vain d'attendre la livraison d'équipement, Mustafa proposa le paiement des sommes échues. Fraissinet accepta sa proposition et lui promit de verser tous les deux mois cinquante mille florins, somme que Nettali Busnach, un ami de Micaia Bacri, était prêt à avancer contre une commission de deux pour cent. La Haye ne s'opposa pas à cet arrangement de sorte qu'en juillet 1799 Fraissinet put honorer le premier terme. Pour rembourser l'argent à Busnach, Fraissinet disposa d'une lettre de change de son collègue à Livourne qui, à son tour, en avait reçu une du gouvernement à La Haye. La Caisse des passeports turcs manquant d'argent, on était obligé de puiser dans le trésor. Par la suite Fraissinet réussit à payer les autres termes à temps.

L'absence d'équipement attendu de la République Batave ne gênait guère les Algériens parce que le Danemark, la Suède et les Etats-Unis continuaient à livrer des planches et du gréement. Après l'accord de 1795 Washington avait donné deux navires neufs et même demandé aux Algériens s'ils préféraient les planches de chêne à celles d'acajou. Dans le passé le manque néerlandais aurait entraîné une déclaration de guerre. Toutefois, cette fois-ci les Algériens s'en abstinrent. Sachant que le commerce néerlandais s'était effondré et que

les navires marchands néerlandais étaient devenus rares, ils comprenaient que cette guerre serait infructueuse et qu'il était préférable de se contenter d'une contribution annuelle en argent. Même leur déclaration de guerre à la France en décembre 1798, à l'instigation du sultan d'Istanbul, après l'invasion de l'Egypte par Napoléon, n'avait pas de conséquences pour la République Batave, pourtant alliée à la France. Tandis que tous les sujets français séjournaient avec leur consul tout un mois en prison, Fraissinet restait libre. Après le rétablissement de la paix avec Paris, les Algériens, impressionnés par la rumeur selon laquelle Napoléon aurait rassemblé 80.000 hommes pour une expédition contre leur ville, ne risquèrent plus une guerre avec les Français et leurs alliés.

Une escadre néerlandaise mouilla devant la ville, en août 1802, après la Paix d'Amiens entre l'Angleterre et la France, et après une absence de huit ans. Son commandant était Jan Willem de Winter qui assura au dey Mustapha que La Haye lui enverrait désormais du bois, du gréement et de la toile à voile comme autrefois. Avec Fraissinet qui, à leur départ, remettait toujours aux corsaires la partie supérieure du passeport turc, il discuta du modèle de ce passeport qui avait survécu au changement de régime et qui était encore émis par «les Amirautés des Provinces Unies». Ils décidèrent d'adapter le texte à la situation actuelle en remplaçant «les Amirautés des Provinces Unies» par «la République Batave» mais de ne pas changer le dessin du navire, mais ils n'en informèrent pas le dey. A leurs yeux ils ne prenaient pas de risque car que les corsaires, ne sachant pas lire le néerlandais et examinant seulement le dessin du navire, ne s'apercevraient pas de la différence.

La reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre en 1803 empêcha la livraison du «petit présent» qui avait déjà été rassemblé dans un port néerlandais et obligea de nouveau Fraissinet à le remplacer par de l'argent liquide. Par la suite des pièces d'argent remplaçèrent également les planches, le cordage et la toile à voile. A grands frais et avec bon nombre de difficultés Fraissinet réussissait toutefois toujours à se procurer les objets précieux pour le «présent consulaire». Pourtant, un problème se posa quand après la mort du dey Mustapha, son successeur Ahmad (1805-1808) exigea non seulement qu'en échange du renouvellement de la paix il reçût le «grand présent» mais encore que celui-ci inclût des mâts. Lorsque même après la nomination du frère de Napoléon comme roi de Hollande en 1806, ce «grand présent» n'arrivait toujours pas, Ahmad décida de suivre l'exemple de son prédécesseur qui, après avoir envoyé Fraissinet à La Haye pour y remettre une lettre, en 1795, avait vu deux ans plus tard, en 1797, la livraison du gréement. Il porta son choix sur le fils du consul, Antoine Joseph, qui partit en 1807. En même temps il fit comprendre au consul qu'il se retrouverait en prison au cas où son fils rentrerait les mains vides. Peu après son arrivée à La Haye, Antoine Joseph informa son père que le gouvernement néerlandais désirait vivement vivre en paix avec Alger mais qu'il lui était

absolument impossible d'envoyer des mâts et de l'équipement tant que la paix européenne n'était pas rétablie. Pour montrer sa bonne volonté, La Haye était pourtant prête à payer la somme de cent mille florins. En avril 1808 Ahmad, bien qu'il fût un homme «raisonnable», montra sa mauvaise humeur. Il commença par traiter en esclave le consul danois, Georg Ulrich, lui reprochant le retard de livraison des présents danois. Ensuite, le 29 avril, il manda Fraissinet pour lui communiquer le contenu d'une lettre de son gouvernement arrivée il y a quelques jours. En apprenant que celle-ci ne parlait pas du «grand présent» il ordonna d'emmener le consul au bagne. Depuis Wijnant de Keyser aucun représentant néerlandais n'avait dû subir pareil traitement. En route pour la prison Fraissinet fut à plusieurs reprises si brutalement poussé qu'il faillit tomber. Au bagne il ne se retrouva pas seul dans une cellule mais, à son horreur, parmi les esclaves et 150 Algériens enchaînés. Les autres consuls se hâtèrent de se rendre au palais pour protester contre ce traitement d'un collègue âgé et hautement respecté. Ils furent renvoyés par Ahmad qui déclara que Fraissinet méritait de mourir en prison comme un chien. Pourtant, le dey, calmé, le libéra trois jours après, donc le 2 mai. Ce bref séjour avait coûté à Fraissinet six cents florins. Rentré chez lui, il était si affligé par le traitement indigne qu'il mourut en septembre de la même année.

Son fils Antoine Joseph fut désigné pour lui succéder. Il se rendit à Marseille où il constata qu'à cause des activités de la flotte anglaise en Méditerranée nul navire ne se rendait à Alger. Il y fut rejoint par sa mère et ses frères et sœurs qui, n'avaient plus aucune raison de rester à Alger. Après l'annexion des Pays-Bas par Napoléon en 1810, toute la famille choisit de s'établir à Marseille.

Le bombardement de 1816

Avec la chute de Napoléon en 1813, les Pays-Bas retrouvèrent leur liberté et indépendance comme Royaume des Pays-Bas. Le nouveau roi, Willem, fils de l'ancien stathouder, décida de renouer les anciens liens avec Alger. En juin 1814 il renomma Antoine Joseph Fraissinet consul à Alger, lui ordonna de donner de nouveau aux corsaires à leur départ la partie supérieure du passeport turc et reconstitua la Caisse des passeports turcs. Il ne s'opposa pas à l'envoi de présents.

Un an après sa nomination, en juillet 1815, une escadre de sept navires conduisit Fraissinet fils à Alger. Le consul anglais, J. Mc Donnel, qui servait d'intermédiaire entre les Algériens et le consul qui ne descendit pas à terre, ne réussit pas à convaincre le dey Umar (1815-1817) des bonnes intentions des Pays-Bas. Umar qui n'avait pas de problèmes avec le «présent consulaire», exigea un «petit présent» sous forme de planches, gréement et toile à voile et s'opposa farouchement au paiement annuel de cinquante mille florins. En outre, il déclara ne vouloir conclure un nouvel accord qu'après l'arrivée de

tous les présents arriérés. Tant qu'il ne les avait pas reçus, il n'y aurait pas de paix entre les deux pays et les 28 Néerlandais pris dernièrement à bord de trois navires, resteraient en prison. Après l'échec des négociations, l'escadre partit en tirant sur la ville pour la première fois depuis 1618. Ce bombardement causa la mort d'un seul Algérien.

Le dey Umar ne se rendait pas compte du déclin de la course algérienne. Durant la première décennie du XIXe siècle elle avait rapporté en moyenne *f* 250.000 par an et les dernières années de Napoléon avaient même été très lucratives. En 1812 et en 1814 les navires américains, danois, napolitains, néerlandais et suédois capturés ne valaient pas moins de deux millions de florins. Mais avec le retour de la paix en Europe l'activité des corsaires se trouvait limitée de plus en plus. En 1813 Alger dut accepter un traité avec le Portugal. Les gouvernements à Washington, à Copenhague, à Stockholm et à La Haye voulaient, eux aussi, conclure des accords pour protéger leurs navires contre les dangers de la course algérienne. S'ils atteignaient cet objectif, les corsaires pourraient seulement prendre des navires hambourgeois, italiens et espagnols. En effet, la guerre entre Madrid et Alger avait bel et bien repris et tout indiquait que les deux pays avaient l'intention de la continuer longtemps.

Mais à ce moment-là les Algériens ne se doutaient de rien. Ils s'attendaient à un retour à la situation du XVIIIe siècle, lorsque la France et l'Angleterre étaient les seuls pays qui ne payaient pas pour maintenir la paix. Les autres gouvernements européens, encore impressionnés par les activités des corsaires, avaient le choix entre la guerre et une paix achetée par des présents. L'offre des Pays-Bas de débourser de nouveau annuellement cinquante mille florins, les renforça dans leur opinion que rien n'avait vraiment changé.

Pourtant, les Algériens durent s'adapter bientôt à une nouvelle situation. En 1815 les Américains se présentèrent devant la ville après avoir pris dans un combat qui causa la mort du légendaire ra'is Hamidu, deux corsaires avec leur équipages. Leur victoire obligea Umar à accepter les conditions américaines: une paix sans présents et la libération gratuite de tous les prisonniers américains. Cette défaite ne passa pas inaperçue et à La Haye des voix se levèrent contre une paix achetée par des présents et des rançons.

Une autre menace venait de Londres. Au XVIIIe siècle les relations entre Alger et l'Angleterre avaient été, à quelques incidents près, cordiales. De peur de la marine anglaise les corsaires n'avaient pas inquiété les navires marchands anglais et nul sujet anglais ne s'était retrouvé au marché d'esclaves. De son côté Londres, comme tous les gouvernements européens, avait considéré la course algérienne comme une activité tout à fait légale dont elle acceptait l'existence. Mais en 1814 l'amiral anglais Sidney Smith publia un mémoire sur «la nécessité... de supprimer la course nord-africaine» dans lequel il argumenta que la course algérienne était moralement condamnable parce qu'elle s'opposait au progrès et qu'il était du devoir des gouvernements

européens d'exiger sa suppression et la libération gratuite des prisonniers blancs. Aux Pays-Bas ce mémoire ne resta pas sans écho. Il fut publié dans le Journal Officiel[1] et un Comité pour la suppression de la course vit le jour. Précisément à cette époque les relations entre Londres et Alger se détériorèrent. Le premier avril 1816 une escadre anglaise sous le commandement de Lord Exmouth se présenta devant la ville pour y conclure des accords aux nom de deux alliés anglais, Naples et Toscane. Payant pour la libération de quatre cents esclaves et promettant l'envoi de présents, Exmouth consentit à deux traités traditionnels. Informé du résultat de sa mission, le gouvernement anglais se montra toutefois mécontent. Jugeant qu'Exmouth aurait dû arracher les mêmes conditions que les Américains, il lui ordonna de retourner et de renégocier les traités avec Naples et Toscane. Cette deuxième visite, en mai 1816, fut infructueuse. Umar s'opposa à toute concession et si un calme plat n'avait pas empêché ses navires de prendre position, Exmouth aurait bombardé la ville. A son départ, le 21 mai, il se contenta d'une trêve pour une période de six mois.

Au moment où Exmouth se trouvait à Alger, une escadre néerlandaise sous le commandement de Theodorus van de Capellen s'y présenta. Il s'y était déjà montré en novembre 1815 mais la lettre dans laquelle La Haye proposait la réouverture des négociations était alors restée sans réponse. Il informa Exmouth être prêt à lui donner un coup de main au cas où celui-ci se déciderait à un bombardement. Quand, à son regret, les Anglais partirent sans avoir fait gronder leurs canons, il envisagea d'envoyer, la nuit aidant, quelques chaloupes au port pour y surprendre un navire algérien. Ce projet ne se réalisa pas, car quand à la tombée de la nuit quelques canonnières algériennes sortirent du port et se dirigèrent en direction des navires néerlandais, il préféra quitter les lieux.

En août Exmouth et Van de Capellen se rencontrèrent de nouveau, cette fois à Gibraltar où l'amiral anglais avait entre temps reçu de son gouvernement l'ordre d'accepter l'aide néerlandaise. Les deux hommes s'accordèrent facilement sur la stratégie à suivre, et le 26 août une flotte de vingt-cinq navires, dix-neuf anglais et six néerlandais, jeta l'ancre devant la ville. Le lendemain le dey Umar reçut les conditions anglaises pour le maintien de la paix : libération gratuite de tous les prisonniers européens, remboursement de la rançon payée en avril pour les quatre cents Italiens et un accord de paix avec les Pays-Bas. A cela s'ajouta une condition particulièrement chère à Sidney Smith : l'abolition pure et simple de l'esclavage. Désormais les captifs européens devraient être traités comme des prisonniers de guerre qui retrouveraient leur liberté après la fin des hostilités et non plus comme des esclaves qui devaient payer pour leur libération. En exigeant une réponse positive dans les trois heures, Exmouth

1. *Nederlandsche Staatscourant*, 9-7-1816.

ne donnait guère à Umar l'occasion de discuter sérieusement la situation avec ses collaborateurs.

Cette réponse n'arrivant pas à temps, la flotte anglo-néerlandaise, qui avait entre temps pris position, ne tarda pas à commencer le bombardement. En moins d'une demi-heure les forteresses algériennes du bord de la mer furent réduites au silence par des bombes et des fusées, et pendant sept heures, les quatre cents canons continuèrent à lancer leurs projectiles sur la ville. En total ils tirèrent 47.000 coups. Les Néerlandais, pour qui c'était la première attaque d'Alger couronnée de succès, en tirèrent dix-mille.

Le 28 août les deux parties dressèrent le bilan. Les Anglais comptèrent 160 morts et 692 blessés, les Néerlandais 13 et 50. Les Algériens qui selon eux avaient perdu trois cents hommes, constatèrent la destruction de leur flotte et s'inclinèrent. Ils remboursèrent la rançon et libérèrent 1.100 prisonniers européens, parmi lesquels se trouvaient 28 Néerlandais. Ils acceptèrent aussi un nouvel accord avec La Haye selon lequel les deux pays vivraient éternellement en paix et se respecteraient mutuellement.[1] Aucune des deux parties ne souligna que ce respect impliquait l'envoi de présents annuels par La Haye.

Fraissinet, qui retourna enfin à Alger en décembre 1816, distribua le «présent consulaire» acheté en 1814. En recevant quatre bijoux en or et ornés de diamants — une montre, une bague, une chaîne et une tabatière -– Umar connut une dernière fois la gloire d'autrefois. Le consul lui offrit aussi du drap, de la toile, du thé, du sucre et un service à thé en porcelaine. Au total il distribua vingt-quatre montres, vingt-cinq chaînes, huit bagues et deux tabatières en or. Ce furent les derniers présents néerlandais, car tandis que les consuls danois et suédois distribuaient des cadeaux au successeur d'Umar, Ali Khudja (1817-1818), Fraissinet informa alors son gouvernement avoir suivi l'exemple de son collègue anglais et avoir ainsi économisé dix-mille florins.

Pendant que le gouvernement à La Haye se réjouissait du succès obtenu par Van de Capellen, en 1817, le dey Umar paya la défaite de sa vie. Ses successeurs refusaient obstinément d'abolir la course. Les forteresses détruites furent réparées et la flotte compta bientôt six navires. La course avait toutefois définitivement perdu son importance économique. Entre 1817 et 1830 quand les corsaires ne prenaient au total que vingt-six navires, le rapport annuel était en moyenne de quarante mille florins. Ils n'exigeaient plus de rançon pour les prisonniers. Mais bien qu'ils fussent désormais considérés comme prisonniers de guerre, ils recevaient encore le même traitement que les esclaves d'autrefois. Pendant cette période la rente de la course était indiscutablement plus importante que le butin puisque la Suède,

1. M Stuart, *Jaarboeken van het Koningrijk der Nederlanden, het jaar 1816 (Annuaire du Royaume des Pays-Bas pour l'an 1816)* I. 106-107.

le Danemark, le Portugal et Naples continuaient à payer ensemble annuellement *f* 240.000 pour le maintien de la paix. C'est pourquoi le dey Husayn (1818-1830) ne céda pas lorsqu'en 1819 une flotte anglo-française se présenta pour lui demander l'abolition de la course. Il repoussa cette exigence en insistant même sur le droit de ses corsaires d'inspecter le congé de navigation de tous les navires marchands rencontrés en pleine mer. Heureusement pour lui les commandants anglais et français ne répondirent pas à ce refus par un bombardement.

Après 1816 il n'y eut plus de sérieuses difficultés entre Alger et les Pays-Bas, sans toutefois une amitié sincère non plus. Comme par le passé des navires de guerre néerlandais se montraient régulièrement devant la ville ; faute de présents, ils se limitaient à tirer des salves d'honneur. En janvier 1818 un de ces navires, le *Willem Premier*, faillit se joindre aux corsaires mais le complot de quelques marins pour s'emparer du navire et se diriger vers Alger fut découvert à temps.

En 1824 le dey Husayn tenta encore d'obtenir des présents néerlandais en reprochant à La Haye d'avoir pris le parti de Madrid dans la guerre algéro-espagnole. Bien que le gouvernement néerlandais s'en défendit en expliquant que ses navires de guerre se limitaient au convoyage de navires marchands, Husayn menaça d'une rupture à moins de recevoir de nouveau des présents. Pour lui faire plaisir La Haye lui permit alors d'acheter des mâts, des planches et du gréement mais dès qu'il comprit qu'il ne recevrait rien gratuitement, il abandonna son projet.

Deux ans plus tard, en 1826, les corsaires amenèrent pour la dernière fois un navire néerlandais à Alger, le *Curaçao*. Les corsaires, qui reçurent encore à leur départ la partie supérieure du passeport turc, rencontrèrent ce navire qui transportait une cargaison de bois pour le compte de commerçants américains et anglais, après son départ de Marseille. Comme son capitaine ne put montrer le passeport turc, ils l'amenèrent et proposèrent au dey Husayn la saisie du bois. Les consuls néerlandais, anglais et américain s'y opposèrent car le *Curaçao* n'était pas parti d'Amsterdam ou de Rotterdam où l'on se procurait facilement un passeport turc, mais de l'île de Curaçao, une possession néerlandaise aux Antilles, où ce document n'était pas disponible. Husayn accepta cette explication et permit au *Curaçao* de continuer son voyage avec sa cargaison.

Le consul Fraissinet se trouvait en permission à Marseille quand, en 1830, les Français attaquèrent Alger. Il se voyait déjà jouer un rôle de médiateur mais à ses regrets les Français rejetèrent toute initiative. Alger fut conquise et les derniers corsaires se retrouvèrent à Toulon. Fraissinet ne rentra pas à son poste. Il ne proposa même pas à La Haye de nommer son fils comme successeur car, selon lui, Alger n'avait plus d'avenir.

CHAPITRE V

L'esclavage et l'image des corsaires

Entre les mains des corsaires

En 1629, après avoir reçu une lettre d'Alger, la femme d'Albert, cuisinier à bord du navire *Koppestock*, se rendit chez ses parents et ses amis pour leur demander de lui fournir de l'argent. C'est que dans cette lettre son mari lui avait écrit qu'il était en bonne santé mais qu'il avait été vendu au marché d'esclaves de sorte qu'il ne pourrait rentrer chez lui qu'après le paiement d'une rançon de quatre cents florins. Cet Albert, dont on ignore s'il a retrouvé sa femme, est un des milliers de marins et de passagers de navires néerlandais qui se sont trouvés un jour contre leur gré à Alger.

Il est impossible de préciser le nombre de gens et de navires pris. Pendant tout un siècle les deux pays se combattirent, une guerre qui ne fut interrompue que par quelques trêves et qui ne prit fin qu'en 1726. Pendant toute cette époque les corsaires faisaient la chasse aux navires néerlandais qu'ils arrivaient souvent à capturer malgré l'*Ordre* de 1621. Durant les années soixante et soixante-dix du XVII^{e} siècle, les Algériens amenèrent au moins cent cinquante petits et grands navires néerlandais et durant la période 1715-1723 soixante-six, en moyenne plus de sept par an. Cela implique qu'au moins cinq cents et peut-être même sept cents navires néerlandais sont tombés entre les mains des Algériens. Comme la plupart de ces navires étaient petits et avaient un équipage d'une dizaine d'hommes, il est probable qu'entre six et sept mille marins et passagers se retrouvèrent un jour ou l'autre au marché d'esclaves à Alger.

Bien que cet *Ordre* ne fût pas une garantie contre le danger d'être pris par les corsaires, il donnait à un équipage déterminé une chance sérieuse de repousser une attaque. Pieter Davidsz De Vries, capitaine d'un navire dont l'équipage de dix-huit hommes disposait de huit canons, prouva en 1619 que courage et résolution peuvent faire des miracles. Quand il rencontra à la hauteur du Cap Finistère deux corsaires ayant à bord chacun vingt-quatre canons et deux cent hommes, il ne chercha pas à s'enfuir mais montra sa volonté de se battre. Impressionnés, les corsaires n'insistèrent pas de sorte que De Vries put noter dans son journal que «grâce au courage et à la bravoure» cette rencontre s'était bien terminée. L'année suivante, en 1620, il rencontra près de Cartagène une escadre de huit navires algériens sous le commandement de De Veenboer. Cette fois-ci il dut se battre. Après la lecture du verset des psaumes «Seigneur, je t'appelle, viens vite à mon aide, entends mon appel quand je m'adresse à toi» (psaume 141: 1), il fit donner

un cordial à son équipage et engagea la lutte, aidé par deux navires français qui se trouvaient également en danger. Le combat se termina bien pour les Néerlandais. Après deux cents coups de canon, dont un blessa mortellement De Veenboer, les Algériens, qui avaient entre temps pris un des deux navires français, reculèrent.

Comme De Vries, Michiel Adriaensz de Ruyter constata que les corsaires n'étaient pas des insensés qui voulaient prendre un navire à tout prix. A l'époque où il était capitaine du *Salamandre*, un navire marchand armé de 22 canons, jaugeant quatre cents tonnes et monté de quarante hommes, il faisait régulièrement escale dans les ports marocains. A une occasion, quand il se trouvait en rade de Salé, cinq navires algériens s'approchèrent du *Salamandre*, mais quand ils constatèrent que les Néerlandais se préparaient au combat, ils n'insistèrent pas.

Toutefois les corsaires ne reculaient pas devant l'ennemi. Quelquefois ils subissaient des échecs, comme en 1707 quand l'équipage du *Saint Christophe* sortit victorieusement d'une rencontre avec deux grands corsaires montés de six cents marins et de soldats. Les Néerlandais repoussèrent les attaquants si violemment qu'ils «tombèrent à la mer comme des mouches» et préférèrent se retirer. Les marins du *Saint Christophe* ne comptèrent que peu de victimes: le novice avait été blessé par une balle et le voilier avait perdu un bras.

Pourtant, malgré l'*Ordre*, la victoire n'était pas du tout garantie aux Néerlandais. En 1724 Jacob Rave, capitaine du *Ville de Lisbonne* écrivit d'Alger que lui et l'aide-coq étaient les seuls survivants d'une lutte héroïque contre quatre cents Algériens, l'équipage d'un seul corsaire. Le premier jour ses marins avaient vaillamment résisté aux attaquants, mais le deuxième, quand la défaite s'avéra imminente, Rave fit sauter son navire, ce qui causa la mort de 125 Algériens et de la plupart de ses marins.

En général les corsaires ne risquaient pas l'assaut d'un grand navire. La prise du *Cour de Breda* illustra toutefois qu'une telle entreprise pouvait être couronnée de succès. En 1675 quatre corsaires surprirent ce navire de la Compagnie des Indes orientales. Après une violente bataille, ils trouvèrent à bord 117 survivants. La capture d'un navire n'impliquait pourtant pas automatiquement la prise de l'équipage. En effet, quand le combat avait lieu à proximité des côtes espagnoles ou portugaises, plus d'un équipage avait la vie sauve en fuyant en chaloupe vers la plage. Les marins du *Pigeon Blanc* cependant, qui se croyaient en sécurité après être descendus à terre, constatèrent avec effroi que les Algériens débarquèrent également à leur poursuite. A un mille de la plage ils furent fait prisonniers et transportés au marché d'esclaves. Souvent il n'y avait même pas de combat. Les navires marchands étaient plus lents que les voiliers des corsaires et les capitaines et les équipages de navires comme le *Pigeon Blanc* et le *Ville de Lisbonne*, comprenant qu'il était impossible d'échapper au destin, préféraient la reddition au combat. La reddition impliquait esclavage et la probabilité de

rentrer un jour chez soi, le combat par contre équivalait à une mort héroïque ou également à l'esclavage.

Pour surprendre les navires, les corsaires usaient de stratagèmes. Ils s'approchaient après avoir hissé un pavillon ami et ne montraient le drapeau rouge où figuraient les trois croissants jaunes d'Alger qu'au moment où les Néerlandais ne pouvaient plus s'échapper. Et à la vue d'au moins cent cinquante Algériens, tous armés jusqu'aux dents, l'équipage était souvent paralysé d'effroi. Les corsaires avaient perfectionné cette ruse de la façon suivante. Ils utilisaient un prisonnier néerlandais qui, quand ils étaient à peu de distance du navire à prendre, hélait l'équipage néerlandais pour lui demander l'origine du navire. Interpellés dans leur propre langue, les Néerlandais ne se doutaient de rien et étaient totalement surpris quand, subitement, les corsaires se montraient. Un petit navire se trouvant dans un calme plat, était en général une proie facile car la dizaine de marins étaient trop effrayés pour s'opposer ou fuir quand s'approchait une chaloupe pleine de corsaires qui étaient tous armés de poignards.

La prise du navire était suivie par le pillage. Les coffres étaient ouverts à coups de pied et les marins et passagers dépouillés de leurs effets personnels. Ils ne gardaient qu'une chemise et un pantalon et devaient dormir, sans bonnet de nuit, sur les planches. Par la suite ils retrouvaient parfois sur le marché local leur montre et leurs boucles de soulier en argent.

Après l'inspection du navire la majorité des prisonniers étaient transférés au corsaire, les autres restaient à bord de leur navire. Les Algériens ne s'occupaient guère d'eux, ils ne les enchaînaient pas et n'importunaient nullement les passagères. La nourriture était frugale, couscous, pain et un mélange de vinaigre et d'olives noires.

En attendant la décision du Conseil des prises, le ra'is, après son arrivée, confiait ses prisonniers au geôlier. La course était un métier avec ses règlements, et c'était au Conseil des prises de juger si les règles avaient été respectées et si le navire, l'équipage et la cargaison amenés étaient de «bonne prise».

En 1625 les deux muftis, un représentant du pacha et dix officiers supérieurs constituaient les membres de ce Conseil. Quand il s'agissait d'un navire battant pavillon ennemi, le jugement était facile à rendre. Mais lorsqu'un navire d'une nation amie avait été pris, le consul avait le droit d'assister au Conseil et d'y exposer ses vues après que le ra'is eût expliqué pourquoi le navire amené était considéré comme de «bonne prise». C'étaient des réunions publiques et agitées où le public approuvait bruyamment l'explication du ra'is et désapprouvait celle du consul, parfois avec une telle violence que celui-ci craignait pour sa vie. La décision du Conseil des prises était en général favorable au ra'is, mais il y avait des cas rares où le consul savait convaincre les membres du Conseil de la mauvaise volonté du ra'is et le navire, l'équipage et la cargaison étaient libérés. Le navire libéré partait

pourtant souvent sans cargaison, car celle-ci avait entre temps été transportée aux magasins d'Etat où l'on n'arrivait plus à la retrouver.

Après le jugement du Conseil des prises on procédait au partage du butin et le maître du pays recevait sa part. Au XVII^e siècle il avait droit à une huitième part des prisonniers, au XVIII^e siècle le pourcentage d'esclaves d'Etat était plus élevé.

Après ce partage les prisonniers étaient transportés au badestan, le marché d'esclaves qui se trouvait en plein air. Les Européens libres évitaient de préférence ce lieu car les gémissements des esclaves étaient «désagréables à entendre».[1] Les acquéreurs s'intéressaient plus à la rançon à recevoir qu'aux bras. La rançon d'un marin équivalait au prix d'achat d'un bon cheval, celle d'un capitaine ou d'un pilote en était facilement le double. Les deux parties, le maître et l'esclave, négociaient librement le montant à payer. Nous ne sommes informés que d'un seul cas. En 1651 Leyn Pietersen, capitaine du *Petit Sauvage*, écrivit qu'il avait été acquis par le pacha qui l'avait par trois fois exposé au badestan où personne n'avait offert plus de *f* 750, offre refusée par son maître. Ensuite celui-ci avait déclaré à Pietersen qu'il avait l'intention de le vendre à un Tagarin – un musulman espagnol expulsé – qui exigerait certainement une rançon d'au moins deux mille florins. Pietersen proposa alors de payer une rançon de *f* 750, offre jugée inacceptable par le pacha qui montra son mécontentement en le menaçant de cinq cents coups de bâton et d'un séjour aux galères. Afin d'éviter cette mésaventure, Pietersen consentit à une rançon de deux mille florins, somme élevée, même pour un capitaine.

La vente d'un prisonnier était inscrit sur un registre qui était aux yeux des Européens «très brouillé et confus»[2] mais dans lequel les écrivains savaient retrouver sans problèmes le prix payé au marché.

A Alger tout le monde espérait que l'esclavage serait de courte durée, l'esclave parce qu'il voulait rentrer chez lui, son maître parce qu'il voulait réaliser un bénéfice et les autorités parce qu'au montant de la rançon s'ajoutaient des taxes. Bien qu'il n'y eût pas de prix fixes, il y avait des prix pilotes. En 1680 celui d'un marin était de *f* 550, celui d'un charpentier de *f* 700 et celui d'un capitaine de *f* 1.500.

En attendant l'arrivée de la rançon, les esclaves recevaient des vêtements, une chemise sans col, un pantalon ample, et le signe de l'esclavage, «une chaîne légère à la jambe». Pour un esclave qui s'était mal conduit, cette «chaîne légère» pouvait être remplacée par un exemplaire de quatre-vingts livres. Par leurs vêtements et – aux yeux des Algériens – leurs cheveux

1. *Algemeen Rijksarchief, aanwinsten eerste afdeling* 1915 XV 1-2, Journael ofte daghregister van de reyse naar Algier van Thomas Hees, gedaan int jaar 1675 (Journal ou registre du voyage d'Alger de Thomas Hees en 1675), 10-1-1679.

2. *Algemeen Rijksarchief, collectie De Ruyter* 76, Commissie betreffende de vrede met Algiers (Instruction concernant la paix avec Alger), Van der Burgh à De Ruyter, 30-5-1662.

longs, les prisonniers européens ne pouvaient pas se cacher parmi la population locale.

Bon nombre d'esclaves dormaient dans la maison de leurs maîtres ou dans le jardin où ils travaillaient comme journaliers. Les autres passaient la nuit dans un bagne ; en 1625, la ville en comptait quatre. Là, quarante hommes occupaient une chambre d'une largeur de 2m.50, d'une longueur de 7m.50 et d'une hauteur de 3m.75. Les lits y étaient superposés en cinq rangées. Un janissaire gardait l'entrée de ces bagnes qui comptaient, outre le rez-de-chaussée, deux étages avec des galeries. Le bagne avait une cour intérieure avec une citerne et trois lavabos, et où l'on pouvait faire la cuisine. Au rez-de-chaussée se trouvait un bar où un esclave préparait des repas et vendait du vin et des spiritueux. Au premier étage se trouvait une petite chapelle où un prêtre disait chaque soir la messe et au deuxième une officine où les esclaves se présentaient chaque soir pour y recevoir, après avoir répondu à l'appel, la ration quotidienne de trois petits pains. Le soir, après le retour des prisonniers de leur travail, le bagne était plein à craquer. Il n'était guère possible de s'y balader et la puanteur du cabinet au premier étage et la fumée rendaient l'atmosphère si fétide que «les yeux larmoyaient et la gorge s'enrouait».[1] La nuit, des punaises et d'autres insectes empêchaient tout le monde de dormir. Pourtant, on comptait aussi deux chambres où logeaient des Algériens, détenus parce qu'ils n'avaient pas payé leurs impôts, ce qui peut-être réconciliait un peu les esclaves de leur propre sort. Ils dormaient à même les carreaux et, contrairement aux esclaves qui quittaient le bagne le matin pour aller au travail, il y restaient jour et nuit.

Il y avait du travail de force et du travail facile. Celui des galériens était dur. En outre, ils redoutaient d'être placés sur une galère à destination de l'archipel grec d'où ne revenaient que peu d'esclaves. Ils n'aimaient pas non plus travailler dans les carrières ou tirer les charrettes transportant les pierres pour le renforcement du môle.

Les travaux domestiques étaient par contre recherchés. En général il n'était pas désagréable d'être jardinier, concierge ou porteur d'eau. La plupart de ces esclaves-domestiques passaient la nuit dans la maison de leurs maîtres et dans le bagne on racontait que plus d'une maîtresse de la maison, oubliant les bonnes mœurs, se liait avec un esclave. Comme un seul gardien ne peut pas surveiller trente hommes à la fois, les prisonniers qui travaillaient comme journaliers hors de la ville, n'avaient pas la vie dure non plus. Les esclaves se lamentaient par contre du sort des mousses qui n'étaient pas

1. Gerrit Metzon, *Dagverhaal van mijne lotgevallen gedurende eene gevangenis en slavernij van twee jaren en zeven maanden te Algiers (Journal de mes aventures pendant une captivité et un esclavage de deux ans et sept mois à Alger* (Rotterdam-Vlaardingen 1817), édité - partiellement - par H. Hardenberg, *Tussen Zeerovers en christenslaven (Entre Corsaires et esclaves)* (Leiden 1950) 162; traduction par G.G. Bousquet et G.W. Bousquet-Mirandolle: *Journal de captivité à Alger (1814-1816) Annales de l'Institut d'études orientales* 12 (1954) 43-83.

seulement exposés à la pédérastie mais risquaient aussi d'être convertis à l'Islam par la force.

Les captifs qui passaient la nuit dans le bagne, le quittaient à six heures du matin pour y retourner à quatre heures de l'après-midi. Le vendredi étant jour de repos, ils travaillaient six jours par semaine. Les esclaves néerlandais, presque tous des marins expérimentés, travaillaient pour la plupart dans le port où ils maniaient le marteau et le guipon ou réparaient des voiles. Le manque de charpentiers de marine compétents était si grand que même de simples matelots en faisaient. D'autres étaient employés dans les magasins d'Etat où les marchandises saisies étaient déposées. D'autres Néerlandais servaient sur les corsaires comme matelots. A bord du *Trois Croissants*, le navire pris par De Ruyter en 1662, se trouvaient, outre 210 Algériens, quarante marins européens, dont huit Néerlandais. Dans un combat avec un navire de guerre européen ils risquaient leur vie comme tout le monde, car ils devaient rester à leurs places et n'osaient pas descendre dans la cale.

Certains esclaves étaient dispensés du travail quotidien. Le capitaine ou pilote qui s'était mis d'accord avec son maître sur le montant de la rançon, pouvait, pendant qu'il en attendait l'arrivée, prêter sur place de l'argent pour lui payer tous les mois quelques pièces d'argent. Un maître ne s'opposait pas non plus quand, moyennant un montant mensuel, un esclave s'établissait dans le bagne comme écrivain public. Il acceptait également les cinq florins mensuels que lui offrait le consul pour qu'un esclave eût la liberté de présider dans le consulat néerlandais le culte pour les prisonniers protestants. Un chirurgien pouvait pratiquer librement sa profession, ce qui permit en 1671 à un certain Christiaan Victor de prêter trois cents florins à trois Italiens.

Le travail des esclaves n'était pas extrêmement dur et les vêtements annuels et la nourriture – du pain, des olives, des fèves et de la viande une fois par semaine – leur permettaient de rester en vie. Mais pour l'achat d'un verre de vin dans la taverne du bagne ou pour réunir de l'argent pour la rançon, ils avaient besoin d'un second métier, comme éboueur ou porteur d'eau. Les prisonniers profitaient de la foire, organisée près d'une des portes de la ville à la fin du ramadan. Bien habillés, ils tiraient des charrettes pleines d'enfants, vendaient des jouets et organisaient des jeux de hasard. Il y avait des prisonniers qui y ramassaient *f* 37,50. Bien plus élevé était sans doute le profit des esclaves-taverniers qui vendaient du vin et de l'alcool aux janissaires et aux captifs. Leurs seules craintes étaient les rixes au couteau.

Certains captifs, profitant des possibilités offertes par le chantier et les magasins pleins de butin, pratiquaient le vol ou le recel. La vente de clous, boulons et fil de laiton ne posait pas de problèmes et les risques n'étaient pas trop grands, une rossée pour le voleur et une amende pour le maître qui n'avait pas suffisamment contrôlé les activités de son esclave. Les prisonniers étaient au plus bas de l'échelle sociale et ils risquaient leur vie quand ils se

disputaient avec un musulman, comme le prouve le cas d'un certain Evert Banning. Celui-ci se querella dans la rue avec un juif qui implora l'aide d'un officier de janissaires. Après une distribution de coups Banning, fut jeté en prison et condamné à mort. Grâce à l'intervention du consul néerlandais cette peine fut toutefois commuée en cent coups de bâton.

Il existait un abîme entre le consul et la plupart des captifs. Contrairement aux négociants juifs, le consul ne s'occupait guère de la libération de ses compatriotes et ce n'était qu'à la demande des Etats-Généraux qu'il dressait une liste des esclaves pris à bord de navires néerlandais. En tant que représentant d'une nation protestante, il prenait toutefois soin de leur vie spirituelle et Thomas Hees organisait le culte tous les dimanches dans sa maison où chaque esclave était le bienvenu. Mais il n'offrait un repas qu'aux capitaines et chirurgiens. Les Pères de l'hôpital espagnol donnaient plus d'assistance aux esclaves néerlandais, protestants et catholiques ensemble, que le consul. A partir de 1727, ils recevaient annuellement *f* 2.500 des Etats-Généraux. A cette époque il y avait aussi à Alger un pasteur rémunéré par La Haye: Hermanus van Gempt, de 1728 à 1736, puis Hermanus Michels, de 1743 à 1749. Bien que ce dernier ne trouvât pas de prisonniers néerlandais, les Etats-Généraux ne le rappelèrent pas parce qu'ils se sentaient responsables des esclaves protestants originaires de l'Allemagne et des pays scandinaves. Ils ne nommèrent toutefois pas de successeur à Michels.

Libération et évasion

Chaque esclave attendait ardemment et souvent longtemps l'arrivée d'une lettre donnant des nouvelles des siens et, surtout, l'information que la rançon demandée avait été ramassée. Ces lettres arrivaient en général par Livourne ou Marseille. La plupart des capitaines et pilotes, qui étaient souvent assurés contre les risques d'un séjour en Afrique du Nord, retrouvaient la liberté. Le retour d'un simple matelot dépendait par contre entièrement du succès des efforts de sa femme et d'autres parents pour obtenir la somme exigée auprès des amis, de la municipalité et de l'église. Le rachat avait lieu aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre car, pour les Algériens comme pour les Néerlandais, les affaires c'étaient les affaires.

Dans les bagnes le retour au pays natal était sans doute le sujet de conversation favori. Et le marin qui montait à bord d'un corsaire espérait secrètement que le navire soit pris par un navire de guerre européen, qu'il soit libéré et que ses oppresseurs soient jétés à leur tour en prison. Peut-être se rappelait-il aussi la libération de ce pilote originaire de la ville de Medemblik et prisonnier sur un corsaire algérien mouillé en rade à Tabarka, que rencontra David Pietersz de Vries, le même qui avait lutté contre De Veenboer. De Vries le héla et quand il apprit qu'il n'y avait qu'un seul gardien à bord du navire, il se dirigea immédiatement en chaloupe au

corsaire pour exiger du gardien qu'il lui remît son prisonnier. Il fut si heureux de rester lui-même en liberté, qu'il ne s'opposa pas au départ de son prisonnier et lui donna même la somme de *f* 12,50. Aussi heureux que l'équipage d'un navire de guerre néerlandais qui, en 1675, lorsqu'il se trouva dans le port de Tanger – où flottait alors le drapeau anglais – avait fait une collecte pour la libération de deux Néerlandais, prisonniers à bord d'un corsaire qui se trouvait dans le même port.

Quelques prisonniers, au lieu d'attendre l'arrivée d'une lettre ou d'un miracle, tentaient une évasion. D'habitude une telle tentative échouait, comme en 1641 lorsque quelques esclaves néerlandais travaillant dans un jardin situé à proximité de la mer, y cachèrent quelques armes, des avirons et de la toile pour la construction d'un canot qui leur permettrait d'aller à Majorque. Cette tentative leur valut une peine de trente coups de bâton car, avant qu'ils pussent s'enfuir, leur bateau fut découvert. Une autre tentative sur le point de réussir fut découverte par un passant nocturne alarmé par le bruit de trente esclaves, dont six néerlandais, qui se préparaient à quitter la ville. Ils avaient du pain et des armes et il est probable qu'ils étaient en route pour une plage où ils espéraient trouver à la levée du jour un navire majorquin, ou qu'ils aient caché quelque part une barque volée qui les conduirait à Majorque.

Dans certains cas, rares, l'équipage d'un navire capturé par les Algériens réussissait à reprendre le pouvoir à bord avant l'arrivée à Alger. En 1626 les marins d'un navire néerlandais qui avaient réalisé cet exploit, arrivèrent sains et saufs dans l'île de Madère où ils vendirent leur anciens maîtres.

Des évasions individuelles étaient parfois couronnées de succès, lorsque certains esclaves réussissaient à se cacher à bord d'un navire marchand européen visitant Alger, ou, après l'échec de négociations de paix, certains prisonniers se jetaient à l'eau pour nager vers les navires de guerre se préparant au départ.

Pourtant, malgré toutes les histoires d'évasions héroïques et réussies, peu d'esclaves ont su reconquérir leur liberté.

Les prisonniers savaient que le prix à payer pour une évasion manquée n'était en général pas une dure punition comme la «mise au crochet», mais une bastonnade. Les punitions vraiment dures étaient réservées aux dirigeants d'un complot pour se rendre maître d'un navire ou pour un renégat repenti qui avait aidé ses anciens coreligionnaires à la préparation de leur fuite. Ce dernier était un traître qui méritait la peine de mort. L'exécution d'esclaves aurait aussi mécontenté leurs maîtres qui désapprouvaient une telle perte de leur capital. Toutefois, il va sans dire qu'ils n'avaient pas cette clémence pour un prisonnier qui avait attaqué son maître, un tel malfaiteur devait être puni de la peine de mort.

Il est impossible de préciser le sort de tous les esclaves. L'un, atteint de la peste, fut enterré au cimetière chrétien d'Alger, un autre décéda après avoir

passé quarante ans en esclavage. Un troisième dont la femme avait envoyé la rançon demandée, rentra chez lui après une captivité de trois ans et un quatrième se convertit à l'Islam parce qu'il désespérait de sa libération ou parce qu'il espérait vivre mieux en Afrique du Nord qu'en Europe.

Entre 1660 et 1740 les Etats-Généraux organisèrent trois rachats d'esclaves. En 1664 De Ruyter s'occupa du premier, en 1682 Thomas Hees du second et le troisième eut lieu pendant les années 1730-1736. Ils nous ont légué des registres où figurent les noms des esclaves et des rachetés, dont il ressort qu'environ la moitié des prisonniers néerlandais ont alors retrouvé la liberté. Pendant d'autres périodes, quand les Etats-Généraux ne se souciaient pas de la libération de leurs ressortissants, ce pourcentage doit avoir été plus bas, mais il se peut que pendant le XVII^{e} siècle et les premières décennies du XVIII^{e} un tiers des prisonniers néerlandais aient pu retourner chez eux. Ce pourcentage n'a toutefois pas été atteint par les marins non-néerlandais pris à bord de navires marchands néerlandais.

Les renégats

Probablement cinq cents esclaves néerlandais se sont convertis volontairement à l'Islam, estimant qu'Alger leur offrait plus de chances de s'enrichir que leur pays natal. Ils espéraient suivre l'exemple de Jan Jansz et De Veenboer qui, après leur conversion volontaire, devinrent sous leur nom arabe de Murad Ra'is et de Soliman Ra'is, amiraux de Salé et d'Alger. En 1625 on comptait parmi les 55 ra'is à Alger six renégats néerlandais, dont Thomas le Pickpocket, Jacob, ancien tenancier d'une maison publique et Radjab dont la mère vivait à La Haye. Comme nous l'avons vu, De Ruyter captura en 1655 le navire de Sulayman Ra'is qui était né Jan Leendertsz. Et en 1662, quand la flotte néerlandaise se trouva devant Alger, il discutait à bord de son navire de la situation politique avec ses anciens compatriotes Murad et Buffon. De même en 1731 quand le navire de guerre *Hilvarenbeek* du commandant Cornelis Schrijver se trouva à Alger pour y apporter des présents, un renégat monta à bord pour y rencontrer son frère cadet. Les deux hommes s'embrassèrent mais Schrijver refusa au cadet de descendre à terre avec l'aîné.

Les représentants néerlandais n'évitaient pas le contact avec les renégats. Pour De Ruyter, Murad et Buffon étaient «des amis, bien qu'ils fussent des renégats». Hees les recevait chez lui et leur offrait avec plaisir un verre de vin et Schrijver comptait les repas à bord de son navire auxquels participaient des renégats, parmi les moments les plus agréables de sa visite à Alger.

Comme Jan Jansz le constatait en 1623, les renégats n'étaient cependant pas du tout les bienvenus aux Pays-Bas. Les Etats-Généraux les considéraient comme des apostats méritant la peine de mort, la même peine qu'appliquaient les autorités ottomanes aux musulmans qui avaient renié leur foi. Cette peine n'a pourtant été appliquée qu'une seule fois, en 1655,

après qu'un renégat mal famé fut tombé entre les mains de De Ruyter. D'autres renégats eurent la vie sauve. Les Néerlandais entre eux, comme Jan Leendertsz, pouvaient rentrer aux Pays-Bas après être revenus au christianisme, les autres se retrouvaient rameurs dans les galères espagnoles ou forçats dans les plantations de tabac antillaises.

Il y avait pourtant un groupe de renégats, les mousses, qui n'étaient pas considérés comme des apostats méritant un châtiment mais comme des victimes. En général leur conversion n'était pas du tout volontaire, dans plus d'un cas ils étaient même déjà circoncis avant leur arrivée à Alger. En 1629 les trois mousses d'un seul navire se convertirent après avoir été séparés des autres membres de l'équipage. L'un d'entre eux, Claes Pietersen, qui avait été acheté par le vice-amiral, fut circoncis en présence de huit Algériens. La conversion de Jan Besano était probablement forcée aussi car dans une lettre à sa mère à Flessingue il écrivit qu'il portait maintenant le costume turc mais que, Dieu en était témoin, ce n'était pas de bon cœur. Aux Pays-Bas on était convaincu de la relation entre la conversion des mousses et la passion de certains musulmans pour la pédérastie. On accusait les Algériens d'acheter des garçons «pour les souiller par leurs vices». [1] Pour les sauver on rachetait quelquefois un garçon pour qui la rançon manquait. Un certain Barent Janssen, originaire d'Amsterdam, fut libéré par De Ruyter pour la somme de mille florins afin de le sauver «du danger de la pédérastie».[2] Comme le père de Jacob Verhel le constata en 1639, les autorités favorisaient le retour d'un fils perdu. Jacob s'était trouvé en 1632, à l'âge de dix-huit ans, au marché d'esclaves. Son maître, qui demandait une rançon de 750 florins, se montrait dur et aux dires de Jacob il ne s'était converti que pour échapper aux désirs sexuels de ce dernier mais n'avait jamais adhéré sincèrement à sa nouvelle foi. Il le montra quand le navire sur lequel il servait, se trouva près de la côte corse et que le capitaine lui ordonna d'aller chercher de l'eau avec deux autres marins. Après que la chaloupe fut arrivée à la plage, il s'enfuit et sut se cacher jusqu'au départ des Algériens. Mais l'espérance que les chrétiens le recevraient les bras ouverts fut vivement déçue: dans le premier village où il se montra, les habitants s'étonnant de ses habits exotiques, le mirent en prison pour le remettre aux autorités. Ceux-ci le transportèrent à Gênes où on découvrit qu'il était circoncis. Accusé d'espionnage au profit des Algériens, il se retrouva aux rames d'une galère génoise. A Gênes Jacob eut toutefois l'occasion d'informer son père de ses mésaventures. Celui-ci contacta les Etats-Généraux en leur demandant d'intervenir en faveur de son fils. Ceux-ci répondirent favorablement à sa demande et ordonnèrent à leur représentant à Gênes, Meulman, d'obtenir la libération de Jacob. Les Génois se montrèrent complaisants et promirent de le remettre en liberté

1. Heeringa, *Bronnen* X.665.

2. *Algemeen Rijksarchief, collectie De Ruyter* 78, Declaratie van gedane betalingen, 1662-1663 (Déclaration de dépenses, 1662-1663), 10-7-1662.

après le retour de la galère où il servait et qui avait fait un voyage à Naples. La joie ne dura pas longtemps car, en juin 1639, Meulman dut informer La Haye que Jacob était décédé à bord de la galère peu avant son retour.

Après l'arrivée de Jan Jansz dans le port de Veere, les Etats-Généraux ne s'étaient pas seulement penchés sur le sort des renégats mais aussi sur celui des esclaves qui se trouvaient à bord. Craignant de mettre l'amitié avec Alger en danger, ils n'avaient pas risqué de les libérer par la force et seulement refusé de rendre les prisonniers qui réussissaient à s'échapper. Pourtant, peu après, en 1625, ils firent savoir aux corsaires qu'ils n'étaient désormais les bienvenus qu'à condition qu'il n'eussent pas d'esclaves avec eux et ajoutèrent que ceux qui se trouvaient à bord seraient libérés par la force comme l'exigeaient les lois néerlandaises. Par la suite, en 1662, quand quelques Algériens informèrent De Ruyter de leur intention de se rendre aux Pays-Bas, d'y acquérir des câbles et, avant de rentrer, de faire la chasse aux hommes dans les eaux de Norvège et d'Islande, celui-ci se mit au même point de vue. Comme aux Pays-Bas «tous les hommes étaient libres», il estima qu'après l'arrivée d'un navire algérien les autorités devaient libérer tous les esclaves qui se trouvaient à bord. Toutefois, comme aucun corsaire ne jeta l'ancre dans les eaux d'un port néerlandais après 1626, la République n'eut jamais besoin de joindre le geste à la parole.

L'image de l'esclavage

Dans les lettres à leurs femmes et à leurs mères, les esclaves brossaient sans exception un tableau noir de leur situation. L'un se lamentait sur son travail de force lui rapportant «plus de coups que de pain»[1], l'autre, «un esclave inconsolable et au bout de ses forces» comparait sa situation à celle des juifs en Egypte.[2] Aux Pays-Bas on partageait les souffrances des prisonniers et celles de leurs femmes qui avaient perdu leur soutien de famille. On s'y réjouissait également du retour d'un marin, non seulement parce qu'il avait retrouvé sa liberté mais aussi parce qu'il pouvait gagner de nouveau le pain pour sa femme et ses enfants. Pourtant, tout le monde n'était pas convaincu que la vie des esclaves fût insupportable et que leur travail fût plus dur que celui de la plupart des ouvriers néerlandais. Il y avait aussi des gens qui déclaraient que les coups reçus par les prisonniers étaient en général une punition méritée, le fruit de leur mauvaise conduite et que la plupart des maîtres n'avaient pas le cœur impitoyable.

Le triste sort des esclaves n'a guère eu d'effet sur la politique des Pays-Bas, le but des Etats-Généraux n'étant pas l'abolition de la course algérienne mais une paix stable et durable avec Alger. De même que ses commandants

1. *Algemeen Rijksarchief, Staten-Generaal* 6901, Lias Barbaryen 1631-1632, Jan Jacobsen à sa femme, 6-1-1631.

2. *Algemeen Rijksarchief, Staten-Generaal* 6908, Lias Barbaryen 1655-1659, Teunis Fransen aux Etats-Généraux, 24-10-1659.

vendaient sans scrupules leurs prisonniers algériens dans les ports espagnols, de même ils acceptaient la prise de leurs sujets par les corsaires, leur vente au marché d'esclaves et, pour obtenir leur libération, le paiement d'une rançon. Pour éviter des problèmes avec les autorités algériennes, ils interdisaient expressément aux commandants qui se rendaient à Alger pour une visite d'amitié, de trop s'approcher de la ville et de favoriser l'évasion de prisonniers. L'acceptation de l'esclavage les amena même en 1688 à s'occuper sérieusement de la plainte d'un maître dupé par un de ses esclaves. Ce maître était Sulayman, ancien officier et ancien interprète du consulat néerlandais, le prisonnier un certain Pieter Boone, originaire de la région de Zélande. Après que les deux hommes avaient signé le contrat dans lequel Boone promettait une rançon de pas moins de quatre mille florins, Sulayman lui avait permis de circuler librement dans la ville et ses environs. Mais, avant que l'argent ne fût arrivé, Boone réussit à s'enfuir. Quand Sulayman se trouva à Londres comme membre d'une ambassade algérienne, il s'adressa aux Etats-Généraux en leur demandant d'obliger Boone à lui payer la somme due. Ceux-ci acceptèrent sa demande et invitèrent les autorités zélandaises à retrouver cet ancien esclave. Nous ne savons pourtant pas si les Zélandais ont fait suite à cette demande.

La religion n'a également guère influencé la politique néerlandaise. Les Etats-Généraux considéraient les Algériens d'abord comme des corsaires qu'il fallait combattre et seulement en deuxième lieu comme des musulmans. Avec ces derniers ils espéraient vivre en paix et faire du commerce. Ils ne partageaient donc pas du tout l'opinion d'un pamphlétaire qui en décrivant en 1664 les Algériens comme «des oppresseurs tyranniques de chrétiens», s'opposait à tout commerce avec eux parce qu'il leur apportait les armes qui leur permettaient de combattre d'autres chrétiens.[1]

La République tenait Alger pour un adversaire redoutable. Aux yeux de ses commandants, la ville imprenable, et entre 1655 – quand De Ruyter manqua son coup – et 1816, aucun d'entre eux n'a risqué une attaque du port. Ces mêmes commandants n'avaient pas non plus l'illusion de pouvoir mettre fin à la course et de dicter la paix.

Un seul esclave néerlandais, Gerrit Metzon, nous a donné une description de sa captivité à Alger. Pris en 1814 et libéré à la suite du bombardement d'Exmouth, il écrivit après son retour un *Journal de mes mésaventures*. C'est une moisson maigre, surtout comparée aux nombreux récits de captivité au Maroc. En effet, tandis qu'on trouvait à Alger toujours plus de prisonniers néerlandais qu'au Maroc, ceux qui ont été esclaves au Maroc nous ont laissé pas moins de six récits de leur captivité.

1. *Koninklijke Bibliotheek,* pamphlet no. 8910, Een grondig ende bondigh Berecht op de vrage of de christenen vrij staet handelingen van vrije commecrie te maken met de Turcken en de Barbarische volckeren (Une réponse concise et approfondie à la question de savoir s'il est permis aux chrétiens de faire le commerce avec les Turcs et les peuples barbaresques (1664).

Pourtant un public s'intéressait au sort des esclaves et aux relations avec Alger. A l'époque où De Ruyter se rendait régulièrement à Alger, des éditeurs firent imprimer, outre plusieurs de ses rapports aux Etats-Généraux dans lesquels il les informait du résultat des expéditions et des négociations, la liste des esclaves rachetés en 1662 et les critiques formulées à l'occasion de l'accord dans lequel il abandonna le principe de «navire libre-cargaison libre».[1] Un éditeur publia alors sous le titre *Beschrijvinge van Africa*, une traduction néerlandaise de la *Descrizione dell' Africa e delle cose notabili che ivi sono* de Jean Léon l'Africain publiée pour la première fois à Venise en 1550.[2] Un autre édita une traduction de la *Relation de la captivité et liberté du sieur Emanuel de Aranda*, publiée à Bruxelles en 1656.[3] Pour attirer l'attention du public il nota sur la page de titre que ce livre, qui s'appelait maintenant *Turckse Slavernie (Esclavage turc)*, était très utile pour les marins parce qu'il les informait du sort et de la «justice barbare» qui les attendaient quand ils tombaient entre les mains des corsaires. Il ajouta deux appendices. Dans le premier, écrit par un Néerlandais qui avait accompagné Pijnacker pendant sa visite à Alger en 1622-1623, le lecteur trouva un aperçu des peines cruelles infligées aux scélérats et esclaves. Dans le deuxième un commerçant néerlandais qui – à ses dires – avait passé quelques années à Alger, expliquait quelle était la manière la plus efficace et la moins coûteuse pour libérer les esclaves, ces «pauvres chrétiens».

Par la suite, quand Hees s'occupa du rachat des prisonniers, un éditeur profita de l'occasion pour publier en 1684, après le retour des esclaves libérés, sous le titre *Historie van Barbaryen en deszelfs zeerovers*, une traduction de l'*Histoire de Barbarie et de ses corsaires* du Père Dan. Ce livre, malgré le ton hostile, de loin la meilleure description de l'Afrique du Nord du XVII^{e} siècle, avait été publié pour la première fois en 1637 à Paris. Pour faire plaisir à son public l'éditeur y ajouta une deuxième partie dans laquelle le journaliste S. De Vries donnait, outre une liste des prisonniers libérés par Hees, un aperçu des relations turbulentes entre la République et les pays nord-africains, entre 1590 et 1684[4], et même une troisième partie sur les mésaventures de Jean Gallonié, un esclave français qui avait passé quatre ans au Maroc.[5] Le tout était illustré par Jan Luyken dont les gravures se retrouvent dans la plupart des livres modernes sur les corsaires barbaresques.

1. *Koninklijke Bibliotheek*, pamphlets no. 8628, 8629 et 8631.
2. Rotterdam 1659.
3. La Haye 1666.
4. Pour le titre complet : voir chapitre II.
5. *De rampzalige en zeer gedenkwaardige Wedervaaringen van een slaaf die te Salé vier jaren in de slaaverny der ongeloovigen versleeten heeft*, traduction de l'*Histoire d'un esclave qui a été quatre années dans les prisons de Salé en Afrique* (Lyon 1679).

Le public s'intéressait également aux rencontres de navires marchands néerlandais et de corsaires, et de temps en temps les journaux publiaient des lettres dans lesquelles des capitaines racontaient leurs exploits dans les détails.[1]

L'image des corsaires

Au XVII^e^ siècle les Néerlandais considéraient les Algériens comme gens sérieux. Bien sûr, Wijnant de Keyser, Pijnacker, De Ruyter, Hees et d'autres savaient qu'ils avaient affaire à un autre monde où les gens s'étonnaient à la vue d'un carrosse comme leurs concitoyens hollandais le faisaient à celle d'un chameau, où il y avait des hammams et où la charité, qui y était hautement respectée, s'occupait même du sort des chiens et chats. Ils étaient également conscients de ce que les châtiments durs n'étaient pas souvent appliqués à Alger. Dans son journal, tenu pendant son séjour de quatre ans et demi, Hees ne nota qu'une demi-douzaine d'exécutions, dont celle d'un esclave qui avait grièvement blessé son maître, et celle d'un Algérien qui avait été surpris se dirigeant, déguisé en femme, vers la maison de sa maîtresse.

Tous ces représentants néerlandais supposaient que les Algériens respectaient les accords conclus avec eux comme le faisaient les Anglais, les Français et les Espagnols. Et quand ils parlaient de «fripons», de «barbares» ou de «louches», c'était plutôt pour exprimer leur colère à la suite de négociations difficiles ou interrompues que pour décrire les caractéristiques des Algériens.

Ils avaient également du respect pour l'Islam et le prophète Muhammad. Leur attitude est illustrée par les informations données par Pijnacker dans son *Récit historique* dans lequel il rapporte que les musulmans révèrent Jésus Christ et que, puisque Dieu admet au paradis tous les gens de bonne volonté, ils s'opposent aux conversions forcées. Sur le Prophète il raconte qu'au début celui-ci approuva qu'on bût du vin parce qu'il donnait du plaisir aux gens, mais que par la suite, s'apercevant que l'ivresse était suivie par des rixes et des homicides, il changea d'avis. Il conte aussi que par amour pour les chats, Muhammad préféra un jour couper une partie de son habit plutôt que d'éveiller l'animal qui l'avait choisi comme gîte.

Il va sans dire que Pijnacker était et restait un chrétien sincère et qu'à ses yeux les musulmans ne possédaient pas la vérité. Il se gardait toutefois de se moquer de leurs croyances et pratiques. Il ne s'efforçait pas non plus de donner un aperçu complet de l'Islam, car tandis qu'il donne une description de la prière, il se tait sur al-Id al-Kabir fêté pendant son séjour à Alger en 1622, et tandis qu'en 1626 il passait le mois du ramadan à Tunis, il ne mentionne ni le jeûne, ni al-Id al-Saghir.

1. *Europische Mercurius* (1690) IV.59, (1693 I.73-74), (1694 I.134-136), etc.

Au XVIIIe siècle le dédain remplaça le respect. Le consul Simon Rijs marqua ce changement quand il écrivit qu'«un chrétien sera toujours trompé par un Turc ou un Maure, même quand il leur a montré son amitié pendant cent ans».[1] En remarquant que le dey était maître absolu de son pays et n'acceptait aucune critique, même quand cela était à son avantage, il jugea aussi sévèrement le gouvernement algérien. De Winter, qui visita Alger en 1802, déclara que la puissance militaire algérienne ne valait plus grand-chose et qu'une intervention européenne donnerait aux musulmans la possibilité de devenir «une nation civilisée» qui produirait du sucre, du café et du coton.[2] Dans son *Journal,* Gerrit Metzon ajouta que les Algériens étaient des gens «perfides, portés au vol et cruels» et qu'ils avaient maintes fois craché sur lui parce qu'ils «exécraient les chrétiens depuis toujours».[3] Il partageait sans doute l'opinion de Sidney Smith qui exigeait non seulement l'abolition de l'esclavage, mais, comme De Winter, soutenait de plus que la course empêchait le progrès.

En 1829 encore, un écrivain néerlandais anonyme se préoccupait de l'Algérie et proposa au gouvernement de La Haye de transformer cette région, qui avait longtemps été le grenier de l'Empire romain, en une colonie néerlandaise qui serait un beau fleuron de la couronne néerlandaise et une compensation pour la perte imminente des colonies néerlandaises aux Indes orientales.

Ainsi l'adversaire redouté et respecté était transformé en un sauvage qui ne méritait que mépris et moquerie. Le public retrouvait cette raillerie dans l'Histoire de monsieur Cryptogame de la main de Rodolphe Töpffer. Aux Pays-Bas, Johan Gouverneur en fit un livre pour enfants des plus populaires. Les enfants y lisaient que le dey fit exécuter ses sages parce que leur prédiction ne s'était pas réalisée et qu'il finit lui-même ses jours «en se noyant dans l'océan».[4]

1. *Algemeen Rijksarchief, Staten-Generaal* 6979, Lias Barbaryen 1777, Rijs aux Etats-Généraux, 29-8-1777.

2. *Algemeen Rijksarchief, archief marine* 1795-1813, annexe II.12, Journal du vice-amiral De Winter, 4-9-1802.

3. *Journal.* 168.

4. Edition Anvers (1943) 150.

Les traités

juillet 1612	capitulation reçue par Cornelis Haga
septembre 1616	accord signé par le «vice-roy» et Wijnant de Keyser
mai 1617	accord conclu à Istanbul par Cornelis Haga avec des envoyés algériens
octobre 1622	premier traité de paix signé par Husayn Basha, Hamid Agha et Cornelis Pijnacker
janvier 1626	deuxième traité conclu par Cornelis Pijnacker (non-ratifié par les Etats-Généraux)
avril 1662	premier traité de paix signé par Sha'ban Agha et Michiel Adriaensz de Ruyter (non-ratifié par les Etats-Généraux)
novembre 1662	deuxième traité signé par Sha'ban Agha et Michiel Adriaensz de Ruyter
mai 1677	accord entre al-Hadjdj Muhammad, Baba Hasan et Thomas Hees concernant la libération de prisonniers
avril 1679	traité de paix signé par Isma'il Basha, al-Hadjdj Muhammad, Baba Hasan et Thomas Hees
avril 1707	traité de paix signé par Hasa Khudja et Juda Cohen
juin 1712	traité de paix signé Baba Ali et Johan van Baerle
septembre 1726	traité de paix signé par Kurd Abdi et François van Aerssen van Sommelsdijck
novembre 1757	traité de paix signé par Ali et Joost Sels
mars 1795	traité de paix signé par Hasan et Pieter Melvill
août 1816	traité de paix signé par Umar et Theodorus van de Capellen

Les consuls néerlandais à Alger

1616-1626	Wijnant de Keyser
1626-1629	Pieter Maertensz Coy
166 -1664	Andries van der Burgh
1675-1680	Thomas Hees
1680	Jacobus Tollius
1681 - 1682	Carel Alexander van Berck
1684 - 1686	Christoffel Mathias
1712 - 1716	Johan van Baerle
1726 - 1732	Ludovicus Hameken
1733 - 1755	Paulus Paravicini
1757 - 1760	François Levett
1760 - 1761	Robbert Guthrie
1762 - 1773	Pieter Ellinkhuysen
1774 - 1784	Simon Rijs
1785 - 1808	Antoine Pierre Fraissinet
1808 - 1810 et	
1816 - 1830	Antoine Joseph Fraissinet

L'Accord d'octobre 1622 [1]

I.

Ceci est, avec l'aide de Dieu, ce que nous adressons à Vos Excellences, les Etats-Généraux des Provinces Unies et à Son Altesse, le valeureux Maurits, comte de Nassau, prince d'Orange, amiral et capitaine des Pays-Bas. Vous êtes, seigneurs et prince chrétiens, charitables envers tout le monde et — à part Dieu — nos seuls et favoris amis. Unis avec vos Excellences comme avec des frères, nous prions Dieu qu'il vous donne santé et paix. Nous prions également pour que toutes les paroles de Vos Excellences, transmises oralement et par écrit par votre conseiller et ambassadeur, le sieur Cornelis Pijnacker, à nous-mêmes et aux sieurs manzulagha's, kahiya's, buluk-pasha's, udabashi's et autres sieurs du Divan qui habitent la ville d'Alger, ville du Grand Seigneur, soient sincères.

II.

Nous avons reçu les lettres de vos Excellences avec vos compliments, nous les avons lues et nous avons bien compris vos intentions.

III.

En réponse à vos lettres nous vous assurons que nous respecterons, à l'heure actuelle et dans le futur, l'accord conclu par Son Excellence Soliman Pasha, en présence des envoyés algériens, les manzulagha, kahiya's, buluk-pasha's et udabashi's, à Constantinople le 27 djumada al-awwal 1026[2]. La cérémonie a eu lieu dans le palais du Grand Seigneur devant le Grand Vizir. Nous vous affirmons également que nous serons fidèles à notre parole, que nous respecterons la capitulation et les autres accords et que la paix entre nous sera stable.

IV.

Votre déclaration que vous êtes actuellement sur mer et sur terre en guerre avec les Espagnols renforce notre désir de vivre avec vous en paix et en amitié.

V.

Vous nous priez de libérer tous les Néerlandais, ceux qui se trouvent dans

1. C. Cau, *Groot Placaetboek* (10 vol., Amsterdam-La Haye 1658-1797) I.2289-2294
2. L'accord conclu par Haga le 2 juin 1617.

notre ville ainsi que ceux qui font maintenant la course avec nos corsaires, et de les remettre entre les mains de votre ambassadeur.

Vous nous demandez également de ne pas inquiéter vos navires de guerre, navires de course ou navires marchands qu'ils se trouvent en Méditerranée ou dans l'Atlantique, et de ne pas leur porter préjudice. Mais, au contraire, de leur témoigner amitié et de leur prêter toute l'assistance dont ils auront besoin.

Et vous nous assurez de votre sincérité et de votre désir que la paix entre nous soit stable.

VI.

Comme réponse nous vous prions de bien vouloir comprendre que nous nous tiendrons scrupuleusement à la paix et à l'amitié qui résultent de la capitulation accordée par le Grand Seigneur (qui est empereur de toute la terre) et de ses commandements et que nous n'y voulons rien changer quoi qu'il advienne. Nous prenons cet engagement devant notre Dieu, le Seigneur de notre Prophète Muhammad et devant notre Grand Seigneur, l'empereur turc dont nous sommes les serviteurs. Nous serons fidèles à nos promesses et vous assurons que tous les amis du Grand Seigneur sont nos amis et que votre ennemi est notre ennemi.

VII.

Toutefois, il est certain que des sujets de vos Excellences, des gens rebelles et malhonnêtes, se sont emparés en pleine mer de quelques musulmans d'Alger et qu'ils les ont vendus comme esclaves sur l'île de Malte. A cause de la vente de plusieurs Turcs nous défendons aux Néerlandais qui se trouvent ici, de rentrer chez eux avant que les musulmans mentionnés ne soient revenus ici. Nous sommes fidèles à nos promesses et nous voulons vivre en paix avec vous.

VIII.

Pour illustrer notre bonne volonté nous avons déjà ordonné à nos capitaines de ne pas attaquer les navires de guerre et marchands néerlandais qu'ils rencontrent, de ne pas les inquiéter et de n'enlever ni mâts, ni beauprés, ni voiles, ni ancres ni cordes. Nous leur avons aussi adjuré de se tenir aux accords conclus à Constantinople et nous vous assurons que ceux qui les violent, seront dévorés tout vivants.

IX.

D'autre part nous prions Vos Excellences d'ordonner aux capitaines de tous vos corsaires et navires marchands d'éviter les ports espagnols et de se garder d'embarquer des marchandises appartenant à des Espagnols. Nous vous prions aussi d'y ajouter que vous punirez sévèrement toute infraction à cette ordonnance.

X.

De plus, s'il convient à Vos Excellences d'envoyer ici quelques navires de guerre pour faire, de concert avec nos navires de guerre, la guerre contre le Roi d'Espagne, notre principal ennemi commun, nous serons comme des amis et des frères qui s'entraident comme il convient à des alliés fidèles et des frères unis.

XI.

C'est pourquoi nous avons déjà ordonné à nos équipages de ne pas porter préjudice à vos sujets.

XII.

Toutefois, il faut que tous les Néerlandais, sujets des Vos Excellences (qu'ils soient en grand ou en petit nombre) restent ici entre les mains de votre consul jusqu'au retour de nos sujets de Malte. Mais dès leur retour nous les autoriserons à partir.

XIII.

Le consul (néerlandais) qui aura à résider ici, aura droit au même respect et aux mêmes honneurs que le consul (néerlandais) à Constantinople.

XIV.

Les habitants de la ville d'Emden[1] seront aussi libres que les sujets de Vos Excellences. Nous ne les inquiéterons pas à condition qu'ils nous montrent le passeport fourni par Son Altesse le comte Maurits, prince d'Orange.

A Alger, au début du mois Dhuël-Hidjdja de l'an du Prophète Muhammad 1031.

Signé par Husayn Pasha et au nom du Divan par Hamid Agha qui y ont tous les deux apposé leur sceau.

1. La ville allemande d'Emden était à l'époque l'alliée des Pays-Bas.

Le Traité de Paix de 1726 [1]

I.

Il a été conclu et décidé qu'une paix stable et sincère régnera désormais entre d'une part les Hautes Puissances les Etats-Généraux des Provinces Unies et d'autre part le très grand et magnifique Abdi Pasha, Dey et Agha de la milice, le sage et l'excellent, et toute la Milice victorieuse de la ville et du royaume d'Alger.

A partir de ce jour tous les navires des deux pays, qu'ils soient grands ou petits, ne se nuiront sous aucun prétexte et en aucune façon; au contraire, ils se traiteront désormais mutuellement avec tout le respect et l'amitié possibles et ils n'auront aucune revendication l'un envers l'autre.

II.

Les navires marchands des Hautes Puissances ou de leurs sujets, qu'ils soient grands ou petits, arrivant au port d'Alger ou en tout autre lieu de ce Royaume, paieront désormais, bien que le tarif fût autrefois dix pour cent, cinq pour cent de la valeur des marchandises qu'ils déchargent. Car pour favoriser les navires ci-nommés nous avons décidé de diminuer les droits d'importation de dix à cinq pour cent.

En ce qui concerne les marchandises qui ne sont pas vendues, elles pourront être rembarquées sans que qui que ce soit puisse exiger un droit quelconque. De plus, nul n'empêchera ces navires de partir.

Toutefois, les sujets néerlandais pourront importer gratuitement toutes les matières utiles pour la guerre, comme les munitions, la poudre, le plomb, le fer, le soufre, le bois pour la construction de navires et d'autres.

III.

Quand les navires des Hautes Puissances et ceux d'Alger, qu'ils soient navires de guerre ou navires marchands, se croiseront en plein mer, ils ne se gêneront pas l'un l'autre. Au contraire, après avoir échangé des signes de politesse et de respect, ils se quitteront. Et tous ceux qui se trouvent à bord de ces navires, de quelque nation qu'ils soient et quelle que soit leur destination, ne seront menacés d'aucune manière. Leurs personnes et leurs biens seront protégés et nul ne les empêchera sous un prétexte quelconque de continuer leur voyage.

1. Cau, *Groot Placaetboek*, VI. 311-315.

IV.

Quand les corsaires d'Alger rencontreront un navire des Hautes Puissances, qu'il soit petit ou grand, dont le capitaine est sujet des Hautes Puissances, ils auront le droit de monter à bord de ce navire. Cependant, ils devront s'y rendre avec une chaloupe à bord de laquelle ne se trouveront, en plus des rameurs, pas plus de deux personnes. Et quand elle abordera ce navire, seuls ces deux hommes auront le droit de monter à bord; sans le consentement exprès du capitaine, les autres resteront dans la chaloupe. Pendant toute cette opération chacun se gardera de la moindre insulte.

Après que le capitaine ait montré son passeport (turc) ils quitteront sans tarder le navire et, sans qu'ils cherchent un prétexte quelconque pour le retenir, ils le laisseront — s'ils ont affaire à un navire marchand — continuer son voyage.

Quand les navires de guerre des Hautes Puissances rencontreront un navire de guerre ou de commerce algérien muni d'un passeport deylical ou de la lettre consulaire signée par le consul néerlandais qui réside à Alger, ils ne l'inquiéteront pas non plus et, se gardant de la moindre vexation, ils le laisseront continuer son voyage en toute sécurité.

Les deux parties promettent de punir à la requête de l'offensé tous ceux qui porteront atteinte à cet article et de lui faire justice.

V.

Les capitaines ou commandants d'Alger n'auront en aucun cas le droit d'exiger ou de prendre des navires néerlandais quels qu'il soient. Et quand il y a à bord des personnes d'une autre nation, il ne les importuneront d'aucune manière.

VI.

Quand un ou plusieurs navires des Hautes Puissances ou de leurs sujets feront naufrage sur la côte d'Alger ou dans des lieux qui font partie de ce royaume, nul n'importunera les personnes se trouvant à bord et nul ne s'emparera de leurs biens. Et en aucun cas on ne pourra asservir ces personnes ni exiger le paiement de droits pour leurs biens; au contraire, les sujets du Royaume d'Alger feront tout le possible pour sauver les passagers et leurs biens.

VII.

Le Dey d'Alger ne permettra pas qu'un ou plusieurs de ses navires, qu'ils soient petits ou grands, choisissent comme port d'attache Salé ou un autre lieu en guerre avec les Hautes Puissances.

VIII.

Aucun navire d'Alger, qu'il soit grand ou petit, ne se présentera en vue d'un lieu, fortification ou port qui fait partie du territoire des Hautes

Puissances parce que leur présence provoquerait des troubles pouvant porter préjudice à la paix que les deux parties cherchent à maintenir constamment et sincèrement.

IX.

On ne permettra pas à ceux de Tunis, de Tripoli, de Salé ou de toute autre ville ennemie (des Pays-Bas) de vendre à Alger navire, personne ou bien qui appartiennent à un sujet des Hautes Puissances.

X.

Dans le cas où les navires de guerre des Hautes Puissances arriveraient dans un port algérien avec des navires pris ou des marchandises originaires de ces navires, nul ne les inquiétera ; au contraire, ils (les Néerlandais) pourront à leur gré vendre ou remporter ces navires et marchandises. De plus, ces navires de guerre n'auront à payer aucun droit ou gabelle et, à condition qu'ils paient le prix fixé, ils pourront se procurer sur le marché leurs provisions libres de tout droit ou gabelle.

XI.

Quand des navires de guerre des Hautes Puissances jetteront l'ancre en rade d'Alger, ils recevront les provisions habituelles. Dans le cas où un ou plusieurs esclaves se réfugieraient à la nage à bord d'un de ces navires, les Néerlandais seront obligés de le(s) renvoyer à Alger ; ils ne s'en soustrairont pas sous le prétexte qu'ils ne le(s) aient pas aperçu(s) ou que l'équipage le(s) ait caché(s).

XII.

Les commerçants ou autres sujets néerlandais ne seront pas pris, vendus ou réduits en esclavage dans un lieu quelconque du territoire d'Alger. Et en vertu de ce traité de paix nul ne sera obligé de racheter contre sa volonté des esclaves, même quand ceux-ci sont ses proches parents. Toutefois, ils pourront les racheter volontairement pour un prix et à une date qu'ils conviendront avec leurs patrons. D'autre part, on n'obligera pas les patrons à libérer leurs esclaves pour un prix fixe, qu'il s'agisse d'esclaves du Pasha, de l'Etat ou de galériens ; au contraire, ils seront rachetés de gré à gré selon les usages d'autres nations.

XIII.

Quand un commerçant ou un autre sujet des Hautes Puissances décédera à Alger ou dans un autre lieu algérien, ni le Dey ni un autre Algérien n'aura le droit de s'emparer de ses biens. Si le défunt a désigné un légataire ou un exécuteur testamentaire, celui-ci aura — s'il peut être présent — le droit de les prendre sous sa garde, d'en dresser l'inventaire et de rendre compte aux intéressés. Et nul ne l'empêchera d'exécuter cette tâche.

Mais quand un sujet néerlandais mourra soudainement sans qu'il y ait un testament et si l'héritier légitime est absent, il reviendra au consul néerlandais de prendre soin de ses biens, d'en dresser l'inventaire et de les garder tant qu'il n'a pas reçu du pays du défunt des ordres lui permettant de liquider la succession. Si le consul est lui-même décédé et si son successeur n'est pas encore sur place, il reviendra à son secrétaire de prendre soin de l'héritage. Dans le cas où même ce dernier manque, les commerçants de la nation néerlandaise s'en occuperont.

XIV.

Les commerçants néerlandais et les autre sujets des Hautes Puissances qui se trouvent à Alger ou dans un autre lieu faisant partie du Royaume d'Alger, ne seront pas obligés de vendre des marchandises contre leur gré ou de les embarquer dans leur navires. Ils ne seront pas non plus obligés d'effectuer un voyage contre leur gré.

Et dans le cas où un sujet des Hautes Puissances a contracté des dettes qu'il ne peut pas rembourser, on n'en inquiétera pas un autre Néerlandais sauf s'il s'est porté garant.

XV.

Quand un ou plusieurs sujets des Hautes Puissances auront un différend avec un Turc, un Maure ou un autre habitant du pays, l'affaire sera soumise au Dey et au Divan. Mais quand ils auront un différend entre eux, l'affaire sera soumise au consul qui jugera.

XVI.

Quand un sujet des Hautes Puissances aura une dispute avec un Turc ou un Maure avec comme résultat qu'il le blesse ou le tue, il sera jugé selon les lois du pays. Toutefois, quand un sujet des Hautes Puissances, après avoir blessé ou tué un Turc ou Maure, réussira à fuir de sorte qu'il échappera à la justice, on n'inquiétera ni ne molestera le consul ou l'un des sujets des Hautes Puissances.

XVII.

Pour renforcer notre paix et notre amitié nous nous sommes mis d'accord pour que, dans le cas où il y aurait un incident dont résulte un froid, le consul et les autres sujets des Hautes Puissances se trouvant à Alger ou dans un autre lieu du royaume d'Alger, ne soient pas retenus. Que ce soit en temps de paix ou en temps de guerre, ils auront toujours le droit de monter à bord d'un navire et d'emmener leur famille, leurs biens et leurs domestiques. Et ce navire, quelque pavillon qu'il batte, ne sera sous aucun prétexte pris ou empêché de continuer son voyage.

Le consul aura le droit d'héberger dans sa maison un pasteur de l'Eglise

Réformée pour y présider le culte. Et les esclaves qui veulent y assister, n'en seront empêchés ni par leur patrons (quand ils sont entre les mains de particuliers), ni par le gardien-chef du bagne.

XVIII.

La personne qui, à l'heure actuelle ou dans le futur, sera consul, bénéficiera, quoi qu'il en soit, d'une sécurité et d'une liberté totales. Nul n'aura le droit de molester sa personne ou ses biens ou de l'inquiéter dans l'exercice de sa fonction. Il aura le droit de choisir lui-même son interprète. Quand il voudra partir, nul ne l'empêchera de monter à bord d'un navire. Il aura également toujours le droit d'aller en villégiature pour se reposer et, enfin, il aura le droit d'organiser dans sa maison le culte selon le rituel de l'Eglise Réformée.

XIX.

Un sujet des Hautes Puissances qui, parti d'un lieu quelconque ou s'y dirigeant, se trouverait à bord d'un navire de quelqu'un qui est en guerre avec les Algériens, n'aura pas de problèmes s'il rencontre un navire algérien, qu'il soit petit ou grand. Ne seront inquiétés ni sa personne, ni sa monnaie, ni ses biens ni ses domestiques. Un Algérien, qui se serait embarqué sur un navire de quelqu'un qui est en guerre avec les Hautes Puissances, ne sera pas non plus inquiété. Il restera sauf; sa personne, sa monnaie, ses biens ainsi que ses domestiques ne seront pas inquiétés.

XX.

Quand un amiral des Hautes Puissances arrivera sur la rade d'Alger, le Dey, informé du mouillage par le consul, le saluera avec une salve de vingt et un coups tirés de la ville et des châteaux. De sa part il répondra à cette salve avec un même nombre de coups.

XXI.

A partir du jour où le traité de paix sera scellé et ratifié avec le consentement du valeureux Dey Abdi Pasha, on oubliera tout ce qui s'est passé pendant la guerre.

La paix actuelle sera éternelle, stable et sincère, sans ruses.

Dans le cas où une des deux parties ferait des prises avant qu'elle ne fût informée de la conclusion de ce traité, ces prises seront restituées ou leur valeur sera restituée.

XXII.

A l'avenir une violation de ce traité par qui que ce soit, ne sera pas un motif pour déclarer la guerre. Au contraire, l'offensé exigera réparation et le coupable sera puni comme perturbateur de la paix.

Les passeports (turcs) seront renouvelés tous les trois ans.

XXIII.

Quand un ou plusieurs marchands néerlandais voudront rentrer aux Pays-Bas avec un navire pris qu'ils ont acheté à Alger ou quand ces marchands rencontreront en pleine mer un corsaire algérien et lui achèteront un navire capturé par lui, alors il leur suffira de détenir une déclaration du capitaine algérien qui a pris ce navire acheté par eux. Et en montrant cette déclaration à d'autres corsaires algériens qu'ils rencontreront avant leur arrivée à destination, ils auront libre passage. Pendant cette rencontre tout le monde se tiendra aux articles 3, 4 et 5 de ce traité.

XXIV.

Pour finir : notre paix a été renouvelée et scellée à la grâce de Dieu Très Haut le 8 septembre de l'an de Jésus-Christ 1726, jour qui correspond au 11 du mois muharram de l'an de l'hégire du Prophète 1139.

Ce traité porte les signatures de
Husayn Yusuf Agha, général des janissaires du royaume d'Alger d'Occident
Abdi ibn Muhammad Pasha, maître du royaume d'Alger d'Occident
François van Aerssen van Sommelsdijck.

Sources

1. Documents conservés aux Archives nationales à La Haye, l'*Algemeen Rijksarchief*. Là sont gardées dans les *Archives des Etats-Généraux* les *Lias Barbayen* où l'on trouve toutes les lettres envoyées à partir de 1616 par les consuls à leur gouvernement. Une partie de cette correspondance, spécialement celle de Wijnant de Keyser, a été publiée par K. Heeringa dans *Bronnen tot de geschiedenis van den Levantschen handel (Sources pour l'histoire du commerce du Levant)* (RGP 9 et 10, La Haye 1910). On y trouve aussi les *Décisions des Etats-Généraux (Resoluties Staten-Generaal)* et les *Décisions secrètes des Etats-Généraux (Secrete Resoluties Staten-Generaal)* dans lesquelles sont notées les délibérations des Etats-Généraux à La Haye. Les décisions les plus importantes et la plupart des traités de paix ont été publiés dans C. Cau, *Groot Placaetboek (Le grand Livre des placards)* (10 vol., Amsterdam-La Haye 1685-1797).

2. Une autre section des *Archives des Etats-Généraux* conserve les *Archives de l'amirauté (Admiraliteitscolles)* avec les rapports des commandants qui ont combattu les Algériens ou se sont rendus à Alger pour y négocier un traité de paix, libérer des esclaves ou remettre des présents.

3. Une troisième contient la *Collection De Ruyter* avec les rapports et correspondance de ce commandant qui a joué entre 1650 et 1670 un rôle important dans les relations entre les deux pays.

4. Pour la période 1795-1813, quand les Pays-Bas étaient sous contrôle français, nous avons consulté à La Haye les archives de la *Deuxième Section* (Tweede Afdeling) et pour la période 1813-1830 celles du *Ministère des Affaires étrangères*, 1813-1870 (Ministerie van buitenlandse zaken, 1813-1870).

5. Les annuaires : pour compléter l'information trouvée aux archives nous avons consulté des annuaires, surtout le *Mercure hollandais (Hollandse Mercurius)* qui, sous des titres différents, fut publié entre 1650 et 1795. Pour certaines périodes nous avons lu le *Journal franc de Haarlem (De oprechte Haarlemsche Courant)*. Dans le premier numéro de ce journal, du 8 janvier 1656, se trouve un article sur la prise d'un corsaire algérien. Il va sans dire que nous avons recherché, souvent trouvé et toujours lu les livres sur Alger qui aux XVII^{e} et XVIII^{e} et au début du XIX^{e} siècles ont été publiés aux Pays-Bas par des prisonniers, ambassadeurs ou savants. L'information qui provient de ces sources néerlandaises est résolument pro-néerlandaise. Elle n'est guère contrebalancée par des documents algériens qui, hélas, manquent trop souvent. Cela ne signifie toutefois pas qu'une étude basée sur ces documents doit être partiale. Il est à l'historien d'avoir le cœur et l'âme ouverts et de donner à chacun des deux pays son dû. Et il est au lecteur de juger s'il a trouvé la balance entre le corsaire et le marchand.

A. Le passeport turc.
(Algemeen Rijksarchief, oud-archief Curaçao).

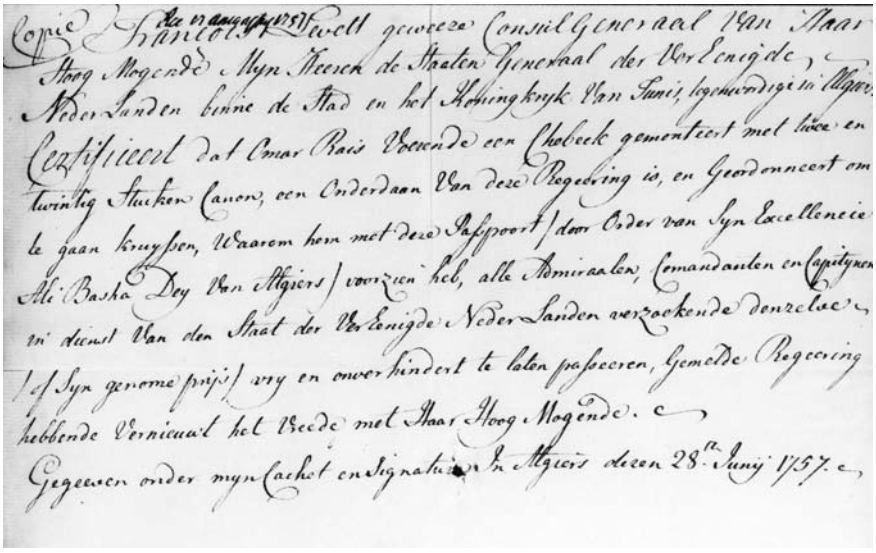

B. L'acte consulaire.

Traduction: François Levett, ancien consul des Pays-Bas à Tunis et actuellement consul à Alger, affirme qu'Umar Ra'is, commandant d'un chébec équipé de 21 canons et sujet algérien, fait la course. Parce que le gouvernement algérien a dernièrement renouvelé la paix, je lui ai fourni, à la demande d'Ali Pasha, dey d'Alger, cet acte en demandant aux commandants néerlandais de donner libre passage à lui-même et à sa prise. Alger le 27 juin 1757.

(Algemeen Rijksarchief, Staten-Generaal 6960, Lias Barbaryen 1757).

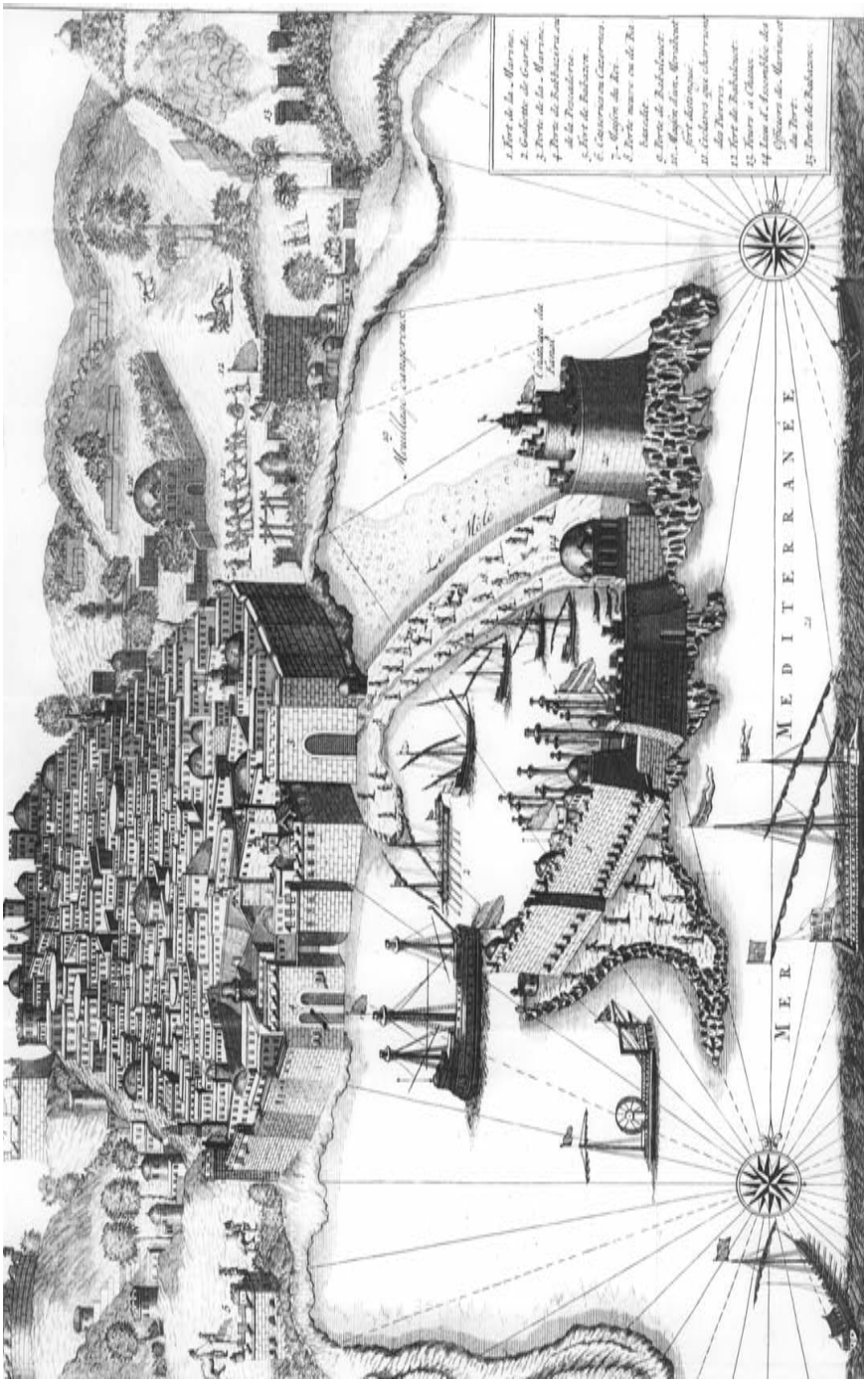

C. Alger.
(Laugier de Tassy, *Histoire du Royaume d'Alger,* Amsterdam 1725, face à p. 123).

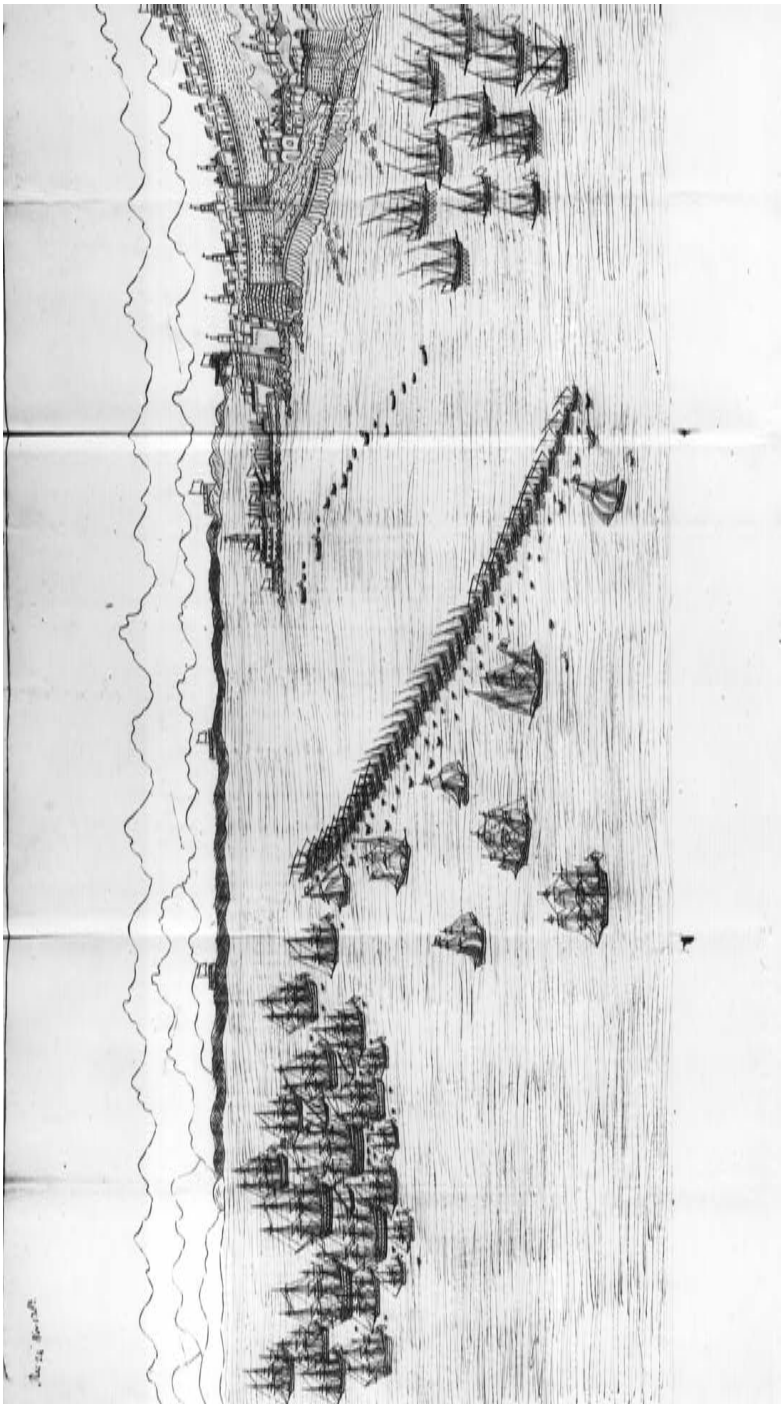

D. La flotte espagnole devant Alger en 1783.
(Algemeen Rijksarchief, Staten-Generaal 6984, Lias Barbaryen 1782-1783).

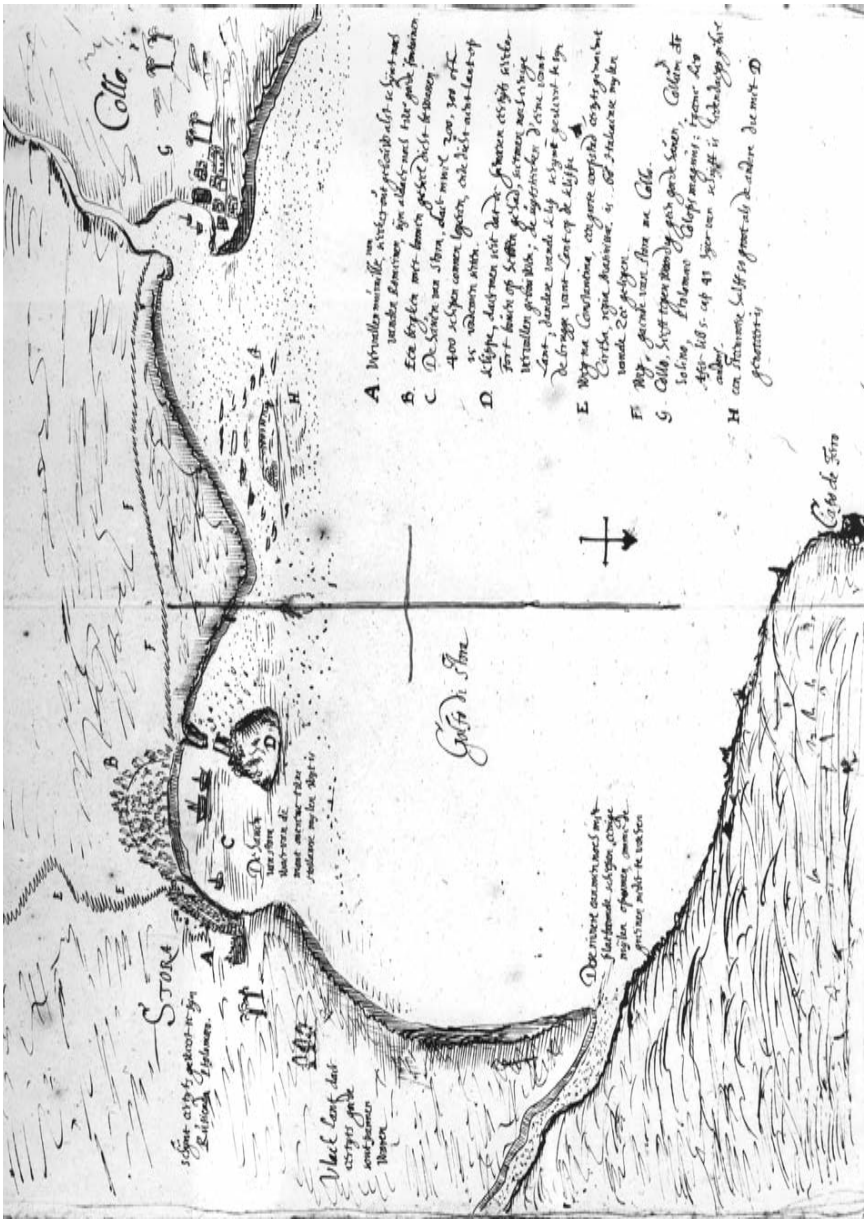

E. Stora et Collo.
(*Algemeen Rijksarchief, Staten-Generaal* 12.593, dossier secret concernant la Turquie).

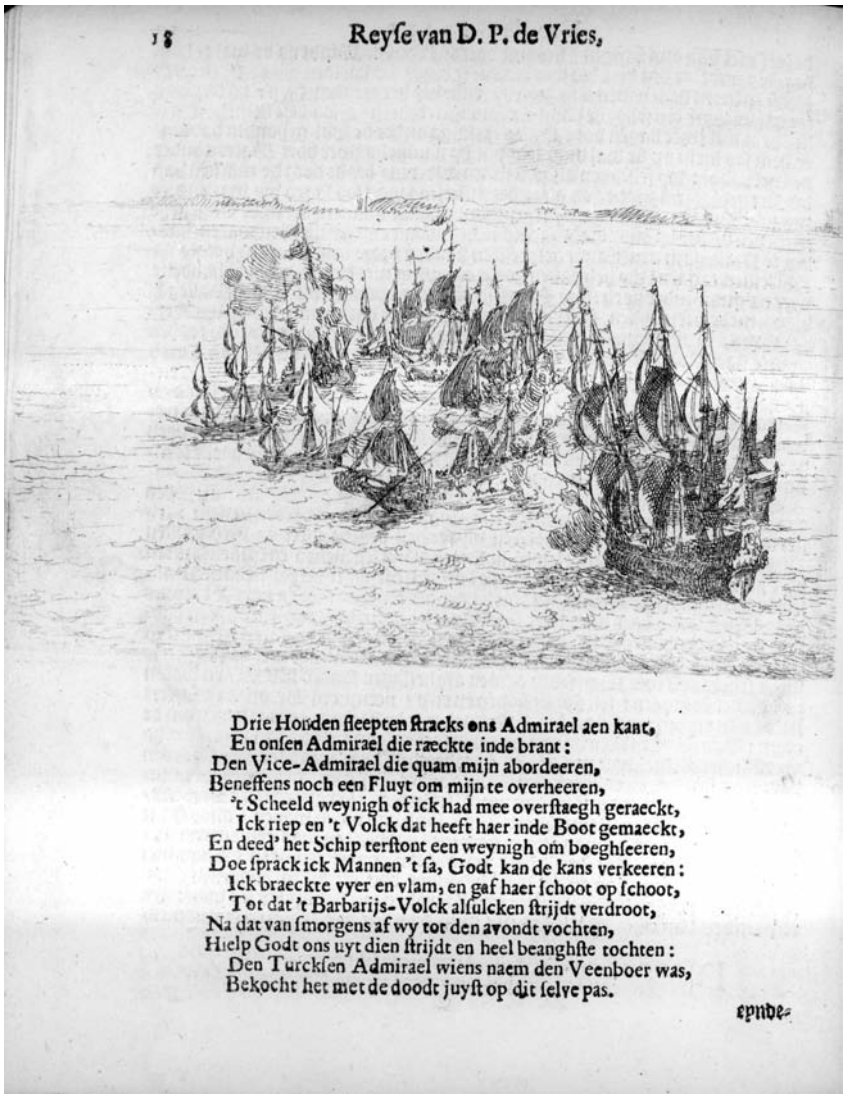

18 Reyſe van D. P. de Vries,

Drie Hoorden ſleepten ſtracks ons Admirael aen kant,
En onſen Admirael die ræckte inde brant:
Den Vice-Admirael die quam mijn abordeeren,
Beneffens noch een Fluyt om mijn te overheeren,
't Scheeld weynigh of ick had mee overſtaegh geraeckt,
Ick riep en 't Volck dat heeft haer inde Boot gemaeckt,
En deed' het Schip terſtont een weynigh om boeghſeeren,
Doe ſprack ick Mannen 't ſa, Godt kan de kans verkeeren:
Ick braeckte vyer en vlam, en gaf haer ſchoot op ſchoot,
Tot dat 't Barbarijs-Volck alſulcken ſtrijdt verdroot,
Na dat van ſmorgens af wy tot den avondt vochten,
Hielp Godt ons uyt dien ſtrijdt en heel beanghſte tochten:
Den Turckſen Admirael wiens naem den Veenboer was,
Bekocht het met de doodt juyſt op dit ſelve pas.

eynde.

F. Combat entre David Pietersz de Vries et De Veenboer.
(Korte Historiael ende journaels aenteyckeninge van verscheyden voyagiens in de vier deelen des wereldtsronde als Europa, Africa, Asia ende Amerika gedaen, 1618-1644, Récit bref et journal de bord de plusieurs voyages aux quatre parties du monde, l'Europe, l'Afrique, l'Asie et les Amériques, faits entre 1618 et 1644, Hoorn-Alkmaar 1655, 18).

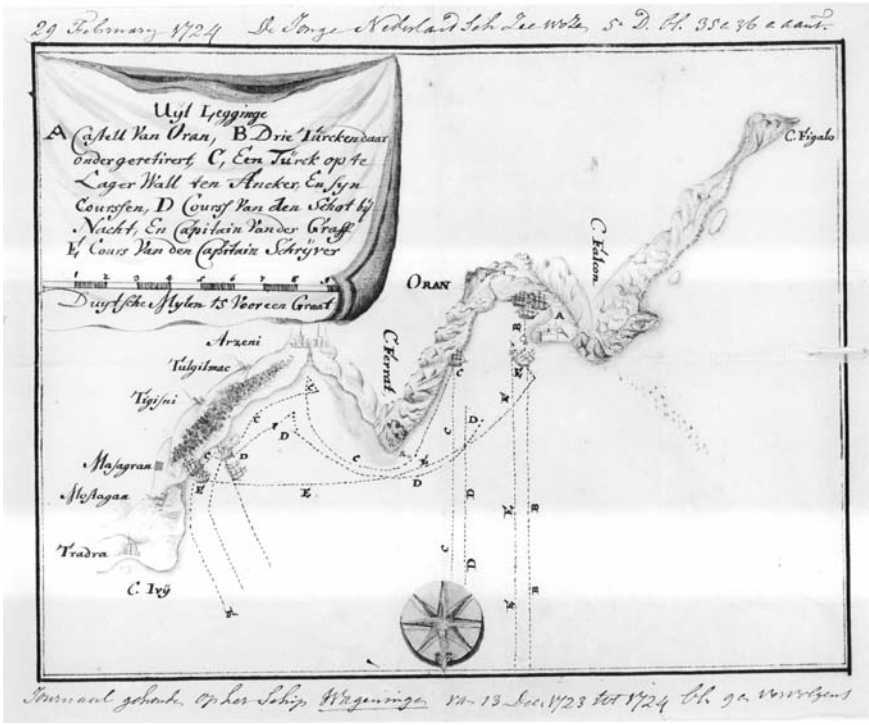

G. La chasse au corsaire le *Cheval Blanc* en février 1724.
(*Algemeen Rijksarchief, Admiraliteitscolleges* XXV, collectie Schrijver 4, Extract Journaal gehouden door . op 's lands schip *Wageningen* onder bevel van Schrijver. Journal tenu par à bord du navire de guerre *Wageningen* sous le commandement de Schrijver).

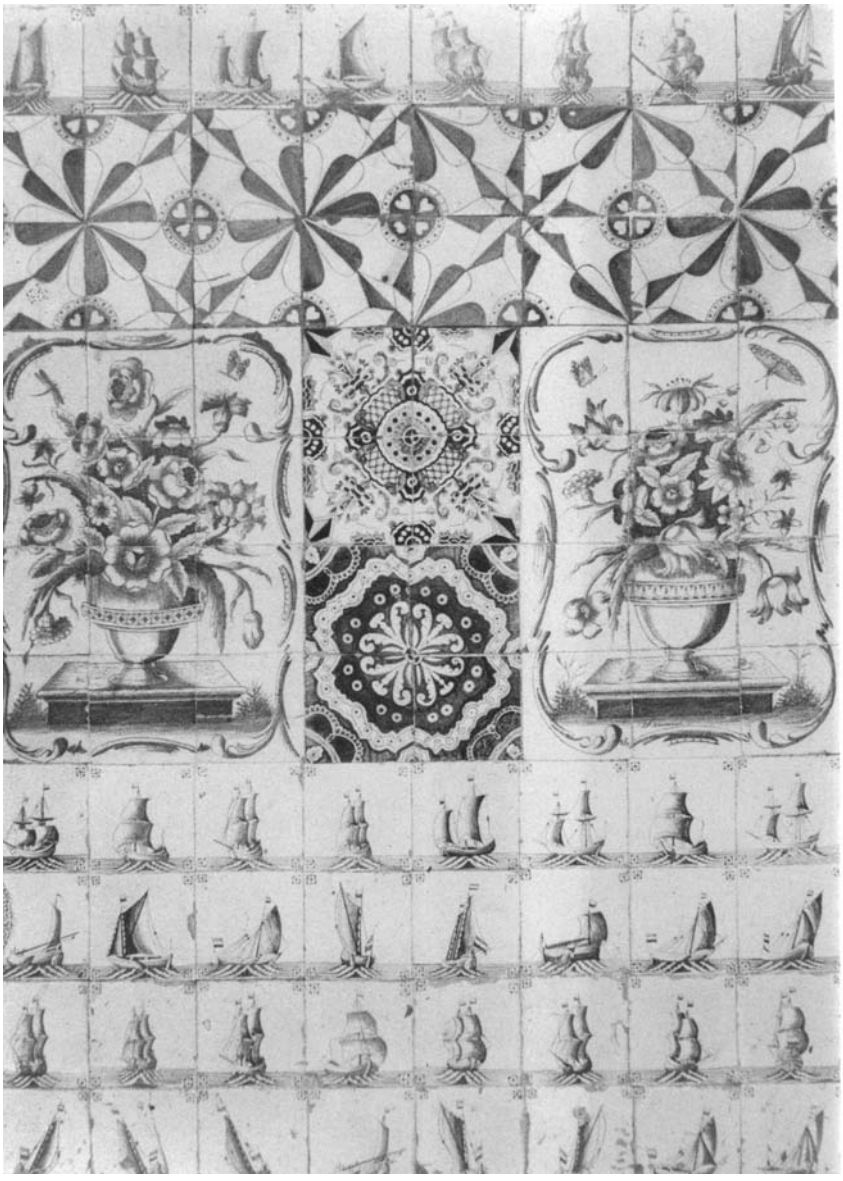

H. Les carreaux de Delft de dâr Mustapha Pacha.
(Golvin, *Palais et demeures d'Alger à la période ottomane,* Aix-en-Provence 1988).

I. esclaves enchaînés, gravure de Jan Luyken.
(Père Dan, *Historie van Barbaryen en deszelfs zeerovers,* Amsterdam 1684, face à p.390).

Table des matières

Préface 7
Introduction 9

CHAPITRE PREMIER
Les débuts
Alger et les bouleversements du XVI^e siècle 13
Les Néerlandais en Méditerranée 16
La Capitulation de 1612 19
Un consul à Alger 21
Guerre 25
La première mission de Cornelis Pijnacker 30
La deuxième mission de Cornelis Pijnacker 38
L'expédition de Jan Wendelsen 45

CHAPITRE II
Une relation triangulaire
La situation en 1650 49
La première expédition de Michiel Adriaensz de Ruyter 52
La deuxième expédition de De Ruyter 55
La troisième expédition de De Ruyter 62
Thomas Hees à Alger 68
Le retour de Thomas Hees 73
La troisième visite de Hees à Alger 76

CHAPITRE III
A la recherche de la paix
L'échec des médiateurs 81
L'odyssée de Juda Cohen 83
La paix rétablie 86
La dernière épreuve 92
Une paix durable 97

CHAPITRE IV
Pas de paix sans présents
Coexistence pacifique 101
Le choc de 1755 111
Davantage de présents 116
La rupture de 1793 120
L'époque française 123
Le bombardement de 1816 126

CHAPITRE V
L'esclavage et l'image des corsaires
Entre les mains des corsaires 131
Libération et évasion 137
Les renégats 139
L'image de l'esclavage 141
L'image des corsaires 144

ANNEXES

Les traités 147
Les consuls néerlandais à Alger 148
L'accord d'octobre 1622 149
Le traité de paix de 1726 152
Sources 159
Illustrations 161

collection
Bibliothèque d'Histoire du Maghreb

DÉJÀ PARUS DANS LA MÊME COLLECTION

JOSEPH NIL ROBIN
La Grande Kabylie sous le régime turc
présentation d'Alain Mahé

JOSEPH NIL ROBIN
Notes historiques sur la Grande Kabylie de 1830 à 1838
présentation d'Alain Mahé

DIÉGO DE HAËDO
Topographie et Histoire générale d'Alger
présentation de Jocelyne Dakhlia

DIÉGO DE HAËDO
Histoire des Rois d'Alger
présentation de Jocelyne Dakhlia

PAUL RUFF
La domination espagnole à Oran
sous le gouvernement du comte d'Alcaudete (1534-1558)
présentation de Chantal de La Véronne

LUIS JOSEPH DE SOTOMAYOR Y VALENZUELA
Brève relation de l'expulsion des Juifs d'Oran en 1669
traduction et présentation de Jean-Frédéric Schaub

NICOLE S. SERFATY
Les courtisans juifs des sultans marocains, XIII^e^-XVIII^e^ s.
Hommes politiques et hauts dignitaires
préface de Haïm Zafrani

CLEMENS LAMPING
Souvenirs d'Algérie [1840-1842]
Erinnerungen aus Algerien
traduction et présentation d'Allain Carré

JEAN DE LA FAYE, DENIS MACKAR, AUGUSTIN D'ARCISAS, HENRY LE ROY
Relation en forme de journal de voyage pour la rédemption
des captifs aux royaumes de Maroc et d'Alger
pendant les années 1723, 1724 et 1725
présentation d'Ahmed Farouk

WILLIAM SHALER
Esquisse de l'Etat d'Alger
présentation de Claude Bontems

ALAIN MAHÉ
Histoire de la Grande Kabylie, XIX^e^-XX^e^ siècles
Anthropologie historique du lien social
dans les communautés villageoises

Anne-Charles Froment de Champlagarde
Histoire abrégée de Tripoly de Barbarie, 1794
texte présenté et annoté par Alain Blondy
avec la collaboration d'Ismet Touati

Laurent-Charles Féraud
Histoire de Bougie
présentation de Nedjma Abdelfettah Lalmi

Lemnouar Merouche
Recherches sur l'Algérie à l'époque ottomane
I. *Monnaies, prix et revenus*